DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — Nº 13656 — 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine — VENDREDI 23 DÉCEMBRE 1988

Ouverture à Varsovie ?

Le pouvoir a-t-il enfin tranché, en Pologne, entre la répression et la conciliation ? A première vue, les résultats du plénum du comité central qui s'est achevé mercredi soir à Varsovie incitent à penser qu'il a pris le second parti. Les propos du premier ministre, M. Rakowski, présentant Lech Walesa comme un « homme de compromis » avec lequel il est possible de s'entendre, vont dans ce sens. De même le remaniement intervenu dans les instances dirigeantes du parti, qui entraîne la promotion d'hommes considérés comme des partisans de l'ouverture. Ou encore l'effacement de personnages qui faisaient figure de conservateurs ou qui, plus simplement, ont déçu — comme l'ancien premier ministre, M. Messner — par leur incapacité à réaliser une véritable réforme de l'économie.

On savait, de l'aveu même du pouvoir, à quelles résistances se heurtait l'idée d'un dialogue avec l'opposition — en particulier avec le syndicat dissous Solidarité, — on l'a vu avec l'ajournement de la « table ronde » dont on parle depuis la fin des grèves du mois d'août et qui aurait dû se réunir dès le mois d'octobre. Les voix des adversaires du pluralisme syndical se sont d'ailleurs encore fait entendre mercredi au sein du comité central.

Le pouvoir n'est pas seul, au demeurant, à être divisé sur les projets de dialogue et de compromis. Une partie de l'opposition se prononce en effet désormais ouvertement pour le renversement du régime, et Lech Walesa a déjà expliqué toutes les difficultés qu'il éprouvait à faire admettre à une jeunesse impatiente et désabusée une ligne de relative modération. Il n'est pas sûr qu'à cet égard M. Rakowski lui ait rendu service en présentant comme « complémentaires » la tendance qu'il représente et celle du gouvernement.

La réalité incontournable est que, si un minimum de satisfactions — politiques, mais aussi sociales, économiques — ne sont pas données à bref délai à la population, une nouvelle vague d'agitation, de grèves et de manifestations est inévitables d'ici quelques mois. Or le général Jaruzelski est suffisamment instruit par l'expérience de ses prédécesseurs pour savoir les risques que peut courir, en pareilles circonstances, le numéro un du régime.

Aussi bien n'a-t-il pas manqué, lors de ce plénum qui marque apparemment la victoire des réformateurs, de mettre fermement en garde quiconque chercherait à déstabiliser un pouvoir sur lequel le PC entend bien garder la haute main. Mais il est significatif que dans le même contexte il ait invoqué, à l'appui des changements qui se dessinent, « la compréhension, la confiance » que lui témoigne M. Gorbatchev. Manière de dire, si les mots ont un sens, qu'à la différence des mois qui précédèrent en 1981 l'instauration de l'état de guerre l'influence du grand voisin soviétique ne joue pas nécessairement aujourd'hui dans le sens de la répression.

(Lire nos informations page 4.)

M 0147 - 1223 0 - 4,50 F
3790147004500 12230

Plus de deux cent soixante-dix morts en Ecosse

La destruction du Boeing de la PanAm serait due à une explosion

Un Boeing 747 de la compagnie américaine Pan Am, transportant deux cent cinquante-huit personnes, est tombé, le mercredi 21 décembre au soir, sur la ville écossaise de Lockerbie (Grande-Bretagne), détruisant une quarantaine de maisons. Il n'y a aucun survivant. Les sauveteurs n'ont pas encore établi précisément le décompte des habitants tués, mais il pourrait atteindre la quinzaine.

Le vol reliait Francfort à New-York, via Londres. Il transportait surtout des militaires et des étudiants américains. Deux ou trois minutes avant que le Boeing ne disparaisse de l'écran radar, l'équipage n'avait signalé aucune avarie.

LONDRES
de notre correspondant

Une petite localité écossaise de 2 000 habitants a été le théâtre, mercredi 21 décembre, du plus grave accident d'aviation qu'ait connu la Grande-Bretagne. Un Boeing 747 de la compagnie américaine Pan Am s'est écrasé sur le bourg agricole de Lockerbie, dans le sud-ouest de l'Ecosse.

Il n'y a aucun survivant parmi les 258 passagers de l'appareil, qui assurait la liaison entre Londres et New-York, et une quinzaine d'habitants de Lockerbie ont péri dans plusieurs incendies déclenchés au sol par les débris incandescents de l'avion, qui semble avoir explosé en vol. Des automobilistes qui se trouvaient sur la principale route reliant l'Angleterre à l'Ecosse, et qui passe à proximité immédiate de Lockerbie, ont également été tués par des débris de l'appareil, qui sont retombés sur un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres.

Tous les témoins font état d'un choc d'une extrême violence. Certains ont cru à une explosion nucléaire. Beaucoup parlent d'une « boule de feu », qui a soudain embrasé le ciel, au-d ssus de Lockerbie, peu avant 19 h 30, heure locale, (20 h 30 à Paris). Des dizaines de maisons se sont aussitôt enflammées. Le Jumbo de la Pan Am, qui avait décollé de l'aéroport londonien de Heathrow un peu moins d'une heure plus tôt, avait encore la plus grande partie de son carburant. Les pompiers ont mis plusieurs heures à éteindre tous les foyers.

DOMINIQUE DHOMBRES.

(Lire la suite page 3.)

Malgré l'opposition de la Commission européenne

L'Etat va accorder 12 milliards à Renault

Renault aura son bilan 1988 allégé de 12 milliards de francs de dettes et l'Etat français n'aura pas l'aval de la Commission européenne. Telle est l'issue vers laquelle on s'achemine après l'entrevue infructueuse, le 21 décembre à Bruxelles, entre M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie, et le commissaire européen chargé de la concurrence, M. Peter Sutherland, à dix jours de l'échéance fixée par Bruxelles pour régler ce dossier. (Lire page 25.)

Nouveau gouvernement en Israël
Le Likoud et les travaillistes ont accepté la reconduction de la coalition
PAGE 3

Troisième mandat pour M. Chadli
Le président algérien sera réélu au terme d'une morne campagne
PAGE 5

La colère de M. Chirac
Le président du RPR a violemment critiqué M. Pierre Méhaignerie
PAGE 8

L'Etat et les siens
Sécurité sociale : l'ère des sureffectifs
PAGE 26

L'inculpation de Me Lombard
Le juge d'instruction reproche à l'avocat d'avoir ignoré les mises en garde sur la succession Canson
PAGE 10

Le parquet et l'affaire Jobic
Deux réquisitoires... opposés ont été soumis à la chancellerie par les magistrats de Nanterre
PAGE 12

Rebondissement à l'Opéra-Bastille
M. René Gonzalez est nommé directeur de l'établissement
PAGE 22

Le sommaire complet se trouve en page 30

Un entretien avec M. Jean Kaspar

« Les salariés ont contribué plus que d'autres catégories à l'amélioration de la situation économique »

Dans l'entretien qu'il a accordé au « Monde », M. Jean Kaspar, nouveau secrétaire général de la CFDT, tire les enseignements des conflits sociaux. Il reproche au gouvernement d'être « ankylosé » dans sa gestion sociale, et au patronat de « patauger » dans ses conservatismes. Il estime que « les salariés ont contribué plus que d'autres catégories à l'amélioration de la situation économique et financière du pays »

« Quels enseignements tirez-vous de la période d'agitation sociale que la France vient de connaître ?

— Nous n'avons pas vécu un embrasement généralisé. Les conflits de ces dernières semaines ont été localisés, pour l'essentiel, dans le secteur public et nationalisé. Il y a plusieurs raisons à cette situation. Les modes de gestion des entreprises publiques sont archaïques. Il faut rattraper le retard et y introduire de véritables espaces de négociations. Ces conflits s'expliquent aussi par la politique salariale restrictive appliquée par les gouvernements successifs ces dernières années. Tout s'est focalisé sur le pouvoir d'achat dans le secteur public. Mais les questions de déroulement de carrières, de classification, de formation, de mutations technologiques ont été laissées en friches. Elles reviennent brutalement à la surface parce que les fonctionnaires, comme l'ensemble des salariés, ont constaté une embellie économique. Cette année, la croissance se situe entre 3,5 % et 4 % ; l'an prochain, elle sera aux environs de 3 %.

Propos recueillis par
MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite page 25.)

Les difficiles relations entre l'Union soviétique et Cuba

Fidel Castro, cancre de la perestroïka

Angolais, Sud-Africains et Cubains devaient signer, le 22 décembre à New-York, les deux traités donnant force opérative au « protocole de Brazzaville » du 13 décembre, par lequel l'indépendance de la Namibie sera acquise en 1990, en échange du retrait, avant la mi-1991, de la totalité des quelque cinquante mille soldats de La Havane stationnés en Angola. Cuba n'a accepté qu'à contre-cœur de mettre fin à son aventure angolaise.

Entre son séjour (écourté) à New-York et sa visite (provisoirement annulée) à Londres, M. Mikhaïl Gorbatchev avait « casé » un week-end prolongé à La Havane. Les événements d'Arménie en ont décidé autrement : le voyage à Cuba du secrétaire général du PC soviétique a été reporté à des jours meilleurs. Il reste que l'étape cubaine avait bien été programmée. Pourquoi ?

Normal, dira-t-on : la République insulaire n'est-elle pas, depuis le 1er mai 1963, comptée au nombre des « pays socialistes » à part entière ? Et ne fait-elle pas partie du COMECON, le Marché commun de l'Est, depuis 1972 ? Des déplacements de Soviétiques de l'acabit de Mikhaïl Gorbatchev ne sont cependant pas si fréquents en ces parages : le dernier voyage d'un numéro Un chez Fidel Castro, celui de Leonid Brejnev, remonte à janvier 1974. La réciproque n'est pas vraie, puisque le chef de l'Etat cubain, qui fêtera ses trente ans de « règne » le 1er janvier, s'est rendu une dizaine de fois en URSS — triomphalement comme en 1963, ou fort discrètement comme en 1987, sa dernière apparition à Moscou.

JEAN-PIERRE CLERC.

(Lire la suite page 6.)

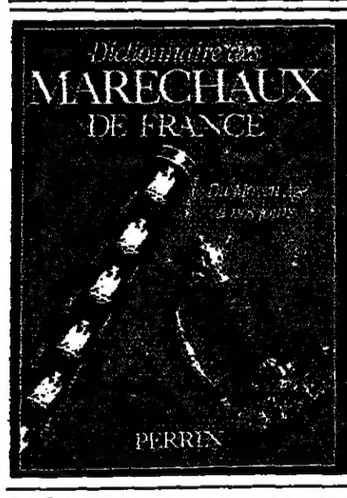

Le premier dictionnaire intégral des 331 maréchaux de France.

"Avec précision, les auteurs retracent les carrières, donnent des bibliographies et proposent une intéressante iconographie. Au-delà de l'histoire militaire, un bon apport à l'histoire tout court."
LA CROIX

450 pages - 32 pages d'illustrations hors texte en couleurs - 54 photos noires in texte dont 9 pleines pages - relié 290 F

PERRIN

Le Monde
LIVRES

- La folie Saint-Simon, par Philippe Sollers
- L'enfer selon Kawabata
- L'anti-Robinson de J.M. Coetzee
- J.B. Pontalis ou l'esprit qui danse ; Freud et Wittgenstein, aventuriers de la connaissance
- La chronique de Nicole Zand : « Venises plurielles »

Pages 13 à 19

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,50 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Débats

CNCL, dommage...

par JACQUELINE BAUDRIER (*)

CONDAMNÉE à mort à l'automne d'avant la présidentielle par le jugement sans appel du premier magistrat du pays, la Commission nationale de la communication et des libertés cessera d'exister dès la promulgation de la loi créant le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Au futur CSA d'être ou de ne pas être cette *« institution indiscutable composée de gens dignes de leur mission »*, telle que M. Mitterrand l'appelait de ses vœux pour l'après-1988, dans cette chronique d'une mort annoncée en forme d'entretien qu'il accorda au *Point* le 21 septembre 1987 : *« La CNCL n'a rien fait qui puisse inspirer ce sentiment qu'on appelle le respect. »*

Quelles erreurs, pis peut-être, quelles fautes la CNCL avait-elle donc commises pour avoir en dix mois mérité tant d'opprobre ? Le choix des présidents des sociétés de programmes du service public ? *« Sans cet étrange début*, ironisait le chef de l'Etat, *la CNCL aurait acquis une autorité après laquelle elle court encore... Dommage ! »* Dommage, répondaient en échos médiatiques Catherine Tasca et Bertrand Labrusse, tous deux nommés par le président de la République : *« La CNCL a pris parfois des décisions non pluralistes. »* Et de citer eux aussi les nominations des PDG et l'affaire de Radio-Rythme bleu.

Cette voix du RPCR en Nouvelle-Calédonie à l'approche du *référendum* de septembre 1987 avait élargi sa desserte au-delà de Nouméa, en installant un nouvel émetteur sans que la CNCL en soit avisée. La Commission nationale devait-elle intimer l'ordre à TDF de fermer l'émetteur ? Non, répondait la Commission *en réunion plénière*, après un difficile débat contradictoire.

A trois jours du référendum, faire taire l'émetteur clandestin de Radio-Rythme bleu alors que les *radios du FLNKS étaient*, elles aussi, des pirates, c'était, pour la majorité de la CNCL, courir le risque de tensions, d'incidents, voire, selon de sérieuses informations, d'attentats contre les émetteurs.

Pas une voix n'a contesté *l'urgence d'une remise en ordre*, mais la majorité de la Commission ne voulait l'entreprendre qu'une fois apaisée la fièvre électorale.

Cette « affaire », Mme Tasca, devenue ministre déléguée à la communication, la *« garde en mémoire de façon très douloureuse »* (Assemblée nationale, le 6 décembre). C'est dire que ce désaccord avait encore élargi la déchirure ouverte au sein de la CNCL, quelques semaines seulement après sa naissance, par l'élection des PDG du service public.

Ont-ils été élus trop vite, comme si les choix avaient été téléguidés ? En réalité, si le vote n'a duré que cinquante minutes, il avait été précédé par deux semaines d'échanges de vues au sein de la Commission et d'entretiens avec les candidats. Etaient-ils, ces présidents, trop monocolores, de sensibilité droitière, selon les uns, alors que, pour les autres, la majorité de leurs prédécesseurs, depuis 1981, reconnaissaient eux-mêmes avoir le cœur à gauche ?

Pourtant, ils avaient presque tous une solide expérience de l'audiovisuel, où plusieurs avaient exercé les plus hautes responsabilités. De hauts fonctionnaires saisis par la passion de l'audiovisuel, et parfois des hommes et des femmes de terrain, de vrais pros, jamais assez nombreux à mon gré.

Alors, pourquoi faire table rase de leur compétence, de leurs réussites, pour ne retenir que leur sensibilité politique avouée ou supposée ?

Dommage également que la nomination des « sages » par le pouvoir politique crée, au cœur même des instances de régulation, des clivages d'autant plus durs que les membres nommés par l'opposition sont en infériorité numérique : trois contre six au sein de la Haute Autorité, comme dans le futur CSA, à moins qu'une sagesse suprême en décide autrement...

Balancier inexorable

A l'intérieur de la CNCL, les différents modes de désignation — nominations, élections, cooptations — rendaient les frontières plus mouvantes : les votes de la CNCL à onze voix contre deux ont été exceptionnels, et il est arrivé que des décisions majeures soient prises à sept voix contre six.

Dommage encore que les désaccords, inévitables et souvent utiles, aient été portés sur la place publique. Les auteurs de la nouvelle loi ont si bien mesuré l'ampleur du mal qui a tant contribué à déstabiliser la CNCL qu'ils ont édicté le plus sévère et le plus rigoureux devoir de réserve. Le silence imposé devra même se prolonger pendant une année après la cessation du mandat.

Dommage que la vie de l'audiovisuel français soit ainsi rythmée par le va-et-vient inexorable d'un balancier commandé par les alternances politiques.

C'est ce mal bien français qui a tué la CNCL. Une longue guerre ouverte depuis la Libération pour la possession des ondes, puis de la télévision. Dans les années 60, le cordon ombilical entre le pouvoir et la RTF prenait la forme d'une ligne téléphonique directe reliant l'avenue de Friedland — le ministère de l'information — au 118 Champs-Elysées — le « Journal parlé ». A l'intérieur de la rédaction, ce cordon ombilical se métamorphosait en registre noir... Dans ce gros livre comptable chaque rédacteur en chef transmettait les « consignes » à son successeur. C'est ainsi qu'au micro de la RTF nos armées en Indochine ne connaissaient jamais la défaite mais se livraient à des *« replis stratégiques »*.

Depuis, heureusement, de grands progrès ont été accomplis, mais la guerre n'est pas finie, malgré tant de réformes : de la création de l'ORTF, premier pas vers l'autonomie, à l'éclatement de l'Office, jusqu'à la création d'une instance de régulation qui devait couper le fameux cordon ombilical, sans oublier l'expérience tumultueuse et bénéfique engagée en 1969 par Jacques Chaban-Delmas de deux unités d'information sur la première et la deuxième chaîne de télévision.

« Jupiter, c'est dans sa nature, n'est jamais satisfait de l'image que diffusent et lui renvoient ses miroirs », constatait un tant soit peu désabusée, en quittant sa fonction, la présidente de la Haute Autorité, Michèle Cotta.

Le fusible CNCL vient de sauter. En six ans, l'audiovisuel français aura connu trois instances de régulation. Au temps de l'ORTF, les têtes des directeurs généraux valsaient au même rythme. Et demain ?

Demain, la tâche sera rude pour les bâtisseurs de l'audiovisuel : trouver *l'équilibre entre secteurs public et privé* ; donner vie, enfin, à une véritable industrie des programmes ; faire preuve d'une *vigilance sans faille pour protéger* la jeunesse du sang à la « une » et de l'amour violé.

La CNCL n'a pas eu *« le temps d'avoir le temps »*. Mais en deux ans, au rythme de plus d'une décision par jour, elle a accompli un travail considérable, défriché un audiovisuel bouleversé par l'explosion de trois chaînes privées ou privatisée, élaboré une jurisprudence, conduit une réflexion en profondeur. Elle a innové en organisant, pour la première fois en France, des auditions publiques. En présence de la presse, des caméras et des micros, les candidats au rachat de TF1 et à la réattribution de la 5 et de la 6 ont plaidé leurs dossiers et pris des engagements face à l'opinion. En 1985, la 5 et la 6 avaient été attribuées sans appel à candidatures, sans cahier des charges, et la Haute Autorité n'avait pas eu voix au chapitre.

Une âme pour demain

Pour que cesse la cacophonie *sur la modification de fréquence*, la CNCL a assumé les risques d'éliminer, à Paris, deux radios sur trois, risques considérables, à *l'origine d'accusations*, de procédures habilement exploitées, qui ont porté atteinte à l'institution sans qu'elle puisse sortir du *silence tant que les jugements ne* seront pas rendus.

Cinq cents radios locales ont été autorisées, trente-sept réseaux câblés, vingt-quatre télévisions locales permanentes et temporaires. L'appel à candidatures vient d'être lancé pour l'usage des cinq fréquences allouées à la France sur le satellite TDF 1.

La CNCL a assuré le respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information, tout au long d'une chaude année électorale. Elle a appelé à plus de rigueur pour le parrainage. Et surtout, dès que l'échéance des bilans annuels des chaînes publiques et privées lui a permis d'agir, elle a utilisé tout l'arsenal de sanctions, certes trop restreint, dont elle disposait : mises en demeure, recours au Conseil d'Etat, plaintes déposées, suspension et retrait d'autorisations. Elle a vigoureusement défendu les quotas de création française, de films, de publicité.

Certains l'ont même jugée trop répressive après l'avoir accusée de laxisme. Qu'importe : les voies sont ouvertes, les fondations solides pour l'audiovisuel de demain. Demain ne sera pas comme hier.

Demain, dans le ciel de l'Europe, la télévision sans frontières propulsée par les satellites va pulvériser nos réglementations nationales. Saisis du problème, les Communautés européennes et le Conseil de l'Europe buttent sur les quotas de diffusion d'œuvres européennes et de publicité. La réglementation des campagnes électorales, le droit de réponse, l'impact de la concentration des médias sur le pluralisme et la liberté de l'information sont à l'étude.

Mais déjà, chez nous, l'espoir s'affirme d'une information affranchie, libérée des critiques, des procès d'intention. La compétition inter-chaînes, désastreuse pour le programme, donne des ailes aux journalistes et fait de l'information le premier vainqueur de cette longue marche chaotique du nouveau PAF en quête de son âme.

La trouvera-t-il cette âme ? Oui, si demain appartient aux créateurs d'images.

(*) Membre de la CNCL.

Télévision publique, vaisseau fantôme

II. *Les pouvoirs et les atouts*

par DOMINIQUE WOLTON (*)

LA crise de la télévision publique (*le Monde* du 22 décembre) ne vient pas seulement d'une sorte d'effondrement interne, mais également de l'attitude des pouvoirs publics. Ils n'ont guère manifesté d'ambition, créant sans passion le secteur privé, mais défendant, sans plus de passion, le secteur public.

Le seul sujet incessant de débats au sein de la classe politique depuis six ans concerne l'instance de régulation. C'est ainsi que, en moins de huit années, trois instances chargées de cette indépendance se sont succédé, aux pouvoirs et aux compétences à chaque fois différentes, avec une durée de vie limitée par les conditions mêmes de leur naissance et investies d'une mission impossible : favoriser une autre politique de la télévision...

Les conflits incessants sur l'indépendance de cette institution, nécessaire mais fragile dans un secteur surpolitisé, ont occupé tout l'espace, marquant l'absence, par ailleurs, de réflexion de la droite comme de la gauche sur l'avenir de la télévision.

Le libéralisme ambiant a réussi à présenter l'absence de projet global comme un facteur d'émancipation et la preuve d'une grande maturité ! En réalité, il a manqué un projet et une volonté qui transcendent la question finalement simple de la création d'un secteur privé. Car il pouvait y avoir à la fois la création d'un tel secteur et la volonté de redonner un dessein à la télévision publique. Jamais n'est apparu le sentiment, pour la classe politique comme pour l'élite en général, que la télévision constituait un des grands sujets culturels de l'avenir.

Il y a eu confusion entre trois phénomènes. D'une part, la nécessité d'un secteur privé et d'un désengagement du pouvoir politique pour favoriser l'autonomie de la télévision publique. D'autre part, le besoin d'investissements lourds pour les innovations techniques. Enfin, une réflexion stratégique sur l'avenir d'une télévision publique dans un contexte européen concurrentiel. Les deux premiers aspects ont absorbé les énergies, repoussant à plus tard une réflexion sur le contenu.

Le cœur du problème

La télévision publique est durablement menacée par deux concurrents : la télévision privée et la télévision fragmentée. Au lieu de prendre cette évolution comme une donnée de fait, on assiste à une sorte de défaitisme comme s'il y avait une « loi » d'évolution conduisant l'Europe à un processus de « télévision publique peau de chagrin ».

Or il n'y a pas de « loi scientifique » de ce type pour la télévision, car il s'agit d'une activité beaucoup trop récente, abordée différemment par les pays selon leurs cultures et leurs traditions, comme l'attestent les débats assez ouverts qui existent pour son avenir chez presque tous nos voisins. Le premier conformisme est de considérer comme inéluctable le triomphe de la télévision de masse au nom de l'incompatibilité de la loi du spectacle et de la rentabilité avec un projet culturel. Cette « loi » est d'autant plus étonnante que l'explosion de la télévision rend plus nécessaire une orientation et un projet. Certes, la télévision publique ne peut guère prétendre en être le seul garant, mais il semble tout autant déraisonnable de présenter son approche comme inutile et archaïque. C'est comme si, au moment où l'éducation et la santé deviennent enfin des services publics accessibles à toute la population, on en concluait qu'ils doivent être régis par la seule loi du profit !

La seconde idée toute faite présente comme une « loi sociologique » la tendance à la fragmentation des publics en autant de marchés. Comme si la différenciation évidente des goûts et des aspirations devait conduire à la disparition de tout projet global. En réalité, ni la télévision privée de masse ni la télévision fragmentée ne résolvent la question posée par la télévision depuis son apparition : comment gérer les rapports entre *les* publics et *le* public, dès lors qu'elle devient dans notre culture le seul médium de masse ?

Ni la *télévision privée* de masse, en réifiant le public sous couvert de le faire seul juge d'un projet réduit à la contrainte du profit, ni la télévision fragmentée, en stratifiant le public en autant de marchés potentiels, n'offrent de solution. Car le problème est de satisfaire des publics diversifiés, tout en présentant un projet qui transcende les différences.

Au moins la télévision publique présente-t-elle l'avantage d'aborder cette question en ne succombant ni à la tyrannie de l'audience ni à l'abandon de tout projet culturel. Le plus raisonnable serait de préserver le modèle de télévision généraliste, public et privé, et de maintenir un équilibre entre les différentes formes de télévision.

Objectif européen

Les nouvelles technologies (câble, satellite...) sont une chance pour elle, car la très grande majorité de ces infrastructures sont à caractère public, financées par les Etats et les collectivités locales. Pourtant, étrange paradoxe, on ne parle que de projets de télévisions privées, en s'inquiétant même de savoir s'ils seront suffisamment rentables ! Comme s'il paraissait normal que les Etats financent les infrastructures de la communication de demain afin que le privé puisse en profiter !

Le deuxième atout concerne l'Europe, où l'on constate le même déficit d'initiative, alors que dans la plupart des Etats la télévision est à majorité publique. Il n'y a qu'en France, en Italie et en Belgique que la disproportion est à ce point en faveur de la télévision privée. Partout ailleurs, les systèmes audiovisuels sont plus équilibrés, voire dominés par la télévision publique.

Pour faire une ou des télévisions européennes, il faut, avant tout, des télévisions publiques fortes, s'appuyant sur les différences culturelles. Sinon, les télévisions privées imposeront leur format et leur logique, nécessairement plus « européenne », c'est-à-dire à l'échelle des marchés. Là aussi, la volonté et le dynamisme manquent, comme si la télévision était un problème moins important que la création du marché unique !

Le manque de confiance dans les capacités de la télévision publique traduit le vieux mouvement d'attentisme, voire de critique, qui a longtemps dominé en Europe à son égard, comme à l'égard de la télévision en général. L'on ne peut s'empêcher de remarquer que le discours sur la nécessité de laisser la télévision aux lois du marché permet de laisser de côté la question autrement plus complexe et difficile : quels projets pour les télévisions publiques en Europe ?

(*) Directeur de recherche au CNRS.

BIBLIOGRAPHIE

Les messageries roses ou l'Etat proxénète

A l'automne 1987, un mystérieux « *Slip en dentelle* » explore systématiquement les messageries roses du minitel. Sous ce pseudonyme évocateur se cache un austère magistrat de la quatrième section du parquet de Paris, convaincu que racolage et proxénétisme ont désormais quitté les trottoirs pour s'abriter derrière l'anonymat complice du 36-15. L'enquête, relayée par la brigade des stupéfiants et du proxénétisme porte ses fruits puisqu'en février 1988, le procureur de Paris traduit cinq dirigeants de messageries devant la 17e chambre correctionnelle pour incitation à la débauche.

Les prévenus seront relaxés. Dans son jugement, le tribunal constate qu'il y a délit mais qu'un « *vide législatif* » l'empêche d'en désigner les coupables. Les éditeurs télématiques ne peuvent être tenus pour responsables des messages qui s'échangent sur les écrans du minitel. France Télécom (ex-direction générale des télécommunications) se réfugie derrière son statut de « *transporteur* » neutre.

En attendant que soit jugé l'appel demandé par le parquet et les associations familiales, parties civiles, Denis Perier, ancien reporter du *Figaro* et président de la Fédération française des sociétés de journalistes, refait le procès des messageries roses dans un livre incisif et remarquablement documenté. Son verdict est net : le minitel est non seulement une forme moderne de racolage mais un dangereux vecteur de la délinquance sexuelle. L'Etat, complice, tire de conséquents bénéfices de ce commerce inavouable et a organisé sciemment le vide juridique qui le protège.

A l'appui de sa démonstration, Denis Perier retrace l'histoire de la télématique, raconte la mise en place technocratique du réseau Télétel, à l'abri de tout contrôle parlementaire, met en cause le secret qui règne sur les comptes de France Télécom, décrit le monopole organisé entre l'Etat et certains éditeurs de presse, sous la protection de respectables commissions, pour exploiter les messageries.

Excessif, le réquisitoire l'est sans doute lorsqu'il identifie la télématique aux seuls débordements pornographiques des messageries, et France Télécom aura beau jeu de rappeler les nombreuses utilisations professionnelles du minitel. Mais le livre de Denis Perier a le grand mérite de souligner l'hypocrisie de l'Etat. D'un côté, l'administration de France Télécom décide souverainement d'implanter un minitel dans chaque foyer, de faciliter techniquement et financièrement l'exploitation des messageries, de les soustraire au contrôle juridique. De l'autre, elle entend proclamer devant la justice sa neutralité. Il y a là au moins un abus de pouvoir, au pire, comme l'écrit Denis Perier, « *une décadence morale de l'Etat* ».

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

★ *Les Dossiers noirs du minitel rose*, Denis Perier, Albin Michel.

ISRAËL : la coalition entre le Likoud et les travaillistes

M. Shamir présente son nouveau gouvernement

Le comité central du Parti travailliste a entériné, mercredi 21 décembre, à une large majorité les accords conclus par M. Pérès avec le Likoud de M. Shamir en vue de la formation d'une coalition gouvernementale. Ces mêmes accords avaient été approuvés quelques heures auparavant par le comité central du Likoud (*le Monde* du 22 décembre). M. Shamir, qui doit prendre la tête de la nouvelle coalition, devait présenter son gouvernement jeudi à la Knesset. M. Pérès abandonne les affaires étrangères à M. Moshé Arens (Likoud) et prend les finances. M. Rabin (travailliste) conserve la défense.

Par ailleurs, M. Yasser Arafat, en visite en Yougoslavie, a vivement critiqué le programme Likoud-travaillistes – qui prévoit de nouvelles implantations juives dans les territoires occupés, s'oppose à la création d'un Etat palestinien et exclut toute négociation avec l'OLP, – qualifiant les accords entre les deux grands partis israéliens d'« *accords de guerre et non de paix* ». M. Arafat doit poursuivre sa tournée européenne par une visite à Rome, où il est attendu vendredi. – *(AFP, Reuter.)*

Moshé Arens, un « dur » au profil d'« intellectuel »

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Au moment où les relations israélo-américaines traversent une phase malaisée, M. Shamir a confié le ministère des affaires étrangères à un familier des Etats-Unis. Moshé Arens y a vécu adolescent puis fait de brillantes études, avant d'y retourner comme ambassadeur d'Israël et de nouer à Washington de solides relations aussi bien au Congrès que dans l'administration. Il en a gardé un style : l'homme se pique d'efficacité « *à l'américaine* », a le contact facile et courtois, et paraît plus à l'aise dans le débat technique que dans la polémique.

Dans une classe politique où la discussion prend parfois des allures de pugilat, « *Misha* » Arens cultive une certaine réserve, un ton ironique, un profil d'« *intellectuel* ». On l'appelle volontiers « le Professeur » et le *Jerusalem Post* disait de lui, il y a quelques années, qu'il incarnait « *la face la plus distinguée du Likoud* ».

Voilà pour les apparences, car, sur le fond, M. Arens (soixante-trois ans) passe pour être « un dur parmi les durs » du Likoud réticent à toute idée de concession territoriale en Cisjordanie et à Gaza. En complet veston et le sourire charmeur, « le Professeur » est un inconditionnel du Grand Israël. A la Knesset, il avait résolument voté contre ces accords de Camp David qu'il va *maintenant* s'efforcer de promouvoir : négociations directes avec la Jordanie (qui s'y refuse) et l'Egypte, et statut d'autonomie pour les Palestiniens des territoires occupés (qui n'en veulent pas). A Jérusalem, Moshé Arens a été un des premiers à dénoncer la décision américaine d'ouvrir un dialogue avec l'OLP.

Un ancien de l'Irgoun

Sympathisant de la tendance dure du sionisme, Moshé Arens l'est depuis l'enfance. Il est né en 1925 en Lituanie, à Kaunas d'où ses parents émigrèrent juste avant la dernière guerre mondiale pour aller s'installer aux Etats-Unis. Adolescent à New-York, il devint un des dirigeants du Betar, le mouvement de jeunesse de l'aile extrémiste du sionisme. En 1947, il est diplômé du prestigieux Massachusetts Institut of Technology (MIT), où il acquiet une formation d'ingénieur aéronautique. Il fait son *aliya* en 1948, au moment des premiers combats de la guerre d'indépendance, et rejoint immédiatement les rangs de l'Irgoun, le groupe armé de Menahem Begin.

Avec la politique, l'aéronautique est une des passions de Moshé Arens. Il l'enseigne d'abord au célèbre Institut Technion de Haifa, avant d'être un des parrains, au sein des industries aérospatiales israéliennes, de certains des armements les plus sophistiqués du pays : le missile Gabriel, l'avion Kfir, puis le projet avorté de chasseur bombardier national, le Lavi.

Il ne vient à la politique professionnelle que tardivement. Avec M. Itzhak Shamir, il est élu à la Knesset en 1974. Il devient président de la commission des affaires étrangères et de la défense en 1977. Nommé ambassadeur à Washington en 1982, il regagnera Jérusalem un *an plus tard pour prendre le poste de* ministre de la défense après la démission de M. Ariel Sharon, à la suite des tueries dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila à Beyrouth.

Depuis 1984, Moshé Arens était ministre sans portefeuille, entendant « *rénover* » le programme économique du Likoud. Il est séduit par le néoconservatisme économique du président Reagan, et veut, dit-il, « *débolchéviser l'économie israélienne* ». Il s'occupe aussi du secteur arabe, et cet admirateur de la démocratie américaine découvrira les disparités économiques, sociales et politiques dont sont victimes les Arabes israéliens.

On lui reproche d'avoir été un ministre attentiste sans grande imagination politique. Jamais démagogue, il qualifie d' « *obscène* » le thème du « *transfert* » des Palestiniens des territoires occupés, caressé par certains de ses alliés politiques. Mais on le dit peu capable de susciter la ferveur des militants et de l'électorat. C'est pourtant Moshé Arens que M. Shamir a choisi pour dauphin, devant lui succéder un jour à la tête du parti, aux dépens d'Ariel Sharon et de David Lévy.

ALAIN FRACHON.

SUISSE

Questions autour de la libération d'un otage

La Suisse a décidé de rappeler son ambassadeur au Liban, M. Dino Sciolli, craignant pour sa vie, a annoncé mercredi 21 décembre le porte-parole du ministère helvétique des affaires étrangères, M. Michel Pache. Celui-ci a précisé que seuls l'ambassadeur et son épouse se trouvaient encore au Liban lorsque cette décision a été prise et qu'ils avaient déjà quitté Beyrouth pour Larnaca, en compagnie de leurs gardes du corps. Le reste du personnel suisse de l'ambassade était déjà parti depuis un certain temps.

Cette décision intervient un peu plus de vingt-quatre heures après celle du CICR de rapatrier précipitamment ses dix-sept délégués au Liban, à la suite de menaces de mort proférées à leur encontre et quelques jours après la libération de M. Peter Winkler, délégué du Comité international de la Croix-Rouge au Liban Sud. – *(AFP.)*

BERNE
de notre correspondant

Y a-t-il eu marchandage ? A quel prix M. Peter Winkler, ce délégué du CICR enlevé le 17 novembre dans le sud du Liban, a-t-il été libéré un mois plus tard par ses ravisseurs ? Au lendemain de sa libération, samedi 17 décembre, le ministre suisse des affaires étrangères, M. René Felber, avait répondu que son gouvernement n'avait fait aucune concession et n'avait jamais transigé sur le cas du pirate de l'air Ali Mohamed Hariri, auteur du détournement en juillet 1987 d'un avion d'Air Afrique sur Genève et accusé du meurtre d'un passager français.

M. Felber avait tenu à préciser que Hariri serait bel et bien jugé en février prochain et que l'intervention de M. Yasser Arafat contacté par les autorités suisses durant son récent séjour à Genève avait « *probablement aidé à la libération* » de M. Winkler.

Pourtant, les conditions mêmes de l'heureux dénouement de cette affaire par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Suède à Damas continuent de soulever des questions. Des promesses auraient-elles été faites aux ravisseurs ou une rançon aurait-elle été éventuellement versée ? S'il est trop tôt pour répondre à ces interrogations, certains ne manquent pas de rappeler l'attitude de la Suisse dans de précédentes affaires analogues.

Le 3 janvier 1985, le chargé d'affaires suisse à Beyrouth avait été enlevé, puis relâché quatre jours plus tard. Berne s'était alors *empressé de faire valoir que cette* libération n'avait fait l'objet d'aucune concession. Mais, le 30 janvier suivant, un jeune chiite libanais, Hussein Atat, arrêté moins de trois mois plus tôt pour transport d'explosifs à Zurich, était condamné à dix-huit mois de prison avec sursis et aussitôt expulsé de Suisse.

En 1987, la Suisse avait refusé d'extrader en France un autre Libanais, Hassan Dib, interpellé à Genève et recherché par le juge Boulouque dans le cadre de l'enquête sur les attentats commis à Paris en septembre 1986. Pour justifier sa décision, le ministère public fédéral avait fait valoir que le délit d'association de malfaiteurs invoqué par la justice française n'existait pas dans le droit pénal helvétique.

Autre précédent : en 1970, lors du détournement par un commando palestinien d'un appareil de la Swissair vers l'aéroport de Zarka en Jordanie, Berne avait cédé aux exigences des terroristes et ordonné la libération de trois membres du FPLP condamnés à douze ans de réclusion pour l'attentat commis en 1969 contre un avion de la compagnie El Al et le meurtre d'un Israélien à l'aéroport de Zurich-Kloten.

A Genève, le service d'application des peines a, d'autre part, confirmé, mardi 20 décembre, la récente libération de Mohamed Taher, un Palestinien condamné en mars 1986 à cinq ans de réclusion pour des attentats commis l'année précédente dans la ville de Calvin. En compagnie de Djallal Ahamadi, qui est toujours en détention et purge une peine de neuf ans de réclusion, Taher avait notamment piégé les voitures de deux diplomates syriens en poste à l'ONU.

Le procès d'Ali Mohamed Hariri, qui doit s'ouvrir le 20 février à Lausanne, permettra peut-être de lever un coin du voile sur les conditions de la libération de M. Peter Winkler.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

LIBYE

Menaces d'intervention américaine contre une usine d'armes chimiques

L'éventualité d'une action militaire contre une importante usine libyenne de fabrication d'armes chimiques a été évoquée entre les Etats-Unis et leurs alliés, a indiqué, mercredi 21 novembre, le président Reagan à la télévision américaine. « *Aucune décision n'a encore été prise* », a souligné M. Reagan. « *Nous sommes en consultation avec nos alliés et avec l'OTAN et nous surveillons de très près la situation* », a-t-il ajouté.

L'existence de cette usine, située à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de Tripoli, avait été révélée en septembre par le département d'Etat. Le directeur de la CIA, M. William Webster, l'avait décrite comme la plus grande usine de fabrication de gaz de combat du tiers-monde. Selon les Etats-Unis, cette usine a été construite avec l'aide de sociétés privées européennes et japonaises et, lundi, le gouvernement avait demandé « *à toutes les nations d'éviter toute contribution qu'elles pourraient apporter à la capacité de production d'armes chimiques par la Libye* ».

Des responsables gouvernementaux américains ayant requis l'anonymat, cités par le *Washington Post* de jeudi, ont précisé de leur côté que ces discussions avaient été engagées dans le cadre de la préparation de la conférence sur les armes bactériologiques et chimiques qui doit se tenir à Paris du 7 au 11 janvier prochain et à laquelle plus de cent pays devraient participer. Des sources proches des services de renseignement américains citées par ce quotidien ont indiqué que les Etats-Unis disposaient de photos détaillées du complexe libyen et que l'usine était protégée par un important dispositif antiaérien. – *(AFP.)*

Plus de 270 morts en Ecosse dans la destruction du Boeing de la Pan Am

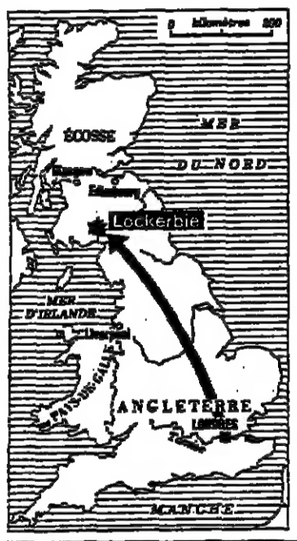

(Suite de la première page.)

Les blessés, pour la plupart atteints de brûlures, ont été transportés à l'hôpital de la ville de Dumfries, distante d'une vingtaine de kilomètres. Ils ne seraient guère plus d'une dizaine. Il est apparu très vite qu'il ne pouvait y avoir aucun survivant parmi les passagers. Le spectacle du cratère, profond de plusieurs mètres, creusé par la partie principale de l'appareil, ne laissait aucun doute à ce sujet. Une des portes de l'avion a été retrouvée à près de 25 kilomètres de Lockerbie, tandis que la cabine de pilotage s'est écrasée à environ 4 kilomètres de la localité.

La reine a fait part de sa « *consternation* ». Mme Thatcher s'est dite « *choquée par ce terrible désastre* ». La Chambre des communes a interrompu ses travaux, mercredi soir, pour un débat d'urgence consacré à la catastrophe.

Le vol 103 de la Pan Am avait commencé à Francfort, en RFA, avec un Boeing-727, dans lequel avaient embarqué de nombreux militaires américains qui revenaient passer les fêtes de fin d'année aux Etats-Unis, et des étudiants de l'université de Syracuse, dans l'Etat de New-York, qui avaient achevé un trimestre d'études en Europe. Il avait été transféré, comme de coutume, sur un 747 à l'escale de Londres. L'appareil a eu un dernier contact radio à 19 h 15. Il n'a émis aucun message de détresse. Aucun problème technique, même mineur, n'avait été signalé préalablement. Les causes de l'accident restent donc entièrement inconnues.

L'hypothèse d'un attentat n'est pas exclue. Une passagère, qui s'est arrêtée à Londres, a fait état du comportement suspect d'un autre passager qui semblait très agité et qui a poursuivi son voyage. La presse britannique de jeudi envisage la possibilité d'un attentat lié à la situation au Proche-Orient. Le *Times* écrit que les services de sécurité avaient été mis en état d'alerte ces derniers jours. Le danger pouvait venir d'extrémistes palestiniens qui auraient pu poser une bombe pour en faire porter la responsabilité à l'OLP et empêcher ainsi la poursuite du dialogue engagé avec les Etats-Unis.

Selon les spécialistes de l'aviation civile, une défaillance technique majeure et soudaine n'est pas impensable, même si le Boeing-747 reste un des appareils les plus fiables du monde : la « *fatigue du métal* », pour un avion livré en février 1970 et qui a effectué trente-trois mille atterrissages et décollages, pourrait constituer une explication, et une bombe de forte puissance aurait produit exactement les mêmes effets que ceux observés par les témoins au sol. Les circonstances sont comparables à celles de la catastrophe de juin 1985, au cours de laquelle un Boeing-747 de la compagnie Air India a explosé en vol, probablement à la suite d'un attentat, et a plongé dans la mer d'Irlande, entraînant la mort de trois cent vingt-neuf personnes. Les extrémistes sikhs avaient alors été soupçonnés.

L'appareil était sous le contrôle du centre écossais du trafic aérien de Prestwick, près de Glasgow, lorsqu'il a disparu des écrans radar. La possibilité, un moment envisagée, d'une collision avec un autre avion, était totalement exclue, jeudi, par l'aviation civile britannique.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Deux hypothèses pour une explosion en vol

La dispersion des morceaux de l'avion laisse à penser qu'il a explosé en vol ou qu'il s'est cassé en deux. En effet, le fuselage et les ailes sont tombés sur l'agglomération de Lockerbie, alors que le cockpit s'est écrasé à 4 kilomètres de là.

Le dépouillement des enregistreurs de vol – les boîtes noires – permettra de reconstituer les derniers instants de l'avion, les conversations de l'équipage dans le cockpit, le régime des moteurs et tous les incidents possibles. Pour l'heure, aucune hypothèse n'est exclue, ni celle de l'attentat ni celle d'une défaillance technique ayant provoqué une décompression explosive et la cassure de l'avion en vol.

Cette dernière éventualité n'est pas à exclure, étant donné l'âge de l'avion (dix-huit ans) et les incidents techniques que rapporte le *Los Angeles Times*. Le quotidien californien fait état de la découverte de fissures, en 1983, dans le plancher de la cabine ; en 1984, c'était le carénage d'un des moteurs qui présentait des criques ; en 1987, des traces de corrosion étaient décelées dans la cloison étanche arrière et dans certaines portions du fuselage ; à deux reprises, l'avion aurait connu des débuts d'incendie. Enfin, en 1988, un bec du bord d'attaque de l'aile se serait détaché au décollage de Karachi (Pakistan). Les porte-parole de Pan Am ont déclaré que le Boeing avait été complètement rénové en 1987 avant d'être inscrit aux Etats-Unis sur la liste des appareils pouvant être réquisitionnés en cas d'urgence nationale.

AL. F.

Les douze catastrophes aériennes les plus meurtrières

Voici, classées par ordre décroissant de gravité, les douze catastrophes aériennes les plus meurtrières de l'histoire de l'aéronautique civile :

● **27 mars 1977.** – 582 morts dans la collision par temps de brouillard de deux Boeing-747 de PanAm et de KLM sur l'aéroport de Ténérife aux Canaries.

● **12 août 1985.** – 520 morts dans un Boeing-747 de Japan Airlines à l'ouest de Tokyo, à la suite d'une rupture de la cloison arrière de l'appareil due à une réparation défectueuse.

● **3 mars 1974.** – 346 morts dans un DC-10 de Turkish Airlines tombé près d'Ermenonville (Val-d'Oise), la porte de la soute mal fermée ayant provoqué une explosion et la rupture des gouvernes.

● **23 juin 1985.** – 323 morts dans un Boeing-747 d'Air India tombé au large de l'Irlande, une bombe ayant vraisemblablement provoqué l'explosion de l'appareil.

● **19 août 1980.** – 301 morts lors de l'atterrissage d'urgence d'un Tristar de Saudi Arabian Airlines à Ryad (Arabie saoudite).

● **3 juillet 1988.** – 290 morts dans l'Airbus A-300 d'Iran Air abattu par un croiseur américain dans le Golfe.

● **25 mai 1979.** – 273 morts à Chicago dans un DC-10 d'American Airlines dont un réacteur s'était détaché au décollage.

● **1er septembre 1983.** – 269 morts dans un Boeing-747 de Korean Airlines abattu par un chasseur soviétique au large de la presqu'île de Sakhaline.

● **28 novembre 1979.** – 257 morts dans un DC-10 d'Air New Zealand qui avait percuté une montagne dans l'Antarctique à la suite d'une erreur de navigation.

● **12 décembre 1985.** – 256 morts dans un DC-8 d'Arrow Air retombé au décollage à Gander (Terre-Neuve), à la suite d'une panne de réacteur.

● **1er janvier 1978.** – 213 morts dans un Boeing d'Air India, qui avait explosé peu après avoir décollé de Bombay.

● **4 décembre 1974.** – 191 morts dans un DC-8 affrêté par une compagnie néerlandaise et pris dans une tempête près de Colombo (Sri-Lanka).

Parmi les victimes

Bernt Carlsson, commissaire de l'ONU pour la Namibie

NEW-YORK
(Nations unies)
de notre correspondant

Il est des coïncidences tragiques. La mort, dans l'avion de la Pan Am, du commissaire des Nations unies pour la Namibie, Bernt Carlsson, paraît porter en elle le deuil d'une époque. Disparu la veille de la signature du traité garantissant l'indépendance de la Namibie, le haut fonctionnaire suédois emporte dans sa tombe une série de vieilles certitudes sur la pérennité de l'affrontement Est-Ouest et le rôle, statique à outrance, d'une organisation vouée à servir de décor à des rêves jamais achevés.

Nommé en juillet 1987, Bernt Carlsson ne se sera jamais rendu à Windhoek. Ne disait-il pas à l'époque qu'il s'estimait « *chargé de diriger une transition qui ne débutera jamais* » ? Optimiste (« *Comme seuls les Nordiques peuvent l'être* », disait-il), il ne désespérait pas, cependant, d'appliquer un jour une résolution 435 « *même vidée de sa substance* ».

La mort de Bernt Carlsson, l'homme-symbole de l'impuissance de l'ONU, de l'absence de celle-ci d'une terre où, pourtant, elle s'estimait chez elle, coïncide avec la signature de deux traités que le commissaire aurait dû, en accord avec les résolutions, combattre comme contraires à la volonté internationale. Si le Suédois incarnait, légalement, un rêve namibien aux couleurs de la SWAPO, sa présence à la cérémonie de la signature, jeudi 22 décembre, de traités qui réduisent le « *seul représentant du peuple namibien* » à la dimension d'un parti politique parmi tant d'autres, aurait eu un parfum irréel que seul le cynisme du jeu diplomatique parviem à faire éventer.

Et s'il représentait le refus de l'ONU d'accepter le « linkage », c'est-à-dire l'exigence de Pretoria et de Washington de lier le départ des forces cubaines d'Angola avec l'indépendance de la Namibie, il n'aurait pu que sourire à regarder les ministres cubain et angolais trinquer - comme cela est prévu - avec leur collègue sud-africain...

Ch. L.

FRED
les diamants font la chaîne

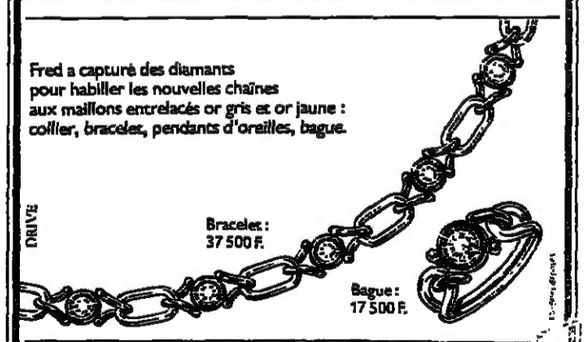

FRED JOAILLIER
6, rue Royale, Paris 8e 42.60.30.65
Le Claridge, 74, Champs-Elysées, Hôtel Ritz.
Hôtel Méridien • Espace "Galeries Lafayette," Paris.
Aéroport d'Orly • 92, rue Eugène Cotas, Deauville.
21, bd de la Croisette, Cannes • Hôtel Loews, Monte-Carlo.
20, rue du Marché, Genève • Beverly Hills • Houston • Dallas • New York.

هكذا من الأصل

Europe

POLOGNE : remaniement au sein du Parti communiste

« Le pays a besoin d'un compromis »
déclare le général Jaruzelski

Le plénum du comité central du Parti communiste polonais, le POUP, s'est achevé mercredi 21 décembre à Varsovie par de nouvelles promesses d'ouverture du régime. A l'issue de débats animés sur l'opportunité d'une relégalisation du syndicat Solidarité, dissous en décembre 1981, le premier ministre polonais, M. Rakowski, a offert de reprendre les discussions sur le « *rétablissement* » du « *pluralisme* » syndical en Pologne.

Comme on s'y attendait, le comité central a également approuvé un important remaniement, du moins en nombre, du politburo. Six titulaires en ont été évincés. Si aucun d'entre eux ne jouait plus de rôle de premier plan, ils faisaient partie de la vieille garde conservatrice du parti. Le plus connu est M. Zbigniew Messner, qui avait été contraint de démissionner en septembre dernier de son poste à la tête du gouvernement en raison de son incapacité à mener à bien la politique de réformes décidée par les instances dirigeantes du POUP.

Parmi les huit nouveaux arrivants, la promotion la plus significative est celle de M. Stanislas Ciosek, qui devient membre de plein droit du politburo après y être entré comme suppléant en juin dernier. Agé de quarante-neuf ans, il est l'homme des contacts avec Solidarité. Il a également été nommé secrétaire du comité central, où il devrait prendre en charge la propagande. Le politburo passe de quinze à dix-sept membres. D'une manière général, ce remaniement marque un net rajeunissement de l'instance dirigeante du POUP. Dès l'ouverture du plénum, mardi dernier, le général Jaruselski avait annoncé d'importants changements à la direction du parti pour réussir l'œuvre « immense » à accomplir. L'organe du POUP, *Trybuna Ludu*, avait publié en début de semaine un long plaidoyer pour une réforme en profondeur du parti.

Les relations avec l'opposition, et singulièrement avec Solidarité, ont occupé une grande partie des débats du plénum, où conservateurs et réformateurs se sont affrontés, parfois violemment. Malgré les attaques des conservateurs, qui les accusaient de « *brader le socialisme* », les réformateurs ont eu gain de cause.

La nomination de Ciosek au politburo paraît refléter la volonté des dirigeants de chercher sérieusement maintenant un *modus vivendi* avec l'opposition pour pouvoir ensuite mener à bonne fin la politique de réforme engagée.

« *La Pologne a besoin de compromis, d'une entente* (nationale). *Pour y parvenir, il faut concilier les possibilités avec les réalités* », a souligné le général Jaruzelski lui-même dans son discours de clôture du plénum, mercredi.

Lech Walesa « homme de compromis »

Avant lui, le premier ministre, M. Rakowski, qui a pourtant la réputation d'être un adversaire déclaré de Solidarité, avait invité Lech Walesa à s'asseoir « *sans condition* » à la table ronde pouvoir-opposition si souvent annoncée et reportée. Il a laissé entendre, ce qui représente une ouverture majeure en direction de Solidarité, que le pluralisme syndical pourrait être rétabli sous « *certaines conditions* » qui restent à définir entre tous les partenaires intéressés.

« *Nous* (le pouvoir) *disons clairement que nous désirons de pair avec les syndicats officiels et les leaders de l'ancien syndicat Solidarité définir un nouveau modèle de mouvement syndical, différent de celui qui existe actuellement en Pologne. Nous n'appréhendons pas le pluralisme* (syndical) *inscrit dans la loi de 1982* (qui l'a ajourné *sine die*). *Son rétablissement doit faire l'objet d'un accord qui reste à mettre au point* », a déclaré le premier ministre.

M. Rakowski a constaté, que la situation avait évolué en Pologne, ou, a-t-il dit, on assiste « *à un approfondissement de la confiance tant à l'égard de Lech Walesa que du gouvernement* ». « *Ces deux tendances ne sont pas opposées*, a-t-il affirmé. *Elles sont complémentaires. Beaucoup de Polonais appuient le pouvoir et réclament parallèlement le rétablissement de Solidarité ainsi que l'élargissement des libertés* ».

Le premier ministre a brutalement « découvert » en Lech Walesa un interlocuteur « *partisan de l'entente* » et un « *homme de compromis* » avec lequel il est possible de discuter. Il a ainsi estimé qu'il avait « *beaucoup évolué* » depuis les grandes grèves d'août 1980 et faisait désormais preuve de « *pondération* ».

Cette ouverture gouvernementale intervient après la décision, prise dimanche par le « comité des soixante », regroupant les dirigeants de Solidarité et de l'opposition modérée, de créer un « comité civique » auprès de Lech Walesa, sorte de « cabinet fantôme » chargé de représenter l'opposition. Bien que la relégalisation de Solidarité reste l'exigence de base avant toute reprise des discussions avec le gouvernement, la création de ce comité avait été considérée comme une tentative de Lech Walesa de faciliter la tâche aux autorités en leur désignant un interlocuteur plus aisément acceptable. Elle avait d'ailleurs été annoncée, à la surprise générale, par *Trybuna Ludu*.

Depuis plusieurs semaines, les déclarations de Lech Walesa, ses activités tant à Paris — où il a séjourné du 9 au 11 décembre — qu'en Pologne ont d'ailleurs très souvent fait l'objet de comptes-rendus dans les médias officiels, y compris à la télévision. Comme si, soulignent les observateurs, les dirigeants du pays souhaitaient « banaliser » l'activisme du leader syndicat et exploiter au mieux son souci de ne pas « envenimer les choses » en Pologne.

Le point de départ de ce changement d'attitude envers le fondateur de Solidarité avait été, le 30 novembre, l'organisation du débat télévisé — une première à Varsovie — qui l'avait opposé au président des syndicats officiels OPZZ, M. Alfred Miodowicz.

Réduction des dépenses militaires

Le plénum a ainsi nettement confirmé la volonté des dirigeants de poursuivre leur politique de réformes. Nouveau responsable des questions économiques au sein du politburo, où il avait été nommé en juin dernier, M. Wladyslaw Baka avait reconnu, mardi, que les buts fixés pour cette année n'avaient pas tous été atteints en raison des « lenteurs » dans l'application de ces réformes. Il avait révélé que les dépenses militaires allaient être amputés au profit du secteur des biens de consommation pour tenter d'améliorer le niveau de vie de la population.

Confirmant ce point, le général Jaruzelzki a indiqué, mercredi, que le ministre de la défense, le général Florian Siwicki, membre du politburo, annoncerait prochainement le détail des réductions de dépenses envisagées. Des rumeurs font état, à ce propos, d'une sérieuse résistance des militaires à cette mesure et d'une possible démission du ministre et de plusieurs généraux.

ITALIE : polémiques sur les fonds versés à la région napolitaine après le séisme de 1980

Le président du conseil sur la sellette

ROME
de notre correspondant

« *Les critiques, j'accepte. La calomnie, non.* » Placé au regard de l'opinion publique, depuis dix jours, dans le box des accusés par l'opposition et une partie de la presse, M. Ciriaco De Mita, président du conseil, vient de descendre dans l'arène parlementaire, après avoir accepté, contraint et forcé, la démission de son sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, en charge du contrôle des services secrets, M. Angelo Sanza.

Au cœur de l'affaire, un tremblement de terre. Celui de novembre 1980, qui avait dévasté la région napolitaine et qui, par la suite, avait apporté à la province un véritable déluge de fonds publics au titre de la reconstruction. Combien, et où est passé l'argent ? Double question sans réponse bien nette, à laquelle s'en est ajoutée une troisième : Ciriaco De Mita, né à Irpinia, une localité au nord de Naples, et « boss » politique de la région depuis vingt ans, a-t-il profité de sa fonction pour s'enrichir ?

Le petit Parti radical et le PCI, relayés par une bonne proportion de la grande presse, affirment que sur 63 000 milliards de lires (300 milliards de francs) déversés depuis huit ans sur la région, le tiers serait allé à Irpinia. Les fonds auraient transité par une petite banque locale, la Banca Popolare, dont le patrimoine se montait à 2 milliards de francs en 1980. Il est aujourd'hui trois fois plus élevé, et dix-sept nouvelles succursales ont été ouvertes.

Or, non seulement la direction de l'établissement est proche du premier ministre, mais celui-ci, avec sa famille, détient 0,6 % du capital de la banque. « *De Mita s'enrichit avec les fonds d'aide!* », se sont exclamés certains. Les amis du chef de la Démocratie chrétienne ont crié au scandale, à la manipulation, à l'intoxication. Emporté par son élan, M. Angelo Sanza est allé jusqu'à insinuer que la pseudo-loge maçonnique P 2 était dans le coup, par l'intermédiaire des services secrets, où elle avait, c'est vrai, quelques affiliés avant le grand nettoyage de ces dernières années. Affirmation sans preuve, bien entendu, M. Sanza a donc dû abandonner son portefeuille.

L' « Irpiniagate »

Mardi au Parlement, le ministre pour le Mezzogiorno a répondu en partie aux accusations et cité quelques chiffres. Ce ne sont pas 63 000 milliards de lires mais 29 830 qui ont été débloqués après la catastrophe et 687 communes dans huit provinces et trois régions en ont ou vont en bénéficier. Sans répondre directement aux insinuations qui le visent, M. Ciriaco De Mita s'est déclaré prêt, si besoin est, à témoigner devant la commission d'enquête parlementaire réclamée à cor et à cri par le Parti communiste.

Pour l'heure, la commission n'est pas créée, il faudra un vote de l'Assemblée. La suite dépendra, entre autres, de l'attitude du PSI et des démocrates-chrétiens eux-mêmes, car il ne fait aucun doute que les premiers boulets de ce qu'on appelle ici l'« Irpiniagate » ont été tirés du propre camp de M. De Mita. On n'est, il est vrai, qu'à deux mois du grand congrès du parti, et la lutte entre factions a commencé depuis longtemps. « *Sept chefs de gouvernement ont, depuis huit ans, géré l'aide à la région dévastée*, a rappelé le président du conseil. *Il se trouve que l'un d'entre eux, moi-même, est originaire d'Irpinia, c'est tout.* »

PATRICE CLAUDE.

M. Stanislaw Ciosek

Stanislaw Ciosek, qui était, depuis le 14 juin 1988, membre suppléant du bureau politique, a été également nommé secrétaire du comité central, ce qui lui donne un poids accru dans la direction du POUP. Agé de quarante-neuf ans, ce spécialiste des affaires sociales est considéré comme un « libéral ». En 1980, il avait été nommé ministre chargé des relations avec les syndicats, des questions du travail et des salaires. Depuis 1981, il était secrétaire du comité socio-économique du gouvernement. C'est lui qui était chargé, avant son entrée au bureau politique, des contacts avec les personnalités de l'opposition dite « *modérée* ». Par ailleurs, trois personnes qui ont été promues secrétaires du comité central, MM. Czarzasty, Miller et Stepien, sont considérées comme des « *réformateurs* ».

M. Zbigniew Messner

Agé de cinquante-neuf ans, ancien premier ministre, Zbigniew Messner a connu une ascension rapide, à la suite de l'arrivée au pouvoir du général Jaruzelski. Elu membre du comité central en 1981, il a été, dès 1982, appelé aux fonctions de premier secrétaire du Parti de sa région, la Haute-Silésie, accédant ainsi au bureau politique, avant d'être nommé vice-premier ministre chargé de coordonner l'ensemble des secteurs économiques. En novembre 1985, il devint premier ministre, lorsque le général Jaruzelski abandonna cette charge pour ne garder que sa fonction essentielle, celle de chef de parti. M. Messner, qui a présenté la démission de son gouvernement le 19 septembre dernier, était accusé d'être responsable des déboires économiques du pays. Comme le général Jozef Baryla, un proche du numéro un polonais, qui quitte lui aussi le bureau politique, l'ancien premier ministre était considéré comme hostile aux réformes.

Les nouveaux organes dirigeants du parti

Voici la composition du nouveau bureau politique du Parti ouvrier unifié polonais (POUP, communiste) qui, à l'issue du deuxième plénum du comité central réuni les 20 et 21 décembre, compte désormais dix-sept membres de plein droit :

● **Nouveaux membres de plein droit :** *Stanislaw Ciosek* (jusqu'à présent membre suppléant du bureau politique), *Zbigniew Michalek* (secrétaire du comité central), *Kazimierz Cypryniak* (perd son poste au secrétariat du comité central au profit de la présidence de la commission centrale de contrôle du parti), *Gabriela Rembisz* (jusqu'à présent membre suppléant du BP), *Iwona Ludowska* (directrice d'un lycée à Bielsko-Biala), *Zdzislaw Swiatek* (secrétaire d'une cellule de base dans une usine en Haute-Silésie), *Wiktor Pyrkosz* (PDG d'une maison d'exportation d'Etat à Lodz), *Janusz Reykowski* (professeur de psychologie).

● **Membres de plein droit conservant leurs fonctions :** général *Wojciech Jaruzelski*, premier secrétaire du Parti ; *MM. Mieczyslaw Rakowski*, premier ministre, *Kazimierz Barcikowski, Jozef Czyrek, Marian Orzechowski, Wladyslaw Baka, Alfred Miodowicz* (président des syndicats officiels OPZZ), ainsi que les généraux *Florian Siwicki*, ministre de la défense, et *Czeslaw Kiszczak*, ministre de l'intérieur.

● **Membres suppléants du bureau politique :** 1) Marek Holdakowski (premier secrétaire du Parti à Gdansk), 2) Zbigniew Sobotka (métallurgiste), 3) Zdzislaw Balicki (ouvrier). Les membres suppléants assistent aux réunions du BP sans droit de vote.

● **Secrétariat du Comité central.** — *Nouveaux membres : MM. Stanislaw Ciosek, Zygmunt Czarzasty* (premier secrétaire du Parti à Slupsk), *Leszek Miller* (premier secrétaire du Parti à Skierniewice), *Marian Stepien* (professeur, politologue). *Conservent leur fonction au secrétariat : MM. Wladyslaw Baka* (économie), *Marian Orzechowski* (idéologie), *Jozef Czyrek* (politique étrangère), *Zbigniew Michalek* (agriculture).

URSS

M. Chevardnadze critique le retard mis par l'armée à publier son budget

Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, a lancé une attaque à peine voilée contre la résistance de l'armée à certaines décisions politiques des dirigeants du Kremlin. Dans un entretien publié mercredi 21 décembre par l'hebdomadaire *les Nouvelles de Moscou*, le ministre critique notamment le peu d'empressement manifesté par les militaires à publier, comme promis, le budget de la défense de l'URSS.

« *Une décision politique existe, elle doit être traduite dans les faits* », dit M. Chevardnadze, ajoutant que, dans certains cas, de telles décisisions ne sont que partiellement appliquées, tandis que, « *parfois, il y a une résistance définitive* ». Le ministre note que deux années se sont écoulées depuis que l'URSS a manifesté son intention de rendre public son budget militaire et que le délai fixé pour ce faire « *arrive à son terme* ». « *Nous devons rendre public ce qui a été fait et ce qui reste à faire* », ajoute-t-il.

M. Chevardnadze a encore déclaré que des « *projets détaillés* » concernant la diminution de la présence militaire soviétique en Europe de l'Est dans le cadre du programme annoncé le 7 décembre par M. Gorbatchev devraient être rendus publics « *au début de l'an prochain* ». Il a par ailleurs annoncé que le présidium du Soviet suprême adopterait un décret relatif aux entrées et sorties d'URSS et qu'une loi sur la liberté de conscience était également en préparation. — (*AFP.*)

● **Séisme en Kirghizie.** — Un tremblement de terre s'est produit, mercredi 21 décembre, dans le sud de la Kirghizie, en Asie centrale soviétique, provoquant, selon les premières informations, des dégâts matériels, mais ne faisant pas de victimes, a annoncé l'agence Tass, citant l'Institut de sismologie de Kirghizie. Le séisme a atteint, à l'épicentre, une intensité de 6 degrés sur l'échelle de Mercalli, qui en compte douze. L'agence soviétique a précisé que des bâtiments avaient été endommagés dans le bourg de Chamaldy-Saï, près du foyer du séisme. Le tremblement de terre a également été ressenti en Ouzbékistan avec des intensités de 5 degrés dans les villes de Tach-Koumir et Outchkourgan, 4 degrés à Fergana et 2 degrés à Tachkent, la capitale de l'Ouzbékistan. En Ouzbékistan, il n'y a eu ni victime ni dégât matériel, a précisé Tass.

ESPAGNE : le malaise social

M. Gonzalez fait de substantielles concessions aux syndicats

MADRID
de notre correspondant

« *Calmer les esprits.* » Tel était, ainsi qu'il l'a lui-même souligné, l'objectif principal de l'intervention du président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, mercredi 21 décembre, au Congrès des députés. Cette déclaration attendue, retransmise en direct par la télévision et la radio, était destinée à analyser la récente campagne de mobilisation des syndicats, et plus particulièrement la grève générale du 14 décembre.

M. Gonzalez s'est montré des plus conciliants et a accepté, partiellement, plusieurs revendications présentées par les deux grandes centrales, l'Union générale des travailleurs (socialiste) et les Commissions ouvrières (communiste). Soulignant la « *gravité de la situation* » — une appréciation partagée par tous les groupes parlementaires, — le président du gouvernement a reconnu que le succès de la grève générale lui avait infligé un « *revers politique* ». Tout en affirmant que le gouvernement ne devait accepter que « *ce qui est compatible avec un projet raisonnable de développement économique et de justice sociale* », M. Gonzalez a consenti à se placer sur le terrain imposé par les syndicats en analysant point par point leurs cinq demandes.

La plus spectaculaire des concessions est le retrait du Plan d'emploi pour les jeunes (qui, aux yeux des syndicats, accentue la « *précarisation* » de l'emploi) que le gouvernement était sur le point de promulguer par décret-loi : « *S'il est nécessaire de faire le geste de garder dans le tiroir notre proposition dans ce domaine jusqu'à ce que nous recevions celles des interlocuteurs sociaux, nous sommes disposés à le faire* », a-t-il affirmé, ajoutant toutefois que « *le gouvernement a le droit et l'obligation de présenter ses propres idées à la table de négociation* ».

Les syndicats demandaient également que le gouvernement compense l'erreur commise dans la prévision officielle d'inflation pour 1988 (3 %, alors que le taux réel devrait dépasser les 5 %), qui sert de référence pour négocier les salaires des fonctionnaires. M. Gonzalez s'y est montré diposé, mais uniquement pour ceux qui ont subi durant l'année qui s'achève « *une perte de pouvoir d'achat en termes réels* ». Il a estimé que cette revendication aurait un impact budgétaire de 141 milliards de pesetas (7 milliards de francs).

Le président du gouvernement a, par ailleurs, accepté d'ajuster le « plancher » des pensions de retraite au salaire minimum « *dans les délais prévus* », c'est-à-dire dans le courant de l'actuelle législature, qui devrait prendre fin en 1990. Enfin, quatrième concession, plus partielle celle-là, M. Gonzalez s'est montré disposé à ce que les fonctionnaires puissent négocier leurs rémunérations, « *sans que cette mesure*, a-t-il toutefois précisé, *porte atteinte à la prérogative du Parlement d'élaborer le budget* ».

Nouveau ton

Sur le cinquième point, en revanche, M. Gonzalez s'est montré intraitable : les syndicats demandaient que les allocations de chômage, dont ne bénéficient actuellement que 30 % des personnes sans travail, soient étendues à 48 % d'entre elles. Reconnaissant qu'il s'y était effectivement engagé en 1984, M. Gonzalez a affirmé qu'il s'agissait là d'une promesse « *impossible à respecter* », car elle coûterait au Trésor public jusqu'à 500 milliards de pesetas (25 milliards de francs).

Le débat parlementaire s'est ensuite déroulé à fleurets mouchetés. M. Gonzalez, décidément accommodant, a reconnu qu'il avait pu donner le sentiment de gouverner sans recourir suffisamment au dialogue, mais il a affirmé avec emphase que ce n'était nullement son intention. Les dirigeants de l'opposition se sont, pour leur part, félicités du « *nouveau ton* » du président du gouvernement, tout en lui reprochant d'avoir dans le passé « *interprété la majorité absolue comme un droit à la vérité absolue* ».

M. Gonzalez réussira-t-il à convaincre également les syndicats ? Il a réitéré sa proposition de réunion tripartite, jeudi, avec la confédération patronale et les centrales. Mais ces dernières ont fait de nouveau savoir qu'elles n'y participeraient pas. Elles exigent un tête-à-tête avec le gouvernement, sans les chefs d'entreprise. L' « intransigeance » tant reprochée à M. Gonzalez par les organisations de travailleurs semble désormais avoir gagné le camp des syndicats !

THIERRY MALINIAK.

GRÈCE : réclamant des élections immédiates

Les chefs de l'opposition de droite et de gauche demandent à rencontrer M. Papandréou

ATHÈNES
de notre correspondant

Les nombreux scandales qui agitent la Grèce ont conduit les chefs des quatre partis de l'opposition siégeant au Parlement à se réunir, mercredi 21 décembre. Les dirigeants de la Nouvelle démocratie, du Parti communiste, du Renouveau démocratique et de la Gauche hellénique sont convenus de réclamer des élections immédiates au scrutin proportionnel simple. Ils sont tombés d'accord pour demander une « *rencontre collective* » avec le premier ministre, M. Andréas Papandréou, pour lui soumettre leurs propositions. C'est la première fois que la gauche et la droite trouvent un terrain d'entente, et cette démarche isole politiquement le PASOK, le mouvement socialiste panhellénique au pouvoir.

Dans le cadre de l'enquête parlementaire sur le scandale Koskotas, le numéro deux du gouvernement, M. Agamemnon Koutsoyorgas, a été longuement interrogé mercredi. Il a mis en cause ses ennemis, tant dans les rangs de l'opposition qu'au sein du PASOK, mais il n'a pas nié être intervenu auprès de la Banque centrale pour « *faire bouger quelque chose* » dans l'affaire des contrôles de gestion de la Banque de Crète, dont Georges Koskotas était le PDG.

La presse, favorable à M. Koutsoyorgas, mène une campagne forcenée contre les opposants de tous bords qui critiquent l'attitude du gouvernement face aux scandales. Des piles de journaux, qui sympathisent avec les socialistes mais qui demandent que la lumière soit faite sur toutes ces affaires, ont ainsi été brûlés devant la préfecture de Trikala en Thessalie. Cet incident a provoqué de vives réactions dans les milieux journalistiques. En revanche, il a été presque salué par *Avriani*, un quotidien connu pour ses amitiés avec M. Koutsoyorgas...

THÉODORE MARANGOS.

هكذا من الأصل

Afrique

ALGÉRIE : la troisième candidature du président Chadli

Morne campagne pour une élection jouée d'avance

ALGER
de notre correspondant

Les Algériens connaissent le chemin des urnes. Ils l'avaient emprunté le 3 novembre pour adopter par référendum une nouvelle Constitution. Ils le reprennent jeudi 22 novembre pour élire le président de la République pour cinq ans, comme l'exige encore la Constitution, promise à d'autres bouleversements. Pas de suspense pour ce scrutin. Il n'y a qu'un homme en lice. Le résultat est acquis. M. Chadli Bendjedid, président du Front de libération nationale, désigné à la candidature par le sixième congrès du parti unique, sera réélu pour un troisième mandat.

La campagne est restée morne et pesante. La presse, toujours étroitement contrôlée par le pouvoir, a été réquisitionnée pour marteler des titres slogans.

En ville, une grande photo du président, souriant, la main droite levée, est placardée partout, agrémentée de slogans laconiques. *« Pour un Etat de droit »*, ou *« Pour les réformes »*, peut-on lire ici et là sur les panneaux d'affichage. Les Algérois, au sens critique aiguisé, n'ont pas manqué l'occasion qui leur était donnée de brocarder le chef de l'Etat. *« Il sourit, et nous on pleure »*, constatait devant nous un étudiant.

Ils étaient nombreux à avoir de bonnes raisons de miner ses assises pour l'empêcher d'arriver en position de force au sixième congrès, lequel devait, en toute logique, le désigner candidat à sa propre succession. Car, à partir de ce moment-là, il aurait eu les coudées franches pour mener sa politique d'ouverture économique et de libéralisation de la société qui ne pouvait progresser qu'après la mise à l'écart de ses opposants, appelés par commodité de langage *« les tenants de l'orthodoxie socialiste »*.

Tous les « coups » ont été utilisés qui devaient finalement conduire aux dramatiques événements d'octobre. Par un habile retournement de la situation, le président et ses conseillers, qui auraient dû faire les frais d'une série de machinations et de provocations, sortaient finalement « vainqueurs » d'une épreuve traumatisante pour la société algérienne.

Les quelque cinq mille congressistes, réunis à Alger les 27 et 28 novembre, ont approuvé les projets de réforme présentés par le chef de l'Etat. Après l'élection présidentielle, plus rien ne s'opposera à l'organisation d'une Consultation populaire sur la refonte de la constitution et de la Charte nationale — le texte de référence du socialisme algérien.

L'appareil du parti, fortement représenté au sein du Congrès, même si les délégués avaient été choisis puis placés dans la salle avec soin, a freiné des quatre fers et réussi à faire amender certains projets avant de se plier à des décisions qui remettent pourtant en cause son existence même. La transformation du FLN en un rassemblement de tendances et sensibilités différentes est grosse sinon du multipartisme, du moins du pluralisme politique.

Cependant, tous les pôles réfractaires aux réformes ne sont pas réduits. Le syndicat unique, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), l'une des principales organisations de masse du parti qui avait organisé les grèves sur les zones industrielles à la fin de septembre, continue de gêner le mécontentement des salariés. Mais les revendications matérielles légitimes ont, depuis la fin d'octobre, laissé la place à une demande de limogeage des directeurs et cadres d'entreprises.

« Normalisation rampante »

Une multitude de conflits sociaux sont ainsi entretenus de manière endémique sur l'ensemble du territoire national, créant parfois des tensions vives avec les forces de l'ordre. Mais les grèves touchent également les écoles, les lycées et les instituts de formation.

Cette effervescence sociale inquiète sérieusement les autorités, confrontées à une réalité économique dramatique. Cette année, l'Algérie enregistrera des recettes en devises n'excédant pas 7,7 milliards de dollars. Mais sa dette extérieure de 22 milliards impose un service de 5,8 milliards engloutissant les trois quarts des rentrées.

Tandis que les importations, presque incompressibles, atteindront 7,3 milliards, parce qu'il faut assurer à certaines branches de l'industrie un minimum de fournitures étrangères, et parce qu'il faut acheter ce que l'on ne produit pas dans le domaine agro-alimentaire. La très faible production de céréales a entraîné cette année des importations de 4,5 millions de tonnes. L'Algérie de 1988 ne couvre qu'aux trois quarts sa consommation de céréales.

La production est l'un des axes du programme gouvernemental, avec l'investissement. Mais encore faudrait-il que les ouvriers travaillent dans les entreprises. Cette situation catastrophique oblige les autorités à concéder sur le plan politique ce qu'elles ne peuvent accorder sur le plan financier.

La paix sociale indispensable au redressement est à ce prix. Le pouvoir le sait, qui n'évacue que contraint et forcé des espaces de liberté que les Algériens, par le biais de nombreuses associations, occupent aussitôt.

La pression populaire se maintient, mais la presse n'en rend plus compte, comme elle le faisait encore il y a quelques semaines, la *« transparence »* proclamée au plus haut niveau est pour le moins relative. Et les Algériens, soucieux, commencent à appréhender ce qu'ils appellent déjà une *« normalisation rampante »*.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

SOUDAN

Les accords avec la rébellion remis en question

KHARTOUM
de notre envoyé spécial

Le premier ministre, M. Sadek El Mahdi, a finalement eu gain de cause. A l'issue d'une séance marathon de sept heures, le Parlement soudanais l'a autorisé, mercredi 21 décembre, à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'application de l'accord de paix d'Addis-Abeba conclu le 16 novembre dernier entre le colonel Garang, chef de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), et M. Mohamed Osman Mirghani, le président du Parti démocratique unioniste (PDU). En revanche, les parlementaires ont rejeté un amendement du PDU demandant aux députés d'approuver l'accord d'Addis-Abeba dans son intégralité.

Il est désormais clair que l'initiative de paix de M. Mirghani est morte avant même d'avoir vu le jour. En effet, le colonel Garang avait, par le truchement de la radio de l'APLS, audible à Khartoum, affirmé, mercredi après-midi, alors que les députés débattaient du problème, que le gouvernement devait approuver formellement l'initiative dans sa totalité. C'est à cette seule condition, avait-il précisé, que l'APLS serait disposée à engager des pourparlers avec les émissaires de Khartoum.

Reste à savoir quelle sera la réaction du PDU, qui avait menacé à plusieurs reprises de quitter le gouvernement si l'accord du 16 novembre n'était pas approuvé par le Parlement. Un porte-parole de ce parti avait même affirmé que ses six ministres avaient rédigé leur lettre de démission et l'avaient remise à toutes fins utiles à M. Osman Mirghani. La décision définitive ne devait cependant être prise que jeudi, lors d'une réunion des instances dirigeantes du PDU pour débattre du problème créé par l'échec de l'initiative de M. Mirghani.

En cas de retrait des « mirghanistes », la coalition ne comprendrait plus que le parti Oumma de M. Sadek El Mahdi et le Front national islamique de M. Hassan El Tourabi, ainsi que quelques minuscules partis soudistes qui collaborent avec le gouvernement.

JEAN GUEYRAS.

Asie

CHINE : les rapports sino-indiens

M. Gandhi évoque la « reconstruction d'une amitié »

M. Rajiv Gandhi a quitté Pékin, jeudi 22 décembre, pour un voyage en province, après trois jours d'entretiens avec les dirigeants chinois. Sa visite consacre le rapprochement prudent des deux pays les plus peuplés du monde, trois décennies après leur rupture pour d'une querelle de frontières.

PÉKIN
de notre correspondant

Relancer un dialogue qui s'asphyxiait en y introduisant une bonne bouffée d'histoire : c'est ce qu'ont tenté de faire M. Gandhi et ses interlocuteurs chinois. M. Deng Xiaoping, accueillant mercredi le petit-fils de Nehru d'un paternel *« Mon jeune ami »*, a ainsi établi d'emblée la perspective des retrouvailles entre les deux géants asiatiques : *« Lorsque votre grand-père a visité la Chine en 1954, en compagnie de votre mère, j'étais vice-premier ministre. Les relations sino-indiennes étaient alors très bonnes »*, a lancé le patriarche. M. Gandhi, de quarante ans son cadet, a répondu qu'il était venu pour s'efforcer de ressusciter cette amitié en surmontant *« les difficultés »* survenues entre-temps. *« C'est notre désir commun »*, a conclu M. Deng.

M. Gandhi a confirmé le glissement intervenu dans la position de New-Delhi envers la Chine : le contentieux frontalier ne fait plus totalement obstacle au développement de la coopération avec Pékin, du moment que les deux pays s'engagent à lui chercher *« un règlement équitable et raisonnable »*, dans un délai qu'on s'est bien gardé — de part et d'autre — de préciser. Condition corollaire pour M. Gandhi : les deux pays s'efforceront de maintenir dans les régions limitrophes une atmosphère de *« calme et de tranquillité »*.

Le Tibet, « problème intérieur chinois »

Avant son départ, le premier ministre indien a signé une convention de coopération scientifique et technique, un accord culturel et un traité aérien. Mais, surtout, les deux pays se sont mis d'accord pour des consultations annuelles au niveau des vice-ministres des affaires étrangères pour *« explorer les domaines »* où ils peuvent *« partager leurs expériences mutuelles »*, notamment en matière de développement. Ces conversations pourront être ultérieurement élevées au niveau des ministres.

Après un coup de chapeau appuyé aux *« mesures révolutionnaires »* introduites par M. Deng, M. Gandhi a regardé au-delà des envoyés spéciaux de la presse indienne pour dire à son opinion publique qu'il ramenait de Pékin le début de *« la reconstruction d'une amitié »*.

Reste le Tibet. Pékin, qui a mis une sourdine à tous les autres points de désaccord avec New-Delhi — à commencer par le Cambodge — peut se féliciter d'avoir reçu un coup de main de M. Gandhi : la garantie solennelle que *« les réfugiés tibétains en Inde ne peuvent y mener d'activités politiques »* et que l'Inde considère l'agitation tibétaine comme un problème *« purement intérieur chinois »*.

La propagande chinoise, pour tenter de calmer les esprits au Tibet, peut désormais faire valoir que la rivalité sino-indiennes ne joue plus comme jadis sur le Toit du monde. C'est sans doute la raison pour laquelle la presse de Pékin a mis en exergue cette question, qui, à en croire M. Gandhi, n'a été que très brièvement évoquée.

FRANCIS DERON.

PHILIPPINES : la visite à Manille du ministre soviétique des affaires étrangères

L'offensive de charme « venue du Nord » inquiète les Américains

MANILLE
correspondance

Jamais dirigeant soviétique de ce rang n'était allé en visite aux Philippines. La courte étape du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, aura permis au gouvernement philippin de souligner une fois de plus sa volonté de *« libéraliser sa politique extérieure »*. Surtout, le visiteur soviétique, de concert avec son collègue philippin, M. Raul Manglapus, a jeté un pavé de taille dans la *« mare américaine »*. La presse de Manille a, en effet, annoncé la signature prochaine d'une déclaration conjointe, qui soulignerait la nécessité de préserver *« les territoires de nations souveraines de la présence de soldats et de bases militaires étrangères »*... Le gigantesque dispositif militaire américain installé dans l'archipel est naturellement visé.

Depuis la nomination de M. Manglapus à la tête de la diplomatie philippine, le gouvernement Aquino a autant de fois exprimé son souhait d'en finir avec l'image d'*« une tutelle américaine sur sa politique extérieure »* que celui de voir se perpétuer l'entente privilégiée entre les deux pays. Pourtant, à Manille, on n'est pas resté de glace devant l'offensive de charme « venue du Nord ». Dans la pratique, ce dégel se heurte au poids des bases militaires américaines en bordure du Pacifique.

M. Manglapus est devenu le pôle d'une certaine résistance à l'influence américaine. Il a ainsi vexé Washington en accueillant à bras ouverts une délégation de haut niveau du gouvernement sandiniste, puis en dirigeant une mission à Hanoï ; mais, surtout, le ministre a provoqué quelques sueurs froides au moment des difficiles négociations pour la révision de l'accord sur les bases.

La rigueur imposée par le déficit budgétaire américain contraste avec les chatoyantes propositions de coopération soviétiques. Les eaux fécondes en poissons, de l'archipel intéressent Moscou, les mines de cuivre aussi. Mais, surtout, c'est la nouvelle vigueur donnée à un vieux souhait des Soviétiques qui peut inquiéter les Américains : M. Manglapus a, en effet, déclaré que le gouvernement philippin serait prêt à accueillir dans ses chantiers navals une centaine de bateaux de la flotte marchande et de pêche soviétique.

Dans les milieux militaires philippins, l'offre choque. On se souvient, en effet, avec fierté des quelques rares succès remportés par la marine, dénichant au fond de criques désertes des *« bateaux de pêche russes hérissés d'antennes et au comportement bien nerveux... »*. Les partenaires traditionnels de Manille tentent de minimiser l'importance de la visite du ministre soviétique, assurant que les *« excentricités »* de M. Manglapus seront, en temps voulu, contrées par la *« sagesse »* de personnalités *« pro-américaines »*, plus discrètes, mais, croit-on, plus influentes.

KIM GORDON-BATES.

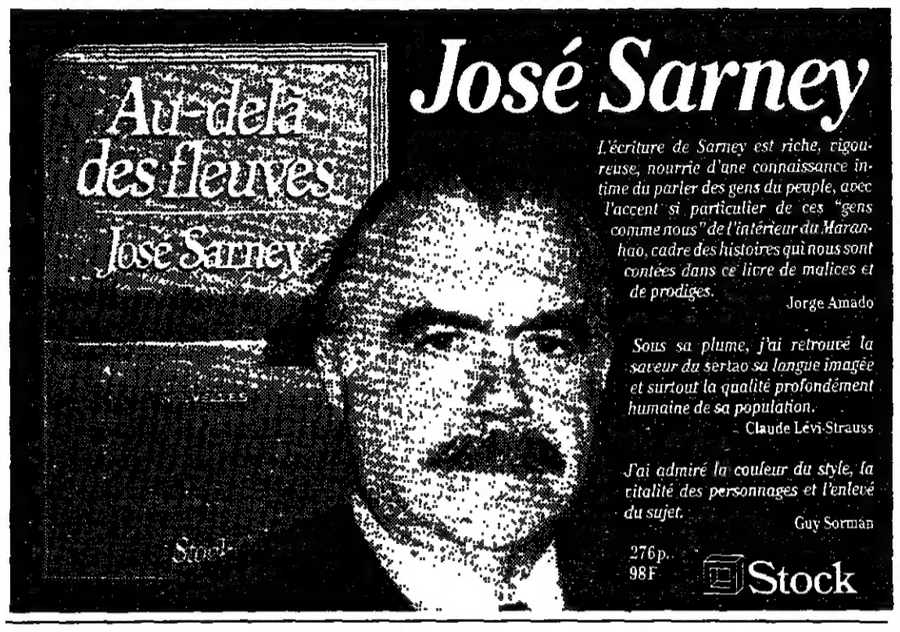

Des choses à vous dire,
de grands noms pour les dire.

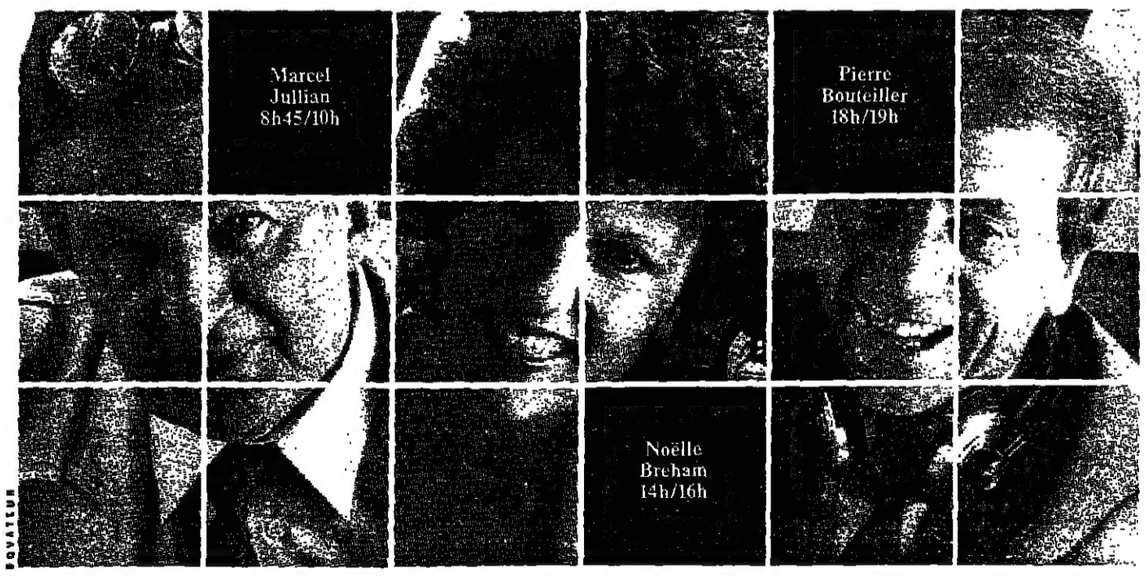

France inter

هكذا من الأصل

Amériques

Les difficiles relations entre Cuba et l'Union soviétique

Fidel Castro, cancre de la perestroïka

(Suite de la première page.)

En « terrain neutre », si l'on peut dire, il y avait eu aussi l'historique embrassade, en septembre 1960, de Nikita Khrouchtchev et de Castro à l'hôtel Teresa en plein Harlem, à New-York.

Mais il n'est pas douteux que, de la part de l'URSS, le climat n'est plus comme jadis à la célébration du « héros » de la sierra Maestra. Fidel, quant à lui, n'a pas perdu une occasion, ces derniers temps, de prendre ses distances par rapport aux « *nouvelles expériences et nouvelles réformes qui ont lieu dans le camp socialiste* », lesquelles, selon lui, « *en cas d'échec, augmenteront nos difficultés* ».

Son sentiment profond sur la perestroïka et la glasnot, M. Castro l'avait déjà résumé de façon lapidaire, le 26 juillet dernier, lors de son traditionnel discours de commémoration de l'attaque de la caserne de la Moncada (1953) – le moment le plus solennel de l'année liturgique révolutionnaire : « *Nous ne nous trouvons pas sur la mer Noire, mais sur la mer des Caraïbes* ». Pour justifier cette prise de distance, le « Lider » rappelle volontiers : « *Nos problèmes sont différents, précisément parce que nous avons été des créateurs, pas des copistes* », de l'URSS. M. Castro ajoute qu'il n'a pas attendu M. Gorbatchev pour lancer chez lui une « *restructuration* » ; il a même, par exemple, annoncé la possibilité de création de « *joint ventures* » avec des entreprises capitalistes dès 1982 ; cinq ans avant l'actuelle direction soviétique.

Il n'est pourtant pas malaisé d'enregistrer à Moscou des signes d'agacement, on y perçoit le « Lider » comme le cancre de la perestroïka ! Ainsi, la revue *Temps nouveaux* a-t-elle, dans une récente livraison, publié une dure critique de Cuba sous la plume de Vladislav Cirkov. Pêle-mêle ont été mis en cause : l'incapacité de la révolution, après trois décennies, à nourrir correctement la population, alors que l'île jouit d'un « *climat idéal* » ; le médiocre niveau de productivité des entreprises, dont « *un tiers* » sont en déficit chronique ; la croissance vertigineuse de la dette envers l'URSS, malgré une aide non remboursable astronomique, et même – signe des temps – les « *excessives* » dépenses militaires du castrisme ! Dans sa réponse, M. Carlos Rafael Rodriguez, un des plus hauts dignitaires du régime, s'étonne de retrouver dans ces critiques des éléments de la « *propagande nord-américaine* ». Il ajoute perfidement que la productivité soviétique n'est pas très reluisante non plus.

Malaise et embellie

Le malaise ne date pas, à vrai dire, d'aujourd'hui. Il est même antérieur à M. Gorbatchev. Fidel Castro n'a, ainsi, jamais pardonné à Iouri Andropov d'avoir « poussé », en 1983 à Grenade, le protégé de Moscou Bernard Coard contre son « frère » Maurice Bishop – provoquant ainsi, outre la chute de la révolution dans l'« île aux épices », la première défaite militaire du castrisme en trente ans, face aux « marines » et aux paras de Ronald Reagan. Il n'a pas davantage ménagé, en comité restreint, ses sarcasmes contre Konstantin Tchernenko, coupable, à ses yeux, de mollesse face aux intimidations américaines dans la défense des sandinistes nicaraguayens. Les relations ne se sont pas améliorées avec l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev en 1985. Elles ont très mal débuté puisque Fidel, par une faute de vision chez lui très inhabituelle, avait renoncé, par dédain pour le défunt, à se rendre aux obsèques de Tchernenko... se privant ainsi d'un premier contact rapide avec le nouveau maître du Kremlin, en mars 1985. Ce n'est que lors du XXVIIe congrès du PCUS, en février 1986, que les deux hommes eurent leur premier échange de secrétaires généraux.

Dès l'automne 1985, cependant, on admettait à La Havane que la négociation du traditionnel « accord commercial » bilatéral annuel, définissant l'aide de Moscou à Cuba, était tendue. L'année suivante, on apprenait que l'URSS avait réduit son assistance tant par une diminution des « sur-prix » qu'elle paie pour le sucre insulaire que par un plafonnement des quantités de pétrole qu'elle livre à des prix très bonifiés et dont La Havane peut revendre l'excédent sur le marché libre. En outre, Moscou renaclait à financer de nouveaux projets industriels.

« Coûteux gaspillages »

L'interprétation de ce qui est aussitôt apparu comme une rebuffade est venue tout naturellement : Castro était puni de ne pas vouloir se plier aux disciplines de la « restructuration » et de la « transparence », façon soviétique. Et, de fait, en une manifestation d'esprit de contradiction qui lui est coutumière, il avait lancé, quelques mois après l'arrivée de Gorbatchev aux affaires, un mot d'ordre, « *la rectification* », vite baptisée par ses compatriotes la « *castroïka* » ; c'était le contraire de la perestroïka : un « néo-guévarisme » remettant à l'ordre du jour la planification et la direction centralisées de l'économie ; reproposant les fameux « *stimulants moraux* » – autrement dit : pas de stimulants du tout ! – oubliés depuis 1970 au profit de plus tangibles primes de rendement ; supprimant les « *marchés paysans* » ; et limitant encore le minuscule secteur artisanal. Explication : la « restructuration » à la cubaine, entreprise au début des années 80, a « *créé le bouillon de culture de quantité de vices et de déformations et, qui pis est, de corruptions* ». Avis aux émules !

Pourtant, des informations concordantes indiquent que la négociation commerciale bilatérale pour cette année a été fluide. Et il y a eu ce voyage annoncé de M. Gorbatchev dans l'île.

Pourquoi cette relative embellie ? L'explication la plus probable est que Castro a bien mérité de recevoir le prix de son attitude sur la question angolaise : un remerciement pour le courage passé de ses troupes, mais aussi pour sa souplesse présente. Que le leader cubain accepte ainsi, contre ses dénégations antérieures, d'entrer dans une négociation en vue de son retrait relativement rapide et total du Sud-Ouest africain (1), et ce uniquement pour se mettre en accord avec la nouvelle vision du Kremlin sur la nécessité d'en finir avec les « conflits régionaux » : voilà qui n'était pas joué d'avance, même s'il est vrai que Moscou tient à bout de bras l'effort militaire de La Havane en faveur de Luanda, par ses dotations en armements modernes. Après le « match nul » qu'a constitué, à l'automne 1987, la bataille de Cuito Canavale entre les troupes angolo-cubaines et les forces sud-africaines appuyant l'UNITA, Castro a été fort tenté, a-t-il confié à un important dirigeant européen, de lancer, à la mi 1988, une « *opération coup de poing* » sur la Namibie. « *On* » l'en a dissuadé : il n'est pas difficile de deviner qui ! En échange, l'URSS se devait bien de faire des gestes symboliques en direction de Cuba. La visite de M. Gorbatchev en était un.

Est-ce à dire que l'Union soviétique a renoncé à toute pression sur l'allié caraïbe en faveur d'un alignement de sa politique intérieure ? Sans doute n'en fera-t-elle pas moins que par le passé envers Cuba ; mais pas davantage qu'elle n'en fait, ces temps-ci, envers l'Europe de l'Est : agir avec fermeté sans doute, mais surtout avec discrétion – une manière que Castro, du reste, avait déjà expérimentée de la part de Moscou, après son « embardée » de 1967 en faveur de la « *voie armée* », en Amérique latine, fort mal vue de ses tuteurs.

De fait, le « *Lider* » a déjà fait un énorme effort de « glasnost » en 1988 : pour la première fois en trente ans de révolution, il a autorisé cinq institutions étrangères à se rendre dans l'île en tournée d'inspection, Amnesty international, le Bureau de New-York, l'organisation privée America's Watch, la Croix-Rouge et l'ONU. Un modeste espace d'expression a également été laissé à la dissidence ces deux dernières années – même s'il est vrai qu'un regain des difficultés en matière d'approvisionnement, depuis la fin de l'été, a conduit cet automne, à une reprise en main, symbolisée par l'emprisonnement de Mme Tania Diaz et de M. Armando Araya, présidents respectivement du « parti des droits de l'homme » et du groupe d'artistes contestataires Pro Arte Libre.

Et pour ce qui est de la perestroïka, tout demeure possible à Cuba. Le PCUS renoncerait-il – c'est peut probable – à obtenir une limitation des « *goûteux gaspillages cubains* », comme on dit désormais à Moscou, que la « bonne parole » entrerait en l'île par un autre biais : si les entreprises soviétiques sont effectivement requises désormais par le PCUS d'ajuster leurs coûts pour équilibrer leurs comptes, voire faire des bénéfices, les « cadeaux » au partenaire caraïbe ne seront plus de mise ; et la vertu de productivité reviendra corollairement à l'ordre du jour sous les tropiques aussi. La « *castroïka* » n'est ainsi peut-être pas le dernier état de la « restructuration » à La Havane...

Fidel, en tout cas est anxieux, de démentir les rumeurs sur le « *malaise* » avec l'URSS. N'a-t-il pas déjà chanté, au journaliste italien Gianni Mina, les louanges de Mikhaïl Gorbatchev : « *un homme bien préparé, plus moderne, plus ouvert au monde que ses prédécesseurs* », interlocuteur, de surcroît « *vif, brillant souple, connaissant bien ses dossiers* », dont il apprécie *les « initiatives internationales »*, la « *campagne contre les boissons alcoolisées* » et les « *mesures pour renforcer la discipline du travail et son combat contre la corruption ?* » Reste à savoir si le Soviétique, lui pense autant de bien de son homologue cubain. A son prochain voyage, peut-être.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Au sommet des non-alignés de Harare en 1986, M. Castro avait assuré qu'il ne quitterait pas l'Angola avant que l'apartheid n'ait été éradiqué d'Afrique du Sud.

ARGENTINE

Le président Alfonsin refuse d'amnistier les officiers poursuivis par la justice

BUENOS-AIRES
de nos envoyés spéciaux

C'est « non ». Un non catégorique. Le président Raul Alfonsin vient de donner sa réponse aux militaires qui demandent une amnistie, ou du moins la fin des poursuites judiciaires contre la vingtaine d'officiers supérieurs qui restent accusés d'avoir violé les droits de l'homme pendant la lutte contre la « subversion » dans les années 70. « *Ni le gouvernement ni le pays ne sont disposés à légitimer le terrorisme d'Etat* », a dit le président.

Cette affirmation a été proférée avec toute la solennité nécessaire, mercredi 21 décembre. Le Parlement avait été réuni en session extraordinaire. Les membres du gouvernement, les chefs des trois armes, les magistrats de la Cour suprême, avaient été invités, en même temps que les parlementaires, à écouter les explications et les commentaires du chef de l'Etat sur la « *crise militaire* ». M. Alfonsin, qui a parlé pendant près de trois quarts d'heure, a été plusieurs fois applaudi. D'un ton ferme et convaincu, il a affirmé que les militaires étaient des citoyens comme les autres et qu'ils devaient être soumis à la justice. Donc, « non » à l'amnistie.

Le président avait créé un énorme suspense en convoquant, la veille, cette session. Allait-il céder aux exigences du colonel rebelle Seineldin et de celui qui était, jusque-là, son chef d'état-major, le général José Dante Caridi, qui demandaient la fin des poursuites contre les officiers incriminés ? Allait-il présenter sa démission, comme certains se hasardaient même à le prédire ? « *Je n'écarte pas cette hypothèse* », avait déclaré, un peu hâtivement, M. Carlos Menem, candidat de l'opposition péroniste à la prochaine élection présidentielle.

M. Alfonsin a fui toute ambiguïté. Il n'a annoncé ni démission ni amnistie. Il a dit au contraire qu'il n'était pas question de céder « *à la menace et à la pression* », de se laisser vaincre « *par la peur ou la haine* ». L'Histoire nous a enseigné, a-t-il expliqué, que, lorsque l'on cède, « *c'est la nation tout entière qui perd* ».

La veille, le chef d'état-major de l'armée de terre, le général Caridi, avait annoncé sa démission. Après les augmentations de salaires exceptionnelles accordées aux trois armes, la voie du compromis semblait ouverte. Le départ du général était, en effet, une des exigences des auteurs de la dernière rébellion. On disait que celle-ci n'avait pris fin que parce que le général avait accepté de quitter son poste. La date avait même été fixée : avant le 23 décembre. Mais les démentis s'étaient succédé en haut lieu. Le chef de l'Etat avait à plusieurs reprises réaffirmé son appui à celui qu'il avait nommé il y a un an et demi pour commander l'armée. Or, voici que le général Caridi déclarait forfait à trois jours de la date fixée. Les rebelles avaient donc eu gain de cause. Le président n'allait-il pas annoncer de nouvelles concessions ?

Apprendre la démocratie

Accueilli aux cris de « *Alfonsin, Alfonsin !* », le président lit un message qui est le contraire d'un compromis. Il fait d'abord un long historique des crises passées. Le pays, c'est vrai, a connu le terrorisme ; mais celui-ci est né de l'« *arbitraire* », de la « *fraude* », de l'« *autoritarisme* », de la violence putschiste. Les militaires n'ont pas été les seuls responsables des méthodes utilisées. La société y a eu aussi sa part. C'est parce que les valeurs démocratiques avaient été perdues que la dictature a été possible. Pour que ces valeurs reprennent droit de cité, il faut à l'Argentine une véritable réforme culturelle. Celle-ci passe par un abandon de la violence, par un respect de l'Etat de droit, par un examen critique de chacun. Et M. Alfonsin d'insister sur la nécessité pour les militaires d'apprendre à vivre en démocratie...

Le discours du chef de l'Etat a été considéré par les différents partis comme une mise au point indispensable. Mais on se demande, dans l'opposition, s'il ne sera pas démenti par les faits. Les péronistes affirment en effet que M. Alfonsin a toujours tenu des propos très fermes à propos de l'armée, mais qu'il a cédé aux exigences de ceux qui se rebellaient. Ils estiment qu'aucune mesure concrète n'a été annoncée permettant d'espérer une reprise en main.

« *La démission de Caridi n'est qu'une concession apparente aux rebelles* », dit pourtant un péroniste, le colonel Ramon Orieta, conseiller de la commission de défense du Parti justicialiste. Le nouveau chef d'état-major désigné le 21 décembre par le chef de l'Etat, le général Francisco Gassino, cinquante-sept ans, passe en effet pour un partisan intransigeant de la discipline. Il s'est opposé fermement aux trois révoltes militaires qui ont secoué le pays depuis avril 1987. C'est lui, d'ailleurs, qui se trouvait à la tête des seules troupes qui ont accepté de contrer les mutins du colonel Seineldin. Aussi sa cote n'est-elle pas très élevée chez les officiers, du moins chez ceux qui ont sympathisé, de façon active ou passive, avec les différentes rébellions. Sa nomination peut sembler une gageure, sinon un défi.

L'autorité du président Alfonsin n'était pas sortie renforcée des précédentes crises. La dernière épreuve l'avait affaibli, puisque éléments « *loyaux* » et « *rebelles* » de l'armée semblaient s'être entendus sans lui. Réussira-t-il sa reprise en main ? Malgré l'appui proclamé de tous les partis, il dispose d'une marge de manœuvre bien étroite : face à une armée de plus en plus frondeuse, l'opinion est de plus en plus indifférente, si l'on en croit les sondages.

CATHERINE DERIVERY
et CHARLES VANHECKE.

● **PANAMA : un dirigeant de l'opposition arrêté.** – L'un des membres fondateurs de la Croisade civique, la coalition de l'opposition, M. Roberto Brenes, a été arrêté chez lui, mardi 20 décembre, par des militaires en civil. Un porte-parole de son organisation syndicale a indiqué que les forces armées avaient refusé de préciser les motifs de cette arrestation. Selon la commission panaméenne des droits de l'homme, plus de quarante militants de l'opposition, arrêtés en septembre – alors qu'ils s'apprêtaient, selon le gouvernement, à renverser le général Noriega, homme fort du pays, – sont toujours détenus. – *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Belgique

La crise avec le Zaïre s'envenime

Une ordonnance de saisie immobilière conservatoire sur des biens possédés par le maréchal Mobutu en Belgique, décision qui pourrait être levée le vendredi 23 décembre par le tribunal de commerce de Bruxelles, a rendu presque impossible la mission de bons offices que le ministre belge des relations extérieures, M. Léo Tindemans, vient d'effectuer au Zaïre. Cette ordonnance de saisie a pour origine une créance de 200 millions de francs belges (environ 30 millions de francs français) non payée par le chef de l'Etat zaïrois après la nationalisation d'une ferme agro-alimentaire belge en 1973.

M. Léo Tindemans devait faire rapport de sa mission au premier ministre, M. Wilfrid Martens, et le gouvernement belge pourrait décider rapidement quelle attitude adopter face à la mauvaise humeur zaïroise. Pour le moment, il semble exclu que le chef de l'Etat zaïrois revienne sur la série de décisions qu'il a annoncées, concernant la fin des relations privilégiées avec la Belgique : rapatriement de tous les étudiants et commerçants zaïrois actuellement en Belgique, transfert hors du Royaume du siège de nombreuses compagnies zaïroises, refus d'accepter l'allégement de la dette zaïroise proposé par le gouvernement belge. Selon *le Soir* de Bruxelles, les coopérants belges au Zaïre commenceraient à manifester de plus en plus d'inquiétude. – *(Corresp.)*

Brésil

Décès du « mercenaire » Jean Schramme

« Mort de Jean Schramme, desperado du colonialisme » titre *la Libre Belgique* pour annoncer la mort d'un des plus célèbres « mercenaires », il y a quelques jours au Brésil, à l'âge de cinquante-neuf ans. Jean Schramme avait occupé le devant de la scène dans les années 60 par son rôle dans les tentatives de sécession katangaise de Moïse Tshombé. Ce fils d'un avocat brugeois était devenu instructeur de l'armée katangaise en 1961. La montée en force de M. Mobutu mit un terme à ses ambitions après le siège désespéré qu'il soutint avec ses hommes – à un contre cent – contre l'armée congolaise.

Ce fut ensuite une cavale à travers le continent latino-américain : Bolivie – où il aurait encadré certains services de sécurité, – Uruguay, Paraguay, avant de terminer au Brésil à la tête d'une exploitation. Entre-temps, il avait eu maille à partir avec la justice belge qui le condamna par contumace à vingt ans de prison pour l'assassinat, en 1967, dans des conditions restées douteuses, d'un homme d'affaires belge venu le rencontrer au Congo. – *(Corresp.)*

Etats-Unis

Le procès du lieutenant-colonel North fixé au 31 janvier

La justice américaine a fixé au 31 janvier la date de l'ouverture du procès du lieutenant-colonel Oliver North, ancien membre du Conseil national de sécurité de la Maison Blanche, et principal protagoniste du scandale de l'Irangate.

M. North est accusé d'avoir détourné vers les « *contras* » nicaraguayens plusieurs milliards de dollars provenant de ventes illégales d'armes américaines à l'Iran en 1985 et 1986. Au moment des faits, il était l'adjoint de M. John Poindexter, conseiller du président Reagan pour les affaires de sécurité nationale. Considérablement retardé en raison d'une bataille de procédure entre le ministère public et la défense, le procès devrait durer plusieurs mois. – *(Reuter.)*

Ethiopie

Manifestation de soldats à Addis-Abeba

Plusieurs centaines de soldats mécontents, pour la plupart blessés, ont manifesté début décembre dans les rues d'Addis-Abeba, a-t-on appris dans la capitale éthiopienne auprès de témoins et diplomates occidentaux. Les manifestants portaient l'uniforme vert des appelés du contingent. Un grand nombre d'entre eux se déplaçaient avec des béquilles à la suite de blessures subies lors des combats contre les rebelles de l'Erythrée. Avant la manifestation, cinq des soldats avaient été tués et vingt-cinq autres blessés dans leur caserne par certains de leurs camarades qui voulaient les empêcher d'agir et ont ouvert le feu sur eux. – *(AFP.)*

Sri-Lanka

Mme Bandaranaïke conteste les résultats de l'élection présidentielle

« *Je devrais être la présidente, il n'y a aucun doute là-dessus.* » Mme Sirimavo Bandaranaïke n'a pas su se montrer convaincante mercredi 21 décembre lors de sa conférence de presse. Elle a affirmé que l'élection du 19 décembre, qui a donné la victoire à son adversaire, M. Premadasa, devait être déclarée « *nulle et non avenue* », et un nouveau scrutin organisé.

Mais tout cela, l'annonce notamment d'un recours devant la Cour suprême, était dit sans force, dans un climat de défaite.

« *Mme B.* » a étayé ses revendications en indiquant notamment que dans le seul district de Moneragala, au sud-est de l'île, quarante-neuf des cent quinze bureaux de vote étaient fermés en raison des violences, empêchant quarante-cinq mille électeurs de voter. Elle a également montré des carnets à souche de bulletins de vote non utilisés et trouvés dans un poste de police.

Les observateurs des pays de la région ont, d'autre part, rendu public un rapport préliminaire sur le déroulement du scrutin, dans lequel ils soulignent « *un climat d'intimidation sans précédent* », estimant que, dans ces conditions, le fait que les élections aient pu avoir lieu « *doit être apprécié positivement* ».

● **ARMÉNIE : manifestation de soutien à Paris.** – La Croix bleue des Arméniens de France et SOS Arménie appellent à un rassemblement de soutien « *dans la dure épreuve que traverse actuellement l'Arménie* ». Ce rassemblement aura lieu vendredi 23 décembre à 18 heures, sur le parvis du Trocadéro, à Paris.

★ Comité d'organisation : 17, rue Bleue, 75009 Paris.

● **L'assassin présumé d'Olof Palme reste écroué.** – La cour d'appel de Stockholm a rejeté, mercredi 21 décembre, la demande de remise en liberté du Suédois soupçonné d'être l'assassin de l'ancien premier ministre Olof Palme, présentée par son avocat. Arrêté le 14 décembre à son domicile, l'homme continue de nier. Il devait subir une nouvelle série d'interrogatoires jeudi et vendredi. Selon certaines sources, Mme Lisbeth Palme l'aurait reconnu d'après des séquences vidéo. – *(Corresp.)*

● **GRANDE-BRETAGNE : découverte d'une importante cache d'armes de l'IRA.** – De grandes quantités de Semtex (explosif d'origine tchécoslovaque), tout un matériel permettant la fabrication de bombes et des mitraillettes ont été découverts mercredi 21 décembre dans un appartement de la banlieue sud de Londres. Un porte-parole de la police a mis en cause l'IRA et n'a pas écarté la possibilité qu'une bombe ait pu être posée quelque part à Londres ou ailleurs en Angleterre. Le dernier attentat en Angleterre revendiqué par l'IRA remonte au mois d'août de cette année. Une bombe déposée dans une caserne du nord de Londres avait provoqué la mort d'un soldat et avait blessé une quinzaine de personnes. – *(AFP.)*

CANADA

M. Bourassa opère un remaniement du gouvernement québécois

Entérinant, en quelque sorte, le « *coup de force* » constitutionnel du gouvernement libéral du Québec, l'assemblée de la province a adopté, mercredi 21 décembre, dans son principe, par 91 voix contre 26, le projet de loi sur l'affichage proposé par M. Robert Bourassa. Cette loi, qui préconise l'affichage en français à l'extérieur des établissements commerciaux, mais permet le bilinguisme à l'intérieur, vient donc de combler le vide juridique créé, jeudi dernier, par l'annulation des dispositions de la charte de la langue française, dite « *Loi 101* », par la Cour suprême du Canada qui la jugeait discriminatoire et contraire à la Charte des droits et libertés.

En attendant, la décision de la Cour suprême a réveillé des passions nationalistes que l'on croyait en sommeil au Québec, tandis que, dans le même temps, les milieux anglophones – et pas seulement ceux du Québec – s'indignaient de l'adoption d'un texte de loi qui, en dépit de certaines concessions, maintient bel et bien l'affichage en français.

Trois des quatre ministres anglophones du gouvernement québécois ayant donné leur démission mardi, M. Bourassa a été contraint, mercredi, d'opérer un remaniement ministériel, se contentant toutefois de desserrer son équipe, il a simplement réparti les portefeuilles vacants à des ministres déjà en place.

Ainsi, Mme Lise Bacon veillera sur l'environnement tout en conservant ses responsabilités de vice-premier ministre et de ministre des affaires culturelles.

M. Robert Dutil reçoit le portefeuille des communications tandis que Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la santé et des services sociaux, se voit aussi confier le dossier de la famille. Enfin, le ministre de la justice, M. Rémillard, sera désormais également chargé de la sécurité publique et de la protection du consommateur. – *(AFP.)*

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
VOTRE SIÈGE SOCIAL A PARIS A PARTIR DE 180 HT PAR MOIS
Réception et réexpédition du courrier
Permanence téléphonique
Permanence télex
Rédaction d'actes et constitution de sociétés.
GEICA/42-96-41-12
56 bis, rue du Louvre, 75002 Paris

هكذا من الأصل

La préparation des municipales à gauche

Changement de tactique

Le 26 octobre dernier, M. Marcel Debarge rencontrait M. Paul Laurent au siège du PCF pour s'entendre dire qu'il n'y aurait pas d'accord national entre socialistes et communistes pour les élections municipales et qu'une nouvelle rencontre n'était pas nécessaire. L'entrevue avait duré vingt minutes. Les communistes dénonçaient à longueur de colonnes, dans *l'Humanité*, la volonté des socialistes de faire figurer parmi les candidats aux élections municipales des personnalités d'« ouverture », venues de la droite.

Mercredi 21 décembre, M. Debarge (accompagné de M. Gérard Collomb) a reçu, au siège du PS, M. Laurent (et Mme Madeleine Vincent) pour préparer une rencontre au sommet entre MM. Pierre Mauroy et Georges Marchais, afin de conclure un accord national. La discussion a duré une heure et demie. Les deux délégations sont convenues de se retrouver le 4 janvier. Le PCF maintient son refus de figurer sur les listes de MM. Jean-Marie Rausch, à Metz, et Jean-Pierre Soisson, à Auxerre, mais il n'accuse plus le PS de vouloir s'acoquiner avec des représentants de la droite. A première vue, les socialistes sont fondés à considérer que la position des communistes a évolué.

En dépit de l'esquisse de « dialogue idéologique » sauvage dont M. Michel Rocard avait pris l'initiative en dénonçant, le 18 décembre, à la télévision, la *« vision stalinienne de l'avenir »*, qui inspire, selon lui, le PCF, les relations PS-PCF semblent rester sur les rails de la classique négociation électorale et, même, y progresser. Cependant, des trois conditions mises à un accord par M. Mauroy, le 11 décembre – prise en compte de l'évolution du rapport des forces, « respect » des candidats désignés par les socialistes, déclaration politique de portée générale, seule la seconde paraît remplie. Les communistes maintiennent que les accords de 1989 doivent reconduire purement et simplement ceux de 1983 et ils ont une conception des plus restrictives d'une éventuelle déclaration politique.

Le PCF a, à l'évidence, changé de méthode et de tactique. A celle de la porte fermée, sinon claquée, il préfère aujourd'hui, celle des discussions polies. Rien ne permet, pour autant, d'affirmer qu'il a changé d'objectif. Le simple fait de formaliser, noir sur blanc, son refus de voter une motion de censure avec la droite paraît excéder le champ des concessions qu'il est prêt à faire. Et M. Laurent, comme M. Marchais dans *le Monde*, a exclu toute « primaire » concertée là où le PCF revendique la tête des listes d'union de la gauche (dans les municipalités, qu'il détient et dans celles qu'il avait perdues en 1983).

Les communistes, qui ne sont pas sortis à leur avantage de la guérilla déclenchée contre le gouvernement sur le terrain social, tentent de se refaire une virginité unitaire aux yeux de l'électorat de gauche. A quelle fin ? Cela reste à découvrir.

PATRICK JARREAU.

M. Rocard entre le « refus profond » du communisme et la nécessaire alliance

« Vision stalinienne de l'avenir ! » « Incommensurable stupidité ! » Ce n'est pas tout à fait un hasard si cet échange de politesses oppose aujourd'hui MM. Michel Rocard et Georges Marchais. Dans son livre *le Cœur à l'ouvrage* (1), M. Rocard écrit, en évoquant l'époque du congrès socialiste de Nantes de 1977 : *« Sur le plan local comme national, mes relations avec le PC furent toujours très critiques en même temps que mutuellement tolérantes. »*

En fait, s'il est vrai que M. Rocard a une attitude balancée vis-à-vis du PCF – notamment parce qu'il a toujours opéré une distinction entre la direction du parti et ses électeurs, – le premier ministre est probablement l'un des dirigeants socialistes français les plus marqués par l'anticommunisme.

Un anticommunisme dont M. Rocard ne fait pas mystère et dont il se prévaut à l'occasion. Ainsi, lors d'un voyage aux Etats-Unis en mai 1987, celui qui était, alors candidat à la candidature pour l'élection présidentielle avait affiché devant ses auditeurs américains, à l'endroit des communistes, une hostilité solide et de bon aloi de l'autre côté de l'Atlantique.

Si le mot « stalinien » aujourd'hui encore, vient si facilement à la bouche de M. Rocard, c'est que son aversion fondamentale pour le communisme – en dépit, ou peut-être à cause, d'une certaine formation marxiste, acquise notamment sous la houlette de Victor Fay, un émigré russe, ancien membre du Komintern – prend sa source dans le rejet du stalinisme à l'âge où l'on s'éveille à la politique. A la différene de beaucoup d'hommes de gauche de sa génération, M. Rocard n'a jamais connu la tentation du communisme. Il s'en explique lui-même dans *le Cœur à l'ouvrage* : *« Ma génération, celle qui vécut son adolescence juste après la Libération*, raconte-t-il, *fut très politisée. Mais la grande majorité de ceux de mes camarades qui s'engagèrent à l'époque le firent au sein ou au côté du Parti communiste (...). L'idée de rallier le PC, continue M. Rocard, m'était tout simplement étrangère (...). C'est à des lectures que je dois cette méfiance fondamentale et salubre à l'endroit de l'univers communiste. »* Le premier ministre cite Kravchenko, Koestler, Merleau-Ponty. *« Les exigences que m'avaient données les valeurs de ma jeunesse me faisaient définir l'inacceptable avec plus de rigueur*, écrit-il encore. *Dès lors, mon choix était fait, arrêté mon refus profond et définitif du système communiste. »*

Reconstruire la gauche

Pourtant, M. Rocard ne se laisse par aveugler pas cette impulsion. Dès ce moment-là, à l'en croire, il définit l'ambivalence de ce que sera sa relation avec les communistes. *« La gauche française, à l'évidence, était à reconstruire*, écrit-il, *mais cela ne pouvait se faire qu'avec ce qui subsistait en elle de démocratique. Une autre évidence s'imposait aussi, plus aveuglante encore : il ne pouvait y avoir de politique de gauche en France sans qu'au moins les électeurs communistes ne l'appuient. Mais elle ne pouvait réussir que si leur parti n'en prenait pas la direction. »*

La ligne d'alliance conflictuelle avec le PCF, qui deviendra celle du PS d'Epinay, M. Rocard la défend dès les premières années de son engagement en politique. Ainsi, tout en étant fondamentalement hostile au PCF, il est réticent à l'idée d'entrer à la SFIO. A la fin d'octobre 1949, M. Rocard franchit la première porte du sas, en adhérant aux Etudiants socialistes, ce qui ne l'oblige pas à devenir membre de la SFIO. A ce moment-là, *« la critique de la politique de « troisième force » suivie par la SFIO, comme celle de ses positions en matière diplomatique et coloniale, fournit l'essentiel des débats animés du groupe sciences Po-droit où milite Michel Rocard »* (2).

Presque dix ans plus tard, au moment où M. Rocard s'apprête à quitter la SFIO avec ceux qui jugent inacceptable la position de la « vieille maison » sur l'Algérie, il fait partie d'un groupe de jeunes Turcs qui, dans une lettre adressée aux députés de la minorité, contestant la politique de Guy Mollet, écrivent, dans un dernier effort pour éviter la scission : *« La SFIO demeure la seule institution susceptible de regrouper d'une manière organique les forces de gauche pour les faire participer à une coalition avec le PC. La politique menée par la direction du parti était exactement contraire à cette ligne, il importait donc de modifier à la fois cette direction et cette politique. (...) Mais les circonstances demeurent graves, et il faut s'attendre à une détérioration de la situation intérieure du pays. Pour ne pas en laisser le seul bénéfice au Parti communiste, il nous semble essentiel qu'une large fraction de la SFIO s'oriente résolument dans la voie d'une politique de gauche digne de ce nom* (3). »

Un « ballon d'oxygène » pour le PCF

M. Rocard est donc fondé à affirmer qu'il n'a jamais négligé l'importance du facteur communiste. Pourtant, la bagarre entre mitterrandistes et rocardiens au sein du PS dans les années 70, notamment à propos de l'actualisation du programme commun PS-PCF sur les nationalisations, portait sur la façon d'aborder ce problème. Tandis que Rocard s'accrochait à la vérité des chiffres et à la rigueur économique pour contester l'argumentation du PCF, les mitterrandistes mettaient en cause la pertinence de ses analyses. En 1985, M. Paul Quilès écrivait à propos de cette période : *« Autour de François Mitterrand, nous étions persuadés qu'il fallait maintenir fermement l'ancrage à gauche du PS, sous peine d'ouvrir un espace au Parti communiste. Ce fut tout l'enjeu du congrès de Metz en 1979. Certes, le discours moderniste de Michel Rocard comportait des éléments pertinents sur l'évolution de la société française. Mais s'il était devenu majoritaire au sein du Parti socialiste, la tâche des dirigeants communistes en aurait été facilitée, empêchant probablement la victoire en mai 1981* (4). »

L'attitude du premier ministre vis-à-vis du PCF pose aujourd'hui, toutes proportions gardées, le même genre d'interrogations au sein du PS. Si les socialistes n'ont pas de raison d'être tendres avec les communistes, certains jugent qu'il est manifestement exagéré, si les mots ont encore un sens, d'accuser le PCF d'avoir une *« vision stalinienne de l'avenir »*. Porter, en outre, ce genre d'accusation publique et s'attirer la réponse indignée de M. Marchais n'est pas forcément opportun en pleine négociation avec les communistes pour les élections municipales. Enfin, les élus socialistes, souvent, ne partagent pas l'analyse traditionnelle de M. Rocard qui, schématiquement, distingue les électeurs communistes – des *« braves gens »*, a-t-il dit à TF 1 – des dirigeants nationaux « staliniens ». Les élus locaux remarquent que, au contraire, après la chute considérable de l'électorat communiste, le PCF peut aujourd'hui s'appuyer sur un « socle » solide et qui précisément colle sans états d'âme à la direction du parti.

Au-delà de l'échéance de mars 1989, il paraît acquis que M. Rocard aspire à mettre progressivement hors jeu la direction communiste, fidèle en quelque sorte au mendésisme (Pierre Mendès France, lors de son débat d'investiture devant la Chambre des députés en 1954, avait annoncé qu'il ne comptabiliserait pas les voix communistes). Mais il se refuse à évoquer un retournement d'alliance. De toute façon, ses conseillers, qui, en privé, ont des mots extrêmement durs sur le PCF et l'avenir qu'ils lui souhaitent, n'ont jamais considéré, depuis mai 1988, que le PCF puisse faire partie de la majorité de M. Rocard.

Pour bon nombre de socialistes, au contraire, le PCF ne peut être rejeté dans les ténèbres extérieures. Ils craignent que les « clins d'œil » aux centristes n'aient l'effet inverse de celui recherché et ne donnent un ballon d'oxygène au PCF. Ce qui, du point de vue même de M. Rocard, serait un comble !

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

(1) Editions Odile Jacob, Paris, 1987.

(2) et (3) Kathleen Evin : *Michel Rocard ou l'art du possible*, éditions Simoën, Paris, 1979.

(4) Paul Quilès : *La politique n'est pas ce que vous croyez*, éditions Robert Laffont, Paris, 1985.

Le PS estime que la position du PCF a évolué

Des délégations du Parti communiste et du Parti socialiste se sont rencontrées au siège du PS, mercredi 21 décembre, pour préparer une réunion des principaux dirigeants des deux partis, qui pourrait sceller, au mois de janvier, un accord national pour les élections municipales.

MM. Marcel Debarge et Gérard Collomb, pour le PS, M. Paul Laurent et Mme Madeleine Vincent, pour le PCF, se sont entretenus pendant une heure et demie des principaux sujets qui avaient donné lieu à désaccord au cours des dernières semaines : l'évolution du rapport des forces électorales entre les deux partis depuis six ans, la volonté du PS d'ouvrir les listes à des personnalités n'appartenant pas à la gauche mais se situant dans la « majorité présidentielle », la signature d'une déclaration politique commune.

M. Laurent a rendu publique, après la réunion, une déclaration réaffirmant que *« les accords déjà conclus en 1983 peuvent être reconduits et de nouveaux accords réalisés en fonction d'un rapport des forces aujourd'hui quasiment identique »* et qu'*« il n'y aura pas de « primaires » du fait des communistes »*. M. Laurent indique que le PCF est prêt à une déclaration commune appelant à reconduire *« l'union réalisée en 1983 »*. *« Il ne s'agit pas, à propos des municipales, d'autre chose »*, souligne-t-il, ajoutant : *« Il ne s'agit évidemment pas de faire décider par le Parti communiste une opposition ou un soutien inconditionnels au gouvernement, ni de demander au Parti socialiste de soutenir les objectifs généraux des communistes »*.

Du côté socialiste, M. Debarge a jugé la rencontre *« positive »*, observant qu'elle s'était tenue dans *« une bonne ambiance »* et annonçant que les deux délégations étaient convenues de se revoir le 4 janvier. Devant le bureau exécutif du PS, mercredi soir, M. Debarge a exposé les raisons qui justifient, selon lui, un *« optimisme mesuré »* sur les chances d'aboutir à un accord. Selon le sénateur de Seine-Saint-Denis, les deux partis pourraient parvenir à un *« accord-cadre »*, comportant une déclaration politique *« dans laquelle il ne sera pas seulement question des élections municipales »*.

M. Fabius réservé

M. Debarge estime qu'*« il y a une évolution »* de la part des communistes, qui, il y a deux mois, récusaient toute idée d'accord national, alors qu'ils l'envisagent aujourd'hui. Pour y parvenir, le PCF est prêt, selon M. Debarge à étudier les situations locales cas par cas (*« Gardons le contact pour le cas où il y aurait quelques litiges »*, déclare, pour sa part, M. Laurent) ; il ne fait plus du refus de l'« ouverture » un cheval de bataille et il ne prononce plus d'exclusive contre les anciens communistes devenus socialistes (mais *quid* du Mouvement des rénovateurs communistes ?).

M. Debarge a observé, cependant, que les communistes maintiennent la référence au rapport des forces de 1983 comme base de constitution des listes d'union de la gauche, alors que le PS demande que soient prises en compte les évolutions intervenues depuis lors. Les communistes refusent donc d'endosser la responsabilité de « primaires » qui permettraient de départager les deux partis au premier tour. Il s'agit là, a souligné le sénateur de Seine-Saint-Denis, d'un *« point dur »* de la position communiste.

L'appréciation positive de M. Debarge a été partagée par la plupart des membres du bureau exécutif. M. Gérard Fuchs (rocardien) a souligné toutefois que l'accord devra associer à une déclaration politique les bases de discussion à partir desquelles les responsables locaux des deux partis seront appelés à négocier, ce qui suppose que le PCF ne s'en tienne pas à la simple « reconduction » des accords de 1983. Seul M. Laurent Fabius a paru plus réservé, demandant à M. Debarge s'il y avait réellement, selon lui, un progrès et s'interrogeant sur ce que feraient les socialistes dans l'hypothèse où le PCF, en fait, n'aurait pas modifié sa position de départ.

Le PS maintient, en attendant l'éventuel accord national, le « gel » de toute discussion ou initiative locale. Aussi les socialistes de Bègles (Gironde), qui avaient annoncé la formation d'une liste contre la municipalité sortante à direction communiste, ont-ils été rappelés à l'ordre.

P.J.

L'élection législative partielle de Marseille

La candidature de Jean-Claude Chermann comme suppléant de Bernard Tapie

Dans une interview au *Provençal*, M. Chermann a expliqué les raisons de sa candidature. *« Paris m'a ignoré, Marseille m'a honoré*, a-t-il déclaré. *J'ai donc envie de rendre aux Marseillais un peu de ce qu'ils m'ont apporté. Tous ceux qui ont les moyens d'aider cette ville, qui le mérite, à sortir de ses difficultés ont le devoir de le faire. Marseille n'est pas, pour moi, la cité de la prostitution, des rues sombres, de la Canebière abandonnée aux Maghrébins. C'est une ville qui a un coeur, une âme, qui a été injustement attaquée et certainement mal défendue. Chacun doit apporter ce qu'il y a de meilleur en lui pour qu'elle retrouve sa crédibilité. J'ai le sentiment que cela passe par l'action des scientifiques. »*

Dans une conférence de presse avec Bernard Tapie, mercredi 21 décembre, le professeur Chermann a par ailleurs souligné sa *« communauté de vues »* avec l'homme d'affaires, lequel de son côté a brossé un portrait éloquent du chercheur : *« Un homme de grand talent, de conviction, sensible, généreux, convaincu et combatif »*, en un mot *« le suppléant idéal »*.

Un parcours inhabituel

C'est au terme d'un parcours quelque peu inhabituel que l'on retrouve le docteur Jean-Claude Chermann aux marches d'une carrière politique. Un parcours marqué pour l'essentiel par sa participation au travail de l'équipe de chercheurs et de médecins qui, en 1983, sous la direction du professeur Luc Montagnier, avait la première au monde isolé et identifié le virus du SIDA. Comme d'autres membres de cette équipe aujourd'hui quelque peu dispersés, le docteur Chermann, totalement inconnu alors du grand public, a su valoriser cette découverte à la fois au plan scientifique (il a quitté l'Institut Pasteur de Paris pour Marseille, où il dirige un laboratoire de l'INSERM) et personnellement.

Participant volontiers à de nombreuses émissions télévisées au profit notamment de la recherche sur le SIDA, passé maître dans l'art de la vulgarisation médicale et scientifique, le docteur Chermann est rapidement devenu l'un des chercheurs les plus connus du petit groupe de ceux qui, en France, travaillent sur le SIDA.

Cette forme de succès obtenu sans mal, à la ville comme à l'écran, tient aussi depuis quelque temps à plusieurs prises de position très discutées qui font du nouveau « numéro deux » de Bernard Tapie la cible privilégiée des critiques de ses pairs. C'est ainsi qu'il avait jugé utile en septembre dernier de lancer par voie de presse un « appel solennel » avec les professeurs Milliez et Schwarzenberg – qui n'était plus alors ministre de la santé – en faveur du dépistage généralisé de la population française vis-à-vis de la contamination par le virus du SIDA.

C'est ainsi encore qu'il a pris depuis peu la tête d'une croisade en faveur de l'association Le Patriarche (*le Monde* du 2 novembre) dont les *méthodes d'aide aux toxicomanes et* de prise en charge des séropositifs et des malades atteints du SIDA font l'objet de violentes critiques et d'une *minutieuse enquête de l'inspection* générale des affaires sociales.

Dans les deux cas ces positions sont à l'opposé de celles défendues, officiellement ou non, par M. Claude Evin, ministre de la santé et proche de M. Michel Rocard.

J.-Y. N.

Le sous-marin vert des « rouges » de Seine-Saint-Denis

M. Richard Betro existe. Mais il est invisible ! Comme les sous-marins. M. Betro était candidat au premier tour de l'élection législative partielle de la 9e circonscription de Seine-Saint-Denis, le 11 décembre. Sous l'étiquette « Ecologie 92 », il avait obtenu 335 voix et avait ainsi devancé M. Jean-Louis Vidal, candidat des Verts (1), qui n'en avait recueilli que 326 sur 20 451 suffrages exprimés.

Le candidat communiste, M. Roger Gouhier, maire de Noisy-le-Sec (2), avait distancé de 74 bulletins son concurrent socialiste, M. Claude Fuzier, maire de Bondy, dans des conditions qui avait assez déplu à ce dernier pour qu'il se retire sans se désister. Le préfet du département avait fait certaines observations au maire communiste de Romainville, M. Robert Clément, président de l'association des élus communistes (ANECR), car quelques libertés semblaient avoir été prises avec des *« prescriptions réglementaires »* du code électoral au cours du vote et du dépouillement dans sa ville. Elles sont consignées dans une lettre datée du 12 décembre adressée à M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. M. Gouhier est, aujourd'hui, député.

M. Betro, lui, est injoignable. Contrairement aux Verts, « Ecologie 92 » n'a pas pignon sur rue. Totalement inconnus des écologistes du département, les candidats se revendiquant de cette étiquette ne disposent d'aucun local en Seine-Saint-Denis. Et pourtant M. Betro marque un attachement certain à ce coin de la banlieue rouge puisqu'il était déjà candidat, avec le même label, le 25 septembre, dans le canton de Saint-Denis-Nord-Est. La seule adresse connue de M. Betro est son domicile dans le dix-neuvième arrondissement de Paris. Un ensemble de trois immeubles gérés par une société d'assurances où la densité de responsables et de militants communistes actuels ou anciens *est remarquable.*

Un ex-dirigeant du PCF baptise ce lieu *« la cellule du 64 »*, chiffre qui ne correspond pas au nombre des adhérents dans les bâtiments, mais au numéro de la rue dans laquelle ils sont situés. M. Betro cohabite, dans le même « bloc », avec le responsable du service central de la documentation du PCF et le secrétaire politique de M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central qui fut député du... dix-neuvième arrondissement. Comme tous les élus, M. Laurent pouvait intervenir pour aider un ami à obtenir un appartement. Ainsi des membres du bureau politique et du comité central ont résidé au « 64 ». Il reste également des « ex » comme l'ancien secrétaire de la fédération communiste de Paris, chargé des intellectuels.

M. Betro, qui est menuisier, laisse *« son cousin »* répondre au téléphone. Cet « écologiste » est un adepte de la discrétion politique. Etant parti, selon *« son cousin »*, pour l'Angleterre, il ne restait donc plus que sa suppléante des législatives pour percer le secret du mystérieux « Ecologie 92 ». Mme *Paulette Miglioranza se présentait comme « professeur »*. Contactée à Stains où elle demeure, Mme Miglioranza, ou la personne qui répond à ce patronyme, a affirmé, avec un accent de sincérité : *« Je ne suis pas écologiste, et d'abord je ne fais pas de politique. »* Réponse pour le moins étrange puisque les suppléants, comme les candidats, doivent remplir et signer un formulaire de candidature remis à la préfecture. Ce qui est le cas. Et pour quelqu'un qui ne fait pas de politique, Mme Miglioranza a un bon palmarès. Comme M. Betro, elle était *déjà candidate en septembre.* Dans le canton d'Aulnay-sous-Bois-Sud, sous le même sigle, mais cette fois avec son nom de jeune fille, Paulette Michon. Sa profession de foi l'affirmait d'*« une sensibilité proche des socialistes »*. Pas au point, pourtant, de ne pas se présenter contre le candidat socialiste ! En 1983, elle figurait sur une liste « divers gauche » conduite par un ancien MRG, M. Roger Henriot, aux municipales partielles d'Aulnay.

Et en 1977, le conseil municipal de Stains, à majorité communiste, la désignait comme déléguée suppléante des grands électeurs aux sénatoriales *sous le nom de* Miglioranza.

Estimant que son étiquette écologique était « pour le moins empruntée », M. Vidal, des Verts, a envoyé une lettre recommandée à M. Betro pour l'inviter à comparaître, avec lui, *« devant un jury d'honneur »*. En attendant, les Verts cherchent de généreux donateurs pour parrainer un « communiste critique » dans la onzième circonscription de Seine-Saint-Denis où M. François Asensi (PCF) sera opposé à M. Robert Dray (PS), le 22 janvier, dans une nouvelle partielle.

OLIVIER BIFFAUD.

(1) 90, rue Vergniaud, 75013 Paris.

(2) Contrairement à ce qu'indiquait *le Monde* du 20 décembre, M. Gouhier n'avait pas été réélu député en 1986.

A Bègles

Gilbert Mitterrand désavoue Noël Mamère

« Si les socialistes béglais ont le droit d'exprimer leur souhait, d'organiser des primaires à Bègles, ils n'ont pas, en revanche, à en décider seuls, ni à l'imposer, et encore moins à faire campagne sur le terrain dans cette logique » : M. Gilbert Mitterrand, premier secrétaire de la fédération socialiste de la Gironde, a ainsi désavoué, mercredi 21 décembre, la décision du journaliste Noël Mamère de diriger à Bègles, fief communiste girondin, une liste « majorité présidentielle ». M. Mitterrand a manifesté *« son souhait le plus cher »* de voir Noël Mamère figurer à ses côtés sur la liste que lui-même conduit à Libourne.

« Je ne suis pas surpris de la réaction de Gilbert Mitterrand. Il ne sera pas étonné de la mienne » : Noël Mamère a immédiatement confirmé sa *« décision irrévocable »* de poursuivre son opération à Bègles. *« Il n'est pas question pour moi de renoncer. Je ne vois pas pourquoi on n'utiliserait pas le langage de la fermeté contre les communistes. »*

هكذا من الأصل

Politique

L'échéance européenne divise l'opposition

M. Chirac sermonne M. Méhaignerie

MM. Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac se sont rencontrés à l'Assemblée nationale, mercredi 21 décembre. Dans un communiqué, ils estiment : « *Le gouvernement est affaibli dans son autorité et son action, car il ne dispose que d'une majorité relative ; le budget ne renforce pas les chances de la France en Europe ; le climat social est dégradé car le gouvernement socialiste fait preuve de son incapacité à assurer la continuité du service public* ».

Les présidents de l'UDF et du RPR se rencontreront de nouveau le 3 février 1989. D'ici là, la commission animée par M. Alain Madelin (UDF) et M. de la Malène (RPR) poursuivra ses réunions de concertation pour la préparation des élections européennes de juin 1989.

Ce communiqué ne reflète pas le climat qui a présidé à cette réunion essentiellement consacrée à un examen de la situation de l'opposition, climat que M. Méhaignerie devait ensuite décrire par euphémisme en disant qu'il y avait eu « *un débat vif mais très cordial* ».

Dès le début de la réunion M. Chirac, approuvé par M. Giscard d'Estaing, a estimé « *que l'opposition n'avait pas donné une bonne image d'elle-même au cours des mois écoulés et qu'elle n'avait pas été bonne dans les débats parlementaires* ». Le président du RPR a été plus précis en demandant aux centristes de « *clarifier* » leur attitude, et en rappelant que, cours de la session parlementaire l'abstention ou le vote favorable du groupe UDC avait permis au gouvernement de faire adopter presque autant de projets que grâce à un comportement identique du groupe communiste.

M. Chirac a aussi reproché aux centristes de vouloir « *engranger les accords de listes d'union pour les élections municipales* » en se réservant toujours la possibilité, après celles-ci, de constituer une liste séparée pour l'élection européenne. Selon un participant à la réunion, le RPR ne veut pas que l'union de l'opposition « *serve à faire élire des maires qui seront des Rausch dans six mois* ». M. Chirac aurait alors lancé à M. Méhaignerie : « *Tu as une position MRP. Dis clairement les choses* », à quoi le président de l'UDC aurait répondu : « *Pourquoi parler du passé, pourquoi caricaturer le MRP ?* » L'ancien ministre de l'Equipement du gouvernement Chirac a protesté de sa « *loyauté dans l'opposition* » et demandé qu'on ne lui fasse pas de « *procès d'intention* » . Il a expliqué qu'une nouvelle alternance n'étant pas proche, il était normal d'essayer d'obtenir du gouvernement des amendements à certains de ses projets.

Le problème de la liste de l'opposition pour les élections européennes a également été abordé. MM. Giscard d'Estaing et Chirac sont convenus qu'il fallait d'abord vérifier qu'un accord existât entre l'UDF et le RPR sur les problèmes de fond et les orientations générales. Si celui-ci est établi, alors une liste unique pourrait être constituée. M. Chirac a cependant évoqué la faveur déjà exprimée par les centristes et notamment par M. Stasi pour une liste autonome aux européennes affirmant à son tour : « *Vous n'avez pas le droit de nous faire un procès d'intention en disant que nous ne sommes pas européens* » et en rappelant non seulement son action comme premier ministre mais aussi les conclusions du dernier comité central du RPR. Certains participants à cette réunion avaient alors cru comprendre que M. Méhaignerie acceptait que l'UDC prenne sa décision sur les élections européennes avant les élections municipales de mars et non plus à son congrès d'avril.

La situation au sein de l'opposition se décantera-t-elle d'ici le prochain « sommet » Giscard-Chirac du 3 février ? Le RPR se référant aux intentions plus ou moins révélées des centristes est convaincu qu'une bonne partie de ses dirigeants est résolue à constituer une liste commune mais que cela plonge dans l'embarras une fraction non moins importante du reste de l'UDF. Les centristes, de leur côté, sont convaincus que M. Chirac et le RPR sont désormais animés de la volonté de jouer dans l'opposition un rôle de plus en plus dominant et ils redoutent d'être conduits à un comportement systématique à l'égard du gouvernement, ce qu'ils refusent. Ils ne veulent pas contribuer à aider M. Chirac à devenir, en raison de l'effacement du Front national et des tiraillements de l'UDF, le rassembleur de l'opposition de droite.

ANDRÉ PASSERON.

M. Stasi souhaite une liste Veil

M. Bernard Stasi continue de croire à l'ouverture. Dans un entretien à *l'Evènement du jeudi* du 22 décembre, le vice-président du CDS explique qu'elle dépend plus que jamais du président de la République. « *Si dans la perspective du grand marché européen de 1993, le président de la République se rend compte qu'il doit prendre des mesures difficiles et courageuses d'adaptation de la société française ; s'il estime qu'il faut une majorité plus large pour ce faire, il n'aura qu'à appeler au dialogue. Nous serons prêts alors à y participer et pas seulement nous. Une majorité plus large se dégagerait comprenant tous ceux qui sont attachés à l'Europe et à sa réussite. Ce qui exclurait les communistes et ceux qui à l'extrême droite et à droite, sont, pour des raisons de corporatisme ou de nationalisme, hostiles à la construction européenne* ». Evoquant les élections européennes, M. Stasi pense que celles-ci devraient permettre « *de créer un large rassemblement de tous ceux qui sont sincèrement européens au sein de l'opposition* ». « *Simone Veil*, précise-t-il encore, *qui a le rayonnement nécessaire mérite de prendre la tête de cette liste. Ce pourra être celle de l'UDF, si l'ensemble de l'UDF accepte de se ranger sous le sigle de l'Europe et derrière Simone Veil.* »

La dernière séance des questions d'actualité d'automne à l'Assemblée nationale

Pour trois mille deux cent quarante mots de trop

L'Assemblée accueillait, mercredi 21 décembre, pour sa dernière séance de questions d'actualité de la saison d'automne deux nouveaux députés : M. Richard Cazenave, élu (RPR) de l'Isère en remplacement de M. Alain Carignon qui abandonnait son mandat pour conserver ceux de maire de Grenoble et de président du conseil général, et M. Roger Gouhier (PC, Seine-Saint-Denis) qui l'a emporté dimanche dernier sur son rival socialiste, M. Claude Fuzier, dont l'élection avait été invalidée.

Le premier fit une entrée remarquée dans l'hémicycle sous les applaudissements de ses collègues RPR, tandis que le second s'était vu confier en guise de courtois « bizutage » le soin de poser une des deux questions du groupe communiste.

Quant aux vieux habitués du Palais-Bourbon, ils étaient un peu moins nombreux que d'habitude — trêve des confiseurs oblige — à se presser sur leur banc pour cette séance. L'ambiance était d'ailleurs au relâchement et fleurait les vacances après trois mois de très sérieuse session budgétaire. Même M. Philippe Mestre (UDF, Vendée) ne parvint pas vraiment à donner à sa question le tour polémique qu'elle semblait pourtant appeler.

M. Mestre reprochait, en effet, tout simplement au premier ministre d'avoir, en quelque sorte, usurpé le temps de loisirs des Français en s'invitant chez eux par le biais du petit écran, dimanche 18 décembre, beaucoup plus longuement que prévu. L'émission de TF 1, « 7 sur 7 » dont l'invité était M. Rocard, avait, en effet, été exceptionnellement prolongée d'une demi-heure. M. Mestre estimait donc que la partie des propos du premier ministre, qui avait empiété sur le journal télévisé, « *devait être considérée comme une communication du gouvernement* » et appelait donc, à ce titre, « *un droit de réponse* » de la part de l'opposition.

Le député de la Vendée proposera donc mi-sérieux, mi-ironique une alternative : soit l'équivalent en temps réel — vingt-sept minutes — soit un calcul en nombre de mots. « *Les meilleurs experts évaluent le débit du premier ministre à cent vingt mots-minute, cela ferait trois mille deux cent quarante mots* », observait en souriant M. Mestre.

Sans se départir tout à fait du ton docte qui lui est familier, M. Rocard jugea la question de son interlocuteur « *un peu singulière* ». « *Jusqu'à la semaine dernière*, observa-t-il, *il m'était sévèrement reproché de m'exprimer trop peu ; aujourd'hui vous me critiquez pour l'avoir fait trop précisément et trop longuement.* » Le premier ministre précisa tout de même avec humour que TF 1 était une « *chaîne privée qui organise elle-même sa programmation en fonction de ce qui lui paraît intéressant. Et le fait qu'elle ait jugé intéressant pour maintenir son taux d'audience élevé de prolonger cette émission me cause autant de plaisir qu'à vous de chagrin* ». Quant au décompte des temps de parole, conclut M. Rocard, « *la CNCL ou le CSA saura procéder aux imputations qui conviennent* ».

Veille de vacances ou pas, d'autres, en revanche, n'avaient pas oublié que la séance du mercredi est retransmise en direct à la télévision et que, finalement, décembre 1988 n'est pas loin de mars 1989. M. Michel Pezet (PS, Bouches-du-Rhône) était l'un d'entre eux. Et le candidat officiel du Parti socialiste à la mairie de Marseille n'entendait pas laisser passer une si belle occasion de s'attacher quelques instants les faveurs de la caméra.

« Vigouroux ! Vigouroux ! »

En retard d'une bataille sur l'actuel maire de la cité phocéenne, M. Robert Vigouroux, auquel le titre de médecin-chirurgien a permis de s'envoler la semaine dernière vers l'Arménie dévastée par le tremblement de terre — et accessoirement de grimper dans les sondages, — M. Pezet interrogea donc le gouvernement sur le drame vécu par la communauté arménienne et les moyens d'y remédier.

L'opposition décidément facétieuse, pour le plus grand bonheur de M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF et, lui aussi, candidat à la mairie de Marseille, ne manqua pas de ponctuer l'intervention de M. Pezet de tonitruants « *Vigouroux ! Vigouroux !* ». Contrairement à la petite société politique, M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire, qui intervenait ainsi pour la première fois dans l'hémicycle, ne sembla pas douter un instant de la sincérité de son interlocuteur. Passionnément, longuement — à tel point que le président de séance, M. Laurent Fabius, se permit d'intervenir pour lui demander de conclure, — M. Kouchner détailla donc toutes les actions entreprises par le gouvernement et par les différentes organisations humanitaires pour venir au secours de la communauté arménienne.

Naïf, ou simplement honnête, ou peut-être encore mal informé, face à une opposition hilare qui continuait de scander le nom de « *Vigouroux* », M. Kouchner rappela que, en effet, le professeur de médecine de Marseille avait participé aux secours. A cette évocation, même les députés socialistes ne parvinrent pas à dissimuler leurs sourires, tout en jetant des coups d'œil furtifs et vaguement inquiets vers M. Pezet.

A cette dernière séance, il convenait de donner une conclusion consensuelle. Elle ne pouvait revenir qu'au ministre décidément le plus populaire du gouvernement, M. Maurice Faure, chargé de l'équipement et du logement, applaudi sur tous les bancs avant même de prendre la parole pour répondre à une question d'ampleur « *internationale* » posée par M. Christian Spiller, député non inscrit des Vosges, sur... la RN 66.

Fidèle à sa réputation, M. Faure se livra à un numéro de charme qui arracha, même au président de l'Assemblée nationale, un franc éclat de rire et enthousiasma le député des Vosges ravi de pouvoir rentrer dans sa circonscription avec, dans sa hotte électorale, la promesse d'un crédit supplémentaire pour cet itinéraire routier.

PASCALE ROBERT-DIARD.

La session extraordinaire du Parlement

Le Parlement est réuni en session extraordinaire depuis mercredi 21 décembre, minuit. Le président de l'Assemblée nationale a donné lecture, mercredi 21 décembre, en présence du premier ministre, du décret officiel du chef de l'Etat. L'Assemblée nationale a adopté définitivement plusieurs textes dans la nuit de mercredi à jeudi.

● **Conseil supérieur de l'audiovisuel.** — M. Michel Rocard a engagé une nouvelle fois, mercredi 21 décembre, la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi relatif à la liberté de communication. Après une nouvelle lecture par le Sénat, le projet est donc revenu, mercredi 21 décembre, à l'Assemblée. Le groupe UDF, auquel le RPR avait abandonné l'initiative éventuelle du dépôt d'une motion de censure, n'entendait pas, mercredi, souscrire à cette procédure. A l'échéance d'un délai de vingt-quatre heures, soit jeudi 22 décembre à 17 h 15, si aucune motion n'a été déposée, le texte sera donc considéré comme définitivement adopté.

● **Fraude électorale.** — L'Assemblée nationale a définitivement adopté, jeudi 22 décembre, le projet de loi tendant à lutter contre la fraude électorale. Tous les groupes se sont prononcés pour le texte de M. Pierre Joxe, seul M. José Rossi (UDF, Corse-du-Sud) s'est abstenu pour protester contre la limitation du droit de vote par procuration (à compter du 1er mars 1990). Il a défendu en vain un amendement tendant à rétablir la possibilité pour les Corses de voter dans l'île tout en demeurant ou travaillant sur le continent. Le président de la commission des lois, *M. Michel Sapin* (PS, Hauts-de-Seine) a estimé que ce procédé conduisait à des abus, puisqu'il permettait dans certaines communes l'élection d'un maire par un corps électoral composé à plus de 50 % par des électeurs ne résidant pas dans la commune. L'Assemblée est revenue à son texte, (notamment pour l'émargement des listes par l'électeur lui-même).

● **Exploitation agricole.** — Les députés ont adopté définitivement et à l'unanimité, à main levée, le projet de loi de M. Henri Nallet sur l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social. Les élus communistes ont souhaité ne pas participer au vote. L'Assemblée a adopté le texte de la CMP voté par le Sénat. Le texte final élargit aux activités annexes exercées par un exploitant agricole la définition des activités agricoles.

● **Loi de finances pour 1989.** — Le projet de loi de finances pour 1989 a été définitivement adopté mercredi 21 décembre : les députés socialistes ont voté pour, la droite et le centre contre, le PCF choisissant l'abstention critique. Le projet de M. Pierre Bérégovoy a été adopté par 276 voix contre 267 (571 votants, 543 suffrages exprimés) : les non-inscrits se répartissent ainsi : pour : MM. Léontieff, Miqueu, Vernaudon, Warhouver ; contre : MM. Cazenave, Franchis, Lestas, Mme Piat, MM. Royer, Spiller et Thien Ah Koon ; abstentions : MM. Gouthier, Hoarau, Pota, Sergheraert. Soucieux d'accélérer la procédure, le Sénat avait voté la question préalable pour repousser le projet de budget, laissant le dernier mot à l'Assemblée. Le déficit s'établit au terme du débat à 100,5 milliards de francs pour un budget de 1 200 milliards de francs.

● **Collectif budgétaire 1988.** — Le collectif 1988 a été adopté à main levée, le PS votant pour, la droite et le centre contre, le PCF s'abstenant. Le Sénat avait également adopté la question préalable pour le repousser. Les députés ont donc repris leur copie de sa deuxième lecture.

P. S.

Racisme : le « poison »

Interrogé par M. Daniel Le Meur (PC, Aisne) sur l'attentat perpétré à Cagnes-sur-Mer contre un foyer de travailleurs immigrés dans la nuit du lundi 19 au mardi 20 décembre, M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, a déclaré que les auteurs de ce type d'agressions « *qui vont du graffiti à l'attentat* » n'étaient bien souvent « *que le bras de ceux qui diffusent le poison des idées racistes* ».

Citant le cas de jeunes gens interpellés récemment en région parisienne après une agression raciste, M. Joxe a observé qu'ils avaient agi « *au nom d'idées qu'on leur avait mises dans la tête. Et ceux qui propagent ces idées sont aussi coupables que ces garçons perdus* ». « *Le racisme*, ajoute le ministre de l'intérieur *doit être combattu par une action judiciaire et policière, mais aussi politique et idéologique* ».

A propos de la loi Pasqua sur le séjour des étrangers en France, dont M. Le Meur demandait au nom de son groupe l'abrogation, M. Joxe estime : « *Les lois sont une chose ; elles peuvent être modifiées, et la précédente posait aussi des problèmes. Mais, quelle que soit la loi, le gouvernement entend protéger contre le racisme les immigrés en situation régulière, et, en même temps, les candidats à l'immigration clandestine contre l'illusion qu'ils pourraient entrer en France et y demeurer dans l'illégalité* ».

Le communiqué officiel du Conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 21 décembre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme de ses délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

● **RÈGLEMENT DU BUDGET 1987**

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget et le ministre délégué chargé du budget ont présenté au conseil des ministres un projet de loi portant règlement définitif du budget pour 1987.

Les résultats dégagés font apparaître un déficit de 120,06 milliards de francs, hors opérations du Fonds monétaire international et du Fonds de stabilisation des changes selon la présentation habituelle (soit 2,27 % du produit intérieur brut), contre 129,29 milliards de francs en loi de finances initiale et 129,22 milliards de francs en prévisions rectifiées.

● **MODIFICATION DU CODE CIVIL ET SUCCESSION**

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté au conseil des ministres un projet de loi modifiant le code civil et relatif aux successions.

Sans toucher aux règles de fond de notre droit successoral, ce projet lui apporte de nombreux aménagements techniques.

D'une part, il simplifie et accélère l'ouverture et le partage des successions en réduisant les délais d'option des héritiers, en organisant le régime de l'acceptation des successions sous bénéfice d'inventaire et en étendant les cas où le partage peut se faire à l'amiable sans recourir au juge.

Il renforce, d'autre part, la sécurité juridique des héritiers en diminuant, dans certains cas, leur obligation aux dettes de la personne décédée et en limitant les possibilités de remise en cause des partages.

Ce texte est un élément de la rénovation du code civil entreprise depuis une vingtaine d'années. En modernisant le règlement des quelque cinquante-cinq mille successions ouvertes tous les ans, il apporte à l'une des institutions les plus importantes de notre système juridiques des progrès dont bénéficieront très concrètement nos concitoyens.

● **PROMOTION DU TOURISME EN FRANCE**

Le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme, a présenté au conseil des ministres une communication sur la promotion du tourisme en France. Les objectifs à atteindre sont un excédent annuel de notre balance touristique de l'ordre de 30 milliards de francs par an et la création nette de trente mille emplois environ par an.

● **BILAN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE**

Le ministre chargé des relations avec le Parlement a présenté au conseil des ministres un bilan de la session parlementaire.

● **SPORT**

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, a présenté au conseil des ministre, après concertation avec le mouvement sportif, une communication sur la politique en faveur du sport.

Nominations

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, M. André Legrand, professeur d'université, recteur d'académie, est nommé directeur des lycées et collèges ; M. Daniel Bloch, professeur à l'Institut national polytechnique de Grenoble, est nommé recteur de l'académie d'Orléans-Tours ; M. Herbert Maisl, professeur à l'université de Paris-X, est nommé recteur de l'académie de Rennes.

Sur proposition du ministre de la défense, le général de corps d'armée Jean-Claude Coullon est élevé aux rang et appellation de général d'armée et nommé inspecteur général de l'armée de terre.

En outre, ont été adoptées diverses mesures d'ordre individuel relatives à la promotion et à la nomination d'officiers généraux de l'armée de terre, de la marine, du service de santé des armées et de la gendarmerie.

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres a également décidé le mouvement préfectoral suivant :

ALPES-MARITIMES : M. Yvon Ollivier.

M. Yvon Ollivier, trésorier-payeur général du Doubs et de la région Franche-Comté, est nommé préfet des Alpes-Maritimes en remplacement de M. Jean-Pierre Pensa.

[Né le 26 août 1943 à Brest, administrateur civil au ministère de l'économie et des finances, affecté à la direction générale des impôts (ENA, 1968). M. Yvon Ollivier avait été nommé, en 1980, sous-directeur au ministère de l'économie et des finances, puis en 1981, conseiller technique auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Avant de devenir trésorier-payeur général du Doubs, il était préfet, commissaire de la République de la Haute-Loire.]

AQUITAINE : M. Pierre Chassigneux.

M. Pierre Chassigneux, préfet de l'Oise, est nommé préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, en remplacement de M. Thierry Kaeppelin, nommé préfet hors cadre.

[Né le 25 décembre 1941 à Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis), M. Pierre Chassigneux, licencié en droit, ancien élève de l'ENA, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, a commencé sa carrière en 1969, au ministère de l'intérieur, en qualité d'administrateur civil. Nommé sous-préfet la même année, il devient directeur du cabinet du préfet du Tarn, puis occupe en 1971, le même poste auprès du préfet de Seine-et-Marne. Secrétaire général de l'Orne (1978), puis de la Manche (1978), directeur-adjoint du cabinet du préfet de police de Paris (1980). Préfet de la Nièvre en 1982, M. Chassigneux a été nommé ensuite directeur des renseignements généraux puis préfet de l'Oise en 1986.

OISE : M. Alain Bidou.

M. Alain Bidou, préfet de l'Allier, est nommé préfet de l'Oise en remplacement de M. Pierre Chassigneux, nommé préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde.

[Né le 17 juin 1941 à Saint-Gratien (Val-d'Oise), M. Alain Bidou est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Affecté à sa sortie de l'ENA, en 1968, au ministère des DOM-TOM, il devient chef de subdivision administrative à Koné (Nouvelle-Calédonie) en 1969, puis sous-préfet de Langres (janvier 1973), directeur du cabinet du haut commissaire de la République dans le territoire français des Afars et des Issas (août 1974), sous-préfet de Calais (août 1976), secrétaire général du Vaucluse (janvier 1979), secrétaire général de la ville de Marseille (1981), commissaire de la République du Jura (octobre 1984), directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'intérieur et de la décentralisation (octobre 1985), il était préfet de l'Allier depuis avril 1986.]

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION : M. Gérard Cureau.

M. Gérard Cureau, directeur adjoint du cabinet civil et militaire du ministre de la défense, est nommé directeur général de l'administration au ministère de l'intérieur.

[Né le 24 août 1932, M. Gérard Cureau, docteur en droit, a été successivement inspecteur principal des PTT, adjoint socialiste au maire de Nancy, chargé de mission auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne avant d'entrer, en mai 1981, au cabinet de M. Pierre Mauroy. Il fut ensuite préfet du territoire de Belfort, préfet de Saône-et-Loire, nommé hors cadre en juillet 1986 puis directeur-adjoint du cabinet du ministre de la défense, M. Chevènement en juin dernier.]

هكذا من الأصل

"TERRE HUMAINE"

"Le curé Alexandre best-seller inattendu"

PHILIPPE BOGGIO "LE MONDE"

"**Le Horsain** est déjà un classique de l'ethnologie rurale... des *histoires emblématiques que ne* renierait ni Pagnol, ni Fernand Raynaud, ni Margaret Mead."
ANTOINE DE GAUDEMAR "LIBÉRATION"

"Jamais le Pays de Caux n'a été ainsi dit dans toute sa profondeur."
"PARIS-NORMANDIE"

"Le portrait savant et sensible d'une civilisation... Un livre tout simplement magnifique."
PIERRE LEPAPE "LE MONDE"

"**Le Horsain ?** « Un extraordinaire témoignage d'un moment de notre histoire qui révèle aussi l'*attachement à une figure centrale du* catholicisme : le prêtre. »"
CARDINAL LUSTIGER "L'EXPRESS"

"Personnage essentiel, naguère encore, de la société française : le simple prêtre, le curé de campagne ; un inconnu."
JACQUES DUQUESNE "LE POINT"

"Conteur et gloire normande, ce *prêtre livre une vie d'observateur* engagé... humanisme souriant jusque dans les moindres silences et brisures."
"TÉLÉRAMA"

"A la fois document de réflexion sur la condition de curé, sur l'évolution de l'Église, et récit savoureux, drôle et tendre."
"LIRE"

"**Le Horsain** est l'un des événements littéraires de l'année, vraiment le plus inattendu."
BARRY JAMES "INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE"

"Bernard Alexandre, « le curé aux pieds nus » – comme l'a surnommé Françoise Giroud – est promis au purgatoire par le philosophe Jean Guitton."
APOSTROPHES (7.10.1988)

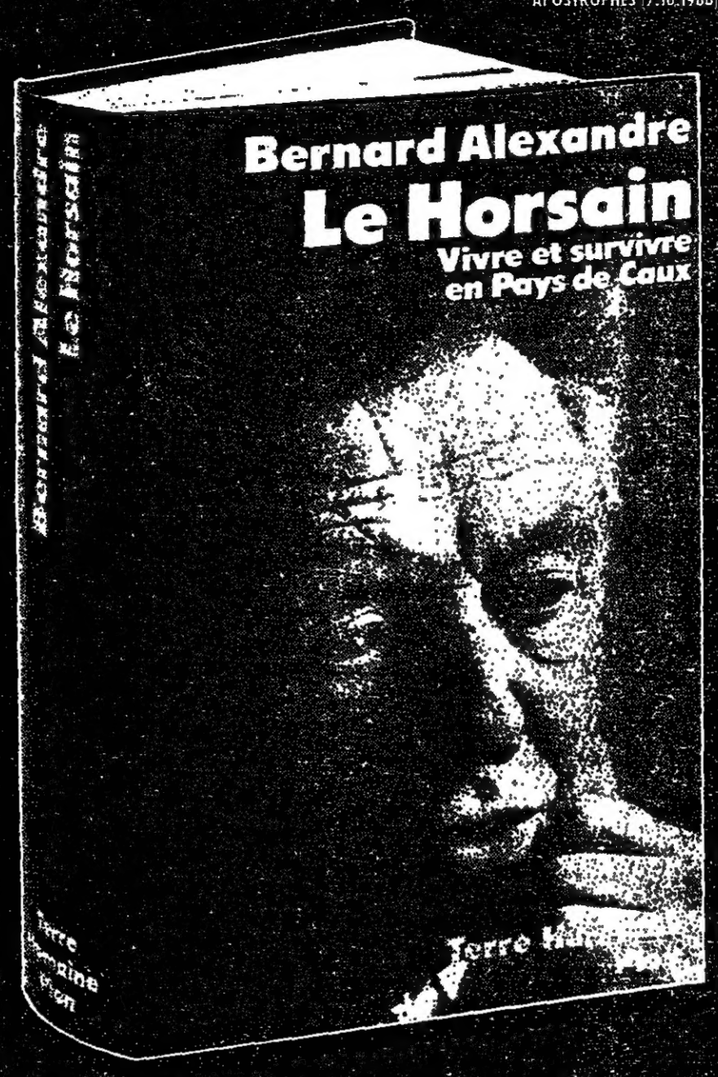

"La confession païenne de l'abbé Alexandre : curé, conteur et Cauchois."
"LE NOUVEL OBSERVATEUR"

"Un livre traversé de part en part par l'idée de liberté."
PASCAL ACOT "L'HUMANITÉ"

"L'abbé nous bouscule un brin, mais il nous respecte. On est fier de lui."
UNE CAUCHOISE D'YVETOT "PARIS-NORMANDIE"

"**Le Horsain** est-il un acte d'accusation ? Oui, si l'Église devait mourir de son immobilisme."
ANNE PONS "L'EXPRESS"

"Il y a dans cet homme de soixante-dix ans la même étoffe que Teilhard de Chardin."
UDERICO MUNZI "CORRIERE DELLA SERA"

"La vérité d'une foi libre, heureuse. C'est elle qui, à près d'un demi-siècle de distance, lui fait trouver la réponse au berger de 1945 : métier de curé foutu, peut-être ; métier de prêtre, jamais."
JEAN TORDEUR "LE SOIR DE BRUXELLES"

"Terre Humaine ne garde que le bon et quelques chefs-d'œuvre. Bernard Alexandre dit plus et mieux que dix universitaires et vingt grandes thèses. Ce solitaire, ce horsain, a mieux que du talent. C'est un homme vrai."
PIERRE CHAUNU "LE FIGARO"

Heureux les « horsains » qui réconcilient la France profonde avec elle-même.

JEAN MALAURIE

COLLECTION DIRIGÉE PAR JEAN MALAURIE / PLON

هكذا من الأصل

Société

JUSTICE

Après son inculpation dans l'affaire Canson

Me Paul Lombard est soumis à un strict contrôle judiciaire

Me Paul Lombard a *évité le extremis*, mercredi 21 décembre, l'incarcération. Il le doit sans doute au talent de Me Georges Kiejman, l'un de ses défenseurs, arrivé précipitamment de Paris. Après l'avoir inculpé de recel, complicité, usage de faux en écritures privées, le juge d'instruction de Toulon chargé de l'affaire de la succession Canson, M. Jean-Pierre Bernard, envisageait, en effet, de délivrer un mandat de dépôt à l'encontre de l'avocat marseillais. Commencé peu après 16 heures et terminé trois heures plus tard, le débat contradictoire, mené en présence d'un représentant du parquet opposé à l'incarcération, s'est finalement conclu sur un changement d'attitude du juge d'instruction.

Cependant, Me Lombard s'est vu imposer un contrôle judiciaire très strict. Il doit déposer une caution d'un montant de 1 million de francs, en deux versements, dont le premier jeudi 22 décembre. Il lui est interdit de rencontrer les autres inculpés ainsi que les témoins, de se rendre en Suisse et d'exercer une activité de conseil. En d'autres termes, Me Lombard peut plaider mais ne peut plus être conseil en affaires.

Enfin, le juge lui a demandé de ne pas quitter les Bouches-du-Rhône et leurs environs dans les prochains jours. M. Bernard, normalement promu vice-président du tribunal de grande instance et qui doit rejoindre, le 12 janvier 1989, le poste qu'il a demandé à Lille, entend en effet profiter des derniers jours qui lui restent à Toulon pour entendre sur le fond Me Lombard et, sans doute aussi, pour le confronter à son ancienne collaboratrice, Me Marie-France Pestel-Debord, inculpée de complicité de vol et de complicité de faux en écritures privées.

Lors de son audition sur le fond, celle-ci a notamment déclaré que Me Lombard et Mme Pesnel, la principale inculpée dans ce dossier, *« se connaissaient bien avant »* sa propre intervention à la demande de son patron, *« en tout cas plusieurs mois avant »*.

Les mises en garde ignorées

« Tout me semble indiquer que l'étude de Me Lombard est en mesure de vous confirmer que toutes les réclamations qui sont actuellement faites par des tiers concernant la propriété de ce tableau ne sont pas fondées. »

Cette phrase est l'une des explications de l'inculpation de Me Paul Lombard. Elle est extraite d'une lettre, adressée le 31 octobre 1985 à l'avocat français de Christie's, Me Bernard Duminy, par un notaire de Genève, Me Didier Tornare.

Aux yeux du juge d'instruction, elle prouve deux choses : il y eut bien, avant que le tableau de Murillo soit vendu au Louvre, des réclamations explicites contestant son appropriation par Mme Joëlle Pesnel ; Me Lombard les ignora, se portant garant de Mme Pesnel alors que la prétendue « succession Chappuis », qui aurait rendu celle-ci héritière depuis 1979 de ce tableau et d'autres, ne sera enregistrée que plus tard, le 13 novembre 1985. Autrement dit, selon le juge, Me Lombard n'a pas seulement été *« léger »*, il a méconnu des signaux d'alarme qui auraient dû l'alerter.

Tout le problème est là : deux citoyens suisses, connaissant de longue date Suzanne de Canson, ont en effet protesté, par écrit, quand ils ont appris que le Murillo était vendu par Mme Pesnel au nom de la succession de sa grand-mère, Jeanne Chappuis. Ils ont écrit pour dire que ce tableau, selon eux, avait toujours appartenu à Suzanne de Canson, avec d'autant plus d'insistance que celle-ci, toujours vivante à l'époque – elle meurt en septembre 1986, – résidait en Suisse durant l'été 1985.

Le premier à donner l'alarme est un antiquaire de Vevey, M. Louis Celotti. Il connaît bien le Murillo pour l'avoir eu en dépôt jusqu'en décembre 1984, jusqu'à ce que, à sa grande surprise, Mme Pesnel et Me Robert Boissonnet, les deux principaux inculpés de cette affaire, viennent s'en emparer. En juin 1985, alors que les négociations entre les Musées de France et Mme Pesnel, représentée par Me Lombard, vont bon train, il voit arriver chez lui son amie Suzanne de Canson *« dans un état de misère »* et n'ayant *« plus toute sa tête »*. Apprenant que le Murillo figure dans un catalogue de Christie's Londres sous le label « Succession Chappuis », il demande à son avocat, Me François Pidoux, d'intervenir.

« Une personne âgée, sans ressources »

Le 5 juillet 1985, celui-ci écrit à Christie's Genève. Ce tableau, explique l'avocat, *« semble poser des problèmes quant à la personne qui en est la propriétaire. En effet, il a été détenu par une dame Suzanne de Canson (...) et ce jusqu'au mois de décembre 1984. Je l'ai personnellement vu dans une banque de Vevey et d'autres personnes, y compris votre expert, M. Gregory-Martin, ont également eu l'occasion de le voir. Actuellement, Mme de Canson, qui est une personne âgée, a débarqué chez une de mes connaissances, sans ressources, en prétendant ne pas savoir ce que l'on avait fait de ses tableaux (...). Je ne m'explique donc pas comment ce tableau a pu aboutir dans cette vente du 5 juillet au nom de feu Mme Chappuis alors qu'il semble toujours avoir été détenu par Mme de Canson »*.

Fin juillet, Me Pidoux écrira à nouveau à Christie's en joignant un texte manuscrit de Suzanne de Canson dans lequel celle-ci révoquait tous les pouvoirs qu'elle avait pu donner à Mme Pesnel dans le passé et dressait la liste de tous les tableaux qu'elle revendiquait comme étant sa propriété – dont le Murillo. Me Bernard Duminy, avocat français de Christie's, explique qu'il se retourna alors, en lui demandant des explications, vers Me Tornare, le notaire suisse qui se disait chargé de la succession Chappuis. Celui-ci le renvoya sur l'étude de Me Lombard, dont le cabinet secondaire parisien reçut un double de toutes ces correspondances, et vers l'avocat toulonnais de Mme Pesnel, Me Boissonnet.

Au même moment, Me Pidoux revient à la charge en écrivant cette fois directement à Me Boissonnet. Il lui dit que Suzanne de Canson se trouve à Vevey *« dépourvue de tout »* et qu'elle *« semble constamment parler de suicide »*. Il s'étonne de nouveau des indications données par Christie's sur le Murillo *« qui ne semblent pas correspondre à la réalité »*. Et, finalement, l'avocat suisse recevra une lettre de son confrère toulonnais, datée du 17 septembre 1985, qui lui affirme que Mme de Canson *« est parfaitement au courant de la situation juridique et géographique des œuvres d'art dont vous vous inquiétez »*.

Dactylographiée, la lettre est accompagnée d'un simple paraphe *« S de Canson »*. Il est vrai que, entre-temps, la vieille dame a quitté la Suisse et rejoint l'envahissante protection de Mme Pesnel. Curieusement, on en restera là. Mais l'alerte a sans doute été chaude pour Mme Pesnel et Me Boissonnet, puisque une réunion de clarification aura lieu, le 21 septembre 1985, en présence de Suzanne de Canson, dans la villa de Me Tornare à Saint-Tropez, commune où Me Lombard possède aussi une villa.

M. Celotti et Me Pidoux ne seront pas les seuls à sonner l'alarme. Le 4 septembre 1985, une certaine Mme Krieger, ancienne amie de Suzanne de Canson, écrit à Christie's Londres pour affirmer, à son tour, que le tableau n'appartient pas à Mme Pesnel. Malgré ces contestations, un arrêté officialisera, le 26 novembre 1985, l'achat du Murillo par les Musées nationaux au profit de l'ancienne tenancière de bar reconvertie dans le commerce d'art...

GEORGES MARION
et EDWY PLENEL.

Un avocat médiatique

L'homme est célèbre, et souvent sollicité par les journalistes avec lesquels il entretient des contacts soutenus. Sa coiffure poivre et sel est connue dans les prétoires, comme est familier son geste de la paume épousant le pli de sa chevelure. Né le 17 février 1927 à Marseille (Bouches-du-Rhône), inscrit au barreau depuis 1952, Me Paul Lombard est un avocat qui a réussi et que l'on croise dans presque toutes les grandes affaires pénales ou civiles.

Aux côtés de Me Francis Szpiner qui, aujourd'hui, s'oppose à lui, défend les intérêts de la sœur de Suzanne de Canson, partie civile, et non loin de Me Christine Courrégé, avocate désignée par son ancienne collaboratrice inculpée, Me Pestel-Debord, il représentait, hier, Pierre de Varga, condamné pour l'assassinat du prince de Broglie. Plus récemment, il figurait parmi les nombreux avocats du dossier Villemin. Il fut aussi le défenseur de Christian Ranucci qu'il dut, épreuve terrible pour un avocat, accompagner à la guillotine après que le président de la République d'alors, M. Valéry Giscard d'Estaing, eut refusé sa grâce.

Le pénaliste fort médiatique sait aussi se muer en avocat d'affaires, traitant d'autres dossiers avec une extrême discrétion. Défenseur de toujours du redoutable plaideur que fut Gaston Defferre, il sut négocier, après sa mort, la vente du *Méridional* et du *Provençal* au groupe Hachette, prenant de vitesse Robert Maxwell, qui était aussi sur les rangs.

M. Jean-Luc Lagardère, qui contrôle à travers le groupe Hachette de très nombreuses publications et préside aux destinées d'Europe 1, lui en garde une vive reconnaissance.

En 1982, la justice s'était intéressée, en vain, à ce qui apparaissait comme l'une de ces négociations délicates où compte l'entregent, dont Me Lombard a le secret. C'était en 1982, après la mort de l'« empereur des jeux », Marcel Francisci, assassiné dans un parking parisien. Les policiers avaient trouvé dans la poche de la victime, une cassette contenant l'enregistrement de conversations téléphoniques avec Me Lombard quelques semaines avant le meurtre. Elles semblaient indiquer que l'avocat était intervenu auprès de Gaston Defferre et de son confrère Roland Dumas pour obtenir la réouverture du Cercle Haussmann, établissement de jeu de la capitale, fermé en 1980 sur ordre du ministre de l'intérieur. *Le Monde*, du 9 mars 1982, publia l'intégralité de ces conversations.

Interrogé par M. Guy Joly, juge d'instruction chargé du dossier, Me Lombard avait alors invoqué le secret professionnel, tandis que des visites domiciliaires étaient opérées à ses cabinets marseillais et parisien. Rien de déterminant n'y fut découvert. Me Lombard protesta vigoureusement des accusations *« inconsidérées et inadmissibles »* portées contre lui, assura n'avoir perçu *« aucun honoraire »*, et l'affaire en resta là.

Evidemment, Me Lombard n'a pas que des amis, et ses succès suscitent la jalousie autant que l'admiration. D'autant plus que ses ambitions vont au-delà de l'« avocature ». Amateur de peintures – il fut notamment l'un des avocats des successions Picasso et Chagall, – bénéficiant de relations innombrables dans tous les milieux, Me Lombard est aussi écrivain à ses heures. Sept ouvrages depuis 1975, dont l'un, en 1986, *Par le sang d'un prince*, reçut le prix Femina Vacaresco et la médaille d'argent de l'Académie française. L'Académie où Me Lombard se voyait, il y a peu, occuper sous la Coupole le fauteuil réservé, dans le passé, à un représentant du barreau.

G. M.

Le témoignage d'un membre du cabinet du ministre

Quand Mme Pesnel souhaitait rencontrer M. Jack Lang

Vendeuse, durant l'été 1985, aux Musées nationaux d'un tableau de Murillo volé à Suzanne de Canson, sa légitime propriétaire, Mme Joëlle Pesnel aurait pu intriguer ses divers interlocuteurs : parce qu'elle ne pouvait alors se prévaloir d'aucun titre de propriété crédible, mais aussi par son comportement, peu respectueux des usages et ressemblant plus à celui d'une affairiste impatiente que d'une distinguée héritière. C'est ce qui ressort du témoignage d'un membre du cabinet du ministre de la culture de l'époque qui, lui, fut, à tout le moins, intrigué.

Administrateur de l'INSEE, M. Jean-Marc Daniel est spécialiste des questions budgétaires. « Financier » du cabinet de M. Jack Lang en 1985, avec le titre de conseiller technique, il a retrouvé, au lendemain de l'élection présidentielle, fonction et titre mais, cette fois, au cabinet de M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères. Durant l'été 1985, c'est lui qui fut chargé de débloquer les 5 millions de francs, pris sur le fonds du patrimoine, nécessaires à l'achat du Murillo. Le juge d'instruction de l'affaire Canson l'a donc entendu comme témoin, le 8 décembre.

Fort détaillée, sa déposition contredit certains démentis avancés par la direction des Musées de France (DMF) (*le Monde* des 16 et 17 décembre). Selon M. Daniel, jusqu'à sa réapparition dans un catalogue de Christie's, sous le label « succession Chappuis », le tableau était bien tenu pour avoir eu comme dernier propriétaire une Mme de Canson. De même, il affirme qu'il y eut bien contact et échange d'informations avec les douanes, qui ouvrirent une enquête. M. Pierre Rosenberg, *« le conservateur en chef du département des peintures anciennes*, déclara-t-il, *était très intéressé par l'acquisition de cette œuvre par l'Etat français »*. Aussi le DMF prit-elle contact avec le cabinet du ministre de la culture dès juin 1985.

« Il fallait prendre contact avec les douanes, poursuivit-il. *J'étais en rapport direct avec le cabinet de M. Emmanuelli* [ministre du budget] *et avec un conseiller technique responsable des douanes. Je prends contact avec ce service. J'évoque la situation de ce tableau tellement qu'elle m'avait été relatée par mon collègue* [de la DMF], *à savoir : qu'il avait été en France ; que, selon le Louvre, il avait été la propriété d'une dame de Canson ; puis qu'il avait disparu et qu'il réapparaissait à Londres. Mon correspondant m'a annoncé la mise en route d'une enquête. »*

Une lettre en « mains propres »

Par la suite, M. Daniel est chargé d'annoncer à Mme Pesnel ainsi qu'à l'étude de Me Lombard, représentée par Me Marie-France Pestel-Debord, le prix d'achat proposé après que les Musées eurent obtenu le retrait du tableau de la vente prévue par Christie's. Réaction immédiate de Mme Pesnel : elle *« exige, en contrepartie, de rencontrer le ministre »* ! Puis, début juillet 1985, M. Daniel reçut *« de façon étrange des factures du Grand Hôtel de Toulon à mon nom qui correspondaient, en fait, à des séjours de Mme Pesnel... »*. Quand le conseiller technique demande à Me Pestel-Debord de *« mettre le holà à cette pratique »*, ils parlèrent alors de *« l'éventualité d'un découvert bancaire »*, tant les besoins d'argent de Mme Pesnel semblaient pressants.

« Peu de temps après, ajouta M. Daniel, *j'avait été contacté par un banquier qui m'informait que Mme Pesnel avait effectué un retrait important en se prévalant de mes recommandations (...). C'est pour cela que nous avons convenu avec Me Pestel-Debord de faire établir une correspondance qui serait signée du ministre lui-même et qui annoncerait l'achat prochain de l'œuvre de Murillo. J'ai fait cela pour calmer Mme Pesnel (...), cette lettre n'avait qu'une valeur de caution, le ministre n'ayant pas lui-même le pouvoir de décider un achat. »*

C'est donc munie de ce sésame – remise *« en mains propres »*, la lettre de M. Lang est datée du 24 juillet 1985 – que Mme Pesnel put calmer ses banquiers et créanciers divers... Entre-temps, elle avait, une nouvelle fois, demandé en vain à rencontrer le ministre et adressé également, le 4 juillet, un télex à la présidence de la République...

G. M. et E. P.

● **Le Conseil des Musées de France solidaire de M. Pierre Rosenberg.** – Les membres du Conseil des Musées de France, réunis mercredi 21 décembre à Paris, se sont déclarés *« totalement solidaires des conservateurs qui ont participé à l'acquisition du tableau de Murillo*, le Gentilhomme sévillan. » Ils *« témoignent de leur confiance totale dans la rectitude professionnelle et l'intégrité morale de M. Pierre Rosenberg »*, chef du département des peintures du Louvre, inculpé de recel dans l'affaire Canson. Parmi les signataires de ce texte, figurent notamment MM. Claude Lévi-Strauss, de l'Académie française, François Enaud, inspecteur général des monuments historiques, Maurice Aicardi, président de la commission interministérielle pour la conservation du patrimoine, et de Mme Irène Bizot, administrateur délégué de la Réunion des musées nationaux.

● **Les syndicats CGC et CFDT des conservateurs soutiennent M. Pierre Rosenberg.** – Les conservateurs des Musées de France syndiqués à la CGC et à la CFDT font part de leur *« stupeur »* après l'inculpation pour recel du chef des départements des peintures du Louvre. *« L'inculpation d'un conservateur dont la valeur scientifique est mondialement reconnue et dont la probité ne saurait être mise en cause*, écrivent-ils, *porte un grave préjudice à un corps de fonctionnaires dont l'une des missions est de participer à l'enrichissement du patrimoine national ainsi qu'à sa protection. Elle survient à un moment où les conditions de cette mission sont de plus en plus difficiles, compte tenu du marché de l'art et des intérêts considérables mis en jeu. »*

AUTOMOBILISTES

Assurez-vous, rassurez-vous

Code ASSUR

36.15 LEMONDE

Au palais de justice de Marseille

Prudence et compassion

MARSEILLE
de notre correspondant régional

La nouvelle de l'inculpation de Me Paul Lombard n'a généralement pas surpris le monde judiciaire marseillais. Les précédentes décisions du juge Bernard dans l'affaire Canson laissaient penser, en effet, que le célèbre avocat pouvait, à son tour, être placé en situation d'accusé après son ancienne collaboratrice, Me Pestel-Debord et l'inspecteur général des Musées de France, M. Pierre Rosenberg. *« En artillerie*, commentait mercredi, de manière imagée, un avocat, *on dire un coup en haut, un coup en bas et après on tape au milieu. C'est ce qu'a fait le juge d'instruction toulonnais »*. Sur le principe même de l'inculpation, les réactions enregistrées au palais de justice étaient prudentes et embarrassées. *« Sans connaître le dossier*, confiait, anonymement, un magistrat faisant partie de la hiérarchie du parquet, *il est difficile de se prononcer. Je souhaite simplement au juge que sa décision tienne la route. »* Même appréciation du président de la section de Marseille du Syndicat de la magistrature (SM), le juge Robert Gelli : *« A priori, je n'ai aucune raison de douter du bien-fondé d'une inculpation par un juge qui ne met pas en cause des principes fondamentaux du droit. Un avocat est un justiciable comme un autre »*.

Pour M. Bernard Palanque, vice-président de la sixième chambre correctionnelle, *« tout le monde est à la merci d'un accident, même un bon conducteur, et sans qu'il soit, pour autant, coupable d'une infraction »*. Un leit-motiv : Me Lombard doit bénéficier, comme tout inculpé, de la présomption d'innocence. *« Dans un Etat de droit comme le nôtre*, selon le bâtonnier Pierre Monlaü, *ce principe ne doit pas être vain, même si, généralement, hélas, on a tendance à confondre inculpé et condamné »*.

« Si le système fonctionnait dans de bonnes conditions, soulignait de son côté Me Dany Cohen du Syndicat des avocats de France (SAF), *il n'y aurait aucune raison pour qu'un inculpé soit frappé du sceau de l'infamie. C'est extrêmement attristant car Me Lombard représente auprès du grand public l'avocat des grandes causes. »* Sur le « cas » Paul Lombard, les avocats et magistrats interrogés exprimaient, en fait, plus qu'une réserve professionnelle. Impression générale : *« Il n'aurait pas trempé dans ce genre d'affaire sordide en toute connaissance de cause. »*

A-t-il manqué de vigilance ? Certains de ses confrères le pensent qui évoquent les affaires *« trop rapidement traitées »* au sein de son cabinet. *« Les avocats qui le connaissent ne peuvent penser qu'il puisse être coupable des faits qui lui sont reprochés »*, ajoute Me Dany Cohen qui, d'autre part, note *« avec affrement que, dans cette affaire, le secret de l'instruction a été systématiquement et unilatéralement violé sans que le parquet s'en émeuve »*.

Compréhension et compassion, aussi, de Me Marc Gréco confiant sa *« peine »* de voir *« l'homme Paul Lombard dans le malheur »*, tout comme le bâtonnier Monlaü, estimant, à titre personnel, que l'avocat ne lui paraît pas *« capable de mériter les reproches qu'on lui fait »*. Réaction la plus vive : celle de Me Gilbert Collard qui, dans une déclaration à RMC, a dénoncé *« un meurtre symbolique. Moi je crois que Paul Lombard est innocent*, a-t-il affirmé, *et le mal qu'on lui fait est irréparable. Tout cela au nom d'un absolutisme judiciaire démodé. Un seul homme qui, comme cela, décide du destin, de l'avenir, de l'honneur, de la liberté d'un autre homme, c'est fou ! »*.

Le conseil de l'ordre des avocats de Marseille pourrait être amené à se saisir de l'affaire Paul Lombard, soit sur requête du procureur général d'Aix-en-Provence, soit de sa propre initiative pour décider s'il y a lieu de prononcer contre l'avocat une interdiction provisoire d'exercer. *« Nous examinerons, éventuellement, les éléments qui pourraient nous être fournis. Pour le moment, nous ne connaissons le dossier que par des on-dit, et aucune décision ne sera prise sans que nous soyons plus amplement informés »*, a expliqué à ce sujet le bâtonnier Monlaü.

GUY PORTE.

Les bonnes lectures du juge Bernard

Après avoir inculpé Me Paul Lombard, le juge Jean-Pierre Bernard est sorti de son cabinet à la fin de la matinée de mercredi 21 décembre et a traversé le hall du palais de justice de Toulon en brandissant devant les journalistes le dernier livre écrit par l'avocat, *Le Crépuscule des juges* (Robert Laffont, 1988).

« Page 129, a-t-il lancé. *Les juges n'inculpent pas sans de fortes présomptions »*. Les journalistes se sont alors précipité sur un exemplaire de l'ouvrage de Me Lombard pour vérifier la citation. Le magistrat instructeur avait, en fait, commis une approximation. L'avocat marseillais a plus précisément écrit : *« Pourtant les juges n'incarcèrent pas à l'aveuglette et suivant leur humeur »*.

G. P.

هكذا من الأصل

Société

JUSTICE

Les développements de l'affaire Jobic

Le parquet de Nanterre saisit la chancellerie de deux réquisitoires... opposés

Le commissaire Yves Jobic, ancien chef des unités de recherche de la 1re division de police judiciaire (DPJ), a été inculpé, mercredi 21 décembre, de *subornation de* témoin par M. Bruno Laroche, premier juge d'instruction au tribunal de Paris. Inculpé, le 28 novembre 1987, de proxénétisme aggravé, et le 9 novembre 1988 de corruption passive de fonctionnaire, par M. Jean-Michel Hayat, juge d'instruction au tribunal de Nanterre, le commissaire Jobic doit ces nouvelles poursuites aux pressions qu'il est accusé d'avoir fait sur des témoins, fortement invités à retirer leurs dépositions l'accusant de corruption.

La nouvelle inculpation du commissaire Jobic intervient au moment où le parquet de Nanterre, procédure pour le moins inusitée, vient de saisir la chancellerie de deux projets de réquisitoire... rigoureusement opposés, témoignant ainsi d'une perplexité inattendue dans son appréciation de l'affaire Jobic.

Estimant son dossier complet, le juge Hayat avait, le 29 novembre, transmis son travail au parquet pour que ce dernier prenne, selon la loi, ses réquisitions. Or ne sachant apparemment quelle position adopter, le parquet de Nanterre a renvoyé la décision au ministère de la justice, accompagnant le dossier de deux projets de réquisitions : selon le premier, le commissaire Jobic n'est pas coupable des faits de proxénétisme aggravé et de corruption passive dont on l'accuse et doit bénéficier d'un non-lieu ; selon le second, en revanche, il existe suffisamment d'éléments pour le renvoyer devant une juridiction de jugement.

Au ministère de la justice on se montre surpris du procédé, qui confirme les nombreuses tergiversations antérieures du parquet. Pour ce dernier, à l'évidence, l'affaire est plus politique que judiciaire : aux « politiques », donc, de prendre leurs responsabilités.

La défense constante du policier a été de dire qu'aucune preuve décisive n'établissait sa culpabilité. Et, de fait, jamais la trace d'aucun centime n'a été retrouvée permettant de confirmer les déclarations des prostituées de la rue de Budapest selon lesquelles le policier leur extorquait de l'argent en échange de sa bienveillance ou de sa neutralité. Malgré une longue enquête menée par la gendarmerie de Versailles, aucun mouvement de fonds suspect n'a été décelé sur les comptes bancaires — au demeurant modestes — du commissaire Jobic.

Déviation politique ?

De nouvelles investigations, menées ces dernières semaines dans une banque parisienne du onzième arrondissement, n'ont pas donné de meilleurs résultats : le renseignement indiquant que le commissaire y possédait, sous un prête-nom, un coffre, s'est révélé inexact. Il en va de même pour la coûteuse voiture, une Porsche rouge, que des témoins affirment l'avoir vu conduire. Sans plus de succès, les enquêteurs ont même vérifié si cette fameuse voiture n'avait pas un lien avec une voiture de même type apparue dans l'affaire Mecili, cet avocat français d'origine algérienne assassiné à Paris en 1987, vraisemblablement par les services spéciaux algériens.

Toutes ces pistes s'étant révélées vaines, le premier réquisitoire du parquet conclut donc au non-lieu.

A l'inverse, le second projet de réquisitoire du parquet prend en compte les nombreux éléments matériels apparus en cours d'enquête pour justifier un éventuel renvoi devant le tribunal : écoutes téléphoniques faisant état des liens plus étroits que nécessaire entre le commissaire Jobic et des trafiquants de drogue actuellement poursuivis ; carnet d'adresses et agenda qui donnent du crédit à l'accusation selon laquelle le commissaire aurait pris prétexte de l'extraction judiciaire d'un détenu pour lui permettre, moyennant finances, de rencontrer sa famille ; pressions sur les témoins, prostituées d'origine algérienne, pour qu'elles retirent leurs témoignages ; contacts avec un membre du consulat d'Algérie pour que, par le biais d'enquêtes de la police algérienne, il soit possible de faire pression sur les témoins ou leur famille demeurée en Algérie.

S'y ajoutent les témoignages des prostituées qui ne peuvent pas être évacuées au seul motif de leur qualité. Sur une trentaine, une dizaine sont jugées fiables par le magistrat instructeur qui s'est refusé à faire deux catégories de témoins, en fonction de leur statut social.

Telle est l'affaire. Elle a provoqué dans les rangs de la hiérarchie de la police judiciaire parisienne un profond émoi. Elle a aussi mis en lumière une réalité professionnelle délicate — la manipulation des « indics » dans le milieu de la drogue et de la prostitution — sur laquelle se penchent aujourd'hui les responsables de la préfecture de police qui semblent estimer que M. Jobic a quelque peu joué avec le feu.

Elle témoigne enfin de la déviation politique prise par un dossier à l'origine strictement judiciaire. Car en toile de fond de l'affaire Jobic, il y a aussi les délicates relations entre le corps des commissaires et M. Pierre Joxe souhaite les ménager. C'est aussi la raison de l'embarras — certains diront la frilosité — du parquet.

G. M. et E. P.

A la Cour de cassation

Le juge Boulouque conserve l'instruction du dossier Ali Salah

Le juge Gilles Boulouque pourra continuer à instruire l'information ouverte contre Fouad Ali Salah, soupçonné d'être l'un des responsables des attentats commis à Paris en 1986. Mercredi 21 décembre, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu un arrêt rejetant la requête en suspicion légitime déposée par Me Dominique Inchauspé, au nom de Salah et de son épouse Karima Ferahi.

Le 24 décembre 1987, Ali Salah avait déposé une plainte contre le juge Boulouque l'accusant d'avoir violé le secret de l'instruction après la publication dans *le Nouvel Observateur* de procès-verbaux d'audition de Wahid Gordji, interprète à l'ambassade d'Iran ; Gordji fut soupçonné un temps d'avoir aidé les terroristes mais put repartir libre vers Téhéran, après avoir été entendu par le magistrat.

Une seconde plainte avait été déposée contre M. Boulouque le 23 juin, et cette fois Ali Salah s'appuyait sur une interview du juge parue dans *le Figaro*.

La procédure de la plainte en constitution de partie civile conduisait notamment à l'inculpation du juge qui lui a été signifiée le 19 novembre par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. Fort de cette inculpation, Me Inchauspé avait saisi la Cour de cassation afin d'obtenir que le magistrat soit dessaisi de l'information judiciaire concernant ses clients. Il avait, en outre, demandé la suspension de l'instruction jusqu'à ce que les juges suprêmes rendent leur décision.

Le 23 novembre, la chambre criminelle de la Cour de cassation présidée par M. Henri Angevin a estimé qu'il n'y avait pas lieu de suspendre l'instruction. Et mercredi la haute juridiction a rendu un arrêt rejetant la requête en se bornant à constater : « *Il n'existe pas en l'espèce de motif de renvoi* [NDLR : devant une autre juridiction] *pour cause de suspicion légitime.* »

M. P.

● **Henri d'Orléans n'a aucun droit sur le titre de duc d'Anjou.** — Dans un jugement rendu le 21 décembre, la première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris a déclaré irrecevable la demande présentée par M. Henri d'Orléans, comte de Mortain, fils du comte de Paris et par les princes Ferdinand de Bourbon-Sicile et Sixte Henri de Bourbon-Parme. Ceux-ci souhaitaient que la justice interdise à Alphonse de Bourbon-Dampierre, duc de Cadix, de porter le titre de duc d'Anjou (*le Monde* du 18 novembre).

Accusé de collaboration avec l'ETA

Le Français Jean-Philippe Casabonne est condamné à six ans de prison par un tribunal espagnol

Jugé le 9 décembre par l'Audiencia nacional de Madrid, la plus haute instance pénale espagnole, le Français Jean-Philippe Casabonne, vingt-deux ans, a été condamné mercredi 21 décembre à six ans de prison pour « *collaboration avec bande armée* ». Soupçonné d'avoir prêté assistance à l'un des commandos d'ETA, et arrêté en juillet 1987, Jean-Philippe Casabonne était resté dix-sept mois en détention provisoire avant d'être jugé avec deux autres accusés, membres de l'organisation terroriste, Ines del Rio Prada et Angel Luis Hermosa, contre lequels le ministère public avait requis un total de soixante-sept années de prison. Concernant ces deux militants, le verdict de l'Audiencia nacional n'a pas été communiqué mercredi.

Les avocats de Jean-Philippe Casabonne, notamment Me José Miguel Gorostitza et Me Jean-François Blanco, ce dernier du barreau de Pau, ont annoncé la décision de leur client de faire appel de ce jugement. Me Blanco a l'intention de fonder cet appel sur le fait que, lors du procès du 9 décembre, le président du tribunal avait refusé d'entendre la plaidoirie de l'avocat français (*le Monde* daté 11-12 décembre), refus que l'avocat palois a estimé « *contraire à la convention européenne des droits de l'homme* ».

La condamnation de Jean-Philippe Casabonne, étudiant en sociologie et surveillant d'études à Pau, a également entraîné une protestation du Syndicat des avocats de France ainsi que du SNES (Syndicat national des enseignements du second degré).

● **Condamnation d'un policier.** — Ancien chef de la brigade des mœurs de la Sûreté urbaine de Marseille, le commissaire Jean-Pierre Ghenassia a été condamné, le 20 décembre, par le tribunal correctionnel de Grenoble, à un an de suspension de son activité d'officier de police judiciaire. Il était accusé d'avoir détourné des pièces d'une procédure judiciaire pour protéger un indicateur surpris dans un tripot clandestin. En compagnie d'un autre commissaire marseillais, le commissaire Ghenassia demeure inculpé, depuis 1986, de proxénétisme aggravé, après avoir été accusé par une prostituée d'avoir reçu de l'argent en échange de sa bienveillance. Il a enfin été mis en cause dans une affaire de disparition de logiciels de machines à sous saisies en entreposées dans les locaux de la police. Officiellement toujours en poste à Marseille, le commissaire Ghenassia est sans affectation depuis 1987.

SOLIDARITÉ

Les Restaurants du cœur dressent leurs tables

Fondés à la fin de l'année 1984 par Coluche, les Restaurants du cœur sont à nouveau sur la brèche. Sept mille trois cents bénévoles sont mobilisés dans les sept cent vingt-cinq centres de distribution ouverts en France. L'an dernier, vingt-deux millions de repas avaient été servis.

Dans un garage, 7, rue Firmin-Gémier (18e arrondissement), s'est ouvert, mardi 20 décembre, un des trois Restaurants du cœur de la capitale (1). Les journalistes se pressaient autour des vedettes de la scène et de la politique, de MM. Jacques Chirac, maire de Paris, et Claude Evin, ministre de la santé. M. Chirac s'est félicité de la qualité des produits distribués, et M. Evin a vanté les avantages du revenu minimum d'insertion. « *Moi ce que je veux, c'est bouffer* », lance un clochard.

Dans cette atmosphère de première, on avait presque oublié ces miséreux qui piétinaient à l'extérieur, dans le vent frisquet. Enfin ils sont entrés, dans l'indifférence des médias, et se sont glissés entre les tables pour saisir une cuisse de poulet, quelques pommes de terre, un morceau de pain et une brique de lait.

Parfois, on consent à les interroger. Ils racontent alors leurs histoires, toutes plus tristes les unes que les autres. Un homme, portant un vieux loden marron et une cravate, a le visage fermé. « *Je suis sans ressources* », répond-il quand on l'interroge. Il fixe l'objectif de la caméra. Il ne dira rien d'autre et quittera précipitamment les lieux.

Ouvert jusqu'au 21 mars.

JEAN PERRIN.

(1) Outre le local de la rue Firmin-Gémier, la mairie de Paris a mis deux autres locaux à la disposition des Restaurants du cœur. L'un est situé rue Julia-Bartet (14e arrondissement), l'autre rue du Général-Brunet (19e arrondissement).

Informatique et libertés

M. Jacques Fauvet réélu président de la CNIL

Au cours de sa séance du 21 décembre, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a réélu M. Jacques Fauvet, ancien directeur du journal *le Monde*, président à l'unanimité, pour cinq ans. M. Jacques Thyraud, sénateur, a été réélu vice-président et Mme Louise Cadoux, conseiller d'Etat, vice-président délégué.

La Commission compte six nouveaux membres : MM. Marcel Pinet, conseiller d'Etat ; André Perdriau, doyen de la Cour de cassation ; Jean Mialet et Jean Hernandez, respectivement conseiller maître et conseiller référendaire à la Cour des comptes ; Henri Caillavet et René Teulade nommés par décret en conseil des ministres.

Les autres membres de la Commission qui ont été renouvelés ou qui n'étaient pas soumis à renouvellement sont : MM. Raymond Forni et Philippe Marchand, députés ; Pierre Vallon, sénateur ; Pierre Bracque et Jacques Marcot, membres du Conseil économique et social ; Michel Monegier du Sorbier, président de la chambre honoraire à la Cour de cassation ; Gérard Jaquet, désigné par le président de l'Assemblée nationale, et Michel Elbel, désigné par le président du Sénat.

DÉFENSE

Le général Coullon devient inspecteur général de l'armée de terre

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres du mercredi 21 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.** — Est élevé au rang et à l'appellation de général d'armée, le général de corps d'armée Jean-Claude Coullon, nommé inspecteur général de l'armée de terre.

(Agé de cinquante-sept ans et ancien élève de Saint-Cyr, Jean-Claude Coullon a notamment commandé la Légion étrangère en 1982, le détachement français de la force multinationale à Beyrouth en 1983, avant d'occuper, depuis 1985, le poste de directeur du personnel militaire de l'armée de terre. Il était général de corps d'armée depuis juin 1987.)

Sont promus : général de division, les généraux de brigade Guy Genoux et Emile Philip ; général de brigade, les colonels Marcel Accary, Philippe Mercier, Michel Billot et Jean Heinrich.

● **Gendarmerie nationale.** — Sont promus général de brigade, les colonels Robert Besson et Jean-Claude Marion.

ÉDUCATION

Deux nouveaux recteurs d'académie

M. DANIEL BLOCH à Orléans

M. Daniel Bloch, ancien président de l'Institut national polytechnique de Grenoble et président du Haut Comité éducation-économie, a été nommé, mercredi 21 décembre, recteur de l'académie d'Orléans-Tours en remplacement de Mme Denise Flouzat. Cette nomination intervient quelques semaines après la longue grève du lycée Grandmont de Tours qui avait été le symbole des difficultés de la dernière rentrée scolaire. D'autre part M. Herbert Maisl a été nommé recteur de l'académie de Rennes, en remplacement de M. André Legrand.

[Né le 19 octobre 1938 à Remiremont (Vosges) M. Bloch est docteur es sciences physiques. Attaché de recherche au CNRS (1962), il est chargé de recherches à l'université de Pennsylvanie (1965) avant d'être nommé maître de conférences puis professeur en 1973 à l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG). De 1976 à 1981, il dirige l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs électriciens de Grenoble, avant d'être nommé président de l'INPG. M. Bloch a été nommé en 1984 président de la mission école-entreprises qui est devenue en 1986, le Haut Comité éducation-économie. M. Lionel Jospin vient de le charger de présider le groupe de travail sur la réforme de l'inspection générale.]

M. HERBERT MAISL à Rennes

[Né le 21 juillet 1942 à Agen, M. Maisl est agrégé de droit public et de sciences politiques. De 1975 à 1978, il est doyen de la faculté de droit et des sciences économiques d'Orléans. Puis de 1982 à 1985, il préside la section de droit public de l'université Paris-X-Nanterre où il enseigne actuellement et dont il dirige l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG). M. Maisl a participé à l'élaboration d'un rapport sur l'influence des nouvelles technologies sur les procédures administratives. Il est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages de sciences politiques et de droit administratif, notamment sur les relations administration-administrés et sur le droit de l'informatique.]

M. André Legrand directeur des lycées et collèges

M. André Legrand a été nommé par le conseil des ministres du 21 décembre directeur des lycées et collèges au ministère de l'éducation.

[Né le 23 juillet 1939 à Lomme (Nord), M. André Legrand est agrégé de droit public. Assistant (1963-1970), puis maître de conférences (1970-1974), à la faculté de droit et des sciences économiques de Lille, il devient professeur à l'université de Lille III (1974-1980). En 1980, il est directeur du centre d'études juridiques françaises à l'université de la Sarre à Sarrebruck (République fédérale d'allemagne). En juillet 1981, il est nommé recteur de l'académie de Limoges, puis de Rennes en août 1984. M. Legrand a publié divers travaux sur les législations danoise et suédoise (thèse sur l'ombudsman en Suède), ainsi que sur la responsabilité des professions de santé et sur la gestion locale des finances de l'Etat.]

Le calendrier scolaire 1989-1990

Le calendrier scolaire 1989-1990 adopté mercredi 21 décembre par le Conseil supérieur de l'éducation nationale (CSEN) a été confirmé par M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, jeudi 22 décembre.

Il diffère assez peu de celui de cette année, se rapprochant cependant, avec le recul d'une semaine des vacances de Pâques, du rythme sept semaines de travail-deux semaines de vacances souhaité par beaucoup et sur lequel travaille le ministère.

Critiquant toujours le déséquilibre des trimestres, les syndicats FEN, SGEN, SNALC de professeurs et FCPE de parents d'élèves ont voté « contre » (20 voix), les syndicats d'enseignants du privé, de FO et la PEEP (parents d'élèves) se sont abstenus (9 voix). Finalement, le calendrier n'a été adopté que par 22 voix, principalement celles de l'administration.

Académies	zone 1	zone 2	zone 3
	Aix-Marseille, Amiens Besançon, Dijon, Limoges Lyon, Orléans, Tours Poitiers, Reims, Rouen Strasbourg, Toulouse	Bordeaux, Caen Clermont-Ferrand Grenoble, Lille Montpellier, Nancy-Metz Nantes, Nice, Rennes	Paris Créteil Versailles
Rentrée 1989	Mardi 5 septembre		
Toussaint	du mardi 24 octobre au lundi 6 novembre		
Noël	du vendredi 22 décembre du jeudi 4 janvier	du jeudi 21 décembre au jeudi 4 janvier	
Février	du mardi 6 février au lundi 19 février	du mardi 13 février au lundi 26 février	du mardi 20 février au lundi 5 mars
Printemps	du mardi 3 avril au mardi 17 avril	du mardi 10 avril au lundi 23 avril	
Eté	Samedi 30 juin		

Les dates indiquées correspondent au jour de départ après la classe et au jour de rentrée le matin.

SPORTS

M. Jacques Perrilliat est chargé d'étudier le projet de « grand stade » à Paris

M. Jacques Perrilliat a été désigné, mardi 20 décembre, par M. Jacques Chirac pour suivre le dossier du projet de « grand stade » à Paris. Il fera un premier compte rendu de sa mission au maire de la capitale à la fin du premier trimestre 1989.

Préfet, M. Perrilliat était, jusqu'au 7 décembre, directeur général de l'administration du ministère de l'intérieur. Proche de M. Chirac, il a appartenu à plusieurs cabinets ministériels. En 1974, il avait été nommé directeur des sports au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il a été maire RPR de Blanzac de 1977 à 1979. Depuis quelques semaines, il occupait le fauteuil de président de la Fédération nationale des entreprises à commerces multiples.

Sa mission de « M. Grand Stade » répond au vœu de M. Chirac d'étudier la construction à Paris d'un stade de quatre-vingt mille à cent mille places. Cet équipement est jugé indispensable à la candidature de la capitale pour l'organisation de la Coupe du monde de football en 1998. Le lieu d'implantation de ce stade, qui doit être « *convertible, pluridisciplinaire et écologique* », selon les mots du maire de Paris, est loin d'être fixé.

Les deux sites évoqués, Vincennes et Colombes, se heurtent tous deux à de gros obstacles : la municipalité de Colombes (Hauts-de-Seine) y est hostile à cause des « *répercussions graves et irréversibles sur le tissu urbain et le cadre de vie* ». Les mêmes critiques menacent le choix du bois de Vincennes. Plus encore qu'une architecture agressive, ses adversaires craignent les dommages que créeraient à l'environnement l'afflux et le stationnement de cent mille personnes.

● **FOOTBALL : les bénéfices de l'Euro 88.** — La phase finale du championnat d'Europe des nations, disputée en juin 1988 en RFA, a rapporté un bénéfice record de 104 millions de francs. Les rencontres ont été suivies par 910 000 spectateurs (moyenne de 60 000 par match). Cette même compétition, organisée quatre ans plus tôt en France, avait dégagé un bénéfice de 62 millions de francs.

● **SKI ALPIN : Coupe du Monde.** — Le slalom de Saint Anton (Autriche) a été gagné, mercredi 21 décembre, par l'Allemand de l'Ouest Armin Bittner qui a devancé l'Autrichien Gstrein et le Suisse Zurbriggen. Le premier français, Jean-Luc Crétier, a terminé vingt-deuxième.

FAITS DIVERS

● **Manifestation contre le racisme à Cagnes-sur-Mer.** — Répondant à l'appel de nombreuses associations et syndicats, plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées, mercredi soir 20 décembre, à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes) pour témoigner de leur indignation après l'attentat commis, lundi, contre un foyer de la Sonacotra (*le Monde* du 20 décembre). Réunis sur le mot d'ordre « *racisme : les uns parlent, les autres tuent* », les manifestants ont défilé calmement dans les rues pour rejoindre la mairie et déposer sur les marches de l'hôtel de ville une gerbe à la mémoire du ressortissant roumain, Georges Iordachescu, tué dans cet attentat.

هكذا من الأصل

Société

Naissance de Vincent Prieur

Le bébé de « Mme Turenge »

Le capitaine Dominique Prieur, officier de la DGSE, impliquée, en compagnie du commandant Alain Mafart, dans le sabotage du *Rainbow-Warrior*, en 1985, a mis au monde, jeudi 15 décembre, un garçon prénommé Vincent.

Incarcérés en Nouvelle-Zélande, les deux agents secrets français, arrêtés sous la fausse identité de M. et Mme Turenge, avaient plaidé coupable et reconnu leur participation à l'attentat contre le navire de l'organisation écologiste Greenpeace. Ils avaient été condamnés à dix ans de détention. Cette peine fut transformée — après de [illegible]cates négociations entre les gouvernements français et néo-zélandais, s[illegible] l'égide du secrétaire général des [illegible]tions unies, M. Perez de Cuellar — en une assignation à compter de juillet 1986 et pour une durée de trois ans sur l'atoll d'Hao, une base militaire française du Pacifique.

Les arrangements pris avec le gouvernement néo-zélandais précisaient que les deux officiers français ne pourraient quitter Hao avant que cette période de trois ans soit écoulée. L'époux du capitaine Prieur, également officier de l'armée française, l'y avait rejointe. En mai 1988, quelques jours avant le second tour de l'élection présidentielle, le capitaine Prieur, enceinte, rentrait à Paris, accueillie à sa descente d'avion par le ministre de la défense, M. André Giraud. Le commandant Mafart était, lui, revenu auparavant, en décembre 1987, pour raison de santé.

La maladie du commandant Mafart — promu, depuis, lieutenant-colonel — et la grossesse du capitaine Prieur avaient été mises en doute de divers côtés, notamment par le gouvernement néo-zélandais, qui avait exigé que, conformément à l'accord conclu avec le gouvernement français, les deux officiers retournent à Hao. Depuis, Wellington a tacitement accepté de fermer les yeux sur le cas du capitaine Prieur, ne maintenant ses exigences qu'à l'égard du lieutenant-colonel Mafart. Le différend est actuellement soumis à l'appréciation d'un tribunal arbitral désigné par les deux parties.

MÉDECINE

Accord pour l'affichage des tarifs dans les cabinets médicaux

Les professions médicales jouent le jeu de la transparence des prix. Leurs représentants ont signé à cet effet, lundi 19 décembre, un accord avec Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat chargé de la consommation.

Selon l'accord, chaque praticien affichera en bonne place, dans la salle d'attente, dans le bureau d'accueil de la secrétaire, voire dans le cabinet même, une « note d'information » précisant obligatoirement trois données essentielles : la situation du praticien à l'égard de la Sécurité sociale (conventionné ou non conventionné) ; l'engagement du professionnel d'apporter à sa clientèle une information préalable sur le montant des honoraires ; et enfin, une information sur les modalités de remboursement par la Sécurité sociale, dans la mesure du possible (certains patients appartiennent en effet à des régimes spéciaux très différents du régime général).

Les organisations professionnelles vont se charger de la concrétisation de ces accords par la voie qui leur semblera la meilleure : publication d'un modèle de note d'information dans la presse professionnelle, que le praticien pourra détacher et afficher tel quel, dûment complété si nécessaire ; mais aussi par courrier, circulaire...

Les professionnels concernés sont nombreux. Au premier rang de ceux-ci figurent, bien sûr, les médecins, généralistes ou spécialistes, exerçant à leur domicile, en cabinet médical ou en hôpital, mais aussi les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les masseurs kinésithérapeutes, les infirmiers, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures podologues.

Chaque organisation professionnelle a assuré la présentation de ces notes, en fonction des spécificités de chaque profession. Par exemple, les chirurgiens-dentistes s'engagent à établir, « *un devis descriptif écrit* ».

La négociation sur ce thème avec les professions médicales avait été lancée en 1985 par le prédécesseur de Mme Neiertz, M. Jean Arthuis. Un calendrier a été mis au point : l'information des praticiens sur les modalités de cette « *transparence des honoraires* » se ferait courant janvier, et on devrait voir apparaître les premières notes d'information dans les cabinets médicaux au début de février.

Au cours du point de presse qu'elle a fait mardi 20 décembre, Mme Neiertz a également précisé que l'accord passé au sein du comité des usagers du Conseil national du crédit, le 3 novembre dernier, sur l'affichage des tarifs et des prestations bancaires était en train de se concrétiser. L'affichage devrait être une réalité à la fin du premier trimestre de 1989.

J. D.

● **Une Soviétique incarcérée pour avoir propagé le SIDA.** — Une habitante de Kakhovka (Ukraine) a été condamnée à quatre ans de prison pour avoir transmis délibérément le virus du SIDA. Cette condamnation paraît être la première prononcée par un tribunal soviétique pour propagation du syndrome immunodéficitaire acquis. Olga L. avait ignoré l'interdiction qui lui avait été faite de quitter la ville après qu'un test eut révélé qu'elle était porteuse du virus du SIDA et avait eu des relations sexuelles avec un nombre important de partenaires en dépit d'un avertissement des médecins, a précisé le quotidien soviétique *Industrie socialiste*. Olga L., qui avait contracté la syphilis d'un premier mari, s'était remariée après son divorce avec un Africain et était allée vivre au Congo, avant de rentrer quatre ans plus tard en URSS. — *(AFP.)*

RELIGIONS

Les offices de Noël à Paris

CULTE CATHOLIQUE

ÉGLISE SAINT-EUSTACHE-SAINT-LEU
2, impasse Saint-Eustache (1er)

Samedi 24. — 19 heures : messe avec chants traditionnels de Noël. Accueil des enfants; 22 h 30 (ouverture des portes à 22 heures) : célébration solennelle de la Nativité avec les Chœurs de Saint-Eustache et instrumentistes.

Dimanche 25. — 9 h 45 : messe avec orgue et chants de Noël ; 11 heures : grand-messe solennelle, avec les Chœurs de Saint-Eustache; 17 h 30 : audition d'orgue et flûtiste; 18 heures : messe et orgue.

ÉGLISE SAINT-GERVAIS
place Saint-Gervais (4e)

Samedi 24. — 21 h 30 : méditation musicale à l'orgue des Couperin, avec J. Van Ver Hasselt; 22 heures : vigiles de la Nativité, avec les Fraternités monastiques de Jérusalem; 23 h 30 : messe.

Dimanche 25. — 8 heures : laudes de la Nativité; 11 heures : messe solennelle; 18 h 30 : vêpres.

ÉGLISE SAINT-SULPICE
place Saint-Sulpice (6e)

Samedi 24. — 23 heures : veillée (œuvres de C. Gervaise, J.-S. Bach, G.-F. Haendel); 23 h 30 : chants-chorale, assemblée; 24 heures : messe de minuit, œuvres de J.-S. Bach, A. Fleury, interprétées par la chorale paroissiale (L. Lesage, B. Martin-Laprade), violon : I. Lesage; flûte : F.-X. Roth; trompette : J. Roger; orgue : M. Cadiot et D. Roth.

Dimanche 25. — 10 h 15 : messe solennelle (œuvres de D. Milhaud et J. Demessieux); 11 h 30 : audition (œuvres de J.-S. Bach, C. Franck et O. Messiaen).

ÉGLISE DE LA MADELEINE
place de la Madeleine (8e)

Samedi 24. — 18 heures : messe anticipée; 23 heures (ouverture des portes à 23 h 30) : veillée internationale, lectures en langues étrangères; 23 h 45 : procession à la crèche : « *Il est né le divin enfant* »; suivie de la « *Messe de Noël* » pour chœur, deux orgues, trio instrumental et harpe de H. Busser.

Dimanche 25. — messes à 9 heures, 10 heures, 12 h 30 et 18 heures; 11 heures : grand-messe concélébrée (« *Messe de Noël* » de H. Busser).

ÉGLISE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
place Franz-Liszt (10e)

Samedi 24. — 18 h 30 : messe anticipée pour les enfants et les anciens; 23 heures : veillée, récital aux grandes orgues par J. Costa (Noëls anciens et œuvres de Daquin, Labège, Messiaen) ; 23 h 30 : messe de minuit avec la chorale paroissiale.

Dimanche 25. — messes à 8 heures, 9 h 30 (chants grégoriens), 11 heures et 18 h 30. Aux grandes orgues, J. Costa; aux orgues de chœur, V. Engrand.

NOTRE-DAME-DU-TRAVAIL DE PLAISANCE
59, rue Vercingétorix (14e)

Samedi 24. — 21 heures : veillée musicale, suivie de la messe à 21 h 30.

Dimanche 25. — 9 heures : messe de la communauté portugaise; 11 heures : messe.

BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR
25, rue du Chevalier-de-la-Barre (18e)

Samedi 24. — 21 heures : concert d'orgue; 21 h 45 : veillée liturgique; 23 h 40 : messe de minuit.

ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS-LUXEMBOURG
58, rue Madame (6e)

Samedi 24. — Culte de veille de Noël avec Sainte Cène.

Dimanche 25. — Culte de Noël avec Sainte Cène, présidé par le pasteur S. Sahagian.

ÉGLISE RÉFORMÉE D'AUTEUIL
53, rue Erlanger (16e)

Samedi 24. — 21 heures : culte de veillée de Noël, avec partie musicale.

ÉGLISE ANGLICANE DE SAINT-GEORGES
5, rue Auguste-Vacquerie (16e)

Samedi 24. — 22 h 30, messe de minuit avec procession et bénédiction de la crèche.

Dimanche 25 : 10 h 30, eucharistie chantée.

ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ÉTOILE
54, avenue de la Grande-Armée (17e)

Samedi 24. — 20 h 30 : récital d'orgue, par F. Rogé ; 21 heures : veillée liturgique et musicale avec Sainte Cène. Violon : M. Calderon, flûte : I. Lenoir, cello : S. Milliot (œuvres de Arne, Telemann, Loeillet) ; « Cantate », de Telemann, soliste : S. Mouton-Ligier.

Dimanche 25. — 10 h 30 : culte de Noël, avec sainte Cène, présidé par le pasteur J. Boniol.

LITURGIES ORIENTALES

NOTRE-DAME DU LIBAN
17, rue d'Ulm (5e)

Samedi 24. — 23 h 15 : messe de minuit, veillée des jeunes.

Dimanche 25. — 11 heures : grand messe ; 18 heures : messe.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE
1, rue Saint-Julien-le-Pauvre (5e)

Samedi 24. — 23 heures : veillée avec chant et alternance de l'« Hymne » de Romanos le Mélode, par la chorale ; 23 h 50 ; liturgie solennelle de saint Jean-Chrysostome (chants byzantins, grecs et arabes).

Dimanche 25. — 11 heures : liturgie solennelle de saint Jean Chrysostome (chants byzantins, grecs et arabes) ; 18 heures : liturgie dialoguée.

CULTE PROTESTANT

ÉGLISE LUTHÉRIENNE DES BILLETTES
24, rue des Archives (4e)

Samedi 24. — 19 heures : concert de Noël; Chant et orgue par la Maîtrise des Hauts-de-Seine, dir. : F. Bardot; à l'orgue : G. Harle (œuvres de Gabrieli, Sweeling, J.-B. Bach). Entrée libre. 20 heures : office de vigile de Noël, Sainte Communion, chants liturgiques par la Maîtrise des Hauts-de-Seine, dir. : F. Bardot; à l'orgue : G. Harle.

Dimanche 25. — 10 heures : concert d'orgue (œuvres de Sweeling, J.-S. Bach). Entrée libre. 10 h 30 : office du jour de Noël, Sainte Communion. A l'orgue : G. Harle.

ÉGLISE RÉFORMÉE DU SAINT-ESPRIT
5, rue Roquépine (5e)

Samedi 24. — 18 heures : récital d'orgue, par G. Lartigau (œuvres de Messiaen, Boëlmann. C. Franck) ; 18 h 30 : service liturgique, Sainte Cène. Chœurs sous la direction de J.-L. Wolfander.

25 décembre. — 10 h 30 : culte de Noël, Sainte Cène, prédication par le pasteur P. Bertrand.

Notre-Dame

Cette année, les portes de la cathédrale resteront ouvertes le 24 décembre entre la messe de 18 h 30 et la veillée de 21 heures. L'entrée sera libre. Les personnes désirant participer à la messe de minuit n'ont pas besoin d'arriver trop tôt car l'assistance se renouvellera certainement au cours de la soirée. Il ne sera pas distribué de cartes d'accès gratuites.

Samedi 24 : 18 h 30 : messe anticipée ; 21 heures (entrée non garantie) ; veillée en continu avec alternance d'orgue, de chants populaires ou liturgiques, de Noëls, de contes et de récits ; 00 heure, messe de minuit, célébrée par le cardinal Lustiger.

Dimanche 25 : Messes à 8 heures, 8 h 45, 10 heures (célébrée par le cardinal Lustiger), 11 h 30, 12 h 30, 18 h 30 ; vêpres à 16 heures ; audition d'orgue à 17 h 45.

Palais des congrès porte Maillot

Samedi 24. — 23 h 30 : veillée et messe de minuit exceptionnelles sur le thème « La liberté et l'espérance », avec la participation de Robert Hossein, les Petits Chanteurs à la croix de bois, J. Martin, F. Lelanne, J. Littleton et d'autres artistes qui rendront hommage à Jean-Paul II, pape de l'espérance. (Entrée gratuite sur invitation à retirer aux guichets du Palais des congrès, tous les jours, de 12 h 30 à 19 heures. Tél. : (1) 43-38-09-18.)

Le Carnet du Monde

Naissances

— **Joël et Dominique PRIEUR**
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils

Vincent,

le 15 décembre 1988, à Paris.

— **Stéphane DUMARTHERAY**
et Flora,
née Van Millingen,

sont d'heureux d'annoncer la naissance de

William,

le 28 novembre 1988.

20, rue Pelleport,
75020 Paris.

Décès

— Mme Léon Azieri,
M. et Mme Ralph Hodara,
M. Christian Hodara,
M. et Mme Alain Hodara,
M. et Mme Daniel Koscassy,
Mme Edith Azieri,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon AZIERI,

leur époux, père, grand-père et frère, survenu le 19 décembre 1988.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 23 décembre, au cimetière de Pantin parisien.

On se réunira porte principale à 14 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

147, boulevard Malesherbes,
75017 Paris.

— Françoise Barrier,
sa fille,
fait part avec douleur du décès de

M. François BARRIER,

son père,

survenu le 21 décembre 1988, dans sa quatre-vingt-seizième année.

L'inhumation précédée d'un service religieux œcuménique aura lieu à la chapelle de l'Athanée de Grasse, le 23 décembre, à 16 heures.

Ni visites, ni serrements de mains.
Mais silence, prières et dons à l'Institut Pasteur et Lacassagne de Nice, Arménie.

Et une pensée est demandée pour son épouse

Régine BARRIER DE WIT,

De la part
de son fils Georges Barrier,
des familles Barrier, de Paris,
de Wit, de Belgique.

21, avenue Mathias-Duval,
06130 Grasse.

— M. Paulin Biage
a la douleur d'annoncer le décès de son épouse

Mme Paulin BIAGE,
née Odette PETITJEAN.

L'incinération aura lieu le lundi 26 décembre, à 10 h 15, au crématorium du Père-Lachaise.

8, rue de Prague,
75012 Paris.

— M. Jean-François Raimond,
Mme Marie-Eugénie Dupuy et Dominique Haet,
M. et Mme Boury,
Mme Églantine Dupuy,
Et tous ces petits-enfants,
Les familles Poidatz et Dupuy,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme CHARITO-DUPUY-POIDATZ,

survenu le 21 décembre.

Les obsèques auront lieu en l'église de Cuisseaux (Saône-et-Loire), le vendredi 23 décembre, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Brest. Paris. Lyon. Rennes.
Mme Marcel Cleach,
M. et Mme Marcel-Pierre Cleach,
Philippe, Stéphane et Jean-Christophe,
M. et Mme François Cleach,
Caroline,
Mme Thérèse Rioux,
Erwan et Yann,
M. et Mme Michel Renividand,
Florence et Julien,
M. et Mme Jean-Paul Cleach,
Mme Marie Cleach et M. Albert Taieb,
Romain,
Mme Sylvie Cleach,
Fabrice et Marianne,
Mme Michelle Cleach et M. Pierre Schmidt,
Gaël,
Mme Frédérique Cleach et M. Jean-Claude Ribaudeau,
Lucile,
Le Dr et Mme Pierre Cleach
et leurs enfants,
font part du décès de

Aristide-Marcel CLEACH,

survenu le 17 décembre 1988, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 21 décembre à la paroisse Saint-Michel de Brest et l'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Renan (Finistère-Nord).

— Mme Robert David,
née Nicole Webel, son épouse,
Le général et Mme Jean Varret
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert DAVID,

survenu le 16 décembre 1988, en son domicile.

L'inhumation a eu lieu à Brézé, dans l'intimité familiale, le 19 décembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

49650 Allonnes.

— « *Assez vu. La vision s'est rencontrée à tous les airs. Assez eu. Rumeurs des villes, le soir, et au soleil, et toujours. Assez connu. Les arrêts de la vie.* — *O rumeurs et visions ! Départ dans l'affection et le bruit neufs !* »
A. Rimbaud.

Claude GEORGES,
artiste peintre,
29-4-1929,

est parti le 18 décembre 1988.

5, rue Lasserre,
82000 Montauban.

— M. et Mme Yves Jouffa,
M. et Mme Francis Bucard,
M. et Mme François Jouffa
et leurs enfants Alexis et Susie,
Nathalie Coutau-Jouffa,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Jacques Emmanuel JOUFFA,

survenu le 25 septembre 1988,

leur fils, frère et oncle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, rue Duret,
75116 Paris.

— James, Christine et Darius Khonjie,
Et ses petits-enfants,
font part du décès de leur mère et grand-mère

Suzanne KHONJIE,
née Trenseau,

à Londres, le 16 décembre 1988.

— Mme Denis Quivy,
son épouse,
Pascale, Laure et Christian,
ses enfants,
ont la profonde douleur de faire part du décès, le 14 décembre 1988, à l'âge de cinquante-trois ans, du

recteur Denis QUIVY,
ancien recteur
de l'académie de Limoges,
professeur à l'université de Brest,
ingénieur ESE,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
chevalier
de l'ordre des Palmes académiques.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité.

9, rue Ernest-Laviss,
29200 Brest.

— Mme Alain Serval,
son épouse,
Mme Albert Roncey,
sa mère,
Antoine et Arnaud Serval,
ses enfants,
M. Albert Roncey,
son beau-père,
font part du décès de

M. Alain SERVAL,

survenu le 20 décembre 1988, à l'âge de cinquante-deux ans.

Les obsèques ont eu lieu le 21 décembre, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Les familles Topalian et Saurel-Jehiel,
Et ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès subit de

Gérard TOPALIAN,

survenu le 14 décembre 1988.

13, rue des Amelots,
75019 Paris.
8, avenue Gourgaud,
75017 Paris.

Anniversaires

— Reims - Taissy.

Jean VISSEAUX,
25 février 1925
23 décembre 1978.

François BAZELAIRE,
8 juillet 1947
30 décembre 1969.

Pour ceux qui les aimaient, ils restent vivants, malgré le temps.

Soutenances de thèses

— Université Paris-VI (Pierre-et-Marie-Curie), le jeudi 22 décembre à 14 h 30, tour 66, Mme Pascale Bellamy : « Méthodes d'analyse des systèmes de locomotion des robots et application à un quadrupède ».

CARNET DU MONDE

Les avis peuvent être insérés
LE JOUR MÊME
s'ils nous parviennent avant 10 h
au siège du journal,
7, r. des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.
Télex MONPAR 650 572 F.
Télécopieur : 45-23-08-81.
Renseignem. Tél. 42-47-95-03.

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques ..... 78 F
Abonnés (avec justificatif) .... 69 F
Communications diverses .... 82 F

Insertion minimum 10 lignes (dont 4 lignes de blancs). Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 21 décembre 1988 :

UNE LOI

● N° 88-1128 du 20 décembre 1988 autorisant l'approbation du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

UN DÉCRET

● N° 88-1131 du 14 décembre 1988 portant publication de l'arrangement entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République indonésienne relatif à la coopération dans les domaines de la recherche et de la technologie océanologiques et de l'industrie maritime, fait à Jakarta le 13 juillet 1988.

DES ARRÊTÉS

● Du 15 décembre 1988 portant mission et organisation du service militaire adapté.

● Du 30 août 1988 relatif à l'informatisation de la gestion du service national des objecteurs de conscience.

DES LISTES

● Des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur des techniques agricoles de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Dijon-Quétigny.

● Des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur des techniques forestières de l'Ecole nationale des ingénieurs des travaux des eaux et forêts.

Pompes Funèbres
Marbrerie
CAHEN & Cie
43-20-74-52
MINITEL par le 11

LE VILLAGE SUISSE
PARIS
150 ANTIQUAIRES
78, AVENUE DE SUFFREN
56, AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET
75015 PARIS
OUVERT DE 10 H A 19 H.
LES JEUDI, VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI

LE MARCHÉ DE L'ART SUR MINITEL
Pour acheter et vendre des objets d'art
36.15 LEMONDE
Code ARTLINE

هكذا من الأصل

Le Monde
DES LIVRES

L'enfer selon Kawabata

Chronique d'Asakusa,
la première tentative ambitieuse d'un futur prix Nobel de littérature

COMME souvent dans le Japon contemporain, voici un livre qui s'ouvre sur des ruines. Le grand tremblement de terre de 1923 a ravagé Tokyo et particulièrement le quartier historique d'Asakusa. Six ans plus tard, le bouleversement est encore présent : dans les rues, dans les esprits, dans les cœurs. Tout est en chantier.

C'est sur ce site entre débâcle et reconstruction que s'aventure Yasunari Kawabata. Il a trente ans. Il est déjà connu pour avoir participé à la fondation du mouvement moderniste Sensations nouvelles. Il est de ceux qui veulent secouer la littérature, à l'image de la terre qui a si bien su lézarder la ville.

Avec cet ouvrage, première tentative ambitieuse, Kawabata entend réaliser un roman qui maltraite le romanesque, déchire le fil du récit et laisse se perdre les personnages en perdition. *« Jour et nuit, je déambulais dans Asakusa, un cahier de notes sous le bras »*, explique-t-il ; et cette pratique d'enquêteur, de témoin, n'a cessé d'organiser et de désorganiser sa chronique. On assiste à l'exploration d'un territoire troublé, vaste mais strictement délimité : avenues, ruelles, immeubles, terrains vagues, ponts, rivière. De cet entrelacs, de ce labyrinthe, on ne sort jamais, c'est un huis clos urbain qui ne révèle que des traces mêlées, que des destins écorchés, que des pactes incertains.

A la recherche de « la Bande des ceintures rouges », comme s'il voulait mener un reportage sur un clan de voyous, l'auteur s'égare, s'accroche à des silhouettes fugitives, jusqu'à rencontrer son héroïne, par effraction... *« Alors, chers lecteurs, n'ai-je pas bien fait de vous conduire par « ce chemin-là » au lieu de résidence des membres de la Bande des ceintures rouges ? Si je me suis perdu, dans « ce chemin-là », ce n'est pas à cause d'une lubie de journaliste en quête d'une nouvelle sensation, mais bien plutôt appelé par le mystère. Et j'y ai trouvé, derrière l'impasse, une ravissante jeune fille, aux cheveux coupés courts, qui jouait du piano. »*

La jeune fille au piano reste ainsi, pour quelque temps, sous le regard, puis s'efface, puis revient avec son amour violent, impossible, avec son désespoir de fée jetée dans une réalité pourrie, puis disparaît comme on s'immole à un songe trop pur. Elle est la part de l'idéal, la seule part immuable dans ce cloaque en gésine.

La vieille mentalité perdure

« Asakusa !... Asakusa l'universelle ! Il en sort toutes sortes d'objets vivants. On y voit, à nu, palpiter tous les désirs. C'est une immense marée où se trouvent mêlés divers types et classes d'hommes. A l'aube ou au crépuscule, c'est un flot insondable et ininterrompu. Asakusa vit... Une foule énorme y défile à pas serrés. Ce quartier forgé dans un vieux moule appartient à cette foule et maintenant se transforme complètement. »

Le changement pourtant s'en tient à l'ordre du visible. Secrètement, la vieille mentalité perdure. Il y a des règles à Asakusa, même chez les mendiants, les clochards, les courtisanes ou les voleurs. La pègre, le petit peuple, ont le respect du code des obligations morales. Ici, la dureté presque inhumaine de la vie se développe sur fond d'humanité. Les technocrates n'ont pas encore imposé leur efficace cruauté, ni leur sensibilité d'ectoplasme.

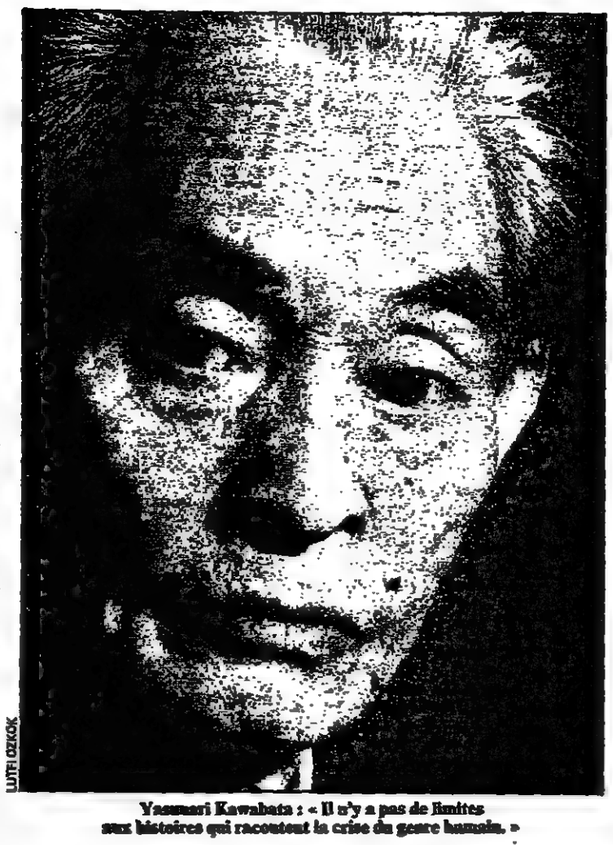

LUTFI ÖZKÖK

Yasunari Kawabata : « Il n'y a pas de limites aux histoires qui racontent la crise du genre humain. »

Dans le mouvement de la ville, dans le grouillement tourmenté des êtres – épaves ou truands, danseuses ou maquereaux – il y a d'ailleurs des instants fragiles, des perceptions légères, des confidences frémissantes et graves : *« Moi, dit à voix basse Yumiko, quand je suis avec un homme, je ne peux m'empêcher de mettre en balance mon désir de devenir femme et la peur que j'en ai, et tout ce que je récolte n'est que tristesse et désolation du cœur. »*

Une telle connaissance de soi, une telle lucidité à fleur de peau, se discerne rarement. Pour l'exprimer, il faut une grande délicatesse, une intuition sûre. Kawabata possède d'instinct ce toucher d'écriture. Il sait également brusquer, brutaliser les sentiments, les gestes et les mots si l'individu qui surgit sur sa scène interlope requiert soudain de la gouaille et un phrasé de rap.

« Supposons qu'Umekichi ait utilisé pour une jeune fille l'un des « artifices pour séduire les femmes » utilisés depuis longtemps ; à savoir : « Prendre par la main. Caresser. Parler. Programme. Vous allez tomber. Se livrer. Chérie. Mais qu'est-ce que je viens de faire ? Trébucher. Raccompagner. Demander. Supplier. Se fâcher. Poursuivre. Merci. Agiter un mouchoir. »

A Asakusa, les passions, les marchandages, les combines se traitent souvent en accéléré. Qu'importe si les anecdotes, les intrigues ne se trouvent guère d'épilogues. On parle d'un monde ouvert, d'un quartier éventré, d'une société en déséquilibre qui ajourne sa chute. Mais on éclaire aussi l'horreur ordinaire, l'horreur grise, plus violente que la violence éclatante de la guerre ou du crime. Dans ce clair-obscur, Kawabata signale comme par mégarde ce qui sera le vertige de toute son œuvre à venir... *« On a pu lire, chers lecteurs, des mots étranges comme « enfants sous-alimentés », ou « suicide familial ». En cette année 1930, les journalistes ne savent qu'employer des expressions avec les mots « crise » ou « érotisme ». Il n'y a pas de limites aux histoires qui racontent la crise du genre humain. »*

ANDRÉ VELTER.

★ **CHRONIQUE D'ASAKUSA, de Yasunari Kawabata, traduit du japonais par Suzanne Rosset, Albin Michel, 238 p., 85 F.**

La folie Saint-Simon

Parution du tome VIII des Mémoires du duc dans « La Pléiade » : une apocalypse d'acier, une machine infernale...

par Philippe SOLLERS

SAINT-SIMON est une passion : si on la contracte, elle n'en finit plus de grandir. On entend murmurer, ici et là, que l'édition en Pléiade serait surchargée de commentaire et de notes. Quel aveu de paresse, d'aphasie, d'ignorance, de désarroi ! L'océan Saint-Simon, c'est vrai, pourrait suffire à des années de promenades et d'études, une foule de diagonales reviennent, avec lui, une énorme population de faits, de gestes, de discours, d'habits. Il faut se jeter à l'eau et nager. Remonter les courants, s'enfoncer, respirer tant qu'on peut à sa mesure. Voici donc le tome huit, et dernier, des *Mémoires*, aussi passionnant que les autres, et qui sera suivi (oui, encore !) d'un tome neuf d'œuvres diverses et de correspondance.

Un ruissellement de corps

Plus le temps passe, plus le duc s'impose et semble tirer tout à soi. Bonjour, spectres ! Salut, électricité céleste ! L'histoire à la lumière du Saint-Esprit ? C'était le projet, et il a été tenu jusqu'au bout, rafle, rafale. Ah, l'index des *Mémoires !* Sept cent vingt-trois pages de noms en situation, un ruissellement de corps avec leurs aventures en tous sens. Le temps retrouvé se lève, à travers le sang bleu, en masse.

Proust *rentrant* dans Saint-Simon, voilà le vertige. On n'est pas étonné de trouver les noms de Charlus et de Mortemart, on est stupéfait de ne pas découvrir celui de Guermantes. Encore, encore. Comme dans la Bible, tout est à prendre, le moindre incident est révélateur. 1989 va être enfin la révélation pleine et entière, sous le masque commémoratif, de Louis de Rouvroy, plume à la main, crépitante, crissante. Lève-toi, soleil désiré ! Ruse fine ! Foudre intègre ! Système nerveux ramassé ! Feu de langue ! Tous les livres pour Saint-Simon ! Bien creusé, vieille taupe !

Une image du film ? Voici le duc sur un brigantin, à Bordeaux, en 1721. Vous avez oublié, bien entendu, qu'un brigantin est un bâteau à deux mâts avec un seul pont. Vous voilà sans cesse devant des mots simples et enfouis, fraîcheur soudaine : *« La vue du port et de la ville me surprirent, avec plus de trois cents bâtiments de toutes nations rangés sur deux lignes sur mon passage, avec toute leur parure, avec grand bruit de leurs canons et de celui du Château-Trompette. On connaît trop Bordeaux pour que je m'arrête à décrire ce spectacle ; je dirai seulement qu'après le port de Constantinople la vue de celui-ci est en ce genre ce qu'on peut admirer de plus beau. »*

Stendhal, lui, penchait pour une comparaison avec Venise. Peu importe, c'est la phrase qui commande aux paysages, aux décors.

Vous pouvez vous attarder avec le duc en Espagne, mais vous êtes pressés, je vous comprends, de revenir à Versailles, de rentrer la nuit par la petite cour de la Reine, de vivre en direct les intrigues du Régent, du cardinal Dubois, les péripéties du sacre de Louis XV ; vous êtes curieux de savoir ce que Saint-Simon a *« vu et manié »*.

La description du néant

Poètes flous, disparaissez ! Rousseauistes de toutes natures, mélancoliques persuadés de la supériorité de vos états d'âme sur la vision précise de l'enfer aux vanités, passez votre chemin ! Laissez-nous en tête à tête avec le frémissement vrai des affaires, la description du néant. Notre romancier est là (le plus grand, avec Sade, Chateaubriand, Proust et Céline). La mémoire est le seul roman. Plus elle est grande, aiguë, immédiate, complexe, plus elle rend les autres écrits inutiles, partiels, étriqués.

Saint-Simon est une apocalypse d'acier, une machine infernale. Il a décidé un déluge. Tout va à la décadence, à la confusion, au chaos ? Déjà ? Depuis toujours ? La révélation qu'on en fait va provoquer une *« convulsion générale »* ? Le comble : il va s'excuser, pour finir, de son style. Lui ! *« Je ne fus jamais un sujet académique ; je n'ai pu me défaire d'écrire rapidement. »*

(Lire la suite page 15.)

L'anti-Robinson de J.-M. Coetzee

Le Crusoé de* Foe *est maussade et son* Vendredi *autiste

IMAGINEZ une jeune femme qu'une infortune de mer fait échouer sur une île sans charme, un îlot d'expiation habité par un Robinson maussade et un Vendredi quasiment autistique, et vous aurez le point de départ de l'âpre roman de J.-M. Coetzee. Resserrement de l'espace, raréfaction du langage, atrophie de la communication, le ton est immédiatement donné : en entrant dans cet anti-Robinson, le lecteur sait qu'il se place, lui aussi, sous le signe de la contre-utopie.

En écrivant *Robinson Crusoé*, Daniel Defoe s'était donné un domaine que les hasards de la naissance lui avaient refusé. L'île semblait être un modèle réduit de la Grande-Bretagne, les cannibales y figuraient plausiblement des usuriers et, sous l'allégorie, se profilait l'histoire d'une conversion. Dans la version de Coetzee, Defoe perd sa fausse particule pour devenir *Foe*, ce qui signifie « ennemi » ou « adversaire ». L'aventure de Robinson avorte faute d'être consignée et Susan Barton, qui personnifie l'inspiration, se débat pour faire du malheureux naufragé un héros malgré lui. *Foe* sera donc une sorte de mythe sur l'origine du roman : l'histoire d'une histoire qui cherche un conteur pour être racontée.

« Le mythe d'origine présuppose ce qu'il entend engendrer », disait Gilles Deleuze à propos de *Vendredi ou les limbes du Pacifique* de Michel Tournier. Le paradoxe vient ici de ce que le présent est si confus, tellement inextricable, qu'aucun mythe littéraire ne saurait l'exprimer, sinon de façon détournée, en célébrant la mort prématurée d'un best-seller jamais écrit. En effet, qu'est-ce qu'un livre inadvenu ? Une fiction virtuelle ? Un roman zombie ? Un conte incréé ?

Le langage est l'ultime refuge de la liberté. J.-M. Coetzee, rompu aux théories de la linguistique et de l'informatique, explore les lisières en deçà desquelles l'interlocuteur n'a plus de sens ni d'existence. Comme s'il cherchait à situer le minimum vital de communication.

Le monde rétréci des habitudes

Les lecteurs seront tentés de rabattre l'œuvre de Coetzee (Sud-Africain de souche afrikaner s'exprimant en anglais, professeur à l'université du Cap) sur la situation sud-africaine et d'y voir une condamnation explicite de l'apartheid. Cela ne saurait être qu'une lecture parmi d'autres : même si Vendredi, le protagoniste noir, est amputé physiquement de la langue, même si la servitude volontaire est au cœur du récit, tout indique qu'il s'agit d'une réflexion très générale sur la solitude et l'aliénation.

Le monde rétréci des habitudes inquiète plus l'auteur que le racisme « pur et dur » de ses compatriotes. La déperdition du réel, la quête substantielle de la vie, l'intéressent plus que le drame politique immédiat. Cela n'empêche que la vaine tentative des héros pour sortir de leur insalubrité – avec des références à Hegel, à Kafka, à Derrida – stigmatise avant tout l'horreur de la ségrégation.

Rompre le silence reste la vocation première de l'écrivain. Foe double de Defoe, double de Coetzee *(« Le héros n'est personne sinon nous-même sous un déguisement »)* donne au travail du roman une finalité ambiguë : la fiction est une robinsonnade toujours recommencée. Voilà pourquoi aussi, malgré tout, les romans nous survivent...

Composé en quatre parties, avec sa séquence « île déserte », un chapitre composé de lettres, la rencontre improbable des personnages principaux (Susan Barton, sa fille, Vendredi et Foe), le roman se termine par une sorte de fondu enchaîné. Coetzee trébuche sur les cadavres de son livre. C'est baroquement beau et lugubre.

JACQUES MEUNIER.

★ **FOE, de J.-M. Coetzee, traduit de l'anglais par Sophie Mayoux, le Seuil, 198 p., 89 F.**

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

ALBUM

Les autres Ferrari

Un nouvel ouvrage consacré à la légende Ferrari est publié en cette fin d'année 1988, qui se trouve être celle de la mort du Commendatore. Il concerne les Dino, une série de modèles qualifiés de « petites Ferrari » et fabriqués entre 1965 et 1976 à Maranello. Dino était le prénom du fils de l'ingénieur. Ce nom, à l'origine, avait été donné à une *série de moteurs de 1 500 à* 3 200 centimètres cubes de cylindrée. A la mort de Dino, à l'âge de vingt-quatre ans en 1956, l'appellation va devenir un type de voitures à moteur central, dès lors commercialisé.

Les Dino, d'autres Ferrari différentes ? Peut-être, mais du même sang.

CLAUDE LAMOTTE.

★ **DINO, LES AUTRES FERRARI, de Jean-Pierre Gabriel (21 × 25), 500 photos couleurs et noir et blanc, EPA, 388 p., 420 F.**

ESSAIS

Relecture de Marx

On croyait acquise, depuis les travaux d'Althusser sur Marx, l'idée selon laquelle l'idéologie n'est pas seulement le reflet de l'infrastructure économique, mais peut aussi agir en retour sur celle-ci, en vertu de son *« autonomie relative »*. Il n'en était rien, apparemment, puisque Patrick Tort y revient, à partir d'une relecture attentive de *l'Idéologie allemande*. L'enjeu n'est pas purement théorique : il est politique. Car de la fonction assignée à l'idéologie dominante dépend l'importance de la lutte idéologique et, partant, le rôle des intellectuels dans le combat révolutionnaire.

Patrick Tort, ancien membre du PCF, est de ceux qui regrettent *« un certain antithéoricisme communiste de base »* entretenu *« dans les mentalités militantes » : face au « marxisme d'appareil »* qui, au nom de l'efficacité, se méfie de l'abstraction, il défend donc les droits des intellectuels à prendre part à l'indispensable bataille des idées.

Si cette bataille est aujourd'hui plus indispensable que jamais, c'est que la classe dominante, loin de n'être que l'innocente victime de ses illusions idéologiques, fait de celle-ci un usage actif, grâce aux puissants moyens de communication et autres *« technologies de l'influence »*, dont elle dispose, pour imposer sa loi aux autres classes. Cette affirmation est-elle contraire au texte de Marx ? Oui et non, répond Patrick Tort qui montre, au

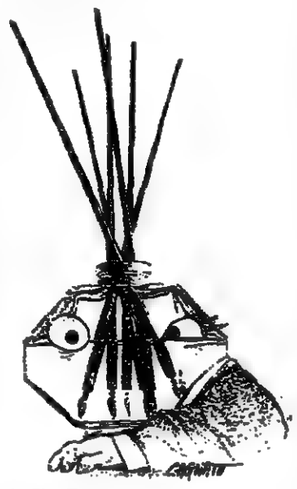

CAGNAT

terme d'une étude rigoureuse, que *l'Idéologie allemande* présente deux discours contradictoires : l'un, manifeste, dénie à l'idéologie tout effet sur la réalité sociale ; et l'autre, latent, proche de l'analyse de *« l'idolâtrie égyptienne »*, la désigne comme un instrument de pouvoir. Il appartient au marxisme contemporain, selon Patrick Tort, de tenter d'élucider et, si possible, de dépasser cette contradiction.

Publié en annexe, sous le titre *« Introduction à l'anthropologie darwinienne »*, le texte d'un entretien, paru il y a quelques mois dans la revue *l'Homme* (janvier-mars 1988), explique ensuite comment Marx et Engels, en prétendant combattre la théorie de Darwin, se sont en fait attaqués au *« darwinisme social »*, qui n'en était que la caricature.

THOMAS FERENCZI.

★ **MARX ET LE PROBLÈME DE L'IDÉOLOGIE, de Patrick Tort, PUF, 148 p., 98 F.**

HUMOUR

Le rire 1900

Jean-Claude Carrière possède une bibliothèque exceptionnelle. Elle réunit à peu près toutes les œuvres publiées en France depuis un siècle et demi qui sont susceptibles de faire rire. Cette bibliothèque vient de donner naissance à un volume supplémentaire, l'*Anthologie de l'humour 1900*. Il semble que les Français aient beaucoup ri à la veille et au commencement de notre siècle, si l'on en juge par le succès des journaux satiriques, des cabarets et des cercles où se pratiquait l'humour (ces groupuscules avaient pour nom Zutistes, Incohérents, Jemenfoutistes, Harengs saurs, Hirsutes, Hydropathes, etc.). De toute évidence, ils ne soupçonnaient guère ce que le vingtième siècle leur réservait. Certains humoristes, toutefois, semblent en avoir eu l'intuition, en manifestant un goût très net pour les histoires sombres. C'est le cas de Mac-Nab, qui raconte plaisamment comment une petite vieille se fit écraser par un fiacre *(« Après tout, me direz-vous, une femme de plus ou de moins !... »)* ; de Georges Auriol, qui exécute sa bonne, mais sans le faire exprès *(« Je voulais faire siffler une balle à son oreille. Malheureusement, cette fille a fait un mouvement. »)* ; d'Eugène Chavette, qui rapporte les propos d'un fonctionnaire cherchant à convaincre un condamné à mort de se laisser guillotiner *(« Mais, malheureux ! tout le monde est arrivé ! La magistrature, le clergé, le peuple, les soldats qui vont te faire la haie comme pour l'empereur ; chacun est en place... On n'attend plus que toi. »...*

L'humoriste qui domine le lot des auteurs présentés est cependant Charles Cros, à la fois plus subtil et plus grave que ses confrères. Son humour traverse les apparences, donne le vertige. Par exemple, il nous conte l'histoire d'un employé d'assurances qui, ayant mis ses chaussures à l'envers, ne cesse de s'éloigner des endroits où il veut se rendre.

Quelques textes prennent une tournure très moderne, comme celui de Tristan Bernard, écrit vers 1900, qui décrit une tentative de communication avec la planète Mars, au moyen de lettres géantes tracées à travers tout le continent africain. Et l'on retient cette réflexion que fit Villiers de L'Isle-Adam sur son lit de mort : *« Ah ! Je m'en souviendrai de cette planète ! »* Cette anthologie rend compte, en somme, d'un renouveau spectaculaire de l'humour français. Ici et là, on discerne l'influence de Mark Twain (1835-1910). On peut laisser le mot de la fin à Alfred Jarry : *« Je n'ai jamais compris pourquoi dans les théâtres d'opéra on laissait entrer les spectateurs des trois premiers rangs avec des instruments de musique. »*

VASSILIS ALEXAKIS.

★ **ANTHOLOGIE DE L'HUMOUR 1900, de Jean-Claude Carrière, Editions 1900, 400 p., 128 F.**

● DERNIÈRES LIVRAISONS

ASTROLOGIE

● **RAYMOND LULLE :** *Traité d'astrologie.* Philosophe, théologien, encyclopédiste, Raymond Lulle (1235-1316) a voulu, dans ce traité écrit en catalan, *« connaître les prédictions, les actions d'en haut et les passions d'ici-bas qui déterminent la chance ou la malchance des hommes »*. Traduit *et présenté par* Armand Llinarès (Stock, 232 p., 92 F).

CRITIQUE LITTÉRAIRE

● **LILIANE DURAND-DESSERT :** *la Guerre sainte. Lautréamont et Isodore Ducasse. Lecture des* Chants de Maldoror. C'est à René Daumal que l'auteur a emprunté le titre de cette thèse qui analyse ligne à ligne les *Chants de Maldoror*, en les rattachant aux traditions initiatiques et bibliques (Presses universitaires de Nancy, 1024 p. en deux volumes, 320 F).

● **CLAUDE ABASTADO :** *Dérives des signes.* — Recueil d'articles d'un critique sémioticien trop tôt disparu et dont le maître-livre *Mythes et rituels de l'écriture* reste un ouvrage essentiel pour la compréhension quasi ethnologique de l'institution littéraire à l'époque symboliste. Ici ce sont les mythes du symbolisme, la question du sujet depuis le *Manifeste Dada* de 1919 jusqu'à l'autoportrait de Barthes, enfin l'ébauche d'une « culturanalyse » des discours médiatiques qui font l'objet d'exposés d'une grande clarté (CST., Publidix, université Paris-X, 200, av. de la République, 92001 Nanterre. 341 p., 130 F).

FÊTES

● **CHRISTINE BONNETON :** *Fêtes tout vous-même autour d'un thème.* Tout en blanc pour Noël ou tricolore pour le Bicentenaire, à base de carottes ou au goût d'automne, provençal ou à rayures... Des idées et recettes pour ceux qui ont le cœur à la fête... (Ed. Christine Bonneton, 208 p., 96 F.).

LETTRES ÉTRANGÈRES

● **EFIM ETKIND, GEORGES NIVAT, ILYA SERMAN ET VITTORIO STRADA** (sous la direction de) : *Histoire de la littérature russe, le vingtième siècle, II, la Révolution et les Années 20.* — Ce deuxième volume de la monumentale entreprise animée par quatre universitaires de Paris, Genève, Jérusalem et Venise s'étend de 1917 à 1930. Elle inclut non seulement les diverses formes de la création littéraire, mais aussi le théâtre, le cinéma, les arts plastiques, la musique. Le prochain volume conduira l'enquête jusqu'à l'époque contemporaine et les suivants porteront sur les siècles antérieurs (Fayard, 1003 p., 490 F).

MYTHOLOGIE

● **CLAUDE KAPPLER :** *Monstres, démons et merveilles à la fin du Moyen Age.* — Réédition d'un livre paru en 1980. Saisir les monstres et les diables de la fin du Moyen Age, dans la littérature et l'iconographie, moins à partir de nos grilles contemporaines qu'à travers la tradition mystique et mythique gréco-romaine retravaillée et enrichie jusqu'au quinzième siècle (Payot, « Bibliothèque historique » 350 p., 165 F).

VOYAGES

● **PIERRE LOTI :** *Au Maroc.* Enfin réédité, un des classiques du grand romancier « orientaliste », fruit d'un voyage dans l'Empire chérifien en 1889. De la couleur de haut vol qui a très bien vieilli. Présentation par Denise Brahimi de *« l'âme à demi arabe »* de Loti (La Boîte à documents, BP 701, 75531-Paris, 270 p., 110 F).

● **SIR ERNEST SHACKLETON :** *l'Odyssée de « L'Endurance ». Première tentative de traversée de l'Antarctique (1914-1917).* Paul-Emile Victor, qui préface cette réédition, voit dans ce livre *« le plus beau et le plus fort récit d'aventures vécues que nous ait livré ce siècle »*. Un rêve de glace devenu réalité grâce à la volonté d'un homme remarquable (Phébus, 330 p., 129 F).

● SCIENCE-FICTION

L'espace français

Le mois dernier, j'avais eu l'occasion de signaler l'exceptionnelle richesse de la production française et le fait que celle-ci semblait trouver une sorte de point d'équilibre. L'actualité de ce mois-ci confirme cette nouvelle vigueur de la SF hexagonale. D'abord, avec le venue au roman de Jacques Barbéri, déjà fort remarqué lors de la parution en 1985 de son recueil de nouvelles, *Kosmokrim*, dans la collection « Présence du futur » des Editions Denoël. De Barbéri, on a coutume de dire que c'est un auteur qui *« suscite la controverse »* — autre façon de dire qu'il dérange, ce qui signifie à son tour que c'est un écrivain, un vrai, un de ceux qui ont *leur* univers. Chaque ligne porte sa marque, indiscutable. Dans son cas, celle d'un humour tordu, tendre, parfaitement délirant. Cette *Soirée à la plage* à laquelle il nous convie est piégée, et tellement compliquée, à donner le vertige, qu'il n'y a que deux solutions pour la traverser : *soit à petits pas prudents, en faisant* bien attention à ne rien manquer, soit en la *vivant goulûment, comme on boirait au goulot*, cul-sec, une bouteille d'absinthe, ou comme on s'abandonnerait corps et âme à une passion aussi dévorante que celle qui hante le monde fou de Barbéri, qui, avec *Une soirée à la plage*, entame une fulgurante carrière de romancier. (Jacques Barbéri, *Une soirée à la plage*, Ed. Denoël, coll. « Présence du futur », 36 F.)

∴

Autre écrivain qui nous a fait une belle surprise : Jacques Sternberg. Après plus de trente ans d'absence du catalogue de « Présence du futur », il revient avec *188 Contes à régler illustrés* — fait exceptionnel pour la collection — par Roland Topor, son vieux complice. Il n'y a plus grand-chose de neuf à dire de Sternberg ; on ne peut que reprendre la liste des qualificatifs toujours associés à son nom : acide, drôle, cynique, morbide, tendre, agressif, amoureux, désabusé... Et on ne peut que reprendre l'antienne : ce sacré bonhomme a un foutu talent. Normal, pour quelqu'un qui aime le Solex, la mer — et les chats... (Jacques Sternbert, *188 Contes à régler, illustrations de Topor*, Ed. Denoël, 350 p., 49 F.)

∴

En troisième lieu, et comme le mois dernier, on ne peut que se réjouir de la naissance d'une nouvelle collection, « Futurs », aux Editions de l'Aurore, petite maison grenobloise qui se consacrait jusqu'à présent à la réédition de l'œuvre de George Sand. Quatre titres d'un coup pour cette première livraison. Parmi ceux-ci, le cinquième roman d'un jeune auteur de talent, Richard Canal : *Villes-vertige*, prolongement de la trilogie d'*Animaméa* parue l'an dernier au Fleuve noir. Canal est un auteur « à images », à la fois parce qu'on voit ses scènes, ses personnages, comme si on assistait à une projection en scope, et parce que son style en fourmille parfois peut-être avec un peu d'excès. Mais *Villes-vertige* est un *vrai roman d'aventure, un bon, un de ceux qui* font rêver. Il se détache à mon avis du lot des quatre livres publiés par les Editions de l'Aurore, même s'il convient de signaler *le Passé recomposé*, de Dominique Douay, qui se fait trop rare, et même si les deux autres titres sont plutôt sympathiques... (Richard Canal, *Villes-vertige*, coll. « Futur », Ed. de l'Aurore, 286 p., et aussi Dominique Douay, *Passé recomposé*, 186 p. ; Jean-François Comte, *les Géants couverts d'algues*, 224 p. ; Philippe de Boissy, *Le lapin montre les dents*, 186 p.)

Enfin, on notera la reprise en volume des quatre excellentes nouvelles de Jacques Boireau qui composent le cycle des *Chroniques sarrasines*. Notons là encore qu'il s'agit de la création d'une collection, aux moyens certes plus modestes, mais qui promet. (Jacques Boireau, *Chroniques sarrasines*, coll. « Esse-effe », pas de pagination, 50 F, à commander à : les Ateliers du Tayrac, BP 1, Saint-Jean-du-Bruel, 12230 La Cavalerie.)

EMMANUEL JOUANNE.

Passage en revues

Histoire, société, civilisations

Il y a une dizaine d'années, Michel Winock a consacré à l'histoire de la revue *Esprit* un livre dans lequel il mettait en évidence le rôle capital qu'avait eu la revue, fondée par Emmanuel Mounier en 1932, dans l'évolution politique des intellectuels catholiques. Depuis la mort de Mounier en 1950, *Esprit*, sous les directions successives d'Albert Béguin, de Jean-Marie Domenach et de Paul Thibaud, a été, comme toute revue vivante et pensante, soumise à des tempêtes internes, à de brusques changements de navigation, à des remises en cause et à des contestations. La plus spectaculaire a abouti, en 1976, au départ de Domenach de la direction d'*Esprit* et à la création d'une nouvelle série, dirigée par Paul Thibaud, sous-titrée *Changer la culture et la politique*.

Cette fois, c'est Thibaud qui s'en va, laissant la direction à Olivier Mongin qui en assurait déjà la rédaction en chef. Ni la lettre de Thibaud dans le numéro de novembre ni l'éditorial du numéro de janvier ne renseignent réellement sur les motifs du départ ou sur les lignes d'une nouvelle orientation destinée à redonner de la vigueur à un projet intellectuel et spirituel dont les lecteurs ne saisissaient plus très bien les contours et les axes stratégiques. On perçoit pourtant, à la lecture du sommaire de janvier, qu'aux interrogations volontiers « culturelles » de Thibaud, on préfère le questionnement plus immédiatement politique : dossier sur le revenu minimum d'insertion et les réponses à apporter à l'extrême pauvreté, analyses des résultats du référendum sur la Nouvelle-Calédonie, de la révolte des jeunes Algériens, de la politique extérieure des Etats-Unis. Mais on notera aussi une table ronde fort intéressante sur les enjeux de la géographie et un article de Paul Ricœur sur le livre de Franz Rosenzweig, *l'Etoile de la Rédemption* (*Esprit*, décembre 1988, 180 p., 60 F.)

∴

Le monde rural français, contrairement aux idées reçues citadines, bouge énormément ; beaucoup plus que ne le laisseraient croire ses porte-parole attitrés. La revue *Après-demain* leur consacre un dossier qui, sous une forme brève, a le mérite de faire le point. Un rapport récent de la commission des communautés européennes indique que l'Europe disposera à la fin du siècle d'un excédent de terres agricoles variant de 6 à 16 millions d'hectares selon les politiques d'importation choisies. Comment imaginer un nouvel équilibre sociologique rural et un développement des « pays » à partir de telles données jointes au flux croissant de populations urbaines vers les campagnes ? *Après-demain* a fait un excellent travail d'information qui devrait contribuer à aplanir bien des malentendus entre citoyens des villes et citoyens des champs. (*Après-demain*, n° 309, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, 36 p., 40 F.)

∴

C'est également à l'avenir des paysans que s'intéresse la revue des jésuites, *Etudes*, avec un article du ministre de l'agriculture, Henri Nallet. L'article du ministre a le mérite de ne pas s'en tenir aux problèmes budgétaires et aux approches économiques et de montrer que toute solution au « problème paysan » suppose une redéfinition politique de toute notre organisation sociale : *« Le monde rural n'est pas seulement un support d'activités économiques, il est un lieu de vie. »* La nécessaire rationalité économique ne doit pas expulser ce qu'Henri Nallet nomme l'*« utilisation sociale du sol national »* aussi bien pour les travailleurs agricoles que pour les citadins qui ont, eux aussi, un besoin biologique, psychologique et social d'espace non urbanisé. (*Etudes*, novembre 1988, 146 p., 40 F.)

A ces réflexions politiques sur le monde et la civilisation rurales et sur son avenir, *Terrain* apporte le point de vue de l'ethnologue. L'une des sources du malentendu entre le monde rural et les centres urbains tient en effet dans la construction de mythologies paysannes forgées par les villes en guise de grilles explicatives. Il est urgent de confronter ces mythologies et la réalité telle que la vivent, la rêvent et la construisent les ruraux eux-mêmes. L'enquête que publie *Terrain* sur « Roussillon, un village dans le Vaucluse » est un excellent exemple de ce que l'étude du patrimoine ethnologique peut amener à la compréhension du présent. Ou comment, en l'occurrence, Dallas a gommé Giono... (*Terrain*, carnets du patrimoine ethnologique, ministère de la culture, 65, rue de Richelieu, 75002 Paris, 160 p., 50 F.)

∴

Krisis publie son premier numéro. Dirigée par Alain de Benoist, ancien initiateur de la « nouvelle droite », la revue se veut un lieu de débat pour tous ceux qui sont convaincus, dans une période de crise et d'affaissement, du nécessaire travail de la pensée. La revue sera *« de gauche, de droite, du fond des choses et du milieu du monde »*. Mais ni la présentation du numéro, ni le dossier assez convenu consacré à une exécution du livre de Farias sur Heidegger, ni les débats et autres entretiens qui composent l'essentiel du sommaire, ne sauraient passer pour un véritable travail de pensée élaborée. (*Krisis*, 91, avenue d'Italie, 75013 Paris, 130 p., 60 F.)

∴

Signalons encore le numéro 4 des *Cahiers du Centre de recherches littéraires et historiques et du Centre de recherches afro-indien-océanique* de l'université de la Réunion consacré aux « Représentations de l'origine : littérature, histoire, civilisation ». Un numéro fort copieux et riche de réflexions fécondes sur la manière dont la question des origines a fabriqué des mythes, mais aussi des idéologies, des fictions littéraires, des représentations poétiques et les bases d'identités individuelles et collectives. (*Cahiers du Crlh-Ctraoi*, numéro 4, université de la Réunion, diffusion Didier-Erudition, 270 p.).

PIERRE LEPAPE.

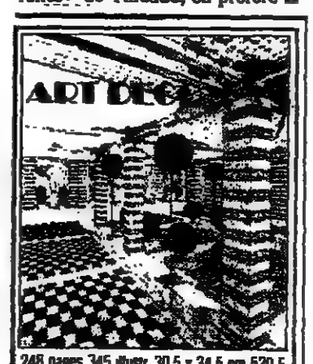

248 pages 345 illustr. 30.5 x 34.5 cm 520 F

JOURNAL DE L'ART DÉCO

Jean-Paul Bouillon

SKIRA

Un livre d'art

● ROMAN

Pascal Bruckner à petites touches

Qui de nous deux inventa l'autre ?
Ou les mésaventures d'un duo de pianistes.

ON ne saurait reprocher à Pascal Bruckner d'entretenir l'utopie d'un bonheur majuscule auquel beaucoup s'obstinent à croire que nous soyons promis, moyennant quelques efforts et un tempérament énergique. L'essayiste du *Nouveau désordre amoureux* (1), bousculé par le doute d'une possible compatibilité entre les deux sexes, réitère dans ses romans, depuis *Lunes de fiel* (2), le constat d'une perversion des intentions et des sentiments, dès lors qu'ils s'extériorisent dans une relation.

Pascal Bruckner : un univers de la méprise.

Qui de nous deux inventa l'autre ? rend ainsi compte – avec une bonne mesure de hargne et d'amertume – des manques et manquements propres aux individus, plus cruellement révélés dans leurs liens d'amour et d'amitié. Chacun des protagonistes languit de bénéficier constamment de « l'exclusivité », à défaut de, et contre l'autre : « *Seigneur, faites-moi la grâce d'être préféré* », soupirent-ils.

Heurts et déchirements

Les pianistes Luc et Gabriel, duo talentueux surnommé « *le gang des quatre mains* », Chrystèle et Julia, leurs compagnes respectives, Irène et son mari, le compositeur Castellane, maître de l'imposture... tous les personnages de ce récit sont affligés d'un « non-lieu » du plaisir partagé. Faute de parvenir à l'harmonie de leurs désirs, ils se heurtent et se déchirent avec outrance. Par lâcheté, cynisme ou tristesse, par bêtise, ils se complaisent dans des situations aussi douloureuses pour eux-mêmes que pour l'autre ; la méprise et le mépris règnent en souverains sur leur univers.

Après dix ans d'une fructueuse complicité, les membres du « gang » se déclarent la guerre, décomptant médiocrement les griefs accumulés, exacerbant les motifs de jalousie et d'aigreur. Luc et Gabriel dénigrent leur gémellité, surenchérissent dans la haine du « trop-semblable » et se délectent de leur détresse respective. Cette rage à sectionner les fibres de la fraternité trouve une sinistre et lamentable réplique dans le tissu de leur vie amoureuse. Luc – « *le sentimental* » s'acharne à poursuivre avec Chrystèle, malade de vacuité, une liaison malsaine, où pas plus le corps que l'esprit ne trouve son content.

Gabriel – « *le libertin* » – tombe amoureux de la blonde et saine Julia, mais davantage encore de son ravissant accent de Bâle, de ses maladresses linguistiques lorsqu'elle s'applique au français. Mais une fois l'étrangeté dissipée, le quotidien se révèle pesant, le charme s'évanouit. Seule la beauté des « *commencements* » excite le cœur de Gabriel, chasseur d'émotions folles et « *d'amour flou* ». Ici encore, le mode de la rupture, puis celui du reniement semblent les plus appropriés à déliter ce qui ne peut coïncider.

Au terme de leur itinéraire romanesque, voici ce que disent en substance les personnages de Pascal Bruckner : il n'y a personne pour personne aux moments opportuns ; nous sommes presque toujours aveugles et sourds à ce qui pourrait nous sauver de l'erreur et de l'errance ; nous sommes la plupart du temps enclins à gâcher et à perpétuer le gâchis. Toutes choses sans doute fort peu éloignées de la réalité. Malheureusement, on trouve trop peu de traces, dans ce récit, de l'infinie complexité des individus et de leurs sentiments. Et l'on rechercherait en vain les subtilités dont se nourrissent l'amitié et l'amour.

VALÉRIE CADET.

★ QUI DE NOUS DEUX INVENTA L'AUTRE ?, de Pascal Bruckner, Gallimard, 255 p., 86 F.

(1) Pascal Bruckner et Alain Finkielkraut, Essai/Seuil, 1977.

(2) Le Seuil, 1981.

"J'ai été souvent troublée par les aventures qui arrivaient à mes héroïnes. Grâce à elles j'ai découvert que Paris était la ville femelle par excellence".

•

Régine Deforges

Lola

Et quelques autres.

Editions Ramsay

LES GOURMANDISES DE LA LITTÉRATURE.

● HISTOIRE LITTÉRAIRE

Pour aller de Proust à Queneau...

De la littérature alphabétique aux mythes littéraires : une anthologie et un dictionnaire font le point.

L'ANTHOLOGIE est un genre périlleux. D'abord parce qu'elle en dit souvent autant sur l'auteur que sur le domaine qu'elle prétend embrasser. Ensuite parce qu'elle s'expose d'emblée aux procès que ne manqueront pas de lui intenter critiques et lecteurs, prenant plaisir à lancer de grands coups de sonde pour noter avec malignité trous, absences et injustices diverses qui parsèment fatalement ce genre d'ouvrages.

Du premier péril, Jean-Pierre de Beaumarchais et Daniel Couty, auteurs, avec vingt-neuf collaborateurs, de l'*Anthologie des littératures de langue française*, qui paraît chez Bordas, sont largement à l'abri. Bien calés derrière les quelque 964 extraits d'œuvres – des origines médiévales aux plus récents fleurons des lettres francophones, de la prose à la poésie et au théâtre, de l'Hexagone au monde francophone, – ils ne risquent guère de trop se dévoiler aux yeux du lecteur, même averti.

Quant au second danger, il relève en quelque sorte d'une loi tacite, aux rigueurs de laquelle s'exposent immanquablement les auteurs de tout florilège.

Mais avant d'y aller nous-mêmes de ce couplet critique un peu convenu, faisons justice à la qualité et à la rigueur des choix effectués par J.-P. de Beaumarchais et D. Couty, à qui nous devons déjà l'excellent *Dictionnaire des littératures de langue française*, réédité l'an dernier, en quatre volumes, toujours chez Bordas. Le parcours alphabétique qu'ils proposent ici est loin d'être sans charme. A l'ennui des grandes fresques historiques et synchroniques vient se substituer le plaisir du texte pour lui-même.

Les surprises du hasard

L'ordre pesant, mais précaire, des filiations chronologiques fait place à la surprise du hasard : ainsi Cazotte côtoie Céline, le lapidaire René Char n'est séparé de Chateaubriand que par une mince page de Chardonne, alors que rien ne sépare Marguerite Duras et Jean Dutourd. Et pour aller de Proust à Queneau, il faut passer par un extrait de *la Précieuse, ou le mystère des ruelles*, d'un abbé mondain du Grand Siècle, Michel de Pure... La littérature comparée est détrônée au profit de la littérature incomparable ! Au chapitre des compliments, ajoutons la grande qualité et clarté de la présentation et des notices qui se contentent de situer les textes sans les alourdir.

Dans ce « *parcours amoureux, donc aléatoire* », citons pour terminer, quelques aléas, révélateurs des goûts du critiques autant que de ceux des auteurs de l'*Anthologie* : au dix-septième siècle, par exemple, si Pascal et Fénelon (pas celui des écrits spirituels) trouvent une juste place, deux très grands prosateurs religieux, saint François de Sales et Bérulle, brillent par leur absence. Au siècle suivant, Joubert manque également à l'appel. Dans les nombreuses pages retenues pour Chateaubriand, aucune pour l'admirable *Vie de Rancé*. Enfin, plus près de nous, du côté des poètes, à Jean Follain et André Frénaud est préféré le moins essentiel Prévert.

Dans le domaine des gros livres qui lestent les honnêtes bibliothèques d'un poids rassurant de science et de savoir, il faut également s'arrêter sur l'entreprise méritoire et originale de Pierre Brunel, maître d'œuvre d'un *Dictionnaire des mythes littéraires*, publié par les Editions du Rocher.

Qu'est-ce qu'un mythe littéraire ? La question, en effet, se pose,et Pierre Brunel en fait le tour dans la préface de son ouvrage.

D'Ulysse à Zoroastre

Passant en revue les définitions classiques du mythe, il opère la nécessaire distinction, analysée par Philippe Sellier, entre le mythe ethno-religieux, « *récit fondateur anonyme et collectif* » et le mythe littéraire proprement dit qui, signé, « *ne fonde ni n'instaure plus rien* ». A partir de cette distinction, il est possible d'étendre le mythe littéraire, par exemple, au domaine politico-héroïque et à ses grandes figures – César, Louis XIV, Napoléon...

D'Abraham et de l'androgyne à Ulysse et Zoroastre, le champ de l'imaginaire littéraire est vaste et ses contours imprécis. Aux mythes qui portent un nom bien défini, Pierre Brunel et ses nombreux collaborateurs ont ajouté des ensembles thématiques – « Mythes hindous », « Littérature et initiation », etc.

L'intérêt et la qualité réelle d'une telle somme s'évalue à l'usage. Mais on peut déjà dire qu'il comble, avec un prix élevé, un manque dans les ouvrages de références. Regrettons simplement une présentation un peu trop massive, qui rend difficile la circulation entre les articles. Les bibliographies, en revanche, semblent rigoureuses.

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ ANTHOLOGIE DES LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE, de Jean-Pierre de Beaumarchais et Daniel Couty. Bordas, deux volumes, 808 pages et 832 p., 395 F chaque volume.

★ DICTIONNAIRE DES MYTHES LITTÉRAIRES, de Pierre Brunel. Le Rocher, 1 436 p., 580 F jusqu'au 1er février, ensuite 750 F.

Signalons également deux ensembles sur le mythe :

– *Peuples et pays mythiques*, actes du cinquième colloque du Centre de recherches mythologiques de l'université Paris-X-Chantilly, septembre 1986, textes réunis par François Jouan et Bernard Deforge. Les Belles Lettres, 270 p., 165 F.

– *Métamorphoses du mythe en Grèce antique*, sous la direction de Claude Calame. Labor et Fides, 248 p.

La folie Saint-Simon

(Suite de la page 13.)

Quelle arrogance! Quelle insolence! Quelqu'un me dit : « *On comprend, à le lire, que la guillotine ait surgi.* » Eh oui : trop de vérité, trop de matière emportée, trop de courant, coupez-moi ça, du calme. Il nous *noierait*, l'animal! Sa stratégie? Le tourbillon, la cataracte, et « *faire surnager à tous la vérité la plus pure* ». Mais qui a envie de « *surnager* » dans ces conditions?

Saint-Simon, ou l'écriture de la légitimité radicale. Personne n'a été et ne sera sûr de son identité comme lui. C'est un mystère complet. Il faudra peut-être encore un siècle pour le comprendre. Au fond, comme Voltaire (ils sont très proches, et je sais que j'offusque la mémoire du duc en disant cela du fils du notaire de son père), il a la certitude d'avoir vécu quelque chose d'unique, un point du temps hors du temps. Les Grecs, la déchirure biblique, la Renaissance, le siècle de Louis XIV, les Lumières – et puis quoi? Tunnel. Dire que la plupart croient connaître Machiavel et ignorent le duc dix fois plus serré sur le constat de dissimulation et le faux incessant en tous genres.

Le duc a toujours raison

Les Rohan, voyez. Ils mentent à tel point qu'on peut « *douter avec raison s'ils ont soif à table quand ils demandent à boire* ». Les rapports mère-fille (une des clés de la comédie)? « *Devenue grande, elle plut; et à mesure qu'elle plut, elle déplut à sa mère.* » Vous glissez votre main dans la malle Saint-Simon, vous en tirez des pierreries à foison. Perles d'observation compactes, facettes implacables. « *Ces gens-là, et malheureusement bien d'autres, comptent l'utile pour tout et l'honneur pour rien.* »

C'est bien ce que vous avez remarqué *aujourd'hui même*? Ainsi que « *le goût d'énerver tout* »? Il s'agit toujours de la même Odyssée? « *Il me faisait la grâce du Cyclope : en attendant ce que les conjonctures lui pouvaient offrir, il me réservait à me manger le dernier.* » Traité de la marionnette humaine : « *Je le sondai néanmoins; je représentai; je prouvai inutilement : je ne trouvai que de l'embarras, du balbutiement et un parti-pris.* »

Le duc a toujours raison, il avoue quelques erreurs de crédulité, jamais de principes. Il est « vérifié », et non à brevet. Vérifié par la naissance? Allons donc. Par la seule force de sa parole. On a l'impression qu'il ne dort jamais, ne rêve pas; qu'il voit d'emblée à travers les crânes, les tiroirs, les couloirs; qu'il anticipe en se servant du passé; qu'il a, une fois pour toutes, son passeport par-delà la mort. Il les regarde vivre et s'agiter, les autres, lâcher la proie pour l'ombre, se gorger de décompositions successives jusqu'au flop final. Dans les *Mémoires*, allez droit aux récits des morts : ils sont inoubliables. Les places sont truquées dans la vie? On falsifie les cérémonies, les droits, les hiérarchies? Eh bien, il y aura un secrétariat strict au dernier soupir : cabinet médical, papiers, autopsies.

Il faut imaginer le duc, vers 1749, à la fin de son ratissage géant. Il pose sa plume, il a fait ses comptes, il a enterré tout le monde, il souffle sa bougie, il consent à se mettre au lit. Après lui, la nuit. Devant ses yeux fermés, l'éternité des liasses. Impossible de regarder sur la page ses pattes de mouche sans stupeur. (Encore une fois, où Proust ou Céline auraient-ils pris leur conviction héroïque – paperolles et pinces à linge, – sinon chez ce procureur des siècles?) Il y aura les bons morts et les mauvais, voilà tout (scènes finales de *la Recherche*, début de *D'un château l'autre*). Le Père d'Aubenton, jésuite : « *Il fut enterré en grande pompe et fort peu regretté.* » Bal des vampires, cadrez, percutez. Un des danseurs vous attaque? « *Je pris la chose comme l'égratignure au sang d'un mauvais chat.* » Vous êtes systématiquement méconnu? « *La vérité perce d'elle-même malgré tout l'art et l'assiduité des mensonges et de la plus atroce calomnie.* » Notez le mot *assiduité*. Il fallait le trouver. Saint-Simon ne cherche pas, il trouve. Exemple de jugement définitif? « *Sa tête était incapable de contenir plus d'une affaire à la fois.* »

« Les passades et les goûts de traverse »

Est-il seul, Saint-Simon? Y a-t-il un génie de l'époque? Le français, une fois, s'est-il parlé de lui-même à la perfection avant de s'alourdir en bouillie et en banalité? C'est une possibilité très sérieuse. Qui ne se souvient de cette attaque : « *Mme de Castries était un quart de femme, une espèce de biscuit manqué...* » Mais prenons la marquise de Prie, la « *jument de prix* », maîtresse de M. Le Duc (c'est son nom, rien à voir avec Saint-Simon). Journal de Mathieu Marais : « *C'était une femme aimable de sa figure, spirituelle, intrigante, avare et très libertine.* » *Mémoires secrets* de Duclos : « *Elle cachait, sous un voile de naïveté, la fausseté la plus dangereuse : sans la moindre idée de vertu, qui était à son égard un mot vide de sens, elle était simple dans le vide, violente sous main de douceur, libertine par tempérament.* » Pas mal, n'est-ce pas? (Et voilà pour la nécessité des notes en fin de volume).

Scène enchantée : les personnages *sont* ce qu'on peut dire d'eux. Comment ne pas rêver trente secondes sur ce « *violente sous main de douceur* », ce « *simple dans le vice* »? Les expressions sont venues d'elles-mêmes, le style se donne ses corps. On a, ou on n'a pas, des affaires physiques, des « galanteries », et celles-ci ont, ou n'ont pas, d'influence sur les affaires tout court. Saint-Simon ne s'occupe que des premières : « *Une passion qui en moins de rien devint effrénée et qui dura toujours sans néanmoins empêcher les passades et les goûts de traverse.* »

Saint-Simon a-t-il aimé quelqu'un? Sa femme. Son rang. Et Philippe d'Orléans, d'une façon admirablement implicite. A l'égard du Régent, que de tendresse sous les critiques (« *des riens devenaient des hydres* »), quelle émotion à peine contenue, que d'efforts de persuasion. Vis-à-vis d'un tel débauché impie, aux soirées scandaleuses, le duc, d'habitude si moral, est pris d'une admiration paradoxale. Il craint de raconter son apoplexie ; il se décrit, à l'annonce de la chute de son vieux complice, dans une agitation extrême (« *Je pétille après ma voiture, je me jette dedans.* ») ; il parle bientôt de « *génie supérieur* », de « *discernement exquis* », de « *savante aisance à répondre sur-le-champ à tout, quand il le voulait* ». On dirait qu'il s'incline devant son double dissolu, athée – reconnaissant en lui une même subtilité naturelle. D'un trait, voilà, il pardonne tout – et Dieu sait.

PHILIPPE SOLLERS.

★ MÉMOIRES DE SAINT-SIMON *(volume 8)*, édition établie par Yves Coirault, Gallimard, coll. « La Pléiade », avec index général, 1 384 p., 420 F.

Alfredo Bryce Echenique

LETTRE A MARTIN ROMANA ET AUTRES NOUVELLES

traduit de l'espagnol par Jean-Marie Saint-Lu

« L'écrivain de l'« exagération ». Des nouvelles qui dépeignent la littérature comme la seule manière de supporter la vie. »

P. Lepape/le Monde

Diffusion Harmonia Mundi

274 p. 98 F.

CLIMATS

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

● ESSAIS

Les illusions perdues du tiers-monde

Edem Kodjo et François Partant dressent le même constat : le nouvel ordre mondial, c'est le renforcement des pays riches.

BETE et fascinante mappemonde... Sur la sphère qui tourne défilent les continents, les mers et des rêves de cosmonaute, mais rien ne s'inscrit entre ces espaces pour figurer l'essentiel : les rapports de forces et de stratégies. Edem Kodjo, ancien secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine qui enseigne aujourd'hui l'économie internationale à Paris, a réussi à rendre visible cette trame, en prenant d'autres angles que ceux de la mode ou des « idées reçues ».

« *Au commencement était la force...* » S'il est vrai que les superpuissances connaissent leur plus longue période de paix depuis la Renaissance, l'armement nucléaire a déplacé les zones « belligènes » du centre vers la périphérie. En outre, la détente Est-Ouest n'exclut pas la volonté de puissance et de domination des camps antagonistes. « *Soumettre son ennemi sans avoir à combattre* » était considéré par le philosophe chinois Sun-Tzu comme la quintessence de la guerre.

Déclin de l'Occident ? Spengler paraît avoir de plus en plus de disciples. Ils ont tort, affirme l'Africain Kodjo. Le seul grand défi politique auquel il est confronté est celui-ci : le Japon restera-t-il fidèle à l'allié euraméricain ? En attendant une éventuelle redistribution des cartes, l'Occident reste le maître du jeu et les responsables du tiers-monde ne doivent pas se bercer d'illusions. La survie de leurs Etats dépend du bon vouloir de l'Occident, et les dix années (1975-1985) de revendications d'un nouvel ordre mondial ont débouché sur le renforcement des pays riches.

Edem Kodjo prend ensuite son bâton de pèlerin pour aller voir d'un peu plus près un certain nombre d'ensembles historico-géographiques. Si l'Europe a des « états d'âme », si elle est toujours « en quête de soi », « *elle demeure un ensemble animé du sens de la conquête, ce qui est le contraire de la déchéance et du déclin* ». On fait grand cas aujourd'hui du Pacifique, mais une « communauté » de ce nom n'aurait guère de sens. Qu'y a-t-il de commun entre les minuscules îles-Etats du Sud et les immensités sibériennes ou canadiennes, entre les cultures japonaise et latino-américaines, etc. ?

Les ravages de l'économie

Edem Kodjo voudrait que le tiers-monde retrouve l'esprit de Bandoeng, ce réveil des peuples pauvres en 1955, qui conduisit à la décolonisation. La voie du salut est là : retrouver les voies d'un authentique non-alignement dans la dignité des peuples et le respect des droits des individus.

Dur chemin où les obstacles sont aujourd'hui « *l'islam éclaté* » et l'Afrique, sous tutelle du FMI et de la Banque mondiale, prisonnière aussi de l'Etat-nation et du despotisme. L'Amérique latine ne se sauvera, elle aussi, qu'en réalisant le rêve unitaire et les structures sociales modernes prêchées jadis par Simon Bolivar. Heureusement, l'Asie qui se réveille donne aux nations du tiers-monde l'espoir qu'il y a une lumière au bout du tunnel, lorsque s'affirment une volonté, une efficace direction politique et une force de travail.

Certes, l'Occident ne baisse pas pavillon, mais « *sa faiblesse réside dans la perversion de ses valeurs* ». C'est sur ce thème que François Partant, sur un registre beaucoup plus radical, va empoigner le lecteur. Livre posthume puisque l'auteur est mort l'an dernier, laissant trois cents pages dactylographiées que ses amis ont remises en ordre. Son expérience dans plusieurs pays du tiers-monde et la manière dont il voit « l'économisme » ronger le meilleur des sociétés occidentales le rend d'une *sévérité impitoyable* pour les modèles de croissance proposés.

Même si ses remèdes baignent dans une utopie autogestionnaire un peu délirante, on ne peut qu'être saisi par sa terrible analyse. « *Aujourd'hui*, dit-il, *les théories économiques, qu'elles émanent de l'école libérale ou de l'école marxiste, présentent le développement des forces productives comme un processus par lequel l'humanité réalise son destin. Le développement vise à assurer l'opulence collective qui serait la condition de l'harmonie sociale. Autant de présupposés des plus contestables car, dans un contexte concurrentiel, l'opulence collective n'est-elle pas une chimère ? Comment la rareté pourrait-elle être éliminée, alors qu'elle conditionne l'augmentation ou la valorisation de la production ?* »

Le développement se fait alors contre les hommes, appuyé sur l'existence irréductible d'un tiers-monde qui en est la nécessaire face cachée ? « *Il n'y a pas de bon développement* », estime François Partant, car le pays du tiers-monde ne peut accroître ses capacités de production que s'il produit pour les pays industriels qui lui vendent les moyens techniques de son développement ; quand il commence à produire pour lui-même, il est obligé de s'endetter.

En fait, la plupart des pays du Sud sont « à reconstruire ». Ils doivent modifier leurs relations avec les pays industriels dominants, afin de pouvoir forger un appareil de production adapté à leurs ressources, à leur force de travail et à leur marché potentiel. Malheureusement, les dirigeants ont fait le choix inverse : ils ont continué l'œuvre du colonisateur. Les élites du tiers-monde ont trahi les peuples dont elles sont issues.

Ce n'est pas la première fois qu'on entend ce langage. Qu'on se rappelle Ahmed Baba Miské (1), Sidiki Diakité (2) ou, avec moins de véhémence, Albert Tévoèdjré (3), mais François Partant a la dent plus dure et englobe dans la même réprobation le « *sur-développement* », (comme dirait Jean-Paul II dans sa dernière encyclique) et les effroyables disparités de situation à l'intérieur des pays dits « *en développement* ». Notre auteur est moins convaincant dans ses explications de la « crise » et idéaliste dans ses propositions « *pour une autre organisation sociopolitique du monde* ». Mais qui ne souscrirait à son éthique : ce qui doit changer, c'est le rapport de l'homme à son semblable et à son environnement ?

PIERRE DROUIN.

★ **L'OCCIDENT, DU DÉCLIN AU DÉFI, d'Edem Kodjo, Stock, 288 p., 120 F.**

★ **LA LIGNE D'HORIZON, de François Partant, Editions La Découverte, 236 p., 98 F.**

(1) *Lettre ouverte aux élites du tiers-monde*. Le Sycomore (1981).

(2) *Violence technologique et développement*. L'Harmattan (1985).

(3) *Pauvreté, richesse des peuples*. Les Éditions ouvrières (1978).

VOUS REVENEZ DE TUNISIE ?

Ce beau livre est un très beau livre.
G. SALACHAS (Télérama)

Vous revivrez vos souvenirs dans **Tunisie, ma mémoire d'enfant**, un album de Joël Cuénot, qui se souvient de sa jeunesse dans un pays retrouvé après trente années d'absence.

Un album de la collection ***les sentiers imaginaires,*** *en vente chez votre libraire. A défaut, téléphoner au (1) 45 07 18 11 (répondeur).*

Les sentiers imaginaires, des livres inclassables.

François SUREAU

La corruption du siècle

récit

"Avec un souci discret de l'élégance et de la distance intérieures, François Sureau observe lucidement un monde qu'il connaît bien."
Patrick Kéchichian / Le Monde

"Ce roman, qui a l'éclat voilé d'un diamant noir, blesse et séduit comme une révélation."
Marc Lambron / Le Point

GALLIMARD nrf

● PHILOSOPHIE

PORTRAIT

Pontalis ou l'esprit qui danse

Ce philosophe-analyste, amoureux des surprises que réserve la pensée, ennemi obstiné de la langue de bois, n'a qu'une hantise : « Retarder le moment de la chute. »

PERDRE de vue, le dernier livre de J.-B. Pontalis, a les apparences d'un recueil de textes. Il ne faudrait pas s'y laisser prendre. Ce gros livre, qui a pour titre les mêmes mots qui fermaient *l'Amour des commencements* (1), se lit d'un mouvement : celui qui mène de l'apathie d'Oblomov, l'homme immobile, de son silence opaque à l'espace double de la mélancolie active, exil choisi, temps de la mue, mouvement du rêve et de la création.

Au même moment paraît un nouveau numéro du *Temps de la réflexion*, consacré à la bêtise, et Pontalis annonce une nouvelle collection, tandis que la *Nouvelle Revue de psychanalyse* marche sur ses vingt ans.

Un recueil, c'est toujours quelque chose qui s'achève, et quelque chose qui commence. Une occasion de faire le portrait d'un homme discret, caché derrière ses lunettes d'écaille, et ses fonctions prestigieuses.

« Voyez mes ailes »

Il a une façon de parler particulière, avec des mots qui attendent. Un mélange de patience et d'irritation à fleur de peau, de la lenteur et des éclats brillants. J.-B. Pontalis, c'est d'abord cette insécurité propre aux bons élèves qui savent qu'il n'y a pas de maître, et qui le regrettent, douloureusement agnostiques, et pourtant habités par une sorte d'espoir. Toujours aux aguets, habités par la peur de s'ennuyer, de s'endormir, de rouiller, ou de prendre racines, de devenir bêtes. Toujours sur la défensive : la peur de tomber dans un piège, dans un panneau, de tomber, tout simplement. Une formule revient parfois, au fil des textes : « *Retarder le moment de la chute.* » Il a un visage de renard, un sourire de chat de Chester, anglais par vocation, un calme que démentent les mégots.

Impressions contradictoires : le sérieux qu'il arbore (« *J'aime les mots exacts, le vrai travail, les choses concrètes, le choix d'un caractère typographique, le « faire », je suis quelqu'un de laborieux.* »), et le goût du jeu que révèle sa voix construite, modulée, une voix de dandy qui aimerait la vitesse, les canulars, et ne croirait qu'au charme. Contradictions : cette confiance et cette méfiance qui peuplent le bureau, étroit, rangé, lieu conçu à l'évidence pour le travail, mais aussi pour la conversation.

Comment a-t-il abouti à cette vie double, parfaitement partagée entre des matinées d'éditeur et des après-midi d'analyste, entre les revues, les livres, les patients, les articles et les colloques, mais presque toujours dans ce quadrilatère de Saint-Germain entre Odéon et Bac ? Philosophe, il a collaboré aux *Temps modernes*, s'est lancé dans l'aventure analytique, est devenu directeur de revue et puis directeur de collection chez Gallimard. Notons qu'il a toujours construit quelque chose, à chaque étape. Peut-être pour échapper au destin d'Alix, un de ses personnages de *Loin*, dont il écrivait qu'elle ne tenait pas en place, qu'elle n'avait pas de place.

« *Je suis oiseau, voyez mes ailes.* » Pontalis parle bien des oiseaux, un texte de *Perdre de vue* est placé sous leurs auspices. Oiseau, donc, il a picoré. Et ses trois livres de référence, *Après Freud*, *Entre le rêve et la douleur* et *Perdre de vue* sont des herbiers où l'on peut suivre à la trace des amours constantes et volages pour Descartes, Cézanne ou Klee, Rousseau, le premier des autobiographes (ce genre impossible, comme disait Freud), Montaigne (« *Je ne peins pas l'homme, je peins le passage* »), Sartre, le maître-non-maître, Merleau-Ponty, irremplaçable, Spinoza (« *Ne pas rire, ne pas pleurer, mais comprendre* »), Winnicott, qui lui ressemble, avec ses mots audacieux et hésitants, Flaubert et puis Freud et Breton, divinités tutélaires et antithétiques : à chacune son contre-poison — c'est la méthode Pontalis.

BÉRÉNICE CLEEVE

Cyd Charisse et Fred Astaire

La figure centrale de cette galerie de visages, c'est sans doute Michel Leiris. Dans *Loin*, Pontalis prénomme son narrateur Michel : Leiris, sa douceur, son refus de résorber les conflits, les antinomies, Leiris, héros modeste par excellence, du langage et de l'« âge d'homme », Leiris, et la « *tension incomparable de ses écrits* ».

Du *Vocabulaire de la psychanalyse*, publié en 1960 avec Laplanche, à son dernier projet, une collection de biographies intitulée *l'Un et l'Autre* (2), Pontalis, tête autant qu'apparemment dispersé, suit son chemin, son idée. Un refus obstiné, phobique, de l'entresoi, du retour au même, de la langue de bois. « *C'est pour rompre avec ce côté chapelle que j'ai fondé la Nouvelle Revue de psychanalyse, en 1970.* » Toujours cet appel aux rencontres, à sortir de chez soi, qui parfois se retourne contre lui-même.

Cette obsession revient quand il parle de la formation des analystes : « *Il me semble indispensable d'avoir fait autre chose, de s'être affronté à autre chose qu'à des mots.* » Aujourd'hui, pour lutter contre les nouvelles formes que prend la sclérose, la technicisation du vocabulaire par exemple, Pontalis s'éloigne, prend de nouveaux chemins, les mêmes en réalité : c'est *l'Un et l'Autre*.

La phrase de Breton dans le second manifeste du surréalisme peut servir d'exergue à cette nouvelle entreprise : « *Tout porte à croire qu'il existe un certain point de l'esprit où la vie et la mort, le réel et l'imaginaire, le passé et le futur, le communicable et l'incommunicable cessent d'être perçus contradictoirement.* » Question d'optique. Cette idée est, au fond, dans l'ordre de la psychanalyse : jouer sur ce qui met en mouvement, sur les déplacements imperceptibles. « *Mon image favorite*, raconte Pontalis, qui est évidemment cinéphile, *c'est Cyd Charisse et Fred Astaire qui descendent d'un fiacre, au bois de Boulogne. Ils se taisent. Ils marchent normalement. Et puis, d'une manière imperceptible, leur pas s'anime, et ils se mettent à danser.* » L'esprit qui danse, sans que soient brisés les fils...

A travers les recueils de textes, et à travers les récits — on ne peut, à vrai dire, tellement distinguer les genres, la voix est toujours la même, — c'est bien un autoportrait indirect que dessine peu à peu J.-B. Pontalis : un éloge de la fugue, de l'exil choisi, le refus des cloisonnements et le tissage constant de liens, de ponts, de passages. Entre Freud, architecte de nuit, et Breton, rêveur de jour, chacun peut discerner un territoire indiscutable, établi peu à peu.

Dans son goût pour le jeu intellectuel, et pour le paradoxe, J.-B. Pontalis, analyste, éditeur, écrivain, reste marqué par sa vieille hantise de l'enfermement dans la doxa, l'opinion, ou le code. C'est un philosophe amoureux des surprises que réserve la pensée, un homme épris de l'attente enfin accomplie dans la rencontre avec l'inattendu.

GENEVIÈVE BRISAC.

★ **PERDRE DE VUE, de J.-B. Pontalis, Gallimard, 298 p., 115 F.**

(1) Gallimard.

(2) Gallimard. Les premiers volumes de cette collection sortiront en janvier.

Vous écrivez ? Écrivez-nous !

Important éditeur parisien recherche, pour ses différentes collections, manuscrits inédits de romans, essais, récits, mémoires, nouvelles, poésie, théâtre...

Les ouvrages retenus feront l'objet d'un lancement par presse, radio et télévision. Contrat défini par l'article 49 de la loi du 11/03/57 sur la propriété littéraire.

Adressez manuscrits et CV à : La Pensée Universelle Service L.M. 4, rue Charlemagne 75004 Paris
Tél. : 48.87.08.21

LA PENSÉE UNIVERSELLE ÉDITEURS

Freud et Wittgenstein aventuriers de la connaissance

Paul-Laurent Assoun propose un dialogue exemplaire entre deux produits typiques du « nihilisme thérapeutique » à la viennoise.

Il y a près de dix ans, Paul-Laurent Assoun nous donnait avec *son Freud et Nietzsche* (1) un modèle d'analyse philosophique : il confrontait avec maestria les types de rationalité mis en œuvre par ces deux penseurs et opposait l'ivresse nietzschéenne à la sobriété freudienne. Après s'être promené avec plus ou moins de bonheur dans les traverses psychanalytiques, Paul-Laurent Assoun nous revient avec un *Freud et Wittgenstein* éblouissant d'érudition et de sagacité, comme si l'ascèse conceptuelle de ce Christ du silence que fut Wittgenstein renouvelait de fond en comble sa vision de la psychanalyse.

Douteur impénitent, Wittgenstein estimait que *« faire de la psychologie, c'est perdre son temps »*. Sa lecture tardive de Freud l'amènera à penser qu'*« il y a là quelqu'un qui a quelque chose à dire »* (peut-être parce qu'il parle sur une autre scène), et l'auteur de *l'Interprétation des rêves* prendra place dans la lignée des rares élus aux côtés de Spinoza, Tolstoï et Schopenhauer.

Jusqu'au terme de sa vie, Wittgenstein reconnaîtra à Freud une vertu capitale, le courage, qui se confond pour lui avec le courage de dire. Or, précise Assoun, c'est la vertu décisive à laquelle Wittgenstein lui-même aspire, comme corrélat éthique de son travail de *« clarification »* : *« L'activité d'éclaircissement doit être menée avec courage : si celui-ci manque, elle n'est plus qu'un simple jeu d'intelligence. »* Bref, *« le courage est toujours à l'origine »*. Freud, de son côté, disait que trois qualités étaient nécessaires pour entreprendre une analyse : la première était le courage, la seconde, encore le courage et la troisième, toujours le courage...

« Rien n'est plus difficile que de ne pas se leurrer soi-même », répétait volontiers Wittgenstein. Ses réticences à l'endroit de la psychanalyse tenaient aussi à ce qu'elle flatte trop le narcissisme : les explications qu'elle propose sont d'autant plus attrayantes qu'elles sont à première vue plus choquantes. *« C'est peut-être,* confiait-il à l'un de ses amis, *le fait que l'explication est extrêmement repoussante qui vous pousse à l'accepter. »* Et, plus que quiconque, il était sensible au jeu incessant de la mélancolie et du besoin de consolation, à l'exigence de l'idéal et au besoin d'être trompé, à la dialectique subtile de la croyance et de la désillusion...

Une pathologie de l'assentiment

Sur le charme des profondeurs, Wittgenstein a cette formule ironique : *« Les gens y trouvent un dédale dans lequel s'égarer. »* Dans ce type d'explications, le mystère tient lieu de réponse. *« Wittgenstein,* écrit Paul-Laurent Assoun, *suggère ainsi que le sujet peut se trouver particulièrement « gratifié » — par quelque partie de lui-même — de se voir assigner comme « explication » quelque chose qu'il ne comprend pas ou qui lui laisse des réserves d'ombres, tout en le faisant participer au mystère. »* Ce n'est pas malgré le mystère, mais bien à cause de lui que le sujet « s'entiche » de l'interprétation.

Ce thème de la séduction est essentiel chez Wittgenstein, car il concerne la pathologie de l'assentiment. Paul-Laurent Assoun explicite avec brio comment, à partir de cette question de l'adhésion au savoir analytique, Wittgenstein lève d'un seul coup trois lièvres de taille : *psychologique* (puisque l'assentiment suppose un mobile psychologique), *logique* (puisque la question du jugement vient au premier plan) et même *métaphysique* (puisque d'emblée c'est la fonction de vérité qui se trouve questionnée).

CAGNAT

Cette logique de l'assentiment provoque le soupçon wittgensteinien, comme elle avait déjà suscité les sarcasmes du plus caustique des Viennois, Karl Kraus, qui, dans un aphorisme célèbre, écrivait : *« La science d'autrefois niait la sexualité des adultes. La nouvelle prétend que le nourrisson éprouve déjà de la volupté pendant la défécation. L'ancienne vision était meilleure : les intéressés pouvaient au moins la contredire. »*

Disciple de Karl Kraus plus que de Freud, Wittgenstein estimait que toute la fécondité de la psychanalyse peut être éprouvée à condition de convenir que Freud n'a rien inventé. La psychanalyse ne relève pas de la science, mais de l'esthétique : Freud ne nous apprend rien, mais nous fait voir ce dont on ne s'était pas avisé jusque-là.

Selon Wittgenstein, la bonne explication psychanalytique n'est rien de plus (ni de moins) qu'un tableau réussi. La réaction au tableau est en ce sens constituante de son effet esthétique, puisqu'il résout la perplexité du destinataire. Wittgenstein confiait à G.E. Moore que *« ce qui est le plus impressionnant dans le cas de Freud, c'est l'énorme éventail de faits psychiques qu'il ordonne. »* C'est là, précise Assoun, l'effet typique de l'explication esthétique, découvrant — au sens de mettre au jour — *« des phénomènes et des connexions qui n'étaient pas connus auparavant »*, et surtout les faisant ratifier par les intéressés. Bref, Freud serait l'un des grands démiurges esthétiques de la modernité, car il a non seulement changé notre regard, mais peut-être créé un œil nouveau. Cette critique décapante n'aboutit pas à rayer la psychanalyse de la carte du savoir humain, comme le fera Karl Popper en la déboutant de ses prétentions scientifiques, mais à la resituer dans ce qu'elle est : un *« logos esthétique »*, une interprétation ludique et un mode de penser mythologique.

Ce qui est passionnant dans l'essai de Paul-Laurent Assoun, c'est qu'il nous invite à une confrontation constante entre deux penseurs qui, tout en ne renonçant jamais aux pouvoirs de la raison, s'aventurent jusqu'aux limites extrêmes de la connaissance, l'un se heurtant aux murs du langage, l'autre aux vicissitudes des pulsions, et tous deux visant à radicaliser le désenchantement du monde en cours depuis l'*Aufklärung*. Souvenons-nous de la définition de la philosophie par Wittgenstein : *« Elle est un combat contre l'ensorcellement de notre entendement par le moyen de notre langue. »* Freud, comme Wittgenstein, sont des produits typiques de ce « nihilisme thérapeutique » viennois, dont l'art suprême est de n'entendre et de n'affirmer rien de plus que ce que le langage dit. Ils partagent une attitude de défiance sceptique envers toute prétention à produire du sens de façon uniquement « positive ». Les hymnes naïfs au progrès les laissent sans voix : *« Avez-vous jamais vu les hommes faire autre chose qu'embrouiller et défigurer tout ce qui tombe entre leurs mains ? »*, demandait Freud. Quant à Wittgenstein, il savait bien que l'homme n'a d'autre remède que sa propre angoisse : c'est en se *« cassant la tête »* sur les murs du langage qu'il expérimente sa névrose et rétablit son équilibre.

Sans doute, conclut Paul-Laurent Assoun, est-ce *« dans cette passion du bien dire que Freud et Wittgenstein se rejoignent le plus authentiquement »*. *« Si j'avais écrit une bonne phrase, et que par hasard elle consistât en deux lignes qui riment, ce serait alors une faute »*, écrit Wittgenstein. Etonnant purisme qui abhorre la « rime », qui transforme un énoncé juste et précieux en rengaine. Il n'y eut peut-être pas d'autre passion chez Freud que celle de « tomber juste » sur cet énoncé qui, telle l'énigme du Sphinx, ne rime avec nul autre.

ROLAND JACCARD.

★ **FREUD ET WITTGENSTEIN, de Paul-Laurent Assoun, PUF, 227 p., 140 F.**

(1) PUF.

Echec et maths

Après *la Force de la règle* (1), Jacques Bouveresse nous donne aujourd'hui le second tome d'une trilogie consacrée à la philosophie des mathématiques chez Wittgenstein. Intitulé *le Pays des possibles*, ce volume est pour l'essentiel consacré aux rapports que Wittgenstein entretint avec les théories du mathématicien « intuitionniste » Brouwer. Ce dernier développa, durant les années 20, un point de vue opposé au formalisme qui avait dominé l'histoire des mathématiques depuis Platon jusqu'à Russell.

Pour Brouwer, les entités mathématiques n'étaient que des constructions de l'esprit ; elles n'avaient aucune existence en soi. Séduit par cette idée qui rejoignait les siennes, Wittgenstein en tira une théorie « conventionnaliste » : toutes les mathématiques se réduiraient, selon lui, à un immense jeu d'échecs et les propositions que nous prenons pour des lois ne seraient que des règles, aussi arbitraires que celles d'un jeu ou d'une grammaire.

Russell et Brouwer dos à dos

Pourtant, ce radicalisme n'entraîna point Wittgenstein, à la différence de Brouwer, à *entreprendre de réformer* les mathématiques usuelles en leur imposant des règles nouvelles. Conventionnaliste, Wittgenstein n'en resta pas moins antiréviionniste. Et, sans prendre parti pour Brouwer ni pour Russell, il finit par les renvoyer dos à dos d'une façon qui — Bouveresse le montre bien — n'a pas fini de laisser perplexes les plus savants de ses commentateurs.

Il est vrai que Wittgenstein, fidèle en cela à toute une tradition de la philosophie, n'a jamais prétendu que celle-ci avait pour but de résoudre un seul problème. Il lui assignait au contraire pour fonction — comme Heidegger et Carnap, quoique d'une autre manière — de contribuer à l'élimination de la « métaphysique », c'est-à-dire de tous les discours trompeurs qui prétendent apporter des réponses à des questions simplement mal posées. Le principal intérêt du travail de Bouveresse — dont la lecture est passablement aride — est de nous rappeler cette conception wittgensteinienne de la philosophie comme analyse radicale du langage, visant non la *résolution* mais la *dissolution* des (faux) problèmes.

Il reste à se demander si une telle conception, séduisante mais finalement assez simpliste, présente aujourd'hui un intérêt autre que purement historique. A lire le livre de Bouveresse, on est tenté de répondre par la négative. Si, en effet, la philosophie n'est qu'une activité de « nettoyage » du discours, si tout ce qu'on peut attendre d'elle est la disparition non seulement des réponses mais aussi des questions, ne risque-t-elle pas de s'enfermer dans l'univers clos du langage, condamnant ainsi l'esprit à tourner sur lui-même ? Et, dans ce cas, à quoi bon faire encore de la philosophie ? Souhaitons que Bouveresse, allant jusqu'au bout de sa passion pour Wittgenstein, réponde enfin à cette question... ou la fasse disparaître.

CH. DELACAMPAGNE.

★ ***LE PAYS DES POSSIBLES : WITTGENSTEIN, LES MATHÉMATIQUES ET LE MONDE RÉEL*, de Jacques Bouveresse, Minuit, 224 p., 148 F.**

— Signalons aussi l'essai de François Schmitz : *Wittgenstein, la philosophie et les mathématiques* (PUF, 282 p., 190 F).

(1) Ed. de Minuit, 1987.

Penser, disent-ils...

A quoi pensent les philosophes ? Jacques Message, Joël Roman et Etienne Tassin viennent de consacrer un numéro spécial de la revue *Autrement* à cette grave question. Y ont-ils répondu de manière satisfaisante ? Cela leur aurait été d'autant plus difficile que ce livre collectif, auquel ont collaboré une vingtaine d'auteurs, oscille entre deux objectifs différents : présenter un « état des lieux » de la philosophie française actuelle, mais aussi, d'une façon plus générale, faire le point sur les grands débats qui agitent, depuis le début des années 80, la communauté philosophique internationale.

Disons d'emblée que le second de ces objectifs me semble mieux atteint que le premier. Un état des lieux, en effet, se doit d'être exhaustif et impartial ; or les coordonnateurs de ce numéro n'ont pas vraiment cherché à l'être. Ils ont subjectivement choisi, au gré de leurs préférences, thèmes et intervenants.

L'accent est mis sur la phénoménologie, la relecture d'Aristote et de Kant, les travaux de Lavinas et de Ricœur, la pensée heideggerienne et son commentaire par Derrida. Il suffit que le lecteur soit prévenu : ces orientations sont importantes, mais elles sont loin d'épuiser le champ de la philosophie française actuelle.

Cela dit, les raisons d'un tel choix ne sont pas en elles-mêmes dépourvues d'intérêt. Ricœur et Derrida sont incontestablement, parmi nos philosophes vivants, ceux qui sont les plus connus aux Etats-Unis. Et les responsables de ce livre ont, à l'évidence, souhaité mettre l'accent sur ce qui relie la pensée française aux grands débats philosophiques internationaux.

Une telle présentation satisfera la curiosité de ceux qui se demandent — à juste titre — de quoi l'on parle dans les congrès internationaux où se retrouvent les « spécialistes ». Mais la pensée est-elle toujours présente à ces rendez-vous officiels ?

CH. D.

★ **A QUOI PENSENT LES PHILOSOPHES ? Numéro dirigé par Jacques Message, Joël Roman et Etienne Tassin, éd. Autrement, 260 p., 85 F.**

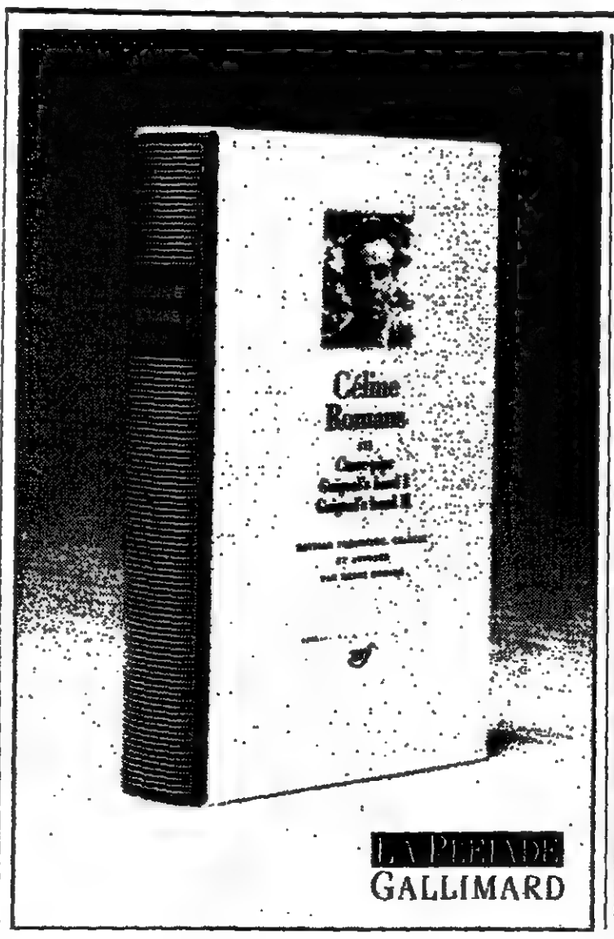

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

● RELIGIONS

L'énigme Jean-Paul II

Deux manières de lire les dix premières années du pontificat : celle de l'ami – André Frossard – et celle des sociologues.

DANS la multitude des portraits, bilans et témoignages publiés à l'occasion du dixième anniversaire du pontificat de Jean-Paul II, on retient particulièrement deux ouvrages. *Le premier a fait le* choix de la totale subjectivité : c'est le livre d'André Frossard, intime du pape, voire son confident, son meilleur avocat en France, par la plume et par le talent. Le deuxième vise, au contraire, à la plus froide objectivité : écrit par une équipe de sociologues des religions, il fournit l'explication la plus rationnelle du succès populaire de ce pape et des réactions contrastées que suscite sa personnalité, à travers l'analyse de son avant-dernier voyage en France (dans la région lyonnaise en octobre 1986).

André Frossard revient sur le coup de génie qui a conduit, à l'automne 1978, cent dix cardinaux chenus à aller chercher par-delà le rideau de fer un pape de cinquante-huit ans, un Polonais pétri de piété et de traditions, mais qui ne s'attardait pas sur le rétroviseur de l'Eglise. Sur la place Saint-Pierre de Rome, où l'écrivain fait partie de la poignée de privilégiés qui assistent à l'inauguration solennelle du nouveau pontificat, il écrase une larme, mais il a surtout le pressentiment qu'une page nouvelle de l'histoire de l'Eglise est en train de s'écrire. *Outre la naissance* d'une amitié, c'est pour lui une seconde conversion.

Ce n'est pas le récit de ses rencontres avec un homme qui « *prie comme il respire* » qui fait l'intérêt de ce livre, ni le jugement sans surprise, ni nuance, qu'il porte sur les fruits de ce pontificat. Frossard n'est pas docteur de l'Eglise, mais il s'y prend si habilement que le lecteur ne sait jamais si tel jugement ou telle analyse appartiennent au pape ou à son interprète, au modèle ou à son peintre, au maître ou à son disciple.

On lit d'une traite ce livre pour les anecdotes, les historiettes qui parsèment chacune de ses pages, les bons mots ou les coups de patte que ce félin de la plume distribue à satiété à ceux qu'il n'aime pas. Et ils sont légion, ces théologiens progressistes ou ces zélateurs du dernier concile Vatican II qui, pour lui, ont fait de l'Eglise catholique moins « *une mise à jour qu'une mise à sac* ». Des trois grandes vertus cardinales – la foi, l'espérance et la charité, – André Frossard possède *sans aucun doute*, plus qu'aucun autre, les deux premières, mais la nature ne l'a guère gratifié de la troisième...

Un pape post-moderne

Aimera-t-il le travail d'entomologiste réalisé « *sur le terrain* », qu'ont mené les chercheurs du groupe de sociologie des religions du CNRS ? Ils décrivent par le menu cette sorte d'« *affinité élective* », comme dit l'un d'entre eux, Jean Séguy, entre la fonction pontificale et le charisme personnel de Jean-Paul II, son profil sympathique de « *lutteur* », homme de défis et d'audace, et son catholicisme *sans concessions*.

Un pape conservateur ou moderne ? Depuis dix ans, cette question intrigue tous les observateurs. Danièle Hervieu-Léger *dépasse ce clivage*. Elle voit dans Jean-Paul II le premier pape post-moderne, et non un pape antimoderne dans la lignée de ses prédécesseurs du siècle dernier et du début du vingtième. Son grand art est, selon elle, de prendre appui sur la crise des valeurs contemporaines (les « *promesses non tenues* » de la modernité) pour tenter d'élargir l'espace d'intervention du christianisme, que la société et la culture marginalisent.

Il a plusieurs cordes à son arc : le réveil de la mémoire spirituelle, avec le pèlerinage qu'il ne craint pas de faire aux sources de la France chrétienne et au tombeau des grands saints ; et une stratégie de « *mobilisation émotionnelle* », particulièrement active devant des auditoires de jeunes, qui rappelle les formes de réveil du protestantisme, plus que la tradition intellectuelle et missionnaire du catholicisme français. Jean Baubérot fait une brillante analogie entre les grands rassemblements de Jean-Paul II dans la région lyonnaise et, à la même époque, la *tournée d'évangélisation* de Billy Graham, le prédicateur américain, au Palais de Paris-Bercy.

La stratégie de ce pape, dit Danièle Hervieu-Léger, consiste à « *faire jouer la marginalité culturelle de l'Eglise à l'envers, comme anticipation prophétique d'un dépassement possible d'une modernité désormais incertaine d'elle-même...* » Ou quand la sociologue rejoint, dans l'admiration, l'académicien.

HENRI TINCQ.

★ **PORTRAIT DE JEAN-PAUL II, d'André Frossard, Laffont, 187 p., 75 F.**

★ **VOYAGE DE JEAN-PAUL II EN FRANCE, de Jean Séguy, Danièle Hervieu-Léger, Françoise Champion, Martine Cohen, Agnès Rochefort-Turquin, Jacques Sutter, Jean Baubérot, etc. Le Cerf, 195 p., 120 F.**

– On lira aussi *Jean-Paul II : le rouge et le blanc*, de Jean Offredo. (Cana et Michel Lafon, 290 p., 69 F).

Collection "UN CERTAIN REGARD"

104 pages, 140 F

120 pages, 150 F

Textes d'Eliane Gonthier-Walstein
Photographies d'Emile Rousset

"Des photos magnifiques." LA CROIX

"Un ravissement." LA VIE

"Un rare bonheur." FAMILLE CHRÉTIENNE

"Les plus beaux clichés que l'on puisse actuellement trouver." LE QUOTIDIEN DE PARIS

"Un texte lumineux qui initie à la fois à l'art et à la signification religieuse." NOTRE HISTOIRE

"Ces albums sont de petits chefs-d'œuvre." PANORAMA

2 volumes reliés 24 × 24 cm, nombreuses illustrations couleur

mame

Messe et mystères

MÊME si leur nombre est en diminution, cinq millions de Français environ continuent à fréquenter la messe dominicale. Ils tireront certainement profit des commentaires que vient de leur adresser le cardinal Lustiger. Avec clarté, chaleur et émotion, l'archevêque de Paris renouvelle l'explication des mystères, des gestes et des paroles d'un rituel millénaire.

Le missel en trois volumes, appelé *Ephata*, relie la liturgie du dimanche à celle des jours de semaine, ce qui est inédit. Il y ajoute des éléments de formation théologique et doctrinale, des références à Vatican II, ainsi que des textes de prières et de méditation. Un grand nombre de théologiens, de prêtres, de religieux et d'évêques ont collaboré à ce livre destiné aux athlètes complets de la foi chrétienne.

H. T.

★ **LA MESSE, par le cardinal Lustiger, Bayard-Editions, 185 pages et de superbes illustrations, 120 F.**

★ **EPHATA, sous la direction de Frédéric Lenoir, Le Sarment-Fayard, trois volumes, correspondant aux trois phases de l'année liturgique, 170 F le volume (1 800 F les trois volumes en version luxueuse).**

Des sectes guérisseuses ?

S'IL est un phénomène significatif de ce temps, c'est bien la floraison et le succès d'une littérature proposant la « guérison » hors des circuits de la médecine « scientifique ». Eric Dericquebourg s'est intéressé à trois religions de guérison : l'antoinisme, la science chrétienne et la scientologie, non pas d'abord pour les juger du point de vue d'une orthodoxie religieuse ou médicale, mais pour décrire la « fonction religio-thérapeutique ».

Le grand avantage de cette approche : une présentation excellente de ce que sont, font, enseignent ces groupes. On eût aimé, cependant, que l'auteur évalue leur efficacité thérapeutique, autrement que d'après leurs dires ou leurs apparences.

J.-L. S.

★ **RELIGIONS DE GUÉRISON, d'Eric Dericquebourg, coll. « Bref », Le Cerf-Fides, 126 p., 40 F. L'occasion est bonne pour signaler cette collection de poche très bien faite, avec des thèmes riches de résonances, par exemple *les Gourous* (de Reinhard Hummel), *les Extraterrestres* (de Jean-Bruno Renard), *les Anges* (de Philippe Faure)...**

Le livre-cathédrale de Chartres

PARMI toutes les cathédrales, Chartres et ses vitraux restent le miracle. Jean-Paul Deremble et Colette Manhès proposent de lire la cathédrale comme un livre d'images. Celles des vitraux de l'étage inférieur : on a là quarante et un récits comportant chacun une trentaine de scènes, soit plus de mille cent tableaux !

Sans omettre les informations historiques et esthétiques nécessaires, les auteurs innovent en proposant une étude littéraire « moderne » du livre-cathédrale. On voit ainsi les vitraux signifier du dedans en quelque sorte ; surgissent des correspondances autrement invisibles ; les marges et les bordures elles-mêmes prennent sens ; la lumière dans le verre, la découpe du verre, sa couleur, son dessin révèlent l'ordonnance structurale du langage-vitrail.

J.-L. S.

★ **LES VITRAUX LÉGENDAIRES DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES, de Jean-Paul Deremble et Colette Manhès, Desclée de Brouwer, 191 p., 350 F.**

● LETTRES ÉTRANGÈRES

Comédie noire à Bangkok

Paradis blues, *de John Saul : de l'aventure exotique au conte moral.*

CEUX qui, par désir ou par force, ne feront pas du 24 décembre une fête de famille et qui auront envie de se divertir, loin des réveillons, devraient peut-être passer la soirée avec John Saul et son *Paradis Blues* – un beau titre pour dire comment l'enfer s'installe à Bangkok.

Le « guide » que John Saul a choisi pour dévoiler cette ville-pieuvre se nomme John Field : un prototype d'homme faible, ex-journaliste occasionnel reconverti en homme d'affaires provisoire, revenu de tout et bien décidé à ne plus quitter Bangkok, où il vit depuis vingt ans. Il n'est jamais, même pour une courte visite, rentré « chez lui », à l'Ouest : « *Pour moi, la vie n'a rien à voir avec la réussite*, dit-il. *Je suppose que c'est pour ça que j'ai quitté l'Amérique du Nord.* » Field souffre de ce qu'on pourrait nommer ici « le mal de Bangkok » – une maladie vénérienne banale si bien installée que les antibiotiques ne parviennent pas à l'endiguer.

LOUIS MONIER

John Saul : amour et décadence.

Les bas-fonds de cette ville inondée

En voyage d'affaires au Laos, à Vientiane, Field est mêlé sans le vouloir à l'horrible assassinat d'un couple de ses amis. Le crime est lié à une affaire de drogue. Arrêté, Field s'enfuit et regagne la Thaïlande à la nage. Commence alors, entre lui et ceux qui, appartenant à la filière, trouvent qu'il en sait trop, une impitoyable course-poursuite. Il ne faudrait pas croire pour autant que John Saul, dans ce *Paradis Blues*, propose seulement de suivre Field, autour d'une anecdote « squelettique ». Dans son roman se croisent une multitude de personnages – *sans qu'on puisse jamais les dire* secondaires, – dont se détache la figure énigmatique, complexe et émouvante du Dr Michael Woodward, qu'il faut laisser aux lecteurs le plaisir de découvrir.

Et puis la ville elle-même est LE personnage, avec ses incroyables entrelacs de sexe et de violence, ses « immigrés » blancs, souvent anglo-saxons, accrochés à leur existence « déglinguée » dans ce singulier « paradis », ou « enfer paradisiaque » si l'on veut restituer à cette cité « perdue » toute son ambiguïté.

John Saul excelle, dans ce quatrième roman, le plus achevé de tous (1), à rendre, sans aucun exotisme de pacotille, cette aventure orientale. Ce quadragénaire à l'allure juvénile, canadien-anglais, connaît bien l'Extrême-Orient. Ayant abandonné une carrière qui s'annonçait prometteuse – dans la finance et l'industrie – pour s'adonner à ses deux passions, voyager et écrire, John Saul a passé de nombreux mois à Bangkok. Les familiers de la ville la reconnaîtront dans *Paradis Blues*, telle qu'elle était voilà quelques années, quand le SIDA n'était pas encore devenu une obsession quotidienne.

Avec *Paradis Blues*, on ne peut pas échapper à Bangkok. Pris dans le rythme de John Saul, dans son histoire aux rebondissements si nombreux qu'on ne peut jamais les prévoir, on se laisse engloutir jusqu'à la nausée – non métaphorique – dans les bas-fonds de cette ville inondée, passant des bars de danseuses obscènes à la « *Fondation des morts non réclamés* » et aux abattoirs sanglants, où les cochons mis à mort poussent toute la nuit « *des hurlements humains* ».

John Saul, qui ne dédaigne pas la brutalité, convaincra pourtant aussi ceux qui la détestent et ne se laissent pas impressionner par la force des descriptions. Il a su faire de *Paradis Blues* un conte moral. Dans la violence de Bangkok, dans les soubresauts du destin de John Field, se dessine, sans jamais être pesante, une réflexion sur le sentiment de l'exil et celui de la décadence. Avec peut-être, surnageant encore, se frayant un chemin silencieux dans les eaux fangeuses, la permanence de l'amour. Mais John Saul n'est pas de ceux qui assènent leur morale. Le lecteur reste libre de se rêver son propre « paradis blues ». L'auteur s'en tient lui, avec délice, à un art tout britannique de la litote et de l'euphémisme.

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **PARADIS BLUES (The Paradise Eater), de John Saul, traduit de l'anglais (Canada) par Henri Robillot, Payot, 360 p., 120 F.**

(1) Après *Mort d'un général* (Seuil, 1977) : *Baraka* (Denoël, 1984) ; *l'Ennemi du bien* (Mazarine, 1986).

Intolérances aux antipodes

Les Oiseaux de passage, *un roman de Brian Castro, Australien d'adoption : il n'est pas facile d'avoir la peau jaune en « Terre du Sud »...*

NÉ en 1950 à Hongkong, Australien d'adoption depuis 1961, Brian Castro mêle ascendances chinoise, anglaise, portugaise, espagnole, irlandaise et même française. Sobrement, mais à juste titre, son roman s'inscrit sous le signe du dédoublement, qu'éclaire, dès les premières pages, l'évocation du *Doppelgänger*, ce double du héros, figure familière des littératures germaniques.

Tous deux Chinois d'origine, tous deux confrontés à une Australie où leur présence est fréquemment interprétée comme une menace et une provocation, Shan et Seamus ne vivent pas à la même époque. C'est en 1856 que nous faisons connaissance du premier, aux environs de Kwantung, d'où il ne va pas tarder à émigrer, gagnant « la Terre du Sud » dans la cale nauséabonde du *Phaéton* après quatre mois d'épreuves. Quant au second, il vit de nos jours à Sydney, lorsqu'il ne rend pas visite à sa mère adoptive aux « Deux Bosquets », une ferme située du côté du Victoria, où n'effectue pas un séjour comme enseignant dans la banlieue parisienne. Si bien que, sans heurt, une sorte de balancement, ou – si l'on préfère – de spirale, nous mène et ramène du passé au présent, du présent au passé.

Dans ce cocktail très personnel d'inventions et d'observations, les détails réalistes abondent, colorés par l'imagination ; une atmosphère odysséenne de tension s'insinue partout. L'ensemble mène insensiblement à la question essentielle : cette fameuse quête de soi où nous nous lançons tous, et que réfracte ici une mystérieuse dualité.

« *Il faut écrire pour quelqu'un qui saura comprendre* », dit Shan. Fait remarquable, le dédoublement fondamental qui inspire *les Oiseaux de passage*, s'étend à la relation auteur-lecteur. Quand on lit : « *Ma peau est-elle vraiment jaune ?* » ou : « *Entrer dans un pays, ça fait mal !* » ou encore : « *Je me rendais compte que mon apparence créait autour de moi une désolation...* », on se met à la place du narrateur, même bicéphale. C'est à la maîtrise de l'écrivain et à la qualité de la traduction (due à Xavier Pons, grand connaisseur de la littérature australienne) que l'on doit pareil plaisir à lire. Au-delà, on se sent confronté à une « dérive » qui concerne ici au premier chef l'Australie, mais s'étend à tous les pays : la méfiance et la haine de l'autre, de l'étranger. Brian Castro, sans insister, nous laisse mieux que rêveurs : hantés par le destin du monde.

JEAN-PAUL DELAMOTTE.

★ **LES OISEAUX DE PASSAGE, de Brian Castro, traduit de l'anglais (Australie) par Xavier Pons, Editions Ombres (50, rue Gambetta, 31000 Toulouse), 208 p., 95 F.**

– Signalons aussi *Mémoires éclatés d'Alex Xenophon Demirjian Gray*, un roman de Patrick White, prix Nobel 1973, qui vit à Sydney. Une femme se réfugie dans un passé mythique et la bouffonnerie alterne avec le tragique. Traduction de Jean Lambert (Gallimard, 214 p., 98 F.)

● D'AUTRES MONDES - *La chronique de Nicole Zand*

Venises plurielles

★ VENISE VUE DU CIEL, texte de Guido Masiero, photographies de Guido Rossi, album 24 × 26 cm, relié, Gallimard, 144 p., 248 F.

★ VENISE. GUIDE DU PROMENEUR AMOUREUX, de John Kent, relié 21 × 16 cm, plans dessins couleurs, Gallimard, 192 p., 98 F.

★ HISTOIRE DU GHETTO DE VENISE, de Riccardo Calimani, préface d'Elie Wiesel, Stock, coll. « Judaïsme-Israël », 456 p., 129 F.

« Je reste insensible au ridicule d'écrire sur Venise, à l'heure où même la primauté de Londres et de Paris n'est plus qu'un souvenir, où les centres nerveux du monde sont des lieux sauvages, où l'Europe ne se fait plus entendre, où seule compte l'Asie ; Venise l'avait compris, installée à ses portes, pénétrant jusqu'en Chine ; c'est à Marco Polo que Saint-Marc devrait être dévoué et non le contraire. » C'est ainsi que Paul Morand, à l'heure où il s'estimait *« veuf de l'Europe »*, s'excusait d'oser écrire sur Venise. Sur Venises. Ce pluriel singulier pour une ville insolite qui n'est qu'un rêve, qui n'existe que plurielle, qui, comme la ville d'Ys, ne sera (peut-être) pour nos descendants qu'un trésor pourri englouti, un sujet pour contes merveilleux, après avoir été le lieu de prédilection des écrivains et des artistes en mal de nostalgies et la destination champion des « lunes de miel ». Et de fiel.

Quel paradoxe ! Quelle absurdité que d'en être réduits à traiter sans prosaïsme, sans matérialisme, d'une métropole qui n'eut jamais aucune préoccupation poétique — sauf lors de sa décadence, — une nation fondée sur le commerce, peuplée dès ses origines, depuis le cinquième siècle (1), de malheureux fuyant les invasions barbares, de miséreux chassés de partout, d'escrocs de haute volée, de « républicains » sérénissimes qui avaient le sens de la grandeur de leur nation, puis de despotes et de condotteri. D'artistes et d'artisans génieux affluant là parce que la cité, bouffie d'orgueil et de magnificence, faisait venir de partout en les « subventionnant » ceux qui pouvaient la servir...

CENTRE incontesté du commerce européen et méditerranéen, devenue dès 1400 la plus riche et la plus somptueuse métropole du monde connu, Venise qui inventa *« l'impôt sur le revenu, la statistique, les rentes sur l'Etat, la censure des livres, la loterie, le ghetto, les miroirs de verre »*, comme le rappelle encore Paul Morand. Venise qui ne fit jamais de cadeau. Sauf celui d'exister.

Ce qui n'est pas rien, comme on peut en faire le constat ébloui dans la plupart des centaines d'albums, livres d'images, guides, essais, dioramas, témoignages voluptueux ou désespérés de romantiques, de décadents et de naufragés échoués languidement sur la lagune... Comment ne pas sombrer dans la passion en considérant les photographies d'un album comme *ce Venise vue du ciel* (composé, imprimé à Singapour pour Times Editions et Gallimard) dans lequel l'œil et l'esprit se promènent comme en leur appartement, dans un jouet précis comme une maquette, et qui, malgré l'humidité ambiante, fait ressortir rue par rue, maison par maison, la cité la plus grandiose, la plus folle, dont les façades palladiennes ou anonymes semblent se transformer avec le jour au long de ces canaux qui ondulent ou qui sectionnent comme un scalpel... Ce ne sont plus les Titien de l'Academia, les Tintoret de la Scuola San-Rocco, les murailles de l'Arsenal, les superbes mosaïques byzantines — sur le sol et sous les voûtes —, de San-Marco, les Carpaccio de San-Giorgio-di-Schiavoni où le petit chien de saint Jérôme reste indifférent au dragon de saint Georges, qui vous retiennent, mais une ville qui semble ne pas avoir de « plan d'urbanisation », un amas de toits aux tuiles romaines, de canaux

minuscules, de façades à colonnettes. Un jouet où on peut retrouver « sa » maison, « ses » théâtres, en scrutant le désordre des ombres et des lumières, des formes et des couleurs, et où un ordre géométrique détonne parfois : les voitures alignées dans le parking de Piazzale Roma, ou bien encore les tables du café Quadri, lieu de rendez-vous des libres-penseurs et des subversifs du temps de Casanova où la contesse de *Senso* rencontre son bel officier autrichien...

VENISE vue du ciel, un livre qui ne ressemble pas aux autres et qui vous fait voyager : d'où l'on peut vous voir, avec ou sans jumelles, avec ou sans loupe, comme un espion. Comme un amoureux d'une ville comme on n'en bâtira jamais plus... Le texte, honnête, vous éclaire sur le monde lagunaire, la cité des eaux, les îles.

Le même éditeur publie aussi un guide d'un type nouveau, au ras de l'eau, au ras des pavés : *Guide du promeneur amoureux*, où chaque rue, chaque palais, chaque arrêt de vaporetto ou de *traghetto* — ces grandes gondoles qui traversent sur le Grand Canal des passagers qui restent debout, — mais aussi le plan du palais des Doges, celui de chaque quartier, campo, rue, ruelle, piscin. Bien dessiné, très précis, avec des explications succinctes, vous pouvez le prendre dans votre poche. De toute façon, Venise, merveilleux jeu de piste pour les piétons de tous âges, est faite pour qu'on s'y perde.

Si vous allez trop vite, près du canal Canareggio, sur le chemin qui mène vers le cimetière San-Michele, vous risquez de rater un minuscule quartier dont la plupart des histoires de Venise ne disent rien (John Julius Norwich, par exemple) ou presque : le ghetto de Venise. Car Venise se prévaut d'avoir été le premier ghetto du monde, ce que nous explique l'italien Riccardo Calimani dans une *Histoire du ghetto de Venise*, qui est certainement le seul ouvrage approfondi sur ce sujet trouvable actuellement en français (sa bibliographie, à la fin du livre, montre qu'il existe un grand nombre d'études à ce sujet en italien)...

Créé dans l'ancien quartier des fonderies de Venise — « ghetto » en dialecte vénitien, — ce quartier fut « censuré » aux juifs par un vote au Sénat le 20 mars 1516 à une majorité écrasante (130 oui, 44 non, 8 votes blancs). Le décret, publié le 29 mars, stipule : *« Les juifs habiteront tous regroupés dans l'ensemble des maisons situé au ghetto, près de San-Girolamo ; et, afin qu'ils ne circulent pas toute la nuit, nous décrétons que du côté du vieux ghetto, où se trouve un petit pont, et pareillement de l'autre côté du pont, seront mises en place deux portes, lesquelles seront ouvertes à l'aube et fermées à minuit par quatre gardiens engagés à cet effet et appointés par les juifs eux-mêmes au prix que notre collège estimera convenable... »*

Les gardiens devaient veiller jour et nuit ; toutes les autres sorties étaient obstruées, les fenêtres et les portes murées. Paradoxalement, cet édit était une victoire... pour les juifs de Venise !... En effet, pour la première fois, depuis des siècles, le droit de résider dans la ville leur était reconnu, même s'il était accompagné de contraintes, notamment le port d'une calotte puis d'un chapeau jaune pour les distinguer dans la ville. Seuls les médecins célèbres en étaient exemptés.

Jusque-là, depuis le milieu du treizième siècle, puis en beaucoup plus grand nombre au moment de l'Inquisition, des juifs vivaient à Mestre, sur le continent ou sur l'île Spinalunga, aujourd'hui Giudecca, faisant commerce ou prêtant de l'argent (l'usure étant interdite par l'Eglise), pratiquant la médecine. Lorsqu'ils voulaient s'installer dans la ville, ils subissaient des obligations sur le lieu de résidence et devaient renégocier pour des périodes relativement brèves le droit de résidence. En 1374, ils sont autorisés à venir s'installer pour cinq ans, tout en étant soumis à des législations répressives (impôt sur l'usure, port du signe jaune, interdiction de posséder des biens fonciers, de diriger des écoles, etc.). En 1395, ils sont de nouveau expulsés, puis autorisés à séjourner à Venise pour des périodes n'excédant pas deux semaines. Mais, dès le début du quinzième siècle, époque de l'apogée de la Sérénissime, les Vénitiens contractent avec les usuriers des emprunts considérables dans cette ville où il n'y a ni banque publique, ni mont-de-piété. (Créés par les Franciscains pour contrecarrer les usuriers juifs, les monts-de-piété prêtaient sans intérêt, mais Venise, qui avait besoin d'emprunts pour ses opérations commerciales, et où la République percevait des impôts énormes sur ces mêmes emprunts, fut une des dernières villes d'Italie à créer son mont-de-piété).

LA coutume de se méfier des étrangers et de les enfermer à clé n'était pas le fait des seuls Vénitiens et n'était pas réservée aux juifs : cela avait été le cas des marchands allemands, et une disposition de 1478 les enfermait également la nuit... Les Turcs, qui, jusqu'à la défaite de Lépante, avaient menacé la République de Venise, faisaient également l'objet d'un statut particulier, et on ne leur permit jamais de se répandre librement dans la ville, ni de disposer de leur propre quartier de peur d'un nouveau conflit possible avec l'Empire ottoman. C'est pour cela que, malgré l'antisémitisme que faisait régner l'Eglise en ces temps de l'Inquisition, la création du ghetto fut considérée, au début, comme une victoire. Le sens commercial de Venise l'avait avertie que les capitaux juifs pouvaient être d'un immense intérêt pour sa croissance économique. Et l'expérience prouva qu'elle avait raison.

L'ouvrage de Calimani, romancier, ingénieur électronicien travaillant au siège de la RAI-TV de Venise, devenu spécialiste des juifs vénitiens, est une énorme compilation (coupée d'ailleurs à la traduction) qui relève tout ce qui a trait à la vie du ghetto, jusqu'à son ouverture par Napoléon en 1797 lors de l'abolition de la République de Venise, et même au-delà, et ce qu'il nous apprend sur la vie quotidienne, les usages, est souvent passionnant. L'inconvénient c'est que cette « histoire » manque souvent d'ordre et de rigueur et risque de perdre le lecteur dans des détails. Cependant, l'ouvrage passionnera les curieux, d'autant plus que cette *Histoire du ghetto* est, pour l'instant, comme nous l'avons déjà dit, la seule accessible au public français.

∴

A signaler également l'album Villas de Vénétie, *avec un texte de Peter Lauritzen et des photos de Reinhart Wolf. Un beau reportage sur les villas de la Vénétie le long de la Brenta (architecture et fresques), jusqu'à Padoue, Trévise, Vicence, complété par une bonne documentation sur l'histoire de chacune des villas (36 × 26 cm), Arthaud, 200 p., 450 F.*

(1) Voir *Venise, une République maritime*, de Frédéric C. Lane, Flammarion 1985 ; étude capitale sur la puissance économique de la ville.

● HISTOIRE

La mémoire de la vigne

Marcel Lachiver le prouve : l'histoire de la France se confond avec celle de son vignoble.

IL est aisé, semble-t-il, d'écrire sur le vin. Il est rare, pourtant, de se passionner pour ce qui est écrit à son sujet. La littérature œnologique contemporaine, quoique prolifique, est sans surprise. Il s'agit le plus souvent d'ouvrages de vulgarisation agrémentés de photographies qui font oublier la platitude du texte, de publicités déguisées, de guides classificateurs et parfois, heureusement, de carnets de souvenirs et de réflexions, dont le dernier en date, *Des vins et des jours*, d'Emile Peynaud, aux éditions Dunod, modèle du genre, s'impose à tous les amateurs du Bordelais et d'ailleurs.

L'histoire de la vigne, c'est-à-dire celle des vins et des vignerons, semblait n'intéresser personne. Depuis la magistrale somme de Roger Dion publiée en 1959 et rééditée par Flammarion, *l'Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au dix-neuvième siècle*, on ne disposait d'aucun ouvrage synthétique sur ce thème. Plus qu'ailleurs pourtant, seule l'histoire peut aider à saisir et à situer l'engouement de nos contemporains pour ce breuvage religieux et convivial. C'est dire l'importance qu'il faut accorder au livre de Marcel Lachiver, ancien instituteur devenu professeur d'histoire, grand spécialiste, entre autres, des anciens vignobles de la région parisienne.

Le « vignoble moderne »

Pour synthétique qu'elle soit, son *Histoire du vignoble français* apparaît vite comme une véritable mine. D'abord parce que l'auteur ne craint jamais de citer ses sources d'information et de reconnaître ce qu'il doit aux autres — ce qui, en matière d'écrits sur les vins, est devenu une véritable vertu. Ensuite parce que, poursuivant le travail de Roger Dion, Marcel Lachiver dépasse la fin du dix-neuvième siècle pour aborder la période contemporaine. Ainsi, après avoir analysé la lente progression de la vigne des rivages méditerranéens vers les brumes rhodaniennes, puis le développement et l'apogée des vignobles traditionnels, l'auteur en vient-il au « vignoble moderne », né de la crise phylloxérique et de l'émergence du chemin de fer.

Cette période — la nôtre — verra disparaître les vignobles « pionniers » du Nord à cause de l'accélération des moyens de transport, qui interdit les productions dont la qualité est, comme le soleil, par trop épisodique. Elle voit aussi grossir les flots vineux en provenance de l'Algérie et du Midi et les violentes crises du Languedoc. C'est la naissance des coopératives et celle, salvatrice, du système des appellations d'origine contrôlée. C'est encore — on l'oublie trop souvent — l'élévation souvent artificielle du degré alcoolique des vins, la réduction de la surface plantée en vigne et l'augmentation massive de la production moyenne à l'hectare.

L'avenir d'une viticulture qui produit 20 % du vin de la planète ? *« Plus que jamais*, conclut l'auteur, *et devant les agressions multipliées de notre monde moderne, il faut résister à ceux qui veulent nous imposer des boissons standardisées. »* Parce qu'elle est tout entière résumée dans l'histoire de son vignoble, l'histoire de France ne pourra continuer à s'écrire qu'avec le sang, sinon du Christ, du moins de la vigne.

JEAN-YVES NAU.

★ VINS, VIGNES ET VIGNERONS. HISTOIRE DU VIGNOBLE FRANÇAIS, de Marcel Lachiver, Fayard, 712 p., 190 F.

— A noter aussi le premier ouvrage de l'un des meilleurs cuisiniers français vous, cas rarissime, à son art grâce aux vins : *Recettes pour Sophie*, de Jean Bardet. (Robert Laffont éd., coll. « Les recettes originales de... », dirigée par Claude Lebey, 319 p., 189 F.)

Albin Michel. La passion de la Littérature.

LES LIVRES QUE VOUS DEVEZ OFFRIR SONT DANS NOTRE CATALOGUE*

LIBRAIRES CLÉ & associés

AIX-EN-PROVENCE Librairie Goulard
ALBERTVILLE Librairie Gorin
ALENCON Librairie Soyer
AMIENS Librairie Manelle
ANGERS Librairie Contact
BALE Librairie Payot
BERNE Librairie Payot
BORDEAUX Librairie Mollat
CAEN Librairie Guillaume
CANNES Librairie A La Sorbonne
CHAMBERY Librairie Gann
CHARTRES Jean Lague Librairie
CLERMONT-FERRAND Librairie Les Volcans
COGNAC Librairie Gauthier
DREUX Jean Lague Librairie
GENEVE Librairie Payot
LAUSANNE Librairie Payot
LAVAL Librairie Siloé
MONTELIMAR Librairie Audibert
MONTPELLIER Librairie Sauramps
MONTREUX Librairie Payot
NANTES Librairie Coillard
NANCY La Procure-Le Vent
NEUCHATEL Librairie Payot
NICE Librairie A La Sorbonne
PARIS 1 Librairie Delamain
PARIS 6 Librairie Le Divan
PARIS 6 Librairie Magnard
PARIS 6 Librairie L'Oeil Ecoute
PARIS 6 Librairie La Procure
POITIERS Librairie Bagnard
REIMS Librairie Guerlin-Marin et Fils
ROCHEFORT-SUR-MER Librairie Ardouin
ROUEN Librairie L'Armitière
SAINTES Librairie Saliba
SION Librairie Payot
STRASBOURG Librairie Internationale Kleber
TOULON Librairie Maguscule-Bonnaud
TOULOUSE Librairie Privat
TOURS Librairie 10H Terre des Hommes
VANNES Librairie Lire et Ecrire
VEVEY Librairie Payot
ZURICH Librairie Payot.

* Catalogue GRATUIT, disponible UNIQUEMENT chez ces libraires.

Les Temps Modernes
FONDATEURS
Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir
44e ANNÉE NOVEMBRE 1988 N° 508
PHILIPPINES
L'HISTOIRE AU PRESENT
numéro précédent
ARMÉNIE-DIASPORA
mémoire et modernité
TM

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Culture

CINÉMA

« La Petite Voleuse », de Claude Miller

Le grand air de Charlotte

Sur un scénario de François Truffaut, Claude Miller a réalisé un très beau film sur les ingratitudes de l'adolescence. Avec le charme acidulé de Charlotte Gainsbourg.

D.R.

Simon de La Brosse et Charlotte Gainsbourg

Ce devait être un film de François Truffaut, juste après *les 400 Coups*, mais Antoine Doisnel s'était déjà taillé la part du lion dans la vie du réalisateur. Des deux scénarios non réalisés par Truffaut et qu'il confia à Claude Berri avant de mourir, celui de *la Petite Voleuse*, en collaboration avec Claude de Givray, ne comptait qu'une trentaine de pages, dont Claude Miller, collaborateur de Truffaut pendant dix ans, a tiré un film dur et tendre, drôle et violent, très personnel dans sa manière et pourtant très fidèle à la vision de son ami et maître.

En 1950, dans une petite ville du centre de la France, Janine Castang (Charlotte Gainsbourg) est élevée par une tante aux cheveux gras et un gros oncle gâteau, *« un désenchanté de la Libération »* (Raoul Billerey, le papa ereinté de *l'Effrontée*). Elle n'a plus sa mère, partie en Italie sur les pas d'un séducteur, et guère le goût des études ni du droit chemin. A l'école, on distribue des cadenas, il y a eu des vols et, bien qu'on ne dise rien, tout le monde la soupçonne. A raison. Janine vole tout, de la lingerie, des cigarettes américaines, amasse derrière son matelas un trésor disparate et passe son temps au cinéma. Elle essaie même de piquer les sous du curé, mais manque son coup de peu. De peu la gendarmerie aussi.

L'oncle la laisse plutôt partir, devenir bonne chez des bourgeois où Madame se montre très bienveillante (Clotilde de Bayser, révélée par Francis Girod dans *l'Enfance de l'art*, est irrésistible dans le style patronne-copine formidablement sympa) et même à la coule pour les aventures de Janine. Parce que Janine en a très tôt, c'est dans sa nature, c'est en partie pour cela qu'elle est si souvent au cinéma : *« Moi, je veux qu'on me rencontre. »* Pas des gosses de son âge, des vieux, au moins la quarantaine.

C'est ainsi qu'elle entortille un homme marié (Michel Bezace), qui résiste un temps à sa drague ahurissante (*« Mais je m'en fous, moi, de votre respect ! »*) et cède, après qu'un artisan moins scrupuleux eut défloré l'intrépide nymphette sur le tapis de Madame. C'est un amant cultivé, qui lui fait lire Victor Hugo, mais pas très courageux. Il n'entend pas bouleverser sa vie pour cette petite si frêle et dangereuse, qui vole encore. Des Plétades, certes, mais tout de même volées. Un plus jeune larron, Raoul (Simon de La Brosse), du même bois vert et affûté, lui succède. La vie pourrait continuer ainsi entre les choux à la crème de l'oncle qui a toujours le mot qu'il faut (*« T'as le nez comme un cornichon, Janine »*) et les menus larcins de Raoul, mais un jour de malchance, Janine se fait prendre et enfermer au « Bon Pasteur », une maison de redressement tenue, assez brutalement, par des religieuses peu sucrées.

Le film, on le voit, aurait eu dix fois l'occasion de déraper, de changer de ton, de registre, de perdre son équilibre esthétique et sentimental. Miller, au contraire, maintient la même tension, la même noirceur et le même humour sur la plage en liberté comme dans la prison des jeunes filles. Grâce à la révolte intime, profonde, résolue de Janine, qui ne peut pas faire autrement que voler, fauter, être à côté, de travers, contre, parce qu'elle est comme les étoiles, elle brille et ne sert à rien, elle est un luxe de la vie, dans le pelage gris de la foule.

Grâce à son interprète, Charlotte Gainsbourg (elle voudra bien cesser au plus tôt le coup de la petite voix enrouée, elle vaut mieux que cela), qui est courageuse, juste, impertinente, émouvante, casse-pied, bref, parfaite. Les désarrois de l'adolescence et ses mystères ont été illustrés avec un génie certain par Vigo, Truffaut, Eustache. Miller s'inscrit dans leur succession, en pleine connaissance de cause, avec le brio et la bravoure que l'on attendait de lui, et donne aux aventures de la délicieuse enfant une dimension picaresque tout à fait réussie.

MICHEL BRAUDEAU.

« La Table tournante », de Paul Grimault

Boîtes à malices

A quatre-vingt-trois ans, le père fondateur du dessin animé français moderne regarde ses films sur une table de montage. Ses personnages sortent des boîtes et deviennent spectateurs.

Il y a une petite maison dans la neige. Un ours brun, débonnaire, avec une casquette et une écharpe jaunes, marche vers la porte. Avant d'entrer, l'ours salue un bonhomme de neige, qu'on a l'impression de reconnaître. C'est un dessin animé. Et puis, voilà l'ours dans le décor réel d'une salle de montage qui se transforme en homme.

Paul Grimault, quatre-vingt-trois ans, se trouve donc dans ce qu'on peut appeler son laboratoire. Un clown minuscule, au torse rayé comme une guêpe, au nez rouge et aux cheveux verts sous un chapeau de paille, sort de sa poche, bavarde, pose des questions, saute sur la table de montage. Et Paul Grimault, manipulant les boîtes de pellicule, va lui présenter ses films d'animation. La visionneuse s'élargit aux dimensions de l'écran devant lequel nous sommes assis. C'est parti.

L'idée est belle. Elle vient de Jacques Demy. Sachant que Paul Grimault voulait réaliser un film à partir de ses courts métrages, il lui suggéra de faire intervenir, au début, le petit clown, né beaucoup plus tard, et qui découvrirait, ainsi, ses aînés. Le scénario fut élaboré avec Demy, qui assura les prises de vues réelles dans l'atelier de la rue Bobillot, domaine de Grimault. Celui-ci a résolu tous les problèmes techniques et artistiques posés par la nouvelle présentation des courts métrages et l'intervention des personnages à deux dimensions sortis des boîtes pour devenir spectateurs aux côtés du petit clown.

Grimault s'amuse à remonter dans son passé : la publicité, la société de production Les Gémeaux, le groupe Octobre, où il rencontra les frères Prévert. L'industrie hollywoodienne du dessin animé dominait alors le marché mondial, avec Walt Disney. Paul Grimault y échappa en créant *les Passagers de la Grande Ourse*, *le Marchand de notes* et *l'Epouvantail*, de 1941 à 1943.

A partir des séquences offertes à la fois à ses « enfants » et au public des salles, Grimault fait surgir le rêve. C'est un monde à redécouvrir : *le Voleur de paratonnerres* bernant des policiers à chapeaux melons et grosses godasses, le troubadour de *la Flûte magique*, l'homme d'affaires à tête de vautour du *Diamant*, venant piller les indigènes d'un atoll paradisiaque (cela, c'était bien plus tard, en 1970).

Ce film dans le film constitue une nouvelle façon d'envisager les images animées. En plongeant dans une féerie, on assiste à l'évolution du graphisme, à l'importance des thèmes et des histoires, témoin ce *Petit Soldat* (1947), d'après Andersen, conte noir et cruel contre la guerre et la mort qui finit bien, pourtant, grâce aux « enfants qui s'aiment » chers à Jacques Prévert.

A l'heure de *Roger Rabbit* et de sa perfection inouïe dans le mélange de prises de vues réelles et de cinéma d'animation, *la Table tournante* a l'air d'un livre d'images raffinées pour enfants sages d'une autre époque. C'est, en fait, un pur produit de cet artisanat d'art qui a fait la gloire de notre ami Grimault.

J. S.

NOTES

« Sans peur et sans reproche »

Jugnot rate son tournoi

A quoi reconnaît-on sur un champ de bataille du quinzième siècle la nationalité d'un soldat agonisant ? S'il est espagnol, il dit *Mierda* à l'instant de mourir... Eh ! oui, il faut se faire une raison, la nouvelle « comédie historique » de et avec Gérard Jugnot a la légèreté du mammouth et la grâce du marteau-pilon. Le sujet, pourtant, est plutôt réjouissant : un vieux capitaine de la suite de Charles VIII, hargneux et manchot (Gérard Jugnot), va devenir l'« imprésario » d'un jeune bouseux plein d'avenir, le futur chevalier Bayard (Rémi Martin). Hélas ! malgré un tournoi burlesque réussi, la présence fugitive mais solidaire des copains du café-théâtre (Anémone, Balasko, Michel Blanc), et les charmes indiscutables de Victoria Abril et d'Ann-Gisel Glass, le film qui se veut délirant glisse sur la peau de banane de la vulgarité et s'y casse la figure. L'ombre navrée des Monthy Python passe sur cet avatar rétro du comique troupier.

D. H.

Toutes les musiques pour l'Arménie

Un concert exceptionnel, dont la recette ira aux sinistrés d'Arménie, a lieu vendredi 23 décembre sous le patronage de RTL à 21 heures, salle Pleyel. Autour de Daniel Barenboïm et de membres de l'Orchestre de Paris interviendront au cours de cette soirée Charles Aznavour, Patrice Chéreau, les chanteurs Teresa Berganza et Siegfried Jerusalem, l'altiste soviétique Yuri Bashmet, le violoniste Isaac Stern, la pianiste Brigitte Engerer, le flûtiste Jean-Pierre Rampal. Renseignements : 45-63-88-73.

La reprise de « Casino Royale »

Leur espion bien-aimé

C'est la distribution la plus tonique de l'histoire du cinéma : Peter Sellers, Woody Allen, Orson Welles, Ursula Andress, David Niven... Et c'est sous les traits de ce dernier que l'on reconnaîtra – avec peine – 007. Comme toute les légendes, celle de James Bond méritait sa parodie. Filmée en particulier par John Huston, la voici.

Au début de 1952, Ian Fleming, ancien agent des services de renseignements de la marine britannique, retiré à la Jamaïque, écrit *Casino Royale*, première aventure de James Bond 007, cela pour se remettre, dira-t-il, du choc psychologique de s'être marié à quarante-trois ans. Avec le même humour, Ian Fleming annonce *Casino Royale*, publié en 1953, comme *« l'histoire d'espion qui met fin à toutes les histoires d'espions »*. Il ne croit pas si bien dire.

Le livre démarre gentiment, puis c'est le succès. D'autres suivent. James Bond devient célèbre. Le cinéma s'en empare en 1962. C'est *James Bond contre Docteur No*, réalisé par Terence Young. Les producteurs Harry Saltzman et Albert R. Broccoli lancent alors une série qui n'aura pas encore de fin vingt-cinq ans plus tard. Si Ian Fleming a connu des tirages considérables en librairie et dans le monde entier, il est mort en 1964 sans avoir assisté au culte cinématographique démentiel dont le James Bond de Sean Connery est l'objet à partir de *Goldfinger*.

Or, consultez les filmographies de James Bond, les livres les plus récents du culte (1), et vous n'y trouverez pas mention de *Casino Royale*, sinon par une allusion dédaigneuse. Les droits de ce premier roman, achetés en 1954 par la chaîne CBS pour un téléfilm où jouait Barry Nelson (?), furent vendus par Ian Fleming à Gregory Ratoff pour une série que voulait produire la NBC, et finalement repris pour une adaptation cinématographique par Charles K. Feldman et Columbia.

C'est en plein délire « bondesque » qu'apparut *Casino Royale*, film parodique, film-sacrilège réalisé par John Huston, Ken Hughes, Val Guest, Robert Parrish et Joe McGrath (1968), où James Bond est interprété par l'acteur auquel avait pensé, en vain, Ian Fleming : David Niven.

Mais James Bond, qui a pris sa retraite en Ecosse (pays natal de Niven !) dans un château dans le parc duquel broutent comme des moutons des lions paisibles, refuse d'en sortir lorsque les représentants des services secrets des quatre grandes puissances (John Huston, William Holden, Charles Boyer et Kurt Kaznar) viennent le supplier de lutter contre une terrible organisation, le SMERSH. Alors, on lui fait sauter son château, et il est bien forcé de repartir à l'aventure. James Bond se bat contre « le Chiffre » (Orson Welles) avec un joueur professionnel plus cabot que l'inspecteur Clouseau de *la Panthère rose* (Peter Sellers, *himself*) et Mata Bond (Joanna Pettet), la fille née de ses amours avec... Mata Hari. Son pire ennemi va être son petit neveu, Jimmy Bond (Woody Allen), un rachitique décidé à tuer tous les hommes dont la taille dépasse 1,60 mètre. Où est là-dedans le fameux *casino royale* ? On ne vous aidera pas à le deviner.

Trois scénaristes ont ici concocté une histoire d'un burlesque échevelé. On ne sait même pas la part qui revient à chaque réalisateur, les cartes ayant volontairement été brouillées. Délire nonsensique, gags et gadgets ahurissants, immenses décors, dialogues farfelus. C'est à n'y pas croire !

Sur un rythme fou, fou, fou défilent les invités-surprise et s'enchaînent les morceaux de bravoure. Une école de danse à Berlin est filmée en style expressionniste. Berlin-Est est vu tout en rouge et une explosion ouvre une brèche dans le « mur de la honte ». Au moment où l'on s'y attend le moins, Jean-Paul Belmondo surgit en légionnaire, avec une bande d'Indiens. Il y a vingt ans, la plupart des critiques français ont ri jaune. Gageons que ce sera une redécouverte.

JACQUES SICLIER.

(1) *James Bond 007, Licence de tuer*, par Jean-Marc Palland et Jean-Marc Pinson, éditions Edilig, 1987 ; *James Bond 007 Livre officiel*, par Sally Hibbin, éditions Ramsay, 1987.

JAZZ

Dizzy Gillespie et Sam Rivers au New Morning

Le fou et le prince

Soixante-dix ans passés, trompette impeccablement coudée et joues façon montgolfières, John Birks Gillespie – dit « Dizzy » (« le dingue ») – est un spectacle exceptionnel. Au programme, musique brillante et drôleries dadaïstes. A ses côtés, un prince du ténor Sam Rivers.

Au tout début des années 70, quand New-York perdait la tête (huit cents crimes de sang par mois). Des passants mutuellement effrayés sans raison, chingeaient de trottoir ensemble, le Studio Rivbea était un hâvre de paix, dans l'East Village de New-York, au bas de Manhattan. Tenu par Sam Rivers (saxophoniste, flûtiste, pianiste, compositeur, amateur de yoga) et sa femme Béatrice (Riv-Bea), le studio faisait office d'appartement, de laboratoire musical, de club de réflexion, de piste de danse, de lieu de rencontre, de cave pour jam-sessions « after hours » (passée l'heure de fermeture des autres clubs), de parloir, de restaurant, de galerie et de point de méditation pour quelques extravagances.

Ce qui surprenait alors, c'était moins le passé éloquent de Sam Rivers, ses tournées et ses enregistrements aux côtés de Miles Davis (un titre de gloire, déjà, sans toutefois les fantaisies actuelles du mythe), que sa douce rupture avec l'establishment musical. Sam Rivers vivait à son rythme, aimable avec tous, se conduisant comme un hôte, furieux avec élégance dans la musique seulement, et seulement attentif à laisser s'échanger autour de lui inventions et libertés. Tout un art.

Après bien des tribulations (enseignement, recherche, tournées, disques), Sam Rivers se retrouve au pupitre du big band reconstitué par Dizzy Gillepsie pour fêter ses soixante-dix ans (1987). Bonne entente, il faut croire, puisqu'il l'accompagne désormais en quintet, avec un surprenant guitariste, Ed Cherry (avis aux amateurs). Pour Sam Rivers, il s'agit là d'un équilibre subtil entre un long passé de technicien sans concession et un temps de spontanéisme particulièrement euphorique (le free-jazz, prolongé dans ce qu'il a appelé lui-même la « loft generation »). D'autant que, chez Gillepsie, en petite formation, il a largement l'occasion de s'exprimer.

Au moment où l'académisme sourcilleux se réinstalle, il est bon qu'un insurgé sans armes revienne aux formes. A leur exigence et à leur souplesse. C'est le cas de Sam Rivers chez Gillepsie, fougue et âpreté intactes, la capacité d'improvisation itou, mais au service d'un répertoire qu'il peut décaper. Avec décision, avec talent et avec ce sourire de prêcheur de camapgne qu'adoucit encore le port des lunettes. Les siennes ont, comme les lunettes de Dizzy – un des premiers binoclus de l'histoire du jazz – un sens très différent de celles de nos modernes (Corea, Hancock, Jarrett, Marsalis). Rien à voir, évidemment, avec les lunetes *noires* de certains musiciens (Ray Charles, Miles, etc). Elles sont la monture de la sagesse.

Et Dizzy ? Il fera tout comme avant, pâour la bonne raison qu'il y a, pour lui, ni avant ni après. Même ses pitreries ? Surtout ses pitreries. – Il s'annoncera lui-même, déformation typiquement française incluse (*« Mon nom est Dizzy Gillepsie... »*) ? Très probablement – Et il essuiera longuement du bout du pied les gouttes de salive échappées à sa trompette ? A coup sûr. – Il esquissera encore ces entrechats qui lancent le tempo ? C'est promis. – Il chantera enfin de cette diction qui swingue ? Certainement il ne sait pas faire autrement.

Simplement, il fait moins de notes. Par la force de l'âge et aussi par raison : *« Quand on est jeune, on gaspille beaucoup de notes*, dit-il à ben Sidran, *et certaines ne sont pas vraiment nécessaires... »*. Mais il sait toujours aussi bine s'entourer et il n'aime rien tant, comme un voyageur sans autre bagage qu'un étui de trompette (coudée), que faire halte au petit bonheur la chance pour manifester l'éclat solaire du bebop.

FRANCIS MARMANDE.

★ Dizzy Gillepsie Quintet (Sam Rivers, Ed Cherry, Ignacio Berroa, John Lee) au New Morning, 23 décembre, concerts à 19 h 30 et 22 h 30 ; tél. : 45-23-51-41.

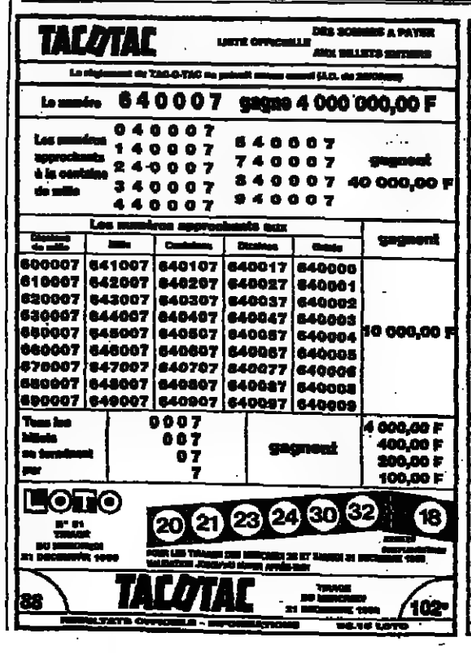

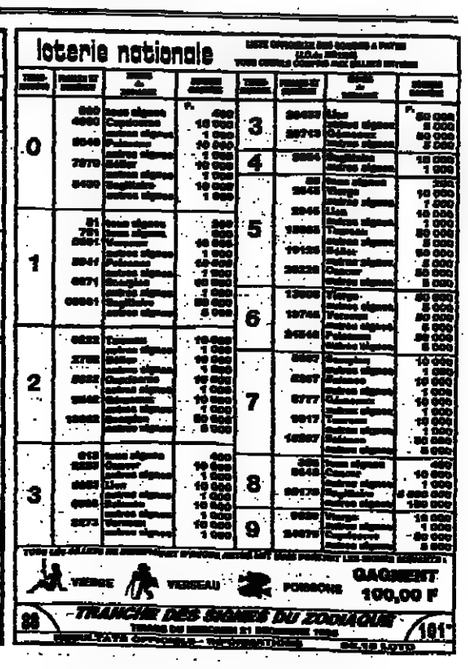

HAPPY

"Chacun a pour le Champagne les yeux des enfants pour Noël."
Photo Jean Larivière.

"Sachez apprécier et déguster avec modération".

ÊTRE POMMERY, C'EST TOUT UN ART.

POMMERY

HDM Joyeux

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Culture

Louis XIV dans la cour Napoléon

Le Bernin, enfin !

MARC CHAUMEIL-COLLECTIF

Les passants qui traversaient, *jeudi 22 décembre*, les guichets du Louvre, aux premières heures de la matinée, ont découvert, à proximité de la pyramide de Pei, un cavalier de plomb chevauchant un coursier du même métal : la statue de Louis XIV par le Bernin, posée sur son socle pendant la nuit. Le souverain revient donc sur les lieux où il s'était pacifiquement illustré : la place du Carrousel a été ainsi nommée à la suite du spectacle équestre où le jeune roi se produisit au milieu de sa cour. Mais avant d'être le point de départ de la perspective qui s'achève avec la Grande Arche de la Défense, l'œuvre du Bernin a connu bien des vicissitudes.

Le plus illustre des artistes de *son temps arriva de Rome en* 1664. Colbert l'avait convié à Paris pour achever l'aménagement du palais du Louvre en chantier depuis plus d'un siècle et demi. Le projet baroque qu'il présenta, un an plus tard, choqua les Français par son esthétique tourmentée. Il imaginait entre autres un vaste amphithéâtre, ponctué en son centre d'une *statue du roi à cheval, qui devait se* déployer entre le Louvre et les Tuileries. On lui demanda de revoir ses plans. Son second projet, plus classique, mais tout aussi monumental, fut officiellement agréé.

Le Bernin, lesté d'or, repartit vers Rome, où la commande d'une statue équestre du jeune roi français le rejoignit. Les plans italiens du Louvre furent oubliés au profit de ceux d'architectes français — Le Vau, Perrault — qui imaginèrent la colonnade que nous connaissons, face à Saint-Germain-l'Auxerrois.

L'artiste italien, néanmoins, n'oublia pas son ultime commande. En revanche, il ne se presse guère. L'achat du bloc de marbre nécessaire à son exécution ne fut soldé qu'en 1670. Il prit encore sept ans pour mener à bien son travail, qui ne fut livré à Versailles qu'en 1685. Le juvénile souverain était devenu un homme mûr, au faîte de sa puissance. L'image que lui renvoyait l'artiste italien lui déplut profondément, et la place qui devait être attribuée à l'œuvre n'avait plus de sens.

Elle devait, dit-on, être posée au bord du bassin de Neptune et rappeler que le premier jardin de Versailles était aussi un parcours initiatique dont *le Songe de Polyphile*, roman de chevalerie pétri de l'humanisme de la Renaissance italienne, était la clé. Le héros ne devait parvenir à la Connaissance qu'après avoir triomphé d'épreuves diverses. La disposition et la symbolique du jardin (parterres, bassins, statues, labyrinthes, grottes,...) en étaient le reflet. En 1685, le modèle royal n'était plus Polyphile, mais le soleil qui domine le monde, et le nouveau jardin était orienté selon la course de l'astre.

La statue du Bernin fut d'abord retouchée par Girardon. Les nuages sur lesquels reposait le cheval furent transformés en flammes, les traits du roi sans doute modifiés, et l'ensemble fut censé illustrer la mémoire de Marcus Curtius, obscur héros de la République romaine. Elle fut ensuite exilée à l'autre bout du parc, près de la pièce d'eau des Suisses. Sa relative solitude incita des vandales, en 1980, à l'attaquer à coup de marteau et à la couvrir de peinture. La gigantesque masse de marbre fut alors installée dans la Grande Ecurie pour y être minutieusement restaurée.

Il était désormais impossible de l'exposer aux intempéries. On imagina donc d'en faire exécuter une réplique en fonte de plomb. C'est elle qui regarde désormais le soleil se coucher dans l'axe de l'Arc de triomphe et rappelle face au Louvre de Lescot, de Le Vau, de Percier, de Lefuel et de Pei, le projet avorté du Bernin.

EMMANUEL DE ROUX.

MUSIQUES

La polémique autour de l'Opéra de Paris

M. René Gonzalez nommé directeur de la Bastille

M. Pierre Bergé, président de l'*Association des théâtres* de l'Opéra de Paris, a fait approuver ce jeudi 22 décembre à son conseil d'administration deux nominations importantes : celle de M. Alain Pichon, secrétaire général à la Cour des comptes, comme directeur général des Opéras de Paris (Garnier et Bastille) et celle de M. René Gonzalez, directeur de la Maison de la culture de Bobigny, comme directeur de l'Opéra Bastille.

Ces décisions indiquent nettement l'intention de M. Pierre Bergé de poursuivre la mission qui lui a été confiée malgré l'opposition de Daniel Barenboïm, qui refuse de modifier sa politique artistique.

Daniel Barenboïm dit, en effet, accepter de revoir avec le ministère de la culture le montant de ses émoluments, tout en affirmant que les chiffres avancés étaient faux. Il assure maintenant qu'il restera sept mois à Paris au lieu des quatre que prévoit son contrat. Mais il refuse catégoriquement de partager la direction artistique du nouvel Opéra, tout en réclamant la nomination d'un directeur général — chargé d'appliquer la programmation qu'il aura décidée et de faire le budget, — poste refusé en particulier par Hugues Gall, actuel directeur du Grand Théâtre de Genève. Quant aux négociations avec les musiciens de l'orchestre, elles restent au point mort depuis l'audition contestée de la *Neuvième Symphonie* de Beethoven au palais Garnier.

Vigoureusement soutenu par Patrice Chéreau et Pierre Boulez, dont la forte position dans la vie musicale fait, comme toujours, hésiter les responsables culturels de la majorité et de l'opposition, Daniel Barenboïm espère briser les résistances de Pierre Bergé, président nouvellement nommé des théâtres de l'Opéra de Paris, et de Michel Schneider, nouveau directeur de la musique au ministère de la culture.

Ceux-ci considèrent que c'est la conception même sur laquelle a été construite la Bastille qui est défigurée par le projet actuel. Patrice Chéreau écrivait (*le Monde* du 11 novembre) : « *Il est démagogique de dire que l'Opéra de la Bastille offrira 750 000 places en année pleine.* » Je n'ai cependant pas inventé ces chiffres qui ont été donnés à la fin d'un colloque, tenu sous la présidence de Pierre Boulez dans le théâtre de Chéreau à Nanterre (*le Monde* du 5 février 1986). C'est dans ce colloque, dirigé par Gérard Mortier, directeur de la Monnaie de Bruxelles (auquel on avait pensé pour le nouvel établissement parisien), qu'ont été définies les bases d'exploitation de la Bastille, telles qu'elles sont défendues aujourd'hui au ministère de la culture.

Il y était dit notamment que le nombre de représentations par an dans la grande salle atteindrait deux cent cinq en 1991-1992 (et deux cent cinquante l'année suivante), alors qu'on prévoit actuellement cent vingt représentations seulement pour cette même saison. Le projet de Nanterre annonçait une trentaine de titres pour 1992, alors que le planning actuel n'en compte que dix-neuf.

Le programme de Barenboïm nous propose un festival permanent, type Bayreuth et Salzbourg (voir le prix des places dans ces villes) et un volume d'activités du type palais Garnier, avec le dérapage des cachets qu'entraîneraient inévitablement les sommes versées au directeur artistique (même s'il accepte un léger rabais).

Le président de la République et le ministère de la culture se trouvent aujourd'hui devant un cruel dilemme : soit une crise majeure avec Barenboïm, et surtout Boulez, dont l'influence internationale est grande, soit la *démission de Pierre Bergé et de* Michel Schneider au nom du respect des décisions de l'Etat et de la démocratisation de l'opéra.

Le temps joue en faveur de Daniel Barenboïm. L'Opéra Bastille doit être inauguré le 13 juillet 1989, avec un concert — et non un spectacle d'opéra — auquel participeraient les personnalités de son équipe. En cas de rupture, il faudra trouver de nouveaux responsables : les candidats sont rares. Mais ne vaut-il pas mieux, après l'inauguration, qui sera de toute manière de pure forme, retarder l'ouverture de six mois plutôt que s'engager dans une nouvelle course à l'abîme de l'Opéra ?

JACQUES LONCHAMPT.

[René Gonzalez : né le 25 octobre 1943 à Paris, il a appris son métier de comédien à l'école de la rue Blanche. Il fut ensuite administrateur de José Valverde au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis et dirige la Maison de la culture de Bobigny depuis juillet 1985.]

[Alain Pichon : né le 29 novembre 1945 à Ajaccio, magistrat, conseiller référendaire à la Cour des comptes, cet ancien élève de l'ENA a été conseiller à la Cour suprême du Sénégal (en 1976) et président de la commission de contrôle et de vérification des établissements publics de Dakar. Réintégré à la Cour des comptes depuis 1981, il en est secrétaire général adjoint depuis 1983.]

VENTES PAR ADJUDICATION
Rubrique OSP
64, rue La Boétie, 45-63-12-66
MINITEL 36.15 CODE A3T
puis OSP

Vente au Palais de Justice de PARIS, le JEUDI 5 JANVIER 1989 à 14 h 30
APPARTEMENT
de 2 pièces, cuisine - CAVE
PARIS (11e)
29, Cité Industrielle.
MISE A PRIX : 187 000 F.
S'adresser à Maître Bernard BESSIS, Avocat, 10, r. Clém.-Marot, 75008 PARIS, T. 47-70-07-14 - Maître J.-P. BANSARD, Avocat, 52, bd Malesherbes 75008 PARIS. T. 42-93-46-39 - Maître André VALENSI, Avocat, 72, rue Guy-Lussac, 75005 PARIS. T. 46-33-34-51.

Vente sur saisie au Pal. de just. de Paris JEUDI 12 JANVIER 1989 à 14 h 30
CHAMBRE à PARIS (11e)
M. à Prix : 20 000 F 44, RUE TROUSSEAU au 3e étage sur rue
S'adr. SCP THIANT et BONDU THIANT, avocats, 116, rue de Civry à Paris (16e). - Tél. : 46-51-16-17 et Me Th. MAGLO, avocat, 4, allée de la Toison-d'Or à Créteil (94000). - Tél. : 43-87-18-90.

Cabinet de la SCP Chevalier-Chevalier/Authier-Baradez, avocats au barreau d'Evry, 108, place des Miroirs à 91000 Evry. - Tél. 64-97-11-11. Et cabinet de la SCP Normand-Chaigne-Normand/Bodard-Paillard, avocats au barreau de Paris, 37, rue Galilée à 75016 PARIS. - Tél. : 47-20-30-91.
Vente sur saisie immobilière, au palais de justice d'EVRY (Essonne), rue des Mazières, le mardi 10 janvier 1989, à 14 heures.
DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS
(LOT n° 1), dépendant d'UN IMMEUBLE COMMERCIAL SIS A ARPAJON (ESSONNE)
72, GRANDE-RUE ET RUE HENRI-BARBUSSE SANS NUMÉRO et 3 EMPLACEMENTS DE PARKING (Lots n° 2, 3 et 4).
MISE A PRIX : 350 000 F
CONSIGNATION OBLIGATOIRE POUR ENCHÉRIR. - Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau d'EVRY (Essonne). (L'avocat du poursuivant ne peut intervenir que pour celui-ci.)

Vente au palais de justice de NANTERRE, le JEUDI 5 JANVIER 1989, à 14 heures EN DEUX LOTS
PREMIER LOT DE L'ENCHÈRE :
UN MAGASIN au rez-de-rue (lot n° 114) **UN MAGASIN** au rez-de-rue (lot n° 115)
DEUXIÈME LOT DE L'ENCHÈRE :
UN MAGASIN au rez-de-dalle (lot n° 181).
GALERIE MARCHANDE DU MAIL à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92)
dépendant d'un ensemble immobilier ZAC dite « Zone d'aménagement concerté de l'Hôtel de ville » délimité par l'avenue de Verdun, la rue Manet, la rue des Anciennes-Ecoles et le boulevard Galliéni.
MISES A PRIX : 1er lot : 50 000 F - 2e lot : 20 000 F.
S'adresser à Me Michel POUCHARD, avocat à ASNIÈRES (92600), 9, rue Robert-Lavergne. Tél. : 47-98-94-14. - A tous avocats près le tribunal de grande instance de NANTERRE. - Sur les lieux pour visiter le MARDI 27 DÉCEMBRE 1988, de 10 heures à 11 heures.

GALERIE LACOURIÈRE FRELAUT
6 au 23 décembre
KERMOAL
"Voyages au Quotidien"
25, rue Saint-Honoré 75001 PARIS

Communication

En abandonnant le contrôle de « Succès du livre »

Hachette reconnaît l'échec de son offensive contre France-Loisirs

M. Jean-Claude Lattès, directeur général du groupe livre Hachette, est à la fois très satisfait et très déçu. Très satisfait : le chiffre d'affaires d'Hachette-Livre a doublé en un an, du fait des acquisitions étrangères, passant de 3,5 à 7 milliards de francs, et les bénéfices sont en augmentation spectaculaire. Très déçu : Succès du livre, le club qu'il avait lancé l'an dernier pour tenter de concurrencer, même modestement, le tout-puissant France-Loisirs, n'a pas obtenu les résultats escomptés et Hachette préfère passer la main, ne conservant que 10 % des éditions de la Seine, qui éditent « Succès » et qui seront désormais dirigées par le groupe lyonnais Profrance, spécialisé dans la distribution du livre neuf à prix réduit (*le Monde* du 21 décembre).

Dans l'immédiat, l'annonce du renoncement d'Hachette à attaquer de front la forteresse France-Loisirs risque d'éclipser les bons résultats d'ensemble du groupe. Lancé de manière spectaculaire et coûteuse, Succès, implanté dans 650 points de vente, voulait arracher à France-Loisirs — filiale à parité du groupe de la Cité et de Bertelsmann — une part du marché de la vente du livre en formule club. Quand on sait que le groupe allemand Bertelsmann est le numéro un mondial en matière d'édition et de communication et que le groupe de la Cité, créé l'an dernier par le rapprochement de CEP (Larousse-Nathan) et des Presses de la Cité, pèse désormais presque aussi lourd en France qu'Hachette-Livre, on imagine l'ardeur de la bataille et le poids de ses enjeux.

Hachette a perdu. Les erreurs commerciales, une mauvaise approche psychologique de la distribution et, surtout, la répugnance des autres éditeurs à céder les droits de réimpression de leurs livres à Succès, au risque de mécontenter France-Loisirs, n'ont ni permis d'atteindre les objectifs — Succès a vendu 1,5 million de volumes pour 130 titres — ni permis d'envisager un avenir meilleur.

Les éditions de la Seine sont contrôlées désormais à 60 % par Profrance et à 25 % par la Société lyonnaise de banque. Le nouveau P-D G des éditions, M. Jacques Domas, quarante-neuf ans, fondateur en 1980 avec un autre Lyonnais, Pierre Roberieux, du groupe Profrance, conserve le projet, Succès du livre, mais va en modifier à la fois la politique commerciale et les méthodes de distribution. Profrance possède un certain savoir-faire dans ce domaine. Le groupe, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 170 millions en 1988, dirige, soit directement soit en franchise, une cinquantaine de *magasins à l'enseigne Maxilivres*, qui vendent des livres neufs à moitié prix provenant du rachat de stocks d'éditeurs ou de rééditions.

Cette expérience de soldeur et de franchiseur peut permettre à Profrance de lever certains des obstacles qui se sont dressés sur la route de Succès du livre. Mais son meilleur atout est que l'ombre géante d'Hachette ne se profilera plus désormais derrière l'entreprise. Les rivaux du groupe, cessant de se sentir menacés, accepteront peut-être la présence de Succès.

Le terrain des adversaires

Battu sur le terrain de ses adversaires, Hachette a, en revanche, bien réussi dans son domaine de prédilection : les livres de savoir, les dictionnaires et les encyclopédies. Le rachat de l'américain Grolier, celui de l'espagnol Salvat permettent à Hachette-Livre de se situer désormais au troisième rang mondial derrière Bertelsman et Simon and Schuster (Etats-Unis). La maison mère Hachette a augmenté en 1988 son CA de 14 % et ses bénéfices de 45 %. Elle escompte pour les années à venir une progression de 10 % par an et une augmentation de ses profits de 50 % sur trois ans. Elle se lance à corps perdu dans l'édition électronique, achète une nouvelle rotative Cameros capable de sortir 100 millions de volumes par an. Le groupe livre emploie 15 000 personnes et possède des filiales dans trente-deux pays. Ces chiffres permettent d'atténuer sensiblement l'amertume de la pilule Succès.

Mais peut-on dire, comme le fait Jean-Claude Lattès avec un brin de provocation dans l'optimisme, que « *si Hachette marche bien, le reste de l'édition française se porte bien* » ?

PIERRE LEPAPE.

● **Parution de *Haute Finance*.** — Le quotidien l'*AGEF* que publie le groupe Expansion vient de faire paraître un trimestriel haut-de-gamme, *Haute Finance*. Tiré à 17 000 exemplaires, ce trimestriel de 122 pages, vendu 150 francs, publie dans ses colonnes des articles signés par le directeur général du Fonds monétaire international, M. Michel Camdessus, par le président de la BNP, M. René Thomas, etc., ainsi que des dossiers (sur la finance en Espagne, le groupe Maxwell). Grâce à des analyses délivrées par des personnalités des affaires et des articles de fond, , *Haute Finance* ambitionne, selon son directeur de la rédaction, Jean-Michel Quatrepoint, de prendre le recul nécessaire sur les *évolutions économiques et financières*.

● **Le groupe britannique Pearson prévoit de lancer un quotidien en Inde.** — Le conglomérat britannique Pearson, qui publie le *Financial Times* et contrôle le groupe de presse français les Echos, a annoncé, mercredi 21 décembre, son projet de lancer *un quotidien économique et* financier de langue anglaise en Inde. Pearson a conclu un accord de principe avec le groupe indien Modi. Si le gouvernement indien donne son feu vert, les deux groupes détiendraient chacun 40 % du capital du nouveau *titre, le reste étant réservé à des* actionnaires indiens, agréés par Pearson.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

EXTRAIT DES MINUTES SECRÉTARIAT-GREFFE COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Par arrêt contradictoire rendu le 29 juin 1988, devenu définitif, la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, 5e chambre, a déclaré :

CHAMPOURLIER Jacques, né le 27 juillet 1935 à Hyères (83), demeurant Villa la Pinède - La Roque s/Pernes - (84) Pernes-les-Fontaines; coupable de s'être, courant 1980, 1981 et 1982 :

— Soustrait frauduleusement à l'établissement partiel de l'impôt sur les sociétés et de la TVA;

— *Soustrait frauduleusement à l'établissement partiel de l'impôt sur le* revenu des personnes physiques.

Et en vertu des articles 1741 et 1743 du Code général des impôts :

L'a condamné à la peine de cinq ans d'emprisonnement dont deux ans avec sursis et mise à l'épreuve pendant trois ans.

Cette juridiction a ordonné à la *charge du condamné la publication dans* le *Journal officiel*, *le Monde*, *Nice-Matin* ainsi que l'affichage pendant trois mois sur les panneaux officiels de la commune où le condamné a son domicile.

Pour extrait conforme,
le Greffier en chef.

Par jugement contradictoirement rendu en la 17e Chambre du Tribunal de Créteil jugeant, en police correctionnelle, le 25 février 1988.

La nommée BARBAZANGE épouse Gueneau Andrée, *née le 15 juin 1922 à* Treignac (19), et demeurant à Rungis (94). A été condamnée pour prêt lucratif de main-d'œuvre en violation des règles sur le travail temporaire, à 15 000 F d'amende.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE THONON-LES-BAINS

Par jugement contradictoire rendu le 30 mars 1988, le Tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains, statuant en matière correctionnelle, a condamné :

M. SABATIER Georges, né le 1er janvier 1947 à Constance (RFA), de *nationalité allemande*, sonorisateur et demeurant 2 A, rue Louvigny, Grand-Duché-du-Luxembourg (Luxembourg).

Pour contrefaçon, le 28 août 1987 à Nîmes, Moellesulitz et sur le territoire national, infraction prévue et réprimée par les articles 425 et 426 du Code pénal :

A la peine de 60 000 F d'amende.

Le tribunal a, en outre, ordonné l'insertion par extrait dudit *jugement* dans les journaux *le Figaro* et *le Monde*, fixé à 10 000 F le coût maximum de chaque insertion.

Pour extrait conforme,
le Greffier.

Par jugement en date du 6 mai 1987, aujourd'hui définitif, la 15e Chambre du Tribunal de grande instance de Bobigny a condamné :

M. PINAIRE Michel, né le 16 mars 1935 à Corre (70), gérant de société : SARL SEMP, rue Vieux-Chemin-de-Saint-Denis, lieudit « La Madeleine », Noisy-le-Sec (93) et demeurant à Bondy (93), 26, rue Etienne-Dolet :

A la peine de deux mois avec sursis, 10 000 F d'amende, ordonne la publication du présent jugement dans *le Monde*, ordonne l'affichage du présent jugement aux portes de l'entreprise pendant quinze jours.

Pour extrait conforme,
le Greffier en chef.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

QUANT AU DIABLE, N'EN PARLONS PAS. Lucernaire Forum (45-44-57-34), *Théâtre rouge, 21 h 30.*

RENAUD ET ARMIDE. Lucernaire Forum (45-44-57-34), Théâtre noir, 20 h.

JANGO EDWARDS. Palais des Glaces, *grande salle (46-07-49-93).* 21 h.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). ◇ Avanti : 20 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). ◇ Baudelaire : 20 h 30.
ARLEQUIN (45-89-43-22). ◇ Un pré vert, un tourment, deux boules de billard Spectacle assuré si bon public ! : 20 h 30.
ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). ◇ Ariane ou l'Age d'or : 20 h 30.
ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 21 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). ◇ *Une absence : 20 h 30.*
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). ◇ La Comédie sans fil : 20 h 30.
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). ◇ Théodore : 20 h 30.
CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Aux foux ! : 20 h 30.
CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Thermidor-Terminus d'après la mort de Robespierre : 20 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). ◇ Ah ! Ça rira, ça rira, ça rira !... : 21 h.
CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-74-42-19). Grande salle. ◇ C'est dimanche : 21 h.
CHAPITEAU CHAUFFÉ (CIRQUE ARCHAOS) (43-67-56-56). ◇ Le Chapiteau de cordes : 20 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-37-21). ◇ Une femme sans histoire : 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). ◇ Les Délices du baiser : 20 h 30.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ Fin de partie : 21 h.
DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h.
DEUX ANES (46-06-10-26). ◇ Le Coût du père François : 21 h.
EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.
ELDORADO (42-49-60-27). ◇ Rêve de Vienne : 14 h 30.
ELDORADO (43-68-32-26). ◇ Permis de vivre au profit de la fondation abbé Pierre : 20 h 30.
ESPACE ACNAV (SALLE DU PUITS QUI PARLE) (43-36-68-56). Tout est comédie : 20 h 30.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. ◇ Les Anciennes Odeurs : 19 h. ◇ La Rive d'en face : 21 h. Salle II. ◇ Paroles d'or : 18 h 30. ◇ L'Annonce de Matthiah : 21 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Quelle Famille !... : 21 h.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 20 h 45.
GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : *20 h 30.*
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). ◇ Cet animal étrange : 18 h 30. ◇ Une dame aux camélias : 20 h 30.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). ◇ L'Ange gardien : 20 h 30.
HUCHETTE (43-26-38-99). ◇ La Cantatrice chauve : 19 h 30. ◇ La Leçon : 20 h 30. ◇ La Chevauchée élastique : 21 h 30.
L'ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). ◇ La Face cachée d'Orion : 20 h 30. *Adieu Monsieur Tchékhov : 22 h 15.*
LA BASTILLE (43-57-42-14). Grande salle. ◇ Par les *villages Festival* d'automne à Paris 1988 : 21 h. Petite salle. ◇ En face ou la Chanson perdue : 19 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). ◇ Les Armoires : 21 h.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Ce soir, on enlève tout : 20 h 30.
LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Existe en trois tailles : 20 h 15. Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 22 h.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). ◇ Et si on faisait le noir juste une minute ? : 21 h.
LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). ◇ Le commissaire est bon enfant, *l'Epreuve* : 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre *noir.* Le Petit Prince : 18 h 45. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. ◇ Renaud et Armide : 20 h. Mort à crédit : *21 h 30.* Théâtre rouge. ◇ Quant au diable, n'en parlons pas : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). ◇ Les Sept Miracles de Jésus : 18 h. La Foire d'empoigne : 21 h.
MARAIS (42-78-03-53). ◇ Une vie bouleversée : 18 h 30.
MARIE STUART (45-08-17-80). ◇ Le Monte-Plats : 18 h 30. ◇ La Ténèbre : 20 h 30. ◇ Tonton Arthur : 22 h.
MARIGNY (42-56-04-41). Lecoq fait l'œuf à Marigny : 21 h.
MATHURINS (42-65-90-00). La Femme *à contre-jour : 21 h.*
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 19 h.
MICHEL (42-65-35-02). ◇ Pyjama pour six : 21 h 15.
MICHODIÈRE (47-42-95-23). ◇ Ma cousine de Varsovie : 20 h 45.
MOGADOR (48-78-75-00). Le Récit de la servante Zerline Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). La Vraie Vie : 21 h.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Voyage au bout de la nuit : 20 h. Paroles : 21 h 15.
NOUVEAU THÉATRE *MOUFFETARD* (43-31-11-99). Le Prince de Hombourg : 20 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). ◇ Le Grand Standing : 20 h 30.
ODÉON (43-25-70-32). Tête d'or : 19 h 30.
ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). ◇ Les Mots amoureux : 18 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). ◇ Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45.
OPÉRA - PALAIS GARNIER (47-42-53-71). ◇ Orphée aux enfers : 19 h 30.
PALAIS DES CONGRÈS (48-28-40-90). ◇ La Liberté ou la Mort d'après Danton et Robespierre : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Les Vamps : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (46-07-49-93). ◇ Jango Edwards : 21 h.
PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. ◇ Le Plus Heureux des trois : *21 h.*
PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). ◇ Ténor : 20 h 30.
POTINIÈRE (42-61-44-16). ◇ La Frousse : 20 h 45.
RANELAGH (42-88-64-44). ◇ L'Etrange Mister Knight : 21 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). A ta santé, Dorothée : 20 h 45.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). ◇ L'Ex-Femme de ma vie : 20 h 30.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10). Albertine en cinq temps : 20 h 30.
THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Gérard Sety : 20 h 30. Brassens, *Brel : 22 h.*
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). ◇ Tango : 19 h.
THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. ◇ Le Journal d'un fou : 18 h 30. Salle II. ◇ L'Ecume des jours : 20 h 30.
THÉATRE DE LA PLAINE (40-43-01-82). Moi, Cagliostro, antichrist et messie un collier pour une révolution : 20 h 30.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL *(48-06-72-34). Le Procès Louis XVI :* 20 h 30.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88). ◇ Andromaque : 20 h 30.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Tu m'aimes combien ? : 20 h 30.
THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). *Offenbach tu connais ? : 20 h 30.*
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Théâtre. ◇ D'Artagnan : 20 h 30. Théâtre Gémier. Ton Beau Capitaine : 20 h 30.
THÉATRE *NATIONAL* **DE LA COLLINE** (43-66-43-60). Grand Théâtre. ◇ La Nuit des chasseurs : 20 h 30. Petite salle. ◇ Tir et Lir : 21 h.
THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. ◇ *Le* Retour au désert Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30. M.I.T... ◇ Claudel insolite : 18 h 30. ◇ Haremmone d'après le Miracle de la rose : 21 h. Petite salle. ◇ *La Vie singulière d'Albert Nobbs* : 20 h 30.
TINTAMARRE (48-87-33-82). Barthélémy : 19 h. Hélas, tant mieux ! : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : *21 h 30.*

Jeudi 22 décembre

TOURTOUR (48-87-82-48). Armistice au pont de Grenelle : 19 h. God Marion : 20 h 30. Demain, j'arrête ! : 22 h 15.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Rififoin dans les labours : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). ◇ La Présidente : 20 h 30.

Les cafés théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35). Méfie-toi, ma fille : 20 h 30. Bonne fête Paulette : 22 h.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). Salle I. Arca = MC 2 : 20 h 15. ◇ Les Epis noirs : 21 h 30. ◇ Laurent Violet : 22 h 30. Salle II. Les Sacrés Monstres : 20 h 15. Bernadette, calme-toi ! : 21 h 30.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). Envoyez la purée : 20 h 15. Mangeuses d'hommes : 21 h 30. Jeanine Truchot a disparu : 22 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Nouveau Spectacle de Smaïn : 20 h 15. L'un dans l'autre : 22 h 15.
CAVE DU CLOITRE (43-25-19-92). ◇ Famo Sapiens : 20 h 30. ◇ Authentique mais vrai : 22 h.
EDGAR III (43-20-85-11). My name is Lolita : 20 h 15. *Super Mathieu !* : 21 h 30.
LE GRENIER (43-80-68-01). ◇ Mémoires d'une jeune fille dérangée : 22 h.
PETIT CASINO (42-78-36-50). Je sors de *Polytechnique,* t'as pas cent balles ? : 21 h. Nous, on sème : 22 h 30.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03). ◇ Benzo Blues : 18 h 30. ◇ Vous avez dit Bigard : 20 h et 24 h. ◇ Nos désirs font désordre : 21 h 30. ◇ Y'a une femme là d'sous : 22 h 45.

Les concerts

ALPHA DU LION. Brigitte Legargasson, 23 h. Mezzo-soprano, E. Arnal (piano). Œuvres de Schubert, Schumann, Wolf.
AMPHITHÉATRE RICHELIEU. Anne Thieulin, François Delamare, 20 h 30. Mezzo-soprano, guit. Œuvres de Dowland, Pisador, Schubert, Fauré.
BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). La Républicaine. 20 h 30. Spectacle d'Hélène Delavault. Mise en scène J.-M. Rabeux. Avec H. Delavault, J.-L. Matinier, J. Cohen, V. Leterme.
ÉGLISE DES BILLETTES (48-87-92-05). Ensemble A Sei Voci, 20 h 30. Œuvres de Moralès, Josquin Desprez, de Lassus.
RESTAURANT COTÉ JARDIN (45-08-11-35). Trio d'anches P.C.V. 22 h 30. P. Auneau (basson), C. Movsessian (clar.), V. Dufour (hbt). Œuvres de Mozart, Ibert, Tomasi.
SALLE CORTOT 12 h 30 : Piano à quatre mains (Hélène Rasquier ; Ricardo Miravet). Schubert ; Mendelssohn ; Debussy.
SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre de Paris, 20 h 30. Dir. Daniel Barenboïm. Chœur de l'Orchestre de Paris. « Motets », « Symphonie romantique » de Bruckner.
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-37). Nouvel Orchestre philharmonique, 20 h. Dir. Marek Janowski. « La Veuve joyeuse » de Lehar. Concert au profit des réfugiés dans le monde. Téléphone location : 39-58-73-36.

Région parisienne

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). ◇ L'Oiseau bleu : 20 h 30.
EPINAY-SUR-SEINE (MAISON DES PRESLES) (48-26-45-00). ◇ Dépêche-toi, c'est Shabbat : 20 h 30.
LA COURNEUVE (ESPACE JOHN **LENNON)** (48-38-58-08). ◇ Course aux écritures : 20 h 30.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (47-21-18-81). Grande salle. *Hamlet : 20 h.*
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Si bleu, si calme : 20 h 30.
VINCENNES (THÉATRE DANIEL SORANO) (48-08-60-83). Treize à table : 21 h.

cinéma

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

Le vent se lève (1958), d'Yves Ciampi, 16 h ; Découverte et Sauvegarde du cinéma britannique : Huit Heures de sursis (1946-1947, v.o.), de Carol Reed, 19 h ; Casanova de Fellini (1976, v.o. s.t.f.), de Federico Fellini, 21 h 15.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

Le Cinéma géorgien : le Portrait (1981, v.o. s.t.f.), de Lado Soulakvelidze, le Chemin vers la maison (1981, v.o. s.t.f.), d'Alexandre Rekhviachvili, 14 h 30 ; la Marâtre Samanichvili (1927, v.o. s.t.f.), de K. Mardjanichvili et Z. Berichvili, le Sel de Svanétie (1930), v.o. russe-trd. simultanée), de Mikhaïl Kalatozichvili, 17 h 30 ; l'Evénement (1979, v.o. s.t.f.), de Guela Kandelaki, 20 h 30).

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

Paris-Polars : Comédie policière : Bande annonce : Sois belle et tais-toi (1958) de Marc Allégret, les Trois font la paire (1957) de Sacha Guitry et Clément Duhour, 14 h 30 ; TV Polar : Vidock : la Bijouterie Jacquelin (1967) de Marcel Bluwal, *Belphégor ou le fantôme du Louvre* (1965) de Claude Barma, 16 h 30 ; Meurtre aux Halles : Halles de Paris : Série Chroniques de France (1966) de Robert Desanque, Voici le temps des assassins *(1956) de Julien Duvivier, 18 h 30 ;* Cinéma muet : Paris 14-18 (1985), 20 h 30.

Les exclusivités

ACHIK KERIB (Sov., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
L'AMATEUR (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, *14e* (45-43-41-63).
BACH ET BOTTINE (Can.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
BEETLEJUICE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; *UGC* Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
BIG (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).
BIRD (A., v.o.) : *14 Juillet Parnasse, 6e* (43-26-58-00).
CAMILLE CLAUDEL (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).
CHUCK BERRY, HAIL HAIL ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
CROCODILE DUNDEE II (A., v.f.) : *George V, 8e (45-62-41-46)* ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
DANS LES TÉNÈBRES (Esp., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).
DEAR AMERICA (A., v.o.) : *Forum* Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).
LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).
DISTANT VOICES (Brit., v.o.) : *Gaumont* Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; *14 Juillet* Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr.) : UGC Ermitage, 8e *(45-63-16-16).*
DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

L'ÉTUDIANTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; *14 Juillet Parnasse,* 6e (43-26-58-00).
LES FORMES DE L'AMOUR (All., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46).
LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
HAMLET GOES BUSINESS (Fin., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
LE HASARD (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GATÉ (Fr.) : Forum *Horizon,* 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; *Pathé Montparnasse, 14e* (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).
KRYSAR, LE JOUEUR DE FLUTE (tchèque, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; v.f. : Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA LECTRICE (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA MAIN DROITE DU DIABLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LA MAISON DE JADE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).
MANGECLOUS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; *Mistral, 14e (45-39-52-43)* ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).
MIDNIGHT RUN (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : *UGC Opéra,* 9e (45-74-95-40).
MOONWALKER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; *Convention Saint-Charles,* 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
MORT A L'ARRIVÉE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
NE RÉVEILLEZ PAS UN FLIC QUI DORT (*) (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (43-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; *Pathé Marignan-Concorde,* 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois *Secrétan,* 19e (42-06-79-79) ; *Le* Gembetta, 20e (46-36-10-96).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
NOTES POUR DEBUSSY (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LA NUIT BENGALI (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L'OURS *(Fr.-All.)* : *Forum* Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; *Gaumont Convention, 15e* (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE PALANQUIN DES LARMES (Fr.-Can.-Chin., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; *v.f.* : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

PAYSAGE DANS LE ***BROUILLARD*** (Gr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : *UGC Odéon, 6e (42-25-10-30)* ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.o.) : *Forum Horizon,* 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; *v.f.* : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).
SANS PEUR ET SANS REPROCHE *(Fr.) : Forum Arc-en-Ciel,* 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e *(42-25-10-30)* ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE SUD (Arg.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; *La Bastille, 11e (43-54-07-76)* ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
TOSCANINI (It.-Fr., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; *v.f.* : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
TROIS PLACES POUR LE 26 *(Fr.)* : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
U2 RATTLE AND HUM, ***LE FILM*** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
UN ÉTÉ CHEZ GRAND-PÈRE (Taïwan, v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).
UN MONDE A PART (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e *(45-63-16-16).*
UN PRINCE A NEW YORK (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
UNE ÉTOILE POUR L'EXEMPLE *(Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).*
UNE POIGNÉE DE CENDRE (Brit., *v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14)* ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).
LE VOYAGE (Su.-Can., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
WILLOW (A., *v.o.*) : *Forum Horizon, 1er* (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC *Montparnasse,* 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96).*

LES FILMS NOUVEAUX

FANTOMES EN FÊTE. Film américain de Richard Donner, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; *George V, 8e (45-62-41-46)* ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Sept *Parnassiens, 14e (43-20-32-20)* ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA PETITE VOLEUSE. Film français de Claude Miller : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet *Odéon,* 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC *Biarritz, 8e (45-62-20-40)* ; *14 Juillet* Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; *UGC Maillot, 17e* (47-48-06-06).

LA TABLE TOURNANTE. Film français de Paul Grimault : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

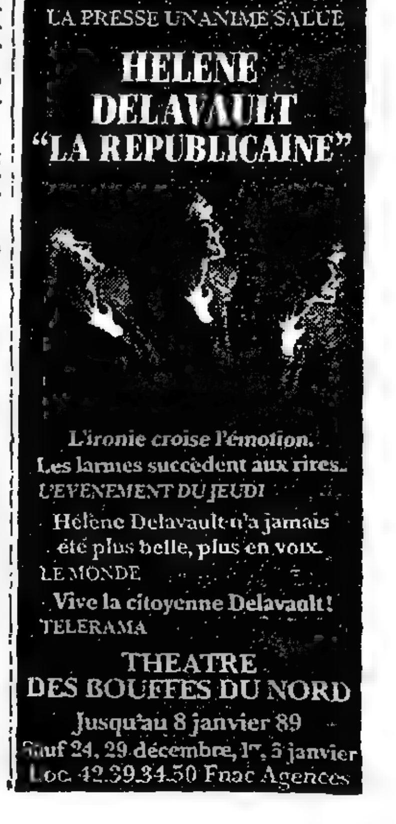

PARIS EN VISITES

VENDREDI 23 DÉCEMBRE

« Exposition Cézanne », 9 h 45, 1, rue de Bellechasse (M. Hager).

« Exposition Cézanne », 13 heures, Musée d'Orsay, près du rhinocéros (Paris livre d'histoire).

« L'Opéra », 13 h 45, hall d'entrée (M.-C. Lasnier).

« Exposition Cézanne », 13 h 15, 1, rue de Bellechasse, aux pieds de l'éléphant (Paris et son histoire).

« Exposition : les rembranesques », 14 h 30, Musée du Louvre, entrée pavillon de Flore (P.-Y. Jaslet).

« Ile de la Cité, Notre-Dame et Saint-Julien-le-Pauvre », 14 h 30, métro Cité (Flâneries).

« Cités d'artistes, jardins et cours du quartier Montsouris », 14 h 30, métro Cité universitaire (V. de Langlade).

« La crypte archéologique sous le parvis de Notre-Dame », 14 h 30, à la caisse (Mme Cazes).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Appartements royaux du Louvre et vie quotidienne des rois et reines de France », 14 h 45, métro Palais-Royal (M. Banassat).

« L'Opéra », 15 heures, en haut des *marches (Tourisme culturel).*

« Le symbolisme », 15 heures, Petit Palais, hall d'entrée (Approche de l'art).

MONUMENTS HISTORIQUES

« Monet et ses amis dans les collections du Musée Marmottan », 14 h 30, 2, rue Louis Boilly.

« Permanence de l'architecture : Saint-Julien-le-Pauvre et *son quartier* », 15 heures, façade de l'église, 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre.

POUR LES JEUNES

« La Sainte-Chapelle de Saint Louis », 14 h 30, devant la caisse, cour du Palais de justice.

CONFÉRENCES

Hôtel Concorde-Saint-Lazare, 108, rue Saint-Lazare, 20 heures : « Noël et le Christ cosmique » (Association gnostique d'études d'anthropologie et sciences).

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 22 décembre

TF 1

▶ **20.30 Variétés : Les Victor de l'aventure.** Emission présentée par Nicolas Hulot et Bernard Giraudeau en direct de la Cité des sciences et de l'industrie à La Villette. **23.05 Cinéma :** Nana □ Film français de Christian-Jaque (1955). Avec Martine Carol, Charles Boyer, Walter Chiari, Jacques Castelot. **1.05 Journal et Météo. 1.20 Série : Drôles d'histoires. 1.50 Série : L'homme à poigne. 2.50 Série : Papa et moi. 3.10 Documentaire : Le chemin des Indiens morts. 4.00 Série : Drôles d'histoires. 3.40 Documentaire : Histoires naturelles. 4.50 Musique. 5.00 Série : Drôles d'histoires. 5.30 Série : L'homme à poigne. 6.27 Journal.**

A 2

20.40 Cinéma : Vieux chez moi, j'habite chez une copine ■■ Film français de Patrice Leconte (1980). Avec Thérèse Liotard, Michel Blanc, Bernard Giraudeau, Anémone. **22.05 Flash d'informations. 22.10 Magazine : Résistances.** Présenté par Noël Mamère. Thème : « Les réfugiés afghans au Pakistan ». **23.25 Informations : 24 heures sur la 2. 23.45 Ballet : Arlequin magicien par amour.** Ballet pantomime, chorégraphie d'Ivo Cramer, musique d'Edouard du Puy. Avec Patrick Dupond, Jean-Pierre Franchetti, Claude de Vulpian, Olivier Patey.

FR 3

20.30 Variétés : Lecoq de Noël. Emission de Maritie et Gilbert Carpentier, présentée par Yves Lecoq. **21.55 Journal et Météo. ▶ 22.20 Magazine : Océaniques.** Un petit monastère en Toscane, d'Otar Iosseliani. **23.15 Magazine : Décibels.** De Jan-Lou Janeir. Avec les Century Boys. **0.00 Documentaire : La puce et les géants.** La vallée du troisième millénaire. **0.45 Documentaire : Architecture et géographie sacrée.** 3. Le Mont Saint-Michel et l'Archange lumière.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Il est génial papy ! □ Film français de Michel Drach (1987). Avec Guy Bedos, Marie Laforêt, Fabien Chombart, Valérie Rojan. **22.00 Flash d'informations. 22.05 Cinéma : Platoon** ■ Film américain d'Oliver Stone (1986). Avec Tom Berenger, Willem Dafoe, Charlie Sheen (v.o.). **0.00 Cinéma : la Passion Béatrice** ■■ Film français de Bertrand Tavernier (1987). Avec Bernard-Pierre Donnadieu, Julie Delpy, Nils Tavernier, Monique Chaumette. **2.05 Documentaire : Objectif pôle Nord.**

LA 5

20.30 Feuilleton : V. De Kenneth Johnson, avec M. Singer, F. Grant, M. Durrell. **22.30 Cinéma : le Continent des hommes poissons** □ Film italien de Sergio Martino (1978). Avec Barbara Bach, Claudio Cassinelli. **0.00 Journal de minuit. 0.05 Les épées de feu** (rediff.). **1.50 Un ours pas comme les autres** (rediff.). **2.45 Journal de la nuit. 2.50 Les brigades du Tigre** (rediff.). **3.45 Vive la vie!** (rediff.). **3.55 Voisin, voisine** (rediff.). **4.55 Feuilleton : Le clan Beaulieu.**

M 6

20.30 Cinéma : On ne meurt que deux fois ■ Film français de Jacques Deray (1985). Avec Michel Serrault, Charlotte Rampling, Xavier Deluc, Elisabeth Depardieu. **22.20 Série : Drôles de dames. 23.10 Magazine : Oudes de choc** (rediff.). **23.35 Série : Portraits crachés** (rediff.). **0.00 Journal. 0.10 Musique : Concert.** Kid Créole and The Coconuts. *Musique : Boulevard des clips.* **2.00 Les saintes chéries. 2.25 Feuilleton : La kermesse des brigands. 2.50 Documentaire : S'il te plaît, montre-nous nos histoires. 3.15 Documentaire : Portrait d'homme d'état.** R. Von Weitsaecher. **4.05 Documentaire : S'il te plaît, montre-nous nos histoires. 4.30 Variétés : Carabine FM. 4.55 La kermesse des brigands** (rediff.). **5.20 Les saintes chéries** (rediff.). **5.45 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE CULTURE

20.30 Dramatique. 21.30 Profils perdus. 22.40 Nuits magnétiques. Les serveuses. 3. De Pigalle à Saint-Flour. *0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.* Keith Richards.

FRANCE MUSIQUE

22.30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : La Veuve joyeuse, de Lehar, par le Nouvel Orchestre philharmonique et le chœur de Radio-France, dir. Marek Janowski, sol. : Felicity Lott, Siegfried Jerusalem, Lucy Peacock, Riccardo Calleo, David Wilson-Johnson, Stephen Dickson, Philip Slamon. **22.30 Musique légère.** Suite d'opérettes de Ziehrer; Le bal des cadets (extrait) de J. Strauss. **23.07 Club de la musique contemporaine. 0.30 Haydn et ses opéras.** Autour de L'anima del filosofo (2).

Vendredi 23 décembre

TF 1

18.00 Série : Matt Houston. 18.50 Avis de recherche. 19.00 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.25 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal, Météo et Tapis vert.

20.35 Variétés : Avis de recherche. Emission présentée par Patrick Sabatier. Invitée : Mireille Mathieu. **22.30 Documentaire : Julio Iglesias, le séducteur solitaire.** De Claude Fléouter. **23.25 Journal et Météo. 23.35 Cinéma : Moscou ne croit pas aux larmes** ■■ Film soviétique de Vladimir Menchov (1979). Avec Vera Alentova, Irina Mouraviova, Raisa Ryazanova, Natalia Vavilova. **De 1.15 à 6.45 Rediffusions 1.15 Série : Drôles d'histoires. 1.40 Série : L'homme à poigne. 2.35 Série : Papa et moi. 3.00 Série : Drôles d'histoires. 4.15 Musique. 4.35 Série : Drôles d'histoires. 5.00 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

17.55 Série : V. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres. 19.05 INC. 19.10 Actualités régionales. 19.30 Plaisir de rire : Loft story. 20.00 Journal. 20.35 Météo. 20.40 Téléfilm : Manon des sources. De Claude Berri, d'après *l'Eau des collines*, de Marcel Pagnol, avec Yves Montand, Daniel Auteuil, Emmanuelle Béart, Elisabeth Depardieu. **21.45 Apostrophes.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « Les lectures d'Hubert Reeves », sont invités : Michel Cazenave *(la Légende d'Aragon)*, Loïc Depecker *(les Mots de la francophonie)*, Joël de Rosnay *(l'Aventure du vivant)*, Yves Laissus, conservateur en chef de la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle *(Buffon 1788-1988)*. **23.05 Journal. 23.20 Cinéma : Barbe-Noire le pirate** ■ Film américain de Raoul Walsh (1952). Avec Linda Darnell, Robert Newton, William Bendix.

FR 3

De 17.05 à 18.30 Amuse 3. 17.05 Dessin animé : Petit ours brun. 17.10 Série : Tom Sawyer. 17.30 Série : Zoom, zoom. 18.00 Ascenseur pour l'aventure. 18.05 Magazine : Drouet vend la mèche. 18.30 Jeu : Questions pour un champion. 19.00 Le 19-20 de l'information. 19.53 Dessin animé : Les contes magiques. 20.05 Jeu : La classe. 20.25 INC. 20.30 Série : Le loufiat. De Michel Boisrond, avec Didier Terron, Marie Laforêt, Vania Vilers. **21.35 Magazine : Thalassa.** De Georges Pernoud. **22.25 Journal et Météo. ▶ 22.50 Série : Un siècle de chansons.** De Claude Fléouter. **23.50 Musiques, musique.** Avec l'Orchestre d'Auvergne. **0.00 La servante maîtresse.** De Didier Brunner. Avec l'Orchestre baroque de Limoges. **0.50 Documentaire : Architecture et géographie sacrée.**

CANAL PLUS

13.30 Cinéma : l'Affaire Chelsea Deardon ■ Film américain d'Ivan Reitman (1986). Avec Robert Redford, Debra Winger, Daryl Hannah, Brian Dennehy. **15.30 Cinéma : Vent de panique** □ Film français de Bernard Stora (1987). Avec Bernard Giraudeau, Caroline Cellier, Olivia Brunaux. **17.10 Magazine : Avance sur image. 17.40 Cabou cadin.** En clair jusqu'à 20.30. **18.25 Dessin animé : Virgul. 18.30 Dessins animés : Ça cartoon. 18.45 Flash d'informations.** *18.49 Top 50. 19.30 Magazine : Nulle part ailleurs.* **20.30 Téléfilm : Viva Oklahoma.** De Bobby Roth, avec Lesley Ann Warren, Peter Coyote. **22.10 Spectacle : Le monde du cirque, Barnum III.** Spécial centième anniversaire. *22.50 Flash d'informations.* **23.00 Cinéma : Il était une fois dans l'Ouest** ■ Film italien de Sergio Leone (1969). Avec Henry Fonda, Charles Bronson, Jason Robards, Claudia Cardinale. **1.40 Cinéma : Nuit docile** ■ Avec Patrick Jouané, Claire Nebout, Pascal Kelaf, Philippe Dumont. **3.10 Cinéma : les Désaxés** ■■ Film américain de John Huston (1960). Avec Marilyn Monroe, Clark Gable, Montgomery Clift (v.o.). **5.10 Cinéma : la Vie platinée** □ Film franco-ivoirien de Claude Cadiou (1987). Avec Souleymane Koly, Yves Zogbo Jr, Nadia do Sacramento, Pierre Gondo.

LA 5

De 16.25 à 18.55 dessins animés. 19.00 Jeu : Ali Baba. **19.30 Boulevard Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Le sabre brisé.** De Bernard McEveety, avec Chuck Connors, Kamala Devi. **22.30 Téléfilm : Haute surveillance.** De Marc Sobel, avec Martin Landau, Michael Ansara. **23.45 Les épées de feu** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 Les épées de feu** (suite). **1.20 Ciné cinq** (rediff.). **1.30 Un ours pas comme les autres. 2.25 Les brigades du Tigre** (rediff.). **3.20 Journal de la nuit. 3.25 Vive la vie!** (rediff.). **3.35 Voisin, voisine** (rediff.). **4.35 Feuilleton : Le clan Beaulieu. 5.25 Voisin, voisine** (rediff.).

M 6

18.05 Série : Dakktari. 19.00 Série : Les routes du paradis. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Campus show. 20.30 Téléfilm : Le gorille blanc. De William Obergard, avec Jack Palance, Cindy Pickett. **22.10 Magazine : Charmes. 22.40 Série : Claudine.** D'Edouard Molinaro, d'après Colette. **0.00 Journal. 0.10 Série : Le prisonnier. 1.00 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Claudine** (rediff.). **3.20 Musique : Boulevard des clips. 4.15 Variétés : Carabine FM. 4.40 Claudine** (rediff.). **6.00 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. La nuit transfigurée. **21.30 Musique : Black and blue.** Chez le libraire. **22.40 Nuits magnétiques.** Les serveuses. 4. Le bar des Folies-Bergère. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Keith Richards.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 9 décembre, Salle Pleyel) : Quatuor à cordes n° 3 de Bartok; Quatuor à cordes n° 10 en mi bémol majeur op. 74 de Beethoven; Quatuor à cordes n° 13 en sol majeur op. 106 de Dvorak, par le Quatuor Melos (Wilhelm Melcher, violon, Gerhard Ernst Voss, violon, Hermann Voss, alto, Peter Buck, violoncelle). **22.20 Premières loges.** Adrien Legros, basse. Œuvres de Gounod, Rossini, Massenet, Flegier, Meyerbeer, Bizet. **23.07 Club de la musique ancienne. 0.30 Poissons d'or.** Les musiques des films de Walt Disney revisitées; à 1.30, Les poissons d'or du passé : Liszt.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4902

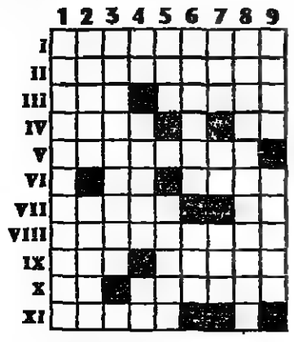

HORIZONTALEMENT

I. L'art de soigner les plantes. — II. Peut être rangé avec tout ce qui est fait. — III. Qui aurait besoin d'un peu de liquide. Un arrêt qui peut être dangereux. — IV. Sur la Colline inspirée. Lettres pour réparer un oubli. — V. Signe de la croix. — VI. Donné avant une exécution. Une ancienne capitale. — VII. L'oiseau bleu, quand c'est un mâle. Caché. — VIII. On y met parfois ce qui sort des cruches. — IX. Détruit. Pas satisfaite. — X. Lie. Parfois assimilés à des ordres par le galant homme. — XI. En Auxois, dans la Côte-d'Or.

VERTICALEMENT

1. Tristes individus. — 2. Donné pour attirer l'attention. Quand elle est chargée, il y a des bouchons. — 3. Grand, permet d'entrevoir des avantages. — 4. Morceau de pain. Un rien du tout. Pas acquitté. — 5. Démonstratif. Animal. — 6. Capitale étrangère. Possessif. 7. Facteur de soulèvement. Serpent d'eau. Mot qui peut faire venir le berger. — 8. Certains doivent juger sur la mine. — 9. D'un auxiliaire. Des têtes de cochons.

Solution du problème n° 4901

Horizontalement

I. Panoncean. — II. Unitarien. — III. Sala. Edda. — IV. Néméen. — V. Loi. Parsi. — VI. Lingots. — VII. As. Oui. Ai. — VIII. Nis. Soult. — IX. Ive. Entée. — X. Mener. An. — XI. Est. Chef.

Verticalement

1. Pusillanime. — 2. Ana. Oisives. — 3. Nil. In. Sent. — 4. Otan. Go. — 5. Na ! Epouser. — 6. Crémation. — 7. Eiders. Utah. — 8. Aèdes. Alène. — 9. Unanimité.

GUY BROUTY.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 23 décembre à 0 heure et le dimanche 25 décembre à 24 heures.

Au cours des trois prochains jours, le temps sera relativement doux, gris et brumeux, avec quelques pluies sur les régions nord. Le sud de la France bénéficiera d'un ciel plus variable, mais bien ensoleillé en Méditerranée.

Vendredi : gris au nord, soleil au sud.

Au nord de la Loire, c'est-à-dire sur la Bretagne, les Pays de Loire, la Normandie, le Bassin parisien, le Nord, Champagne-Ardenne, la Lorraine, l'Alsace, la Bourgogne et la Franche-Comté, le ciel sera couvert. Un peu de pluie tombera par moments, même en montagne.

Sur le Poitou-Charentes, le Massif Central et Rhône-Alpes, les nuages seront également abondants, mais le temps devrait rester sec.

Sur l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et la vallée du Rhône, il faudra se méfier du brouillard le matin. Ensuite, le soleil percera et l'après-midi sera ensoleillée.

Sur les régions méditerranéennes, ce sera encore une belle journée.

Le vent de sud-ouest soufflera fort sur les côtes de la Manche. Partout ailleurs, il sera faible ou modéré.

Les températures seront très différentes suivant les régions : au nord, de la douceur avec les mini de l'ordre de 7 degrés et les maxi voisins de 10 degrés; au sud, de petites gelées le matin, 0 à – 2 degrés, puis une température très convenable en ce début d'hiver, 10 à 15 degrés.

Samedi : peu de changements.

Les régions méditerranéennes resteront privilégiées, avec un soleil encore très généreux.

Sur toutes les autres régions, les nuages resteront abondants : sur la Normandie, le Bassin parisien, la Bourgogne, la Franche-Comté et l'extrême nord des Alpes, il pourra tomber quelques gouttes. Près des frontières du nord et du nord-est, on bénéficiera tout de même de quelques éclaircies le matin.

Sur le Poitou-Charentes, l'Aquitaine et le Massif Central, c'est l'après-midi que l'on aura des chances de voir un peu le soleil. Si l'on habite le Midi-Pyrénées, attention aux brouillards le matin.

Le vent de sud-ouest soufflera encore assez fort près de la Manche.

Partout ailleurs, il sera faible ou modéré.

Les températures changeront peu par rapport à celles de vendredi.

Dimanche.

Du Midi-Pyrénées au Massif Central, Rhône-Alpes et régions méditerranéennes, après dissipation des brumes et brouillards, parfois tenaces, le ciel sera ensoleillé.

Les températures minimales seront de 0 à 4 degrés, localement de – 1 à – 2 degrés.

Les maximales seront de 8 à 12 degrés.

Sur les autres régions, le ciel restera très nuageux.

Des éclaircies apparaîtront sur le nord-ouest du pays.

Les températures minimales seront de 3 à 7 degrés, localement de 0 à 2 degrés sur le Centre.

SITUATION LE 22 DÉCEMBRE 1988 A 0 HEURE TU

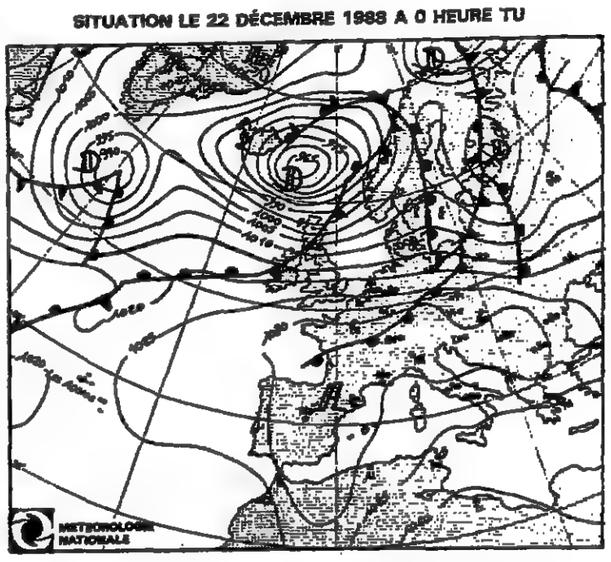

PRÉVISIONS POUR LE 24 DÉCEMBRE 1988 A 12 HEURES TU

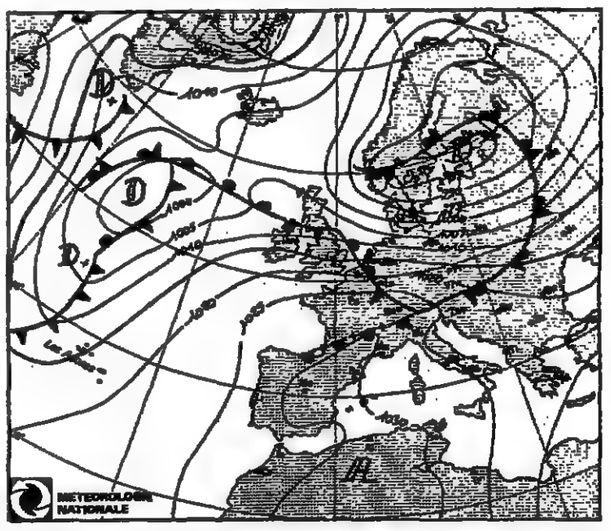

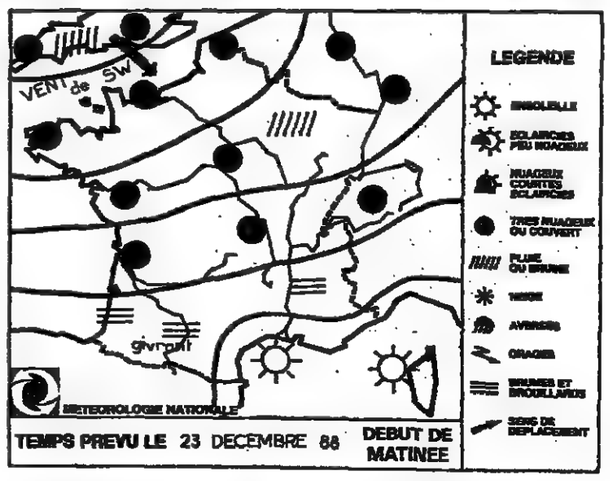

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au mercredi 21 décembre. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige, en bas puis en haut des pistes.

SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

Les Arcs : 40-130; Aussois : 30-70; Avoriaz : 40-80; Bellecombe (Notre-Dame) : 40-70; Bonneval-sur-Arc : 50-90; Les Carroz-d'Araches : 20-50; Chamonix-Mont-Blanc : 50-130; La Chapelle-d'Abondance : 20-50; Châtel : 45-75; Combloux : 20-50; Les Contamines-Montjoie : 50-100; Le Corbier : 20-60; Courchevel : 60-100; Crest-Voland-Cohennoz : 45-55; Flaine : 63-120; Flumet : 30-60; Les Gets : 35-50; Le Grand-Bornand : 50-70; Les Houches : 40-70; Megève : 30-70; Les Menuires : 20-70; Méribel : 30-90; Morillon-Grand-Massif : 25-60; Morzine : 30-60; La Norma : 5-40; Peisey-Nancroix : 30-80; La Plagne : 65-140; Praloguan-la-Vanoise : 55-90; Praz-de-Lys : 55-75; Praz-sur-Arly : 35-50; La Rosière 1850 : 80-120; Saint-François-Longchamp : 30-80; Saint-Gervais : 30-60; Les Saisies : 80-120; Samoëns : 60-90; Tignes : 100-300; Val-d'Isère : 68-100; Valfréjus : 40-60; Valloire : 25-70; Valmorel : 15-70; Val-Thorens : 90-170.

ISÈRE

L'Alpe-d'Huez : 50-80; Alpe du Grand-Serre : 15-30; Auris-en-Oisans : 10-40; Autrans : 25-40; Chamrousse : 30-20; Lans-en-Vercors : 20-35; Le Collet-d'Allevard : 30-70; Les Deux-Alpes : 30-210; Les Sept-Laux : 25-60; Villard-de-Lans : 50-50.

ALPES DU SUD

Auron : 20-30; Orcières-Merlette : 5-15; Puy-Saint-Vincent : 30-50; Risoul 1850 : 20-25; Le Sauze : 15-20; Vars : 15-35.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 25-70; Ax-les-Thermes : 30-40; Barèges : 30-90; Les Cauterets-Lys : 65-90; Font-Romeu : 40-50; Gourette : 20-40; Luz-Ardiden : 25-70; La Mongie : 35-55; Pyrénées-2000 : 65-45; Saint-Lary-Soulan : 20-40; Superbagnères : 20-45.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 10-15; Super-Lioran : 5-5.

JURA

Métabief : 20-40; Les Rousses : 30-50.

VOSGES

Le Bonhomme : 30-40; La Bresse : 20-40; Gérardmer : 20-30.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national du tourisme de chaque pays. Allemagne : 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-04-38; Andorre : 111, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. : 45-08-50-28; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68; Suisse : 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-12-1988 à 6 heures TU et le 22-12-1988 à 6 heures TU — le 22-12-1988

FRANCE				TOURS	7	7	P	LOS ANGELES	16	11	D
AJACCIO	15	1	D	TOULOUSE	7	–2	D	LUXEMBOURG	4	3	P
BIARRITZ	11	2	D	POINTE-A-PITRE	30	21	O	MADRID	15	–2	D
BORDEAUX	10	0	D	**ÉTRANGER**				MARRAKECH	21	6	D
BOURGES	7	3	B					MEXICO	24	8	B
BREST	11	10	C	ALGER	14	9	P	MILAN	8	–3	D
CAEN	11	9	C	AMSTERDAM	11	9	C	MONTRÉAL	10	–10	D
CHERBOURG	11	9	C	ATHÈNES	–	–	–	MOSCOU	–8	–13	N
CLERMONT-FERR.	7	–2	N	BANGKOK	32	22	D	NAIROBI	21	21	O
DIJON	4	2	C	BARCELONE	15	2	D	NEW-YORK	13	4	D
GRENOBLE-S.-M.-H.	7	–3	D	BELGRADE	1	–5	C	OSLO	–2	–6	C
LILLE	9	8	C	BERLIN	5	5	P	PALMA-DE-MAL.	14	–1	D
LIMOGES	6	0	B	BRUXELLES	7	7	P	PÉKIN	4	–3	D
LYON	6	–2	N	LE CAIRE	15	7	C	RIO-DE-JANEIRO	24	22	P
MARSEILLE-MAR.	11	–1	N	COPENHAGUE	7	3	P	ROME	13	–1	D
NANCY	6	4	P	DAKAR	33	20	N	SINGAPOUR	31	24	C
NANTES	11	9	P	DELHI	22	13	B	STOCKHOLM	3	–7	*
NICE	15	5	D	DJERBA	13	9	O	SYDNEY	23	20	C
PARIS-MONTS.	8	8	B	GENÈVE	4	–4	D	TOKYO	12	5	D
PAU	10	–2	D	HONGKONG	23	17	D	TUNIS	14	8	P
PERPIGNAN	14	–1	D	ISTANBUL	–	–	–	VARSOVIE	1	1	C
RENNES	11	8	C	JÉRUSALEM	10	4	D	VENISE	6	–4	D
ST-ÉTIENNE	4	–3	B	LISBONNE	16	7	N	VIENNE	4	4	B
STRASBOURG	4	4	C	LONDRES	12	10	C				

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

SOMMAIRE

■ La Commission européenne devait arrêter, jeudi 22 décembre, une proposition visant à moraliser la pratique des offres publiques d'achat *(lire page 27)*.

■ L'annonce de la démission prochaine du président de la COGÉMA suscite de nombreux remous au sein du gouvernement et dans les milieux énergétiques *(lire page 27)*.

■ Le gouvernement français passe outre aux injonctions communautaires en allégeant de 12 milliards de francs la dette de Renault *(lire ci-contre)*.

■ La Commission de Bruxelles a condamné à 426 millions de francs d'amendes vingt-trois groupes chimiques européens reconnus coupables d'entente sur les prix *(lire page 27)*.

Malgré les oppositions de la Commission européenne

Le gouvernement va accorder 12 milliards de francs à Renault

La rupture semble consommée entre la France et Bruxelles sur le dossier Renault. Paris s'apprête à se passer de l'aval européen pour alléger de 12 milliards de francs la dette du constructeur nationalisé dès la fin de cette année.

L'entrevue de la dernière chance, à Bruxelles, mercredi 21 décembre en fin de journée, entre M. Roger Fauroux, ministre français de l'industrie, et M. Peter Sutherland, commissaire européen chargé de la concurrence, n'a en effet pas permis de concilier les points de vue. L'Etat français entend faire son devoir d'actionnaire en rétablissant le bilan de la Régie par un allégement de dettes publiques pour 12 milliards de francs. En contrepartie, la Commission européenne voulait obtenir l'assurance que ce geste serait fait *« pour solde de tout compte »* et que Renault deviendrait *« une entreprise comme les autres »*. Pour en être convaincu, Bruxelles demandait plus que la « parole » du gouvernement français, le changement de statut de Renault lui paraissant la seule garantie valable.

En son temps, M. Alain Madelin, ministre de l'industrie du gouvernement Chirac, avait défendu le dossier en liant l'aide de l'Etat à un changement, par voie législative, du statut de Renault, qui, de régie, serait devenue société anonyme. Au demeurant, cela ne l'empêchait pas de rester une entreprise publique, au même titre que Pechiney, Rhône-Poulenc ou Thomson, et donc, en principe, de continuer à bénéficier du soutien de son actionnaire, l'Etat, sous forme de dotation en capital.

Mais le contrat proposé par M. Madelin était un premier pas sur la voie de la normalisation, et la Commission l'avait pris comme tel, acceptant même de composer avec les vicissitudes de la vie politique française : retrait, en décembre 1987, du projet de changement de statut de Renault à l'Assemblée nationale en raison de l'obstruction communiste, puis report dudit projet après l'élection présidentielle de mai 1988 qui devait ramener les socialistes au pouvoir. La Commission n'avait fixé qu'une contrainte : la solution du dossier avant la fin de 1988. Faute de quoi, le gouvernement français serait tenu de reprendre l'affaire à zéro avec les nouveaux commissaires européens.

L'échéance convenait à la partie française, qui souhaitait assainir au plus vite la situation de Renault. Le groupe automobile – dont le redressement, engagé par Georges Besse en 1985, avait commencé à porter ses fruits dans les comptes de 1987, avec 3,7 milliards de francs de bénéfices (contre une perte de 5,5 milliards de francs en 1986 et de 11 milliards en 1985), pour se poursuivre en 1988 avec plus de 6 milliards de profits – se peut rétablir sa situation nette (négative de 11,7 milliards de francs à fin 1987) sans un soutien de son actionnaire. Même le libéral Alain Madelin, pourtant hostile aux interventions de la puissance publique en faveur des entreprises en difficulté, avait fini par l'admettre, assurant Georges Besse que *« l'Etat ferait son devoir »* si l'entreprise redressait ses comptes.

L'argent mis en réserve par M. Edouard Balladur sur les recettes de privatisation en 1987 et le « bon » budget 1988 permettaient de dégager sinon tout, au moins une partie importante des 12 milliards nécessaires au désendettement de Renault.

Changement de cap

Si l'échéance de fin 1988 demeurait donc valable pour le nouveau gouvernement socialiste mis en place après mai 1988, en revanche l'état d'esprit avait changé. Plus question de modification du statut de Renault, au moins à court terme. Le gouvernement Rocard avait d'autres priorités et n'entendait pas rouvrir le débat sur le sujet avant les municipales de mars 1989. M. Roger Fauroux, conscient que la pilule serait dure à faire avaler à Bruxelles, avait proposé un pis-aller : la modification des pouvoirs du conseil d'administration de la Régie, qui assujettirait celle-ci au droit commun des sociétés anonymes gérées par la loi de 1966. En cas de situation nette négative, Renault pouvait ainsi être déclarée en faillite, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette « retouche » avait l'avantage de pouvoir être réalisée par simple décret, évitant ainsi tout débat parlementaire.

Mais la ficelle était un peu grosse... M. Fauroux eut beau plaider le redressement spectaculaire de Renault pour tenter de montrer que ce qui était, fin 1986, une aide à une entreprise en difficulté devenait, fin 1988, un simple apport d'actionnaire à une entreprise bénéficiaire à la recherche de capitaux, Bruxelles ne l'entendait pas de cette oreille et voulait un geste de la part du gouvernement français, geste que celui-ci n'était pas prêt à faire. Les déclarations récentes de Roger Fauroux assurant que *« Renault aurait ses 12 milliards, même si Bruxelles tiquait »* en témoignaient.

Ainsi se clôt, provisoirement, le dossier Renault. Tôt ou tard, le gouvernement français devra bien mettre la Régie sur un pied d'égalité juridique avec ses concurrentes et accorder le statut avec la réalité d'une entreprise qui se veut désormais gérée comme n'importe quelle autre entreprise. Toute alliance avec un partenaire qui voudrait se concrétiser au niveau du capital passerait par la création d'une société anonyme.

Mais, au-delà du dossier Renault, se pose un problème de fond. Dans la perspective du marché unique de 1993, la France est actuellement le seul grand pays européen, à l'inverse de la Grande-Bretagne et de la RFA, à compter un secteur public aussi étendu. La France va-t-elle encore ou non disposer de la liberté de gérer ses entreprises publiques ? Au regard du traité de Rome, il y a différence entre aide – en principe interdite, car faussant la concurrence – et apport d'actionnaire. Bruxelles a toujours eu beaucoup de mal à faire la part des choses entre ces deux catégories de ressources publiques à destination d'entreprises nationalisées. D'autant que celles-ci, jusqu'à un passé récent, se sont généralement assimilées à des « canards boiteux ».

L'arrivée, le 1er janvier 1989, d'un nouveau commissaire européen chargé de la concurrence, l'Anglais Brittan, libéral plus pur et dur que son prédécesseur, risque de ne pas arranger les affaires de la France.

CLAIRE BLANDIN.

Une nouvelle tôlerie à Maubeuge

Après Peugeot, Renault, M. Jacques Chérèque, ministre délégué à l'aménagement du territoire, en visite dans le Nord jeudi 22 décembre, devait annoncer l'installation d'une nouvelle tôlerie polyvalente *(« capacitaire »)*, représentant un investissement approchant au total 200 millions de francs, à l'usine Maubeuge Constructions automobiles (MCA), filiale de Renault.

Cette nouvelle tôlerie qui fait suite à de nouvelles cabines de peinture, doit entrer en service en septembre 1989. Elle permettra d'abord à MCA de reprendre la fabrication des véhicules légers Express jusqu'ici assurée par la FASA, filiale de Renault en Espagne (environ 400 par jour). Surtout, en donnant à MCA la chaîne complète de montage, elle intègre l'usine dans le réseau de construction de Renault et donc assure son avenir en lui permettant de sortir d'autres véhicules. MCA, qui montait des véhicules pour l'exportation (notamment la Medallion, dont la production est arrêtée), continuera à produire des R 19 et des R 21 (450 par jour) en complément des usines de Douai et de Sandouville.

Un projet de nouvelle tôlerie (Maubeuge était au départ un centre d'emboutissage) avait été arrêté en 1985 à l'arrivée de Georges Besse à la tête de Renault. Pour la nouvelle tôlerie, on prévoit le recrutement de 30 techniciens de niveau BTS, ainsi que 20 000 heures de formation pour les ouvriers.

Un entretien avec M. Jean Kaspar

(Suite de la première page.)

» Les fonctionnaires ont le sentiment que leurs efforts dans la lutte contre l'inflation n'ont pas été pris en compte. Or, on ne conduit pas un pays sans un minimum de justice, sans un minimum d'équité, sans faire en sorte que les salariés puissent bénéficier des résultats de leurs efforts.

– Ces différents mouvements catégoriels ont-ils amélioré l'image du syndicalisme ?

– Ces conflits ont fait d'abord apparaître le problème des métiers, qu'il s'agisse des infirmières ou des ouvriers d'entretien de la RATP. L'irruption de ce phénomène a révélé un décalage entre les revendications globales mises en avant par certains syndicats, par exemple sur le pouvoir d'achat, et l'insuffisance de leurs réflexions sur le problème des métiers et des qualifications. Le syndicalisme doit se montrer plus attentif aux spécificités des professions tout en assurant une cohérence d'ensemble des objectifs et des revendications. Si le syndicalisme adopte un comportement comme celui de la CGT, qui met en avant des revendications, par exemple 1 000 F pour tous, sans s'interroger sur les problèmes de fond posés, cela risque de conduire aux pires impasses. Le syndicalisme doit s'interroger aussi sur sa crédibilité et sur sa capacité à conclure des compromis permettant effectivement des avancées réelles. Il ne peut pas soutenir n'importe quelle revendication sans s'interroger sur les conditions économiques de sa faisabilité.

– Comment appréciez-vous globalement la gestion sociale du gouvernement, notamment à travers les derniers conflits ?

– Le gouvernement semble ankylosé dans son traitement des problèmes sociaux par la priorité rigide qu'il accorde à la gestion des grands équilibres. C'est un handicap sérieux. Certes, pour gagner la bataille de l'emploi, on ne peut pas sous-estimer les efforts à réaliser pour maîtriser l'inflation et pour améliorer la balance commerciale. Mais, si l'on veut atteindre ces objectifs, il faut créer les conditions d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs, et en particulier de l'ensemble des salariés. Pour cela, les efforts doivent être bien répartis entre toutes les couches sociales. Les salariés, dans le secteur privé et dans le secteur public, ont contribué plus largement que d'autres catégories sociales à l'amélioration de la situation économique et financière du pays.

» Pour réussir la bataille du redressement économique, le social doit être considéré comme un investissement aussi important que les autres investissements (technologique, commercial, financier). Il faut donc modifier la culture économique dominante, traversant à la fois la droite et la gauche, qui consiste à dire un peu simplement : faisons avant tout de la bonne économie. C'est ce que disait M. Bérégovoy aux fonctionnaires : « Attendez quinze mois. Lorsque la situation économique sera meilleure, je pourrai satisfaire certaines de vos revendications. » Un tel discours a été tenu beaucoup trop longtemps pour être aujourd'hui entendu.

– Vous avez dit que le gouvernement devait prendre le « risque social ». Quel rôle attendez-vous de l'Etat dans le domaine social ?

– L'Etat doit mettre en œuvre dans les entreprises qui relèvent de sa responsabilité les grands principes qu'il proclame dans ses discours. Quand le premier ministre affirme qu'« il faut réconcilier l'économique et le social », nous disons bravo. Mais qu'attend-t-on pour passer aux actes dans les entreprises publiques et dans la fonction publique ? La société ne supporte plus les discours qui ne sont pas suivis d'actes. Si le décalage actuel ne se réduit pas, il y a fort à parier que la crise de confiance que traversent toutes les institutions politiques, syndicales, associatives, va s'accroître.

La chape de plomb de la rue de Rivoli

– Pensez-vous que la politique sociale de l'Etat passe encore par des initiatives législatives ?

– Non, aujourd'hui l'urgence n'est pas dans des dispositions législatives. L'urgence réside dans la concrétisation de la volonté affichée de donner à la négociation toute sa place dans les secteurs qui relèvent de la responsabilité de l'Etat. Prenons quelques exemples. Dans la fonction publique, le gouvernement a annoncé, il y a plusieurs semaines, des discussions autour d'accords cadres sur l'évolution des métiers, la formation, la mobilité. Or, le chantier n'est toujours pas ouvert. Il est grand temps de s'y atteler !

» Ces accords cadres ouvriraient la voie à des discussions ministère par ministère, en tenant compte des diverses spécificités. Mais au préalable, la chape de plomb de la rue de Rivoli doit être remise en cause. La fonction publique ne se gère pas simplement à partir de considérations budgétaires. Il faut d'abord se demander quels services on veut rendre aux usagers et quels moyens on se donne pour que les fonctions publiques prennent leur part dans l'effort de modernisation économique et sociale de notre pays.

» Aussi longtemps qu'on ne laissera pas plus d'autonomie aux entreprises publiques et qu'on ne les laissera pas définir elles-mêmes leur politique sociale, on n'évitera pas les difficultés auxquelles on est confronté aujourd'hui. Le gouvernement aura-t-il la volonté de remettre en cause le véritable diktat qu'exerce la Rue de Rivoli sur les entreprises publiques ? C'est une question essentielle. Le gouvernement doit se rendre compte que les entreprises nationalisées ou la fonction publique ne se gèrent pas comme des régiments. Si l'on veut accroître l'efficacité économique, mais aussi sociale, de ces entreprises, il faut modifier leur mode de gestion. A défaut d'une telle politique, tous les discours resteront des vœux pieux et certaines propositions dont on parle (comme le projet d'entreprise) ne seront que des cautères sur une jambe de bois.

Une volonté commune

– Quelles sont vos priorités immédiates pour 1989 ?

– J'en ai décrit quelques-unes, mais l'emploi reste la priorité majeure de la CFDT, et nous voulons agir pour qu'elle devienne celle de toute la société. Il serait temps que dans notre pays s'opère un véritable sursaut. Le chômage n'est pas simplement un problème social. C'est un problème politique majeur car il met en cause la démocratie elle-même.

» Aujourd'hui, les acteurs économiques semblent dépourvus de moyens pour s'attaquer au chômage. Nous savons qu'il n'y a pas de solution miracle. Il faut donc agir sur plusieurs registres. Actuellement, il y a une embellie économique avec une amélioration de la croissance. La préparation du Plan devrait permettre de réfléchir à l'affectation des gains de productivité. A quoi veut-on consacrer le supplément de croissance ? Une part pour le pouvoir d'achat ? Certainement. Une part pour la protection sociale ? Evidemment. Mais il faut d'abord en profiter pour créer des emplois et faire reculer la pauvreté. En l'absence de débat sur la répartition des progrès de la croissance, une partie des privilégiés risque de nouveau d'accaparer ces gains. On laissera de nouveau sur le bord de la route tous ceux qui ne seront pas en position de force pour exiger leur part. Un tel débat de fond permettrait de dégager une volonté commune pour notre pays.

– Vous prenez la tête d'une organisation qui apparaît, comme les autres, en état de faiblesse. Quelle est la situation réelle de vos forces alors que certaines estimations accordent 500 000 ou même 400 000 adhérents à la CFDT ?

– A la Confédération européenne des syndicats, la CFDT paie effectivement ses cotisations sur la base de 900 000 adhérents. Mais, comme d'autres organisations, nous avons un réel problème : nos adhérents ne paient pas tous les douze timbres d'une adhésion normale. Nous avons engagé un effort important, notamment avec les prélèvements automatiques, qui assurent une meilleure régularité dans le paiement des cotisations. Nous observons une amélioration des rentrées de cotisations, ainsi que des progrès électoraux dans de nombreux secteurs. Il y a encore des efforts importants à faire, mais notre congrès de Strasbourg a montré un réel dynamisme de nos organisations.

» Cela nous rend raisonnablement optimiste pour l'avenir. Nous devons encore convaincre les salariés que le

syndicalisme reste indispensable à la fois pour améliorer leur situation et pour améliorer la démocratie dans la société.

Rigueur démocratique

– Votre mandat a démarré avec des suspensions de syndicats CFDT dans la santé et les PTT. Ces mesures ne vont-elles pas donner raison aux trotskystes, qui parlent de chasse aux sorcières, au point de recevoir le soutien d'un de vos prédécesseurs, Eugène Descamps ?

– D'abord, la Confédération n'a suspendu personne. Ce sont les organisations concernées qui ont pris leurs responsabilités dans le cadre du fédéralisme. Ensuite, il est contraire à la vérité, à l'éthique et à l'identité profonde de la CFDT d'assimiler les décisions des fédérations de la santé et des PTT à une volonté de chasse aux sorcières ou à une sanction de militants pour délit d'opinion. Nous ne demandons jamais à un adhérent quelle carte politique il a en poche.

» Mais quand, comme dans le secteur de la santé, comme aux PTT, des militants utilisent leurs mandats et les moyens mis à leur disposition par leur organisation pour des stratégies décidées en dehors de la CFDT, nous disons que la ligne blanche est franchie. Il faut clarifier : un militant ne peut pas être à la fois dans la CFDT et en dehors, dans la CFDT et mener une stratégie décidée ailleurs. C'est tout simplement un problème d'honnêteté intellectuelle et de rigueur démocratique. Ne retournons pas l'accusation : ce sont les militants suspendus qui ont pris leurs distances avec la CFDT, en n'acceptant ni ses règles démocratiques ni son exigence d'indépendance, et non la CFDT qui les a condamnés pour délit d'opinion !

» Quant à Eugène Descamps, j'ai le souvenir que son comportement, au cours de la longue période où il a été secrétaire général de notre Confédération, a été semblable à celui que nous avons en quand certains voulaient transgresser les règles de fonctionnement qui étaient les nôtres.

– Comment allez-vous relancer la négociation sociale pour répondre aux impatiences des salariés ?

– Globalement, le patronat patauge dans ses conservatismes. Le débat engagé actuellement avec le CNPF sur l'aménagement du temps de travail traduit cette difficulté du patronat à ouvrir des perspectives nouvelles à la négociation contractuelle. L'aménagement du temps de travail doit faire l'objet de négociations avec les syndicats et se traduire par des contre-parties pour les salariés, qu'il s'agisse de réduction du temps de travail, de création d'emplois ou de développement de la formation, en y consacrant une partie du temps de travail. Le patronat fait du surplace. Son approche de la réduction du temps de travail est davantage dictée par des considérations dogmatiques que par une volonté de modernisation réelle des entreprises.

– Le service minimum n'est-il pas l'amorce d'une réglementation du droit de grève ?

– Le syndicalisme a toujours eu le souci de réfléchir à l'utilisation du droit de grève. Ainsi, les mineurs en grève assurent la sécurité de leur mine. Dans les services publics, il est sûr qu'à trop vouloir éprouver les usagers, le syndicalisme risque de s'y brûler, en entraînant des mesures remettant en cause le droit de grève. Il ne faut pas évacuer la question. C'est pour cela que nous sommes prêts à réfléchir. Mais il n'est pas question d'accepter un processus remettant en cause le droit de grève, car cela conduirait à des rapports sociaux violents et notre société démocratique en pâtirait gravement.

» De même, il serait illusoire et dangereux de penser régler ce problème par une loi, générale et uniforme. Le premier ministre cède à la maladie bien française de tout régler par la loi. Car quel est le rapport entre une grève dans les transports et une grève chez les éboueurs ou les postiers ? Le service minimum signifiera-t-il que les éboueurs ne ramasseront qu'une poubelle sur trois ? Il faut éviter toute précipitation. La question de fond est de savoir comment engager dans les entreprises publiques – où le préavis existe sans être utilement employé – un processus de négociation permettant d'éviter les conflits et, en cas de grève, faire en sorte que les conséquences ne soient pas intolérables pour les usagers. Cette démarche ne relève pas d'une loi, mais d'une auto-organisation des syndicats et de négociations au niveau des entreprises.

M. Rocard « cède à la facilité »

– Existe-t-il un conflit en germe avec M. Rocard, qui veut une loi, même sans accord avec les syndicats ?

– Le premier ministre cède à la facilité. J'espère qu'il se rendra compte que sa position n'est pas tenable. Nous souhaitons qu'il soit beaucoup plus prudent, qu'il ne se précipite pas et qu'il laisse les acteurs réfléchir sur les réponses qu'ils peuvent apporter au problème posé.

– Une recomposition syndicale est-elle possible à moyen terme avec la FEN, FO, la CFTC et la CGC ? Qu'attendez-vous du prochain changement à la tête de FO ?

– Je crains que le mouvement syndical ne s'asphyxie s'il en reste à un pluralisme de division. Nous voulons donner un peu plus d'oxygène à nos rapports avec les autres organisations en mettant l'accent sur la recherche de convergences. C'est une orientation fondamentale pour les prochaines années. Il s'agit pour nous de passer d'un pluralisme de division à un pluralisme plus coopératif, capable d'initiatives communes. C'est une exigence pour l'efficacité du syndicalisme en France, mais aussi en Europe.

» Imaginons ce que sera le poids du syndicalisme français dans trois ans, lorsque notre pays sera intégré pleinement dans le grand marché européen, à côté d'organisations comme le DGB par exemple, si cette recherche de convergences n'aboutit pas. Nous ne pèserons pas grand-chose si nous ne sommes pas capables de dépasser nos différences pour donner en commun une dimension sociale à l'Europe en train de se construire.

» Face aux problèmes concrets que vivent les salariés, le chômage, la pauvreté, la marginalisation, la protection sociale, nous ne pouvons pas continuer à chanter chacun sa chanson sans rechercher des réponses communes.

» Pour ce qui est de FO, ce n'est pas à notre organisation de peser dans un débat qui appartient à Force ouvrière et à elle seule. Nous sommes prêts à travailler avec les futurs dirigeants que FO se donnera. Au-delà des grands débats théoriques, nous avons une volonté d'ouverture afin de progresser ensemble. Pour développer la syndicalisation, il n'est pas besoin de « plumer la volaille » des autres, vue la faiblesse de la représentation globale des syndicats. Nous devons nous adresser ensemble à l'immense masse des salariés inorganisés afin de les convaincre de la nécessité du syndicalisme.

Propos recueillis par
MICHEL NOBLECOURT.

هكذا من الأصل

Économie

L'Etat et les siens

Sécurité sociale : l'ère des sureffectifs

L'Etat aura été le « patron » le plus contesté de l'automne. La succession des grèves, qui a culminé avec celle des transports parisiens, a révélé la profondeur du malaise chez les agents de l'Etat et des entreprises publiques. Un malaise multiforme. Après avoir évoqué la situation dans les transports publics (*le Monde* du 21 décembre) et celle des postiers (*le Monde* du 22 décembre), nous analysons celle des employés de la Sécurité sociale.

Craintes pour l'emploi, grogne sur les carrières : les 188 000 salariés du régime général de sécurité sociale, service public de droit privé, conjuguent les préoccupations du secteur public et celles du privé.

Ces soucis expliquent que le régime général ait connu, en octobre et novembre, la période la plus agitée depuis quinze ans : une centaine de caisses touchées à plusieurs reprises par des arrêts de travail, une trentaine plus sérieusement perturbées par des grèves, parfois de longue durée comme à Marseille et à Montpellier. Des inquiétudes et une agitation attisées par une surenchère entre les deux syndicats les plus importants, CGT et FO, ce dernier animé depuis longtemps par des militants d'une tendance trotskiste sectaire.

C'est d'abord l'emploi qui inquiète Mme Employée de la Sécurité sociale, car 80 % des 107 000 employés du régime général sont des femmes, en majorité engagées depuis assez longtemps dans ce travail pour compter y rester.

Or le régime général a été frappé par un séisme discret, qui vaut pourtant celui — très public — qui bouleverse l'industrie automobile. Pour suivre la croissance des remboursements dans la branche maladie, la multiplication des prestations du côté de la famille (vingt-cinq différentes) et pour remplacer les embauchés des années 40-50 partant à la retraite, on a massivement recruté dans les années 70 et accru les effectifs de plus de moitié. Les contrats de solidarité ont contribué, en 1981-1983, à rajeunir la pyramide des âges, avant un quasi-blocage des embauches : 57 % des employés ont entre trente et quarante ans, 40 % ont de dix à vingt ans d'ancienneté, et 15 % seulement moins de dix.

Or les caisses ont été rattrapées par une informatique maîtrisée trop tard, sauf dans la branche vieillesse. La mise en place de nouveaux systèmes d'informatique « répartie » a changé le travail de la masse des « liquidateurs » de prestations en supprimant des tâches fastidieuses — comme le codage des feuilles de soins selon des modèles strictement normalisés, — et permis dans beaucoup de caisses une certaine polyvalence, un équilibre entre travail à l'écran, préparation de documents, correspondance avec les assurés et parfois tâches d'accueil. Mais elle a ouvert grande la voie aux « sureffectifs ».

Combien ? Officiellement huit mille dans les caisses primaires d'assurance-maladie, cinq mille dans celles d'allocations familiales, trois mille dans la branche recouvrement. Chiffres peut-être inférieurs à la réalité : il y a deux ans, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) évaluait les gains de productivité actuels à plus de vingt mille emplois pour les caisses primaires. Or l'informatisation n'est encore au point ni dans les caisses d'allocations familiales ni dans les URSSAF.

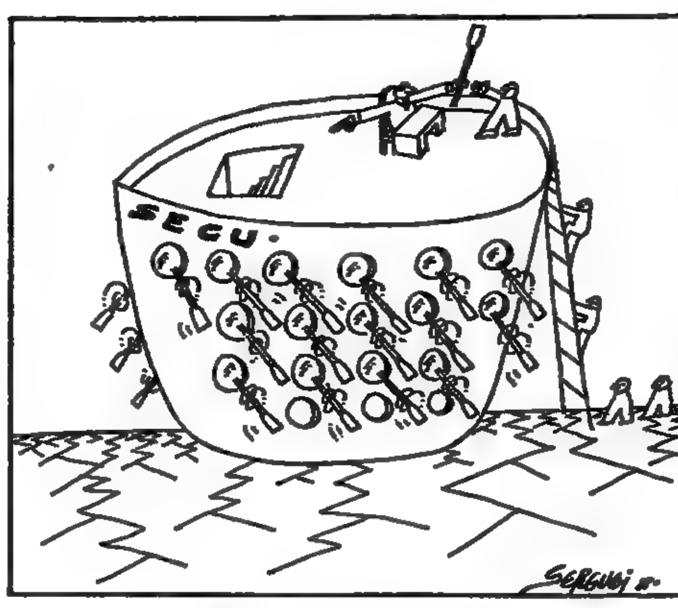

40 000 de trop ?

Surtout, se profile déjà, au moins pour la branche maladie, l'arrivée de la carte à mémoire dans les dix ans qui viennent. Avec l'extension en cours des liaisons magnétiques directes pour les cliniques ou les pharmacies, on peut s'attendre à une diminution drastique de l'effectif des quarante mille liquidateurs actuels, l'essentiel des maniements de papiers disparaissant. M. Jean Vandermeulen, président de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS) — qui gère le personnel du régime général, — n'a-t-il pas parlé lui-même de vingt-cinq mille, puis de quarante mille emplois en excédent ?

A la différence des banques ou des assurances, le régime général a peu de possibilités de créer de nouveaux services. Le *« marché »* est quasiment saturé. Même si l'on parle d'*« exclus de la protection sociale »*, en fait, la « couverture » de la population française est achevée. Le développement d'activités de « prévoyance » ou la récupération de tâches de gestion concédées à des mutuelles jusqu'aux années 1960-1970, techniquement possibles, sont politiquement difficiles car on a besoin de la mutualité.

La perspective de carrière apparaît donc singulièrement troublée pour beaucoup d'employés, d'agents de maîtrise ou de petits cadres. Or, avec une certaine souplesse d'organisation — par exemple le développement des horaires mobiles, — elle faisait passer, féminisation aidant, sur une relative médiocrité des rémunérations.

Médiocrité plutôt que modicité. Les salaires de base, faibles, sont compensés par des possibilités d'avancement beaucoup plus rapides que prévu sur le papier. Ainsi, 80 % des employés se trouvent aux niveaux les plus élevés de leur grille, les niveaux 5 et 6, et, parmi eux, 70 % et 90 % respectivement ont atteint l'avancement maximal, qui correspond à des rémunérations moyennes brutes de 8 500 F et 9 300 F par mois (1). Avec en plus, pour près de la moitié d'entre eux, le galon supplémentaire d'employé « principal » qui porte la rémunération à 8 800 F ou 9 700 F, parfois davantage.

Mais, en contrepartie de ces avancements — accélérés depuis 1980, — beaucoup d'employés se trouvent aujourd'hui, après douze ou quinze ans de carrière, à un butoir : ils ne peuvent plus compter, sauf exception, que sur des revalorisations annuelles devenues faibles (1,5 % en niveau en 1987, 1,7 % en 1988).

Ce blocage des carrières se répercute en amont sur les plus jeunes, ceux dont le niveau de formation, chômage aidant, est le plus élevé. Les 4 000 départs en retraite anticipée (dont 1 500 dans la maîtrise et les cadres) intervenus en 1987-1988 ont entrouvert la porte. Mais les demandes de mutation, pourtant peu nombreuses en raison du recrutement local des caisses — à la différence de la fonction publique, — sont entravées par le gel des budgets de gestion administrative : 5 000 demandes, 1 600 offres, un millier de mutations pour la « bourse des emplois » créée l'an dernier. Ce qui donne localement le sentiment paradoxal de manque de personnel.

Pourra-t-on maintenir un système de promotion, largement fondé sur l'ancienneté, qui a permis l'accès à la maîtrise, voire à l'encadrement pour une partie notable des employés (aujourd'hui encore 80 % des cadres recrutés le sont à l'intérieur de l'institution), alors que les besoins vont se transformer ?

Avec l'informatisation des traitements, la maîtrise, entièrement issue du rang, va fondre, et une partie de l'encadrement est menacée. Les emplois appelés à se développer, dans des domaines comme le contrôle informatique, la surveillance de la « gestion du risque », les contacts avec les professions de santé, les entreprises ou les collectivités, une action sociale élargie, demandent une formation plus poussée. Supérieur aux exigences théoriques de recrutement, le niveau actuel reste encore faible dans beaucoup de caisses (ainsi un grand nombre de cadres n'ont pas le baccalauréat), sauf chez les plus jeunes.

Réforme des classifications

De surcroît, les emplois d'avenir ne correspondent guère aux aptitudes développées par les tâches actuelles traditionnelles de traitement ou de vérification. Celles-ci requièrent moins d'imagination ou d'initiative que d'attention pointilleuse — quoi qu'on dise des *« erreurs »* de la Sécurité sociale, — de bas en haut de la hiérarchie : *« Jusqu'ici, pour monter dans la carrière, il fallait connaître par cœur le manuel du guichetier »*, dit un directeur de caisse primaire.

Une réforme des classifications doit être négociée avec les syndicats l'an prochain. Elle ne lèvera pas l'hypothèque des *« sureffectifs »*. L'UCANSS n'a pas abandonné l'idée de créer une aide au départ volontaire, déjà envisagée il y a deux ans. Celle-ci peut trouver des candidats : *« Si l'on ouvrait la possibilité, il y aurait des départs »*, nous affirmait en 1987 un syndicaliste parisien qui, depuis, a lui-même quitté l'institution. Mais ne risque-t-elle pas de tenter surtout les plus jeunes et les plus diplômés, qui rongent leur frein dans des postes mal payés ?

Blocages, frustrations, nuages sur l'avenir ne suffisent pas à créer une *« désespérance »*, selon l'expression de M. Michel Rocard. Mais ils suffisent pour provoquer la déprime et pour donner de l'audience au discours du syndicat FO dont la devise est de *« ne rien changer au contrat de travail »* et de maintenir les effectifs... pour améliorer les ressources de la caisse de retraite du personnel.

GUY HERZLICH.

(1) Moyenne calculée à partir de la rémunération annuelle qui comporte 13,66 mensualités.

A la Mutualité agricole

Promotion et culture d'entreprise

Comme dans les caisses du régime général, la promotion est une tradition à la Mutualité sociale agricole — accentuée encore par le milieu socio-professionnel. Dimanche 18 décembre à « 7 sur 7 », sur TF 1, M. Michel Rocard en a présenté une version quelque peu idéalisée par ses souvenirs de ministre de l'agriculture, l'institution connaît aujourd'hui les mêmes problèmes de blocage des carrières que le régime général, mais à une moindre échelle.

Le premier élément du système de formation interne, le *« certificat d'initiation à la vie professionnelle »*, a été longtemps le moyen d'accès à la formation pour des employés ne possédant guère plus en général que le certificat d'études ou le brevet, procurant en outre le bénéfice de cinq points indiciaires. Il est devenu plutôt une sorte d'initiation au milieu agricole, une entrée dans la culture d'entreprise pour des salariés, dont le niveau de formation est beaucoup plus élevé et l'origine diverse.

Aujourd'hui, sur les quelque cinq cents inscrits, 12 % seulement n'ont pas dépassé le niveau de fin de scolarité obligatoire, 75 % ont atteint celui du baccalauréat (qu'ils aient ou non réussi l'examen) et 23 % ont fait des études supérieures.

La *« formation générale longue »*, suivie par environ 1 100 personnes depuis 1985, demeure une voie de promotion aux postes de cadres. Etendue sur deux années, elle concerne environ soixante-dix personnes par an. Sur les trois dernières, 12 % des inscrits avaient achevé la scolarité obligatoire, 68 % les études secondaires (avec ou sans le bac) et 20 % suivi des études supérieures.

G. H.

Demain :
enseignement : tristesse des profs
par PHILIPPE BERNARD

Le Monde
IMMOBILIER
REPRODUCTION INTERDITE

appartements ventes

6e arrdt

Pptaire vend au cœur du 6e arrdt près du JARD. DU LUXEMBOURG charmant appt 75 m² env., entièrement aménagé, très calme, S/COUR-JARD. PRIVÉE PLANTÉE. 3.000.000 F. Visite s/R.V. (1) 43-29-52-58.

15e arrdt

ÉMILE-ZOLA
SANS VIS-A-VIS
Bel imm. pierre de t., 5e ét., impecc., 4 pces, chbre serv. PROGEDIM, 45-75-88-07.

16e arrdt

VICTOR-HUGO
240 M2 SOMPTUEUX dans bel immeuble ancien, 3e ét. SUD. 42-75-55-55.

OFFRES D'EMPLOIS

MAGAZINE
cherche
PIGISTES
ou poste fixe, style vivant pour articles sté, économie, brèves.
Joindre article et photo : B.D.F., 16, bd Saint-Denis, 75010 PARIS.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Part. vend Renault 21TD (blanche, modèle 89, 1.650 km, vitres teintées, boîte 5 vit.). Prix 77.000 F. Tél. : 39-89-01-47 de 8 h à 21 h 30.

appartements achats

Rech. 2 à 4 p., PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 4e, 9e, 12e, av. ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire. (1) 48-73-48-07 même soir.

VOUS DÉSIREZ VENDRE
un imm., un appart. ou un local commercial.
ADRESSEZ-VOUS A UN SPÉCIALISTE.
Immo Marcadet
(1) 42-52-01-82. 88, rue Marcadet, 75018 PARIS.

immeubles

INVESTISSEURS ACH. CPT Appts, immeubles, terrains, hôtels, murs de boutiques. Intermédiaires sollicités. Tél. : 45-53-61-45 p. 10.

fermettes

75 KM NLE 12
Fermette à aménager, tuiles pays, 4 p. ppales, 700 m² terr. SACRIFIÉ 445.000 F. MGN FACE ÉGLISE NOGENT-LE-ROI. (16) 37-83-73-73 ou (16) 37-51-44-34.

35. Vds fermette avec dépend. s/terrain 3 850 m² près forêt, à 10 km de Dol et Pontorson. Bon état. (16) 99-56-32-58 ou noc. : (16) 99-68-31-01.

Ferme Quercynoise, 240 m² hab., sur 1 ha, 5 km Gourdon, vue, tt cft, restaurés, cantou, poutres, pierres app. 1.100.000 F. 65-41-10-62.

maisons de campagne

Particulier à particulier vend
PETITE MAISON
idéal retraité ou résid. sec. Landes, limite Pyr. Atlant., 15 km Orthez, 30 km Dax. Prix : 190 000 F. Tél. : 60-20-16-26

boxes - parking

RER FONTENAY
Bel. imm. stdg. 19 park. Prix : 32 000 F l'unité. Tél. : 43-45-88-53.

propriétés

Cévennes, Gard, Anduze 41 ha de calme : 35 bois + 6 prés, aut. gd mas cévenol, tt cft, dépend., source, ruisseau. 66-61-81-82, apr. 20 h.

Bretagne, moulin ent. rén., cadre except., bd rivière, terrain boisé 1 ha, tt cft, fuel + P. chal., cuis. équip., 4 ch., gar. 880.000. 98-73-70-81.

SUPERBE AFFAIRE
Pté de caract. sud Sarthe, séis cl., 3 ch., s. de sé., sal. chem. marbre bl., gar., terr. 600 m² av. ruiss. et lavoir, tt cft. 560 000 F. M. et Mme Royeau, coiff., 46, av. Abel-Tirand, 72250 Parigné-L'Evêque. (16) 43-75-61-94.

Sologne, 5 km St-Aignan/Cher, part. vd maison, centre bourg, tous comm., école, PTT, grand séjour, av. chem. pierre, poutres, cuis., salle d'eau, w.-c., grande chambre, chauff. central, gaz. A l'étage : mezzanine, chambre, sal., bur., téléph., cave voûtée, anel. 1 400 m², terr. arbres fruit., potager, coin pelouse + remise 3 voit. Le tout en très bon état. 400 000 F. 54-71-36-44.

Vds ppté caractère 16e s., Vendée, 7 km plages, 6 000 m² terr., 130 m² hab. + 60 m² annexe, cft, vue, dépend. 1 100 000 F à déb. Tél. : 51-60-21-31.

IMMO 106
33, R. DE LA MADELEINE ÉPERNON (28230) (16) 37-83-73-73 rech. pour sa clientèle PARIS ET BANLIEUE PPTÉS, TERRAINS, ÉTANGS, FORETS, ETC. PAIEMENT COMPTANT chez votre notaire.

immobilier information

Pour mieux choisir mais., propr., commerces. Dem. notre catal. gratuit. Minitel, 3615 code LETUC. Groupe le TUC, BP 177, 94105 Orange Cedex.

« PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER »
L'annuaire des propriétaires des immeubles recense 28 000 propriétaires de 38 000 immeubles.
SEESAM. 46-22-89-33. »

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
Constitutions de sociétés et tous services 43-55-17-50.

Domiciliation depuis 80 F. Av. Ch.-Elysées ou rue Saint-Honoré ou bd des Italiens ou Paris 9e, 12e et 15e. INTER DOM, 43-40-68-60.

Votre adresse commerciale au
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

CIDES
DES ADR. DE PRESTIGE POUR VOTRE SIÈGE, OU VOTRE ANTENNE A PARIS
VOTRE SIÈGE SOCIAL A L'ÉTOILE
DANS NOS CENTRES D'AFFAIRE
*AV. CHAMPS-ÉLYSÉES
*AV. VICTOR-HUGO
*R. DE PONTHIEU, 8e
*ÉTOILE-IÉNA, 16e
*PASSY-TROCADÉRO
Burx équipés, 1/2 j., secrét. téléph., serv., télex, fax, Bureautique. DOMICIL. : 190 à 390 F/M. CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS
CIDES 47-23-82-10.

fonds de commerce

Ventes

A vendre Limoges centre ville Piano-Bar restaurant 50 places, terrasse ombrag. 100 places. Affaire à dével. Tél. : (16) 55-34-64-18, 55-01-51-13.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-89-61

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1987

ABONNEMENTS
BP 50709 75422 PARIS CEDEX 09 Tél. : (1) 42-47-98-72

TARIF	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

TARIF VALABLE JUSQU'AU 31-12-1988

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, RENVOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

SADMO88

هكذا من الأصل

Économie

Un départ demandé par le ministre de l'industrie

Le président de la COGEMA annonce sa démission

M. François De Wissocq, président de la COGEMA, filiale du Commissariat à l'énergie atomique chargée du cycle du combustible nucléaire, a convoqué pour le vendredi 23 décembre un conseil d'administration afin d'annoncer sa démission, dont il a informé par lettre le personnel. Il devrait être remplacé à ce poste par M. Jean Syrota (*le Monde* du 8 décembre), directeur de l'énergie et des matières premières au ministère de l'énergie depuis sept ans, dont le poste devrait rester vacant jusqu'à la première quinzaine de janvier. Cette démission, demandée au cours du week-end par M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie, provoque de nombreux remous tant au sein du gouvernement que dans les milieux énergétiques.

Quelle *mouche a donc piqué* le ministre, de l'industrie M. Roger Fauroux, pour qu'il exige, toutes affaires cessantes, et contre l'avis de la plupart des autres membres du gouvernement, la « tête » de M. François De Wissocq ? Cela à six mois de la fin de son mandat, et alors qu'aucun élément nouveau ne paraît justifier une sanction disproportionnée et impulsive. Telle est la question qui agite depuis le début de la semaine les milieux énergétiques, aussi perplexes qui émoustillés par le mystère.

La responsabilité de M. De Wissocq dans la malheureuse affaire du MATIF, où la COGEMA, victime d'une escroquerie, avait en 1987 perdu 259 millions de francs, était connue *depuis plus d'un an. Elle n'avait pas*, à l'époque, été jugée suffisante par le gouvernement précédent pour justifier *son départ, en dépit de l'acharnement* mis par le prédécesseur de M. Fauroux, M. Alain Madelin, à l'exiger. Or on assure au sein de l'administration qu'aucun des éléments de l'enquête n'est venu apporter de faits nouveaux dans ce domaine.

Les autres « défaillances » avancées *dans la gestion de la compagnie*, qui gère en France l'ensemble du cycle du combustible nucléaire et est la première entreprise mondiale du secteur, ne semblent pas de nature à justifier ce qu'il faut bien appeler un limogeage. Puisqu'aucun autre poste, selon ses dires, n'a été proposé pour l'instant à M. De Wissocq.

Les problèmes techniques retardant de six à neuf mois la mise en service, en 1990, de la seconde usine de retraitement de La Hague, et entraînant un dépassement de devis de 5 %, paraissent relativement mineurs vu l'ampleur du chantier, qui s'élève au total à près de 50 milliards de francs et s'est étalé sur dix années. Et les grèves qui ont affecté l'entreprise pendant un mois, de *même que les 320 suppressions* d'emploi annoncées le 10 novembre dernier dans les mines d'uranium, ne font pas de la COGEMA, en ces temps d'agitation, un cas particulier. Reste des problèmes de gestion comme on le souligne en privé au ministère de l'industrie où l'on se refuse par ailleurs à tout commentaire.

En dépit de ces difficultés, la COGEMA affiche des résultats à faire pâlir d'envie beaucoup de dirigeants (1 milliard de bénéfices en 1987), et a *réussi depuis deux ans de superbes* « coups » : accord en 1987 avec le Japon pour la construction sur le modèle français d'une usine de retraitement — un ensemble de contrats de 22 milliards, — création pendant l'été d'une filiale commune aux Etats-Unis avec Babcock and Wilcox, ouvrant l'accès au marché américain du combustible, renouvellement pour dix ans, cet automne, des contrats de fourniture avec les électriciens japonais, record mondial de production battu à l'usine de La Hague, etc.

Quant à la personnalité de M. De Wissocq, prototype du grand « serviteur de l'Etat », discret, précis, courtois à l'extrême, et si scrupuleux sur la gestion des fonds publics qu'il en avait acquis une réputation d'avarice, elle fait apparaître la sanction et les soupçons qui l'entourent comme une injustice. Fidèle à ses principes de réserve, il refuse même de se justifier publiquement.

Collaborateur successif de personnalités aussi différentes politiquement que MM. Bettencourt, Messmer, Chaban-Delmas, Monory et Giraud, nommé président de la COGEMA en 1984 par M. Laurent Fabius, cet ingénieur des mines de cinquante cinq ans a pour seul engagement connu sa foi dans le nucléaire, au développement duquel il a consacré l'essentiel de sa carrière, passée entre Matignon et le ministère de l'industrie.

L'hypothèse du règlement de comptes politique étant exclue, on comprend mal la décision de M. Fauroux. La seule explication plausible est à vrai dire peu convaincante : M. Fauroux, murmure-t-on dans les « milieux informés », était pressé par les industriels — au premier rang desquels EDF et les compagnies pétrolières — de se défaire de M. Jean Syrota, directeur général de l'énergie et des matières premières au ministère de l'industrie, qui doit remplacer M. De Wissocq. Ancien directeur de l'Agence pour les économies d'énergie, ce haut fonctionnaire rigoureux, soucieux avant tout d'exercer une tutelle étroite — et parfois nécessaire — sur les lobbies de l'énergie, passait en effet pour un « croquemitaine » auprès de nombreux patrons avec lesquels il avait eu maille à partir...

Toujours est-il que cette affaire a provoqué au sein du gouvernement une gêne certaine. Le ministre des finances, M. Pierre Bérégovoy, s'est, dit-on, vigoureusement opposé à une mesure jugée d'autant plus prématurée que M. De Wissocq devait, en tout état de cause, *quitter ses fonctions en juin* prochain. Preuve de l'embarras général : la nomination du successeur de M. Syrota a été retardée de quelques semaines afin d'éviter toute exploitation politique !

VÉRONIQUE MAURUS.

● **Baisse de 3,1 % en octobre de la production industrielle.** — L'indice de la production industrielle de la France s'est inscrit en forte baisse en octobre, perdant 3,1 % par rapport au mois précédent, après une hausse de 0,9 % en septembre. Cet indice, publié par l'INSEE, et exprimé en données corrigées des variations saisonnières, est cependant supérieur de 2,4 % à celui d'octobre 1987. Presque tous les secteurs ont contribué à cette diminution mensuelle de la production industrielle. La baisse la plus sensible, 8,2 %, a été enregistrée dans l'industrie automobile. En revanche, bâtiment, génie-civil, métaux et minerais, et biens d'équipement ménager s'inscrivent en hausse.

Harmonisation partielle des règles et transparence

La Commission européenne cherche à moraliser les offres publiques d'achat

***Moraliser les offres publiques* d'achat, en harmoniser partiellement les règles, les rendre plus transparentes. Tels sont les objectifs de la proposition que la Commission européenne s'apprête à soumettre aux Douze.**

BRUXELLES
Communautés européennes
de notre correspondant

Cette proposition devait, sauf surprise de dernière minute, être approuvée jeudi 22 décembre, par l'institution *bruxelloise. Celle-ci estime d'autant* plus nécessaire de légiférer au plan communautaire que, selon elle, de *telles opérations vont se multiplier sous* forme transnationale à la suite de la libération des mouvements de capitaux et la perspective du marché unique.

La Commission met en relief son souci de traiter de manière équilibrée les intérêts de l'offrant qui lance l'OPA, et ceux de la société visée (ses actionnaires, mais aussi ses salariés). La Commission réclame, et c'est là un point de friction avec certains gouvernements, la mise en place dans chacun des pays membres, d'une autorité de contrôle investie du pouvoir d'interdire ou de retarder, en cas d'irrégularité, le déclenchement de l'OPA.

La Commission qui constate la grande variété de réglementations appliquées dans la Communauté, et l'insuffisance de certaines d'entre elles, veut empêcher des abus susceptibles de nuire aux sociétés « opéables », ainsi qu'à leurs salariés. Mais elle se garde bien de chercher à rendre les OPA plus difficiles. Elle les considère en effet comme un « *phénomène positif* », une méthode pour restructurer les entreprises européennes, indispensable « *pour faire face à la concurrence internationale* », un moyen très sain de se débarrasser de directions « *peu efficaces ou non innovatrices* ». Elle ajoute que les OPA sont en général bénéfiques pour les actionnaires puisqu'ils ont ainsi l'occasion de vendre à un prix supérieur à celui susceptible d'être obtenu sur le marché.

La directive vise à assurer l'égalité de traitement entre les actionnaires. Dans cette perspective, la Commission demande que, lorsqu'un acquéreur est parvenu à contrôler 30 % du capital d'une société, il soit tenu de lancer une offre sur la totalité du capital. Il convient, en effet, estime Bruxelles, que tous les actionnaires sans exception puissent bénéficier du surprix résultant de l'OPA. On notera ainsi l'interdiction des OPA partielles. L'idée est d'écarter le lancement d'OPA spéculatives.

Dans le même esprit, la directive *prévoit l'interdiction des LBO, cette* formule jugée dangereuse qui permet à des investisseurs d'acheter une entreprise à *crédit en vendant certains de* ses actifs ou en l'endettant.

Afin de protéger les intérêts des actionnaires et des salariés, la Commission demande que les offrants donnent des informations complètes sur eux-mêmes, sur le groupe auquel ils appartiennent, mais aussi sur leurs intentions à l'égard de la société convoitée, notamment en ce qui concerne la continuité de ses activités et le maintien en place de son personnel.

Il convient, estime la Commission, que les actionnaires, ainsi que les autres principaux intéressés, au premier rang les représentants du personnel, puissent, *documents à l'appui*, suivre le déroulement de l'OPA dans chacune de ses phases. Pour que la transparence ne soit pas à sens unique, la Commission demande que soit également rendue publique et communiquée aux représentants des travailleurs, la position de la direction de l'entreprise...

La Commission ne néglige pas pour autant les intérêts de l'offrant. Elle entend strictement limiter les possibilités de manœuvres offertes à la direction pour déjouer l'OPA. L'OPA, *explique-t-elle, est adressée aux* actionnaires et non à l'administration de l'entreprise. C'est donc, estime la Commission, l'assemblée générale des actionnaires, et elle seule, qui est habilitée à prendre des mesures pour contrer l'OPA, et notamment à décider une augmentation du capital.

Faut-il envisager d'introduire dans la directive une clause de réciprocité à l'égard des pays tiers ? La Commission semble en douter. *Elle estime que, vu* les possibilités défensives, les obstacles à la réalisation des OPA qui existent encore dans plusieurs pays membres, il serait excessif d'envisager aujourd'hui d'imposer un traitement de réciprocité communautaire aux pays tiers.

PHILIPPE LEMAITRE.

Vingt-trois chimistes européens condamnés pour entente sur les prix

La Commission de Bruxelles a décidé de condamner à 60 millions d'ECU d'amendes (426 millions de *francs) vingt-trois groupes chimi*ques européens reconnus coupables de s'être entendus pour fixer les prix de marché de certaines matières plastiques de grande consommation, telles que le polyétylène basse densité et le PVC (polychlorure de vinyle).

Au début des années 80, les enquêteurs de la Communauté ont découvert deux cartels distincts. Le premier avait été mis en place sur le PVC d'octobre 1980 à la mi-1984. *Le second, qui concernait le polyé*thylène, aurait fonctionné de 1976 jusqu'au mois de novembre 1984.

Parmi les groupes les plus pénalisés par la Commission de la CEE figurent les français Atochem (Elf), avec une amende de 6,5 millions d'ECU (46,1 millions de francs) et Orkem-ex-Cdf-Chimie 5 millions *d'ECU (35,5 millions de francs)*, l'italien Enichem 6,5 millions d'ECU, soit 46,1 millions de francs, *le britannique ICI 6 millions* d'ECU, soit 42,6 millions de francs. Dans la liste publiée par l'exécutif *de la CEE figurent également des* noms aussi connus que BP Chemicals, Shell Chemicals, Bayer, BASF et *Montedison. L'autre* société française EMC est également sanctionnée à travers sa filiale SAV (400000 ECU) et une autre filiale. LVM commune avec DSM (Pays-Bas) pour 750000 ECU.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

6 Le Monde ● Jeudi 22 décembre 1988 •••

Marchés financiers

Record de hausse à la Bourse de Paris

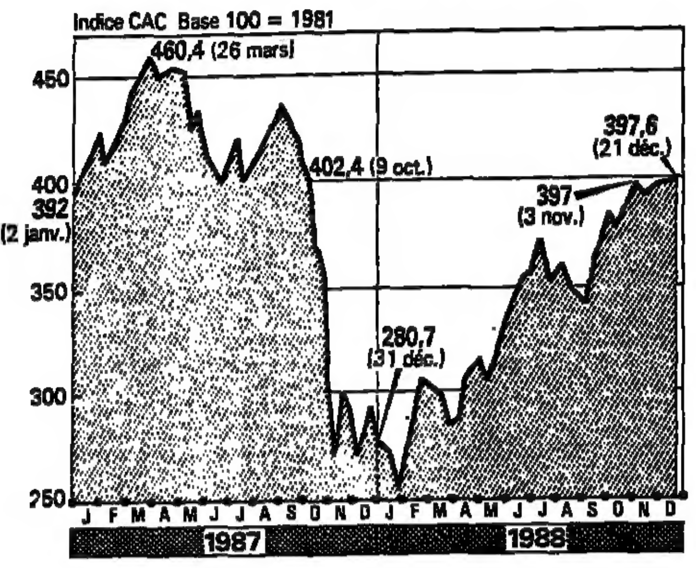

L'année boursière s'est achevée mercredi 21 décembre, rue Vivienne, sur une dernière liquidation gagnante (+ 2,5 %), la dixième sur douze dont neuf consécutives.

Le bilan de 1988 est superbe. Il se solde par une hausse de 52,8 %. C'est la seconde meilleure performance de l'histoire après celle étonnante de 1983 (+ 56,4 %). Elle place d'ores et déjà le marché parisien en haut du palmarès international pour l'année écoulée.

Manifestement, la Bourse ne semble pas vouloir s'arrêter en si bon chemin. Jeudi 22 décembre, l'indice CAC devait se hisser au niveau des 400 points, dont il s'était éloigné depuis le 12 octobre 1987. Vous avez dit krach ?

Affaire ANC-Pechiney

M. Théret affirme ne pas avoir « commis de délits d'initiés »

M. Max Théret, président de la Compagnie parisienne de placements, reconnaît que sa société d'investissements a procédé à des achats de titres Triangle (maison mère d'ANC) avant l'annonce du rachat d'ANC par Pechiney, mais il *affirme* qu'il n'a *« pas commis de délits d'initiés ». « Nous avons pris notre décision avec nos clients sur la base d'une information selon laquelle Pechiney allait se positionner sur la marché de l'emballage haut de gamme »*, affirme M. Théret dans un entretien accordé au *Nouvel Observateur*.

Selon cet hebdomadaire, la Compagnie parisienne de placements a indiqué à la *Commission* des opérations de Bourse (COB) qu'elle s'était basée sur une analyse de la stratégie de Pechiney parue dans la « Lettre confidentielle de la communication et du livre ». C'est ensuite que la Compagnie parisienne de placements a décidé, en accord avec ses clients *(« des personnes morales, pas des particuliers »)*, d'acheter des actions Triangle. Ce qu'elle a fait les 15, 16 et 17 novembre, acquérant 32 300 actions aux alentours de 10 dollars pour une valeur de 1,85 million de francs, sur les quelque 220 000 titres échangés au cours de cette période.

Mariage imminent entre Daimler-Benz et MBB

Daimler-Benz, numéro un de l'industrie ouest-allemande a fait, mercredi 21 décembre, un pas important en vue de son entrée dans le capital de l'avionneur Messerschmitt-Boelkow-Blohm (MBB). Le conseil de surveillance de Daimler-Benz a, en effet, accepté que les bénéfices futurs de la division aéronautique militaire de MBB puissent désormais servir à compenser les pertes de la division civile, causées par le programme Airbus. La filiale de MBB Deutsche Airbus avait, en 1987, perdu 780 millions de deutschemarks (2,6 milliards de francs), soit l'équivalent des deux tiers de ses ventes annuelles.

Jusqu'à présent, le président du directoire de Daimler, M. Edzard Reuter, campait sur une position ferme en refusant de compenser les pertes liées au programme Airbus par les bénéfices de la division aéronautique *militaire*. Le gouvernement de Bonn menaçait de ne pas entériner le mariage entre les deux groupes si M. Reuter s'obstinait dans ce sens. En revenant à une position plus souple, M. Reuter a rempli les conditions d'un regroupement imminent. Le président du directoire de Daimler a toutefois précisé que les bénéfices des activités non aéronautiques, comme la construction navale ou l'électronique, ne seraient pas intégrés dans la compensation des pertes.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Valeo

Lors de la reprise du groupe Neiman, en décembre 1987, Valeo précisait que ce rapprochement s'inscrivait dans la logique de sa stratégie de croissance sur le marché international de l'équipement automobile, et lui permettait d'acquérir un nouveau métier en croissance, celui de la protection et de l'antivol.

Internationalement réputé pour son antivol de direction à la marque Neiman, le groupe Neiman constituait par ailleurs une base de développement européenne avec ses positions en France, en Allemagne (Neiman GmbH), en Grande-Bretagne (Neiman Security Products Ltd), et sa technologie, par exemple en matière de télécommande à infrarouge PLIP (voir communiqué Valeo du 29 septembre 1988 – 88.21 annonçant un accord de licence avec la société japonaise KOKUSAN KINZOKU KOGYO CO. LTD).

Valeo vient de réaliser deux acquisitions, une en Allemagne, l'autre en Espagne. Elles vont permettre à Valeo, par les synergies dégagées en matière de recherche, études, développement, de conforter sa position et mieux servir les besoins des grands conducteurs automobiles européens.

1. – République fédérale d'Allemagne

En Allemagne, Valeo a obtenu les autorisations fédérales nécessaires lui permettant de procéder, auprès de M. Günter TIBBE, au rachat de TIBBE KG, société spécialisée dans les antivols de direction et les verrous pour l'automobile.

TIBBE KG emploie quatre cents personnes dans l'usine d'ERDWEG, en Bavière, et réalise un chiffre d'affaires de 170 millions de francs.

TIBBE KG et VALEO GmbH, filiale allemande de VALEO, formeront un groupe de mille personnes qui réalisera en 1988 un chiffre d'affaires de 400 millions de francs, représentant environ 30 % du marché allemand. M. Günter TIBBE dirigera cet ensemble.

2. – Espagne

VALEO, qui détenait 40 % de la société CLAUSOR, leader espagnol de la fonction protection, vient de porter sa participation dans l'entreprise à un peu plus de 90 %.

CLAUSOR, dont le chiffre d'affaires 1988 devrait être de 150 millions de francs environ, emploie cinq cents personnes dans ses usines catalanes de CORNELLA et OLESA de MONTSERRAT.

Ainsi, un an après le rachat de NEIMAN, VALEO aura construit un pôle européen dans la fonction protection-antivol de plus de 1 milliard de francs, leader dans son domaine.

NEW-YORK, 21 décembre ↑

Nouvelle consolidation

Commencé vingt-quatre heures auparavant, le mouvement de consolidation s'est poursuivi, mercredi, à Wall Street. Après avoir *évolué très irrégulièrement durant* la majeure partie de la journée, le marché s'est, en fin de séance, immobilisé non loin du point d'équilibre. L'indice des industrielles s'est inscrit à 2 164,64, soit à 1,43 point en dessous de son niveau précédent. *Le bilan général* est *resté négatif*. Sur 2 012 valeurs traitées, 798 ont baissé, 655 ont monté et 559 n'ont pas varié.

De l'avis général, la hausse des prix du pétrole a ravivé la crainte de l'inflation et entraîné, de ce fait, d'assez nombreux ajustements, qui sont venus grossir la dernière vague de ventes fiscales. Il semblerait, d'autre part, que les investisseurs aient été un peu déçus que la Bourse ne soit pas parvenue à se *maintenir à ses plus hauts niveaux* depuis le krach atteints mardi à mi-séance. L'activité a encore diminé. Elle a porté sur 147,25 millions de titres, contre 161,09 millions.

VALEURS	Cours du 20 déc.	Cours du 21 déc.
Alcoa	55 1/4	54 3/8
A.T.T.	29 3/8	29 1/2
Boeing	60 1/8	58 3/4
Chase Manhattan Bank	28 1/8	28 1/8
Du Pont de Nemours	86 7/8	86 1/4
Eastman Kodak	46	46 1/4
Exxon	45 1/2	45 3/8
Ford	51 3/4	51 1/8
General Electric	45 3/4	45 1/2
General Motors	87	86
Goodyear	48 1/2	48 1/2
I.B.M.	123 1/4	122
I.T.T.	50 7/8	50 3/4
Mobil Oil	45 7/8	46
Pfizer	57 3/4	58 3/8
Schlumberger	32 1/4	32 5/8
Texaco	51 5/8	51 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	108 1/2	107
Union Carbide	25 1/4	25 1/2
U.S.X.	28 5/8	28 5/8
Westinghouse	52 7/8	53
Xerox Corp.	58	58 3/8

LONDRES, 21 décembre =

Léger recul

Les cours des valeurs ont terminé en baisse, mercredi, au Stock Exchange, l'indice Footsie clôturant en recul de 4,8 points, à 1 772,6 (– 0,27 %). L'ambiance est demeurée calme dans l'attente de la publication, vendredi, des chiffres du commerce extérieur britannique pour novembre. Ainsi 465 millions de titres ont été échangés contre 445,7 millions la veille. Les prévisions de l'OCDE sur l'économie britannique ont également pesé sur la tendance. Certains titres ont, toutefois, bénéficié de rumeurs d'OPA. Le groupe britannique Suter, spécialisé dans l'ingénierie, la distribution et l'emballage, a été approché en vue d'un éventuel rachat par ses cadres. Cette annonce intervient deux jours après l'abandon du holding Thomson T. Line dans sa tentative d'OPA sur Suter. La compagnie Standard Life Assurance, l'un des principaux actionnaires du groupe britannique Hammerson Property cible d'une OPA inamicale du groupe immobilier néerlandais Rodamco, a déclaré qu'elle n'accepterait pas l'offre de Rodamco. Dans le secteur électrique, Plessey gagnait du terrain, soutenu par la perspective du succès de l'offre inamicale conjointe de GEC et Siemens. Grand Metropolitan cédait plusieurs points après les résultats semestriels décevants de Pillsbury.

PARIS, 21 décembre =

Peugeot en vedette

L'année boursière s'est achevée *mercredi rue Vivienne* dans de bonnes conditions. Pour la dixième fois de l'année, et la neuvième consécutive, la liquidation de *décembre a été gagnante* (+ 2,58 %), portant ainsi à près de 53 % la hausse des cours pour 1988.

Comme toujours en pareille occasion, des ventes bénéficiaires se sont produites. Mais elles ont *été* remarquablement bien absorbées. En recul de 0,41 % dans la matinée, l'indicateur instantané ne baissait plus que de 0,08 % à 13 heures. A *la clôture, il s'établissait* à + 0,16 % au-dessus de son niveau précédent.

De l'avis général, le marché avait envie de monter. Peugeot en est le témoin avec une progression inhabituelle (+ 3,5 %) vu la lourdeur du titre. Apparemment, les investisseurs se moquent pas mal de savoir que la firme de Sochaux devra, sur l'injonction des instances communautaires, *rembourser une centaine* de millions de francs.

Selon les professionnels, il semblerait que des signaux d'achat commencent à être envoyés un peu de tous les côtés. Le vieil indice CAC affleure la barre des 400 points, perdue de vue depuis le 12 octobre 1987. Le nouveau, le CAC-40, a, lui, atteint et dépassé la barre des 1 500. Les analystes sur graphiques *refont* leurs calculs à toute allure. Les plus optimistes pensent que la « trêve des confiseurs » est derrière la Bourse plutôt que devant.

Tout dépendra de Wall Street. « New-York sera bien ce soir », assurait un gérant de portefeuille. Prenait-il son désir pour la réalité ? Affaire à suivre. En attendant, l'activité a augmenté, ce qui est normal un jour de liquidation, mais le phé*nomène pourrait bien se poursuivre* avec l'habillage des bilans de fin d'année.

TOKYO, 22 décembre ↑

Calme mais soutenu

A l'approche des fêtes de fin d'année, l'activité s'est encore ralentie, jeudi, au Kabuto Cho. Cependant, sur sa lancée de la veille, le marché a continué de progresser légèrement. A la clôture, l'indice Nikkeï s'établissait à 29 774,61, soit à 76,42 points (+ 0,26 %) au-dessous de son niveau précédent.

« La Bourse évolue sans thème », assurait M. Ian Marklew, courtier chez SBCI Securities Asia.

Les immobilières, les grands magasins, les pharmaceutiques, les bancaires, le secteur de l'énergie et les transports maritimes ont été généralement fermes. A l'inverse, les électriques et la chimie se sont alourdies.

L'activité a *porté sur* 700 millions de titres, contre 600 millions la veille.

VALEURS	Cours du 21 déc.	Cours du 22 déc.
Akaï	693	680
Bridgestone	1 370	1 370
Canon	1 480	1 480
Fuji Bank	3 450	3 480
Honda Motors	2 080	2 080
Matsushita Electric	2 570	2 560
Mitsubishi Heavy	1 010	996
Sony Corp.	7 070	7 070
Toyota Motors	2 640	2 630

FAITS ET RÉSULTATS

● **Délits d'initiés : Drexel Burnham Lambert accepte de payer une amende de 650 millions de dollars.** – La firme new-yorkaise de courtage Drexel Burnham Lambert Inc a accepté de payer une amende record de 650 millions de dollars (3,9 milliards de francs) aux autorités fédérales américaines pour des *délits d'initiés, ainsi que pour plusieurs* autres infractions à la législation régissant les activités boursières. *La firme a également décidé de plaider coupable.* Il s'agit de la plus grosse affaire d'initié dans l'histoire de Wall Street. Cet accord met fin à deux années d'enquête *serrée des autorités* fédérales sur les activités financières de la cinquième banque d'affaires américaine, qui a participé à certaines des plus importantes opérations de rachats de sociétés à Wall Street. Toutefois, cet arrangement s'applique seulement à la firme et pas à ceux de ses employés qui font encore l'objet d'une enquête.

● **KKR cherche des financements japonais pour acheter RJR Nabisco.** – La firme d'investissements new-yorkaise Kohlberg Kravis Roberts (KKR) souhaite *obtenir une participation japonaise* importante pour l'aider à financer son offre d'achat du groupe RJR Nabisco, qui atteint le montant record de 24,5 milliards de dollars (147 milliards de francs). M. Henry Kravis, un des dirigeants de KKR, et des représentants de la banque d'affaires Drexel Burnham Lambert ont rencontré, mercredi 21 décembre, à Tokyo, quelque deux cent quarante banquiers et investisseurs institutionnels japonais pour leur présenter notamment les 5 milliards de dollars de *« junk bonds »* (obligations à haut risque et à taux d'intérêt élevé) que KKR a prévu de lever. Outre l'émission de *« junk bonds »*, KKR empruntera quelque 14 milliards de dollars auprès d'un pool bancaire pour financer son OPA.

● **Nouveau rejet de l'OPA sur Hammerson Property.** – La compagnie Standard Life Assurance, l'un des principaux actionnaires du groupe immobilier britannique Hammerson Property and Development Corporation (17,81 % des parts), cible d'une OPA inamicale du groupe immobilier néerlandais Rodamco, *a annoncé qu'elle* n'accepterait pas l'offre de Rodamco. Rodamco avait lancé, le 23 novembre dernier, une offre de *1,3 milliard de livres (14 milliards* de francs environ) sur Hammerson, qui avait *été* rejetée le jour même par la direction du groupe *britannique*.

● **Roussel-Uclaf : le redressement se poursuit.** – Pour les neuf premiers mois, le groupe annonce un chiffre d'affaires consolidé de 7,66 milliards de francs, accru de 10 % par rapport à celui réalisé en 1987 à la même époque. Le bénéfice net hors opérations exceptionnelles (ventes de Rochas en 1987 et de Samp Solar en 1988) progresse de 54 %, à 289 millions de francs. Ces résultats reflètent le bon niveau général de l'activité, ainsi que les premiers effets de l'effort important de rationalisation et de réorganisation poursuivi par le groupe depuis dix-huit mois. Pour l'exercice 1988 en entier, la direction du groupe table sur un résultat consolidé en hausse de près de 50 %.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amault & Associés	....	450	Int. Metal Service	....	534
Asystel	246	250	La Commande Electr.	230 50	230
B.A.C.	350	355	Le gd livre du mois	....	275
B. Demachy & Assoc.	556	550	Loca Investissement	278	275
B.I.C.M.	482	495	Locamic	....	148
B.I.P.	....	583	Metallurg. Minière	....	146
Boiron	430	440	Métrologie Internat.	....	500
Bolloré Technologies	797	796	Métroservice	180 50	185
Buitoni	1050	1050	M.M.B.M.	640	645
Câbles de Lyon	1480	1485	Molex	204	205 10
Calberson	735	735	Navale-Delmas	....	715
Cardif	850	851	Olivetti-Logabax	....	240
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	318 50	Om. Gest.Fin.	....	330
C.A.T.C.	138 50	138 50	Pinault	354 90	353
C.D.M.E.	1268	1250	P.F.A. S.A.	405	410
C. Equip. Elect.	368	368	Presbourg (C. In. & Fin.)	....	100
C.E.G.I.D.	729	726	Présence Assurance	480	480
C.E.G.E.P.	....	234	Publicat. Filipacchi	....	457
C.E.P.-Communication	1530	1532	Razel	660	665
C.G.I. Informatique	1030	1030	St-Gobain Emballage	....	1550
Ciments d'Origny	501	501	St-Honoré Matignon	....	220
C.N.I.M.	....	416	S.C.G.P.M.	....	240
Concept	288	277	Segin	403	407
Conforama	....	813	Sélection Investissem.	105	106
Creeks	405	405	S.E.P.	....	350
Delsa	206	218 30	S.E.P.R.	....	1170
Dauphin	....	....	S.M.T.Goupil	....	270
Devanlay	891	895	Sodinforg	705	705
Deville	575	585	Supra	....	236 70 d
Dmnini-Lablé	1065	1065	TF 1	340	345
Éditions Belfond	....	114	Unilog	176	182
Elysées Investissem.	19 80	19 50	Union Financ. de Fr.	425	433
Finacor	215	216			
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	236	231			
Guintoli	....	480			
I.C.C.	....	222			
IDIA	225	227			
I.G.F.	97 80	97 80			
IN2	258	....			

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 21 décembre 1988

Nombre de contrats : 14 503.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier
Accor	560	8	28	–	–
CGE	360	37	42	–	–
Elf-Aquitaine	360	14	26,80	–	5,50
Lafarge-Coppée	1 550	6,60	18,10	155	170
Michelin	182	3,50	13,50	3,50	10
Midi	1 500	100	–	2	40
Paribas	480	2,80	22,50	–	33
Peugeot	1 300	15,50	75	25	55
Saint-Gobain	480	82	–	–	–
Société générale	520	21	40	7,50	–
Thomson-CSF	240	0,60	8,50	21	21

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 déc. 1988

Nombre de contrats : 46 021.

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 88	ÉCHÉANCES Mars 89	ÉCHÉANCES Juin 89
Dernier	107	106,60	105,90
Précédent	106,85	106,40	105,85

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 89	OPTIONS D'ACHAT Juin 89	OPTIONS DE VENTE Mars 89	OPTIONS DE VENTE Juin 89
106	1,18	1,47	0,59	1,44

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,05 F =

Le dollar s'est maintenu, jeudi 22 décembre, au voisinage de son *niveau précédent sur toutes les* places financières internationales. Il a ainsi coté 6,0460 F à Paris (contre 6,0595 F la veille). Partout l'activité a été très calme.

FRANCFORT	21 déc.	22 déc.
Dollar (en DM)	1,7772	1,7718

TOKYO	21 déc.	22 déc.
Dollar (en yens)	124,22	124,62

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (22 déc.)	81/245/8%
New-York (21 déc.)	811/1643/4%

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-87)*

	20 déc.	21 déc.
Valeurs françaises	138,2	
Valeurs étrangères	118,1	

(SBF, base 100 : 31-12-81)

Indice général CAC	395	397,6

(SBF, base 1000 : 31-12-87)

Indice CAC 40	1 484,89	1 494,34

(OMF, base 100 : 31-12-81)

Indice OMF 50	413,75	416,88

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

Industrielles	2 166,07	2 164,40

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

Industrielles	1 438,3	1 435
Mines d'or	162,9	164,7
Fonds d'Etat	87,26	87,28

TOKYO

	21 déc.	22 déc.
Nikkeï Dow Jones	29 698,19	29 774,61
Indice général	2 289,56	2 303,43

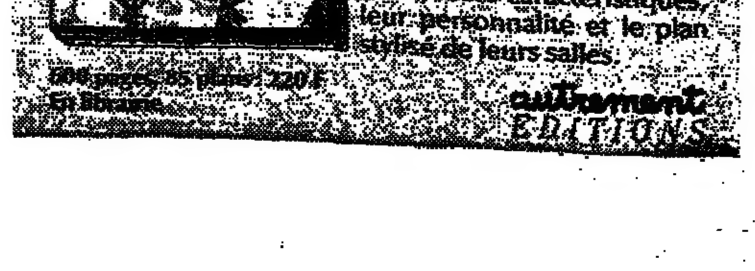

Marchés financiers

BOURSE DU 21 DECEMBRE

Cours relevés à 17 h 42

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
3642	C.N.E. 3% ★	3685	3684	3660	- 0 14
1048	B.N.P. T.P.	1049	1043	1043	- 0 57
1148	C.C.F. T.P.	1168	1168	1168	....
1076	Créd. Lyon. T.P.	1090	1090	1090	....
1385	Renault T.P.	1450	1443	1443	- 0 48
1830	Rhone-Poul. T.P.	1689	1683	1683	- 0 36
1271	St-Gobain T.P.	1300	1300	1300	....
1274	Thomson T.P.	1300	1300	1300	....
525	Accor	561	558	553	- 1 43
525	Air Liquide	562	566	565	+ 2 38
2400	Alcatel ★	2415	2411	2450	+ 1 45
1480	Als. Superm.	1575	1570	1570	- 0 32
310	A.L.S.P.I.	315	315	313	- 0 63
370	Alsthom ★	357	357	347 50	- 2 66
2250	Arjom. Prioux ★	2245	2241	2185	- 2 67
570	Aussedat-Rey ★	557	560	540	- 3 05
1040	Aux. Entrepr. ★	1042	1031	1055	+ 1 25
625	Av. Dassault ★	640	640	630	- 1 56
....	BAFP ★	397 50	398	397	- 0 13
290	Bail-Equipem. ★	298	298 20	298	....
860	Bail Investiss.	850	830	853	+ 0 35
290	B.N.P. C.I. ★	280 70	280	279 90	- 0 29
475	Cie Bancaire ★	500	486 10	505	+ 1
540	Bazar H.-V.	498	498	503	+ 1
510	Béghin-Say ★	539	532	545	+ 1 11
905	Berger (Me)	865	860	860	- 0 58
820	Bic ★	817	806	807	- 1 22
2180	B.I.S.	2095	2095	2095	....
2720	Bongrain S.A. ★	2920	2907	2987	+ 2 29
575	Bouygues ★	562	565	565	+ 0 53
64	B.P. France ★	70 10	70	71	+ 1 28
5600	B.S.N. ★	6000	5980	6020	+ 0 33
560	Canal Plus	581	576	574	- 1 20
2300	Cap Gem. S. ★	2315	2310	2470	+ 6 70
515	Carnaud ★	540	542	570	+ 5 56
2750	Carrefour ★	3121	3111	3078	- 1 38
177	Casino	174 60	174 50	173 30	- 0 74
120	Casino A.D.P.	125 20	125	127	+ 1 44
830	Cassor. Dab. Inv.	865	865	865	....
1030	C.C.M.C.	1050	1051	1051	+ 0 10
615	Cetelem	598	595	600	+ 0 33
390	Cerus ★	417 10	415 10	428	+ 2 61
1810	C.F.A.O. ★	1945	1947	1947	+ 0 10
390	C.G.E.	394 80	392 50	395 10	+ 0 08
1270	C.G.I.P. ★	1260	1252	1289	+ 2 30
1220	Chargeurs S.A. ★	1148	1140	1155	+ 0 61
1060	Ciments franç. ★	1170	1178	1187	+ 1 45
490	Club Méditerr. ★	521	515	519	- 0 38
178	Codetel ★	188	186	181	- 3 72
345	Colimeg	345	349 90	340	- 1 45
650	Coles ★	660	675	695	+ 5 30
225	Compt. Entrepr.	215	215	215	....
765	Compt. Mod. ★	791	790	820	+ 3 67
880	Créd. Foncier ★	865	865	873	+ 0 82
455	C. F. Immob. ★	470	470	480	+ 2 13
168	C.C.F.	179 60	180	183 50	+ 2 17
460	Cr. Lyon. (CI) ★	464 30	470	464	- 0 06

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
896	Crédit Nat. ★	988	975	984	- 0 40
575	CSEE (exSign.) ★	569	565	558	- 2 28
455	Crouzet ★	434 90	435 90	421	- 3 20
3300	Damart S.A. ★	3290	3250	3250	- 1 22
1700	De Dietrich	1573	1575	1584	- 0 57
220	Dév. R.d.C. (Li)	224 70	225	225	+ 0 13
425	D.M.C.	418	415	420	+ 0 24
....	Drouot Assur. ★	326	320	317	- 2 76
2550	Docks France ★	2640	2596	2645	+ 0 19
720	Dumez ★	710	706	707	- 0 42
1470	Eaux (Gén.)	1551	1549	1522	- 1 87
1600	Ecco ★	1740	1726	1749	+ 0 52
860	Electrofinanc. ★	864	846	826	- 4 40
406	El. S. Dassault	406 10	406	404	- 0 52
345	Elf-Aquitaine	375 50	371	375 50	....
306	— (certific.) ★	332 70	337 90	330	- 0 81
....	Epeda B.-F.	1135	1130	1130	- 0 44
3330	Essilor	3350	3350	3348	- 0 06
1700	Essilor Int. (DP)	1700	1720	1740	+ 2 35
280	Esso S.A.F. ★	297 20	304	300	+ 0 94
1500	Eurafrance	1429	1430	1426	- 0 21
1350	Eurocom ★	1359	1355	1340	- 1 40
2250	Euromarché	2400	2421	2550	+ 6 25
625	Europe n° 1 ★	612	612	603	- 1 47
45	Eurotunnel ★	48 55	48 90	48 50	- 0 10
1230	Exor ★	1139	1169	1160	+ 1 84
1100	Facom	1069	1064	1065	- 0 37
895	Fichet-bauche	972	994	990	+ 1 85
198	Finextel ★	204 50	206	206	+ 0 73
183	Fives-Lille ★	154 70	154 80	153	- 1 10
1480	Fromageries Bel	1600	1610	1620	+ 1 25
1340	Gal. Lafayette ★	1225	1250	1249	+ 1 96
425	Gascogne	427	426	426	- 0 23
1700	Gaz et Eaux	1680	1621	1613	- 3 99
440	Géophysique ★	473	486	513	+ 8 46
535	Gerland	535	533	533	- 0 37
3100	Groupe Cité ★	3285	3285	3285	- 0 30
790	GTM-Entrepose	796	767	780	- 1 89
740	Guyenne-Gas. ★	715	713	720	+ 0 70
260	Hachette ★	268	262	261	- 2 61
686	Havas ★	685	691	689	+ 0 58
575	Hénin (La)	564	565	586	+ 3 90
1160	Hutchinson ★	1080	1090	1100	+ 1 85
280	Imétal ★	279 60	280	280	+ 0 14
320	Imm. Plaine-M.	325	325	327	+ 0 62
340	Ingénico ★	278 50	280	279	+ 0 18
5260	Inst. Mérieux	6560	6500	6400	- 2 44
540	Interbail ★	539	546	544	+ 0 93
1300	Intertechnique	1431	....	....	....
960	J. Lefebvre	979	975	993	+ 1 43
890	Labinal ★	839	834	827	- 1 43
1630	Lab. Bellon	1660	1695	1611	- 2 95
1340	Lafarge-Coppée	1381	1394	1398	+ 1 23
1200	Lebon ★	1181	1200	1210	+ 2 46

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
3220	Legrand ★	3360	3335	3461	+ 3 01
2420	Legrand (DP) ★	2340	2390	2370	+ 1 28
970	Leroy-Somer ★	1084	1053	1098	+ 2 26
2100	Lesieur	1995	1995	2000	+ 0 25
710	Locabail Immob.	718	718	718	+ 0 28
415	Locafrance ★	431	430	420	- 2 55
855	Locindus	850	861	853	+ 0 35
290	Luchaire	287	289	280	- 2 44
3170	L.V.M.H. ★	3160	3155	3100	- 1 90
1420	Lyonn. Eaux ★	1529	1520	1500	- 1 90
58	Mais. Phénix	55 90	56	56	+ 0 18
205	Majorette (Ly)	198 50	177	177	- 9 92
365	Mar. Wendel ★	353	356	356 10	+ 0 88
220	Matra ★	240	238	235 60	- 1 83
3280	Merlin-Gerin ★	3250	3270	3347	+ 2 98
....	Metaleurop	82 45	85	81 55	- 1 09
174	Michelin	180	178	179 80	- 0 11
1590	Midi (Cie)	1594	1589	1590	- 0 25
182	Midland Bk SA ★	185	185	179 50	- 2 97
410	Min. Salsig. (Ma)	390	370	370	- 5 13
103	Moulinex	101 20	101	100	- 1 19
1180	Navig. Mixte ★	1148	1145	1149	+ 0 09
121	Nord-Est ★	131 60	133	133	+ 1 06
385	Nordon (Ny)	363	369	369	+ 1 65
590	Nouvelles Gal.	609	600	599	- 1 64
730	Occid. (Gén.) ★	757	757	738	- 2 51
1410	Omn. F. Paris	1417	1405	1430	+ 0 92
395	Olida-Caby ★	410	405	402	- 1 95
3790	Oréal (L')	4049	4050	4215	+ 4 10
455	Paribas	455	456	456	+ 0 22
420	Paris-Réesc. ★	408	401 50	405	- 0 74
1060	Pechelbronn ★	1095	1046	1070	- 2 28
370	Penhoet	371	363	365	- 1 62
1180	Pernod-Ricard ★	1179	1170	1196	+ 1 44
1200	Peugeot S.A.	1242	1250	1279	+ 2 98
565	Poliet ★	575	578	567	- 1 39
1070	Prétabail Sic.	1136	1116	1117	- 1 59
680	Primagaz	634	635	640	+ 0 95
560	Printemps ★	567	568	555	- 2 12
2500	Promodès	2610	2600	2607	- 0 11
660	Radiotechn. ★	608	625	598	- 1 64
67	Raff. D. Total ★	73 90	73	72 30	- 2 17
3070	Redoute (La) ★	3220	3190	3190	- 0 93
325	Rohor financière	315	313	313	- 0 63
1290	Roussel-Uclaf ★	1289	1250	1315	+ 2 02
865	R.-Uclaf-CNI ★	845	833	832	- 1 54
3340	R. Impériale (Ly)	3055	3050	3065	+ 0 33
170	Sade	170 10	170	170	- 0 06
1630	Sagem ★	1685	1689	1695	....
530	Saint-Gobain	554	556	558	+ 0 72
1040	St-Louis ★	1020	1020	1048	+ 2 64
2030	Salomon	2160	2170	2170	+ 0 46
670	Salvepar	639	635	635	- 0 63
770	Sanofi ★	740	740	750	+ 1 35

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
800	S.A.T. ★	841	842	836	- 0 59
280	Saul.-Chât. (Ny) ★	261 10	268 90	263	+ 0 73
1000	Saupiquet (Na)	880	850	850	- 3 41
550	Schneider ★	590	595	613	+ 3 90
50	S.C.O.A.	49	48	48	- 2 04
660	S.C.R.E.G. ★	674	670	656	- 2 67
770	Seb ★	770	771	765	- 0 65
425	Sefimeg ★	443	440	440	- 0 68
1400	S.F.I.M.	1472	1474	1489	+ 1 15
187	S.G.E.	155	153	153 40	- 1 03
730	Silic	715	715	702	- 1 82
565	Simco-U.P.H. ★	544	525	525	- 3 49
1210	Skis Rossignol	1166	1151	1150	- 1 37
815	Sligos ★	830	827	814	- 1 93
525	Société Générale	547	539	544	- 0 55
138	Sodecco	139 50	139	139	- 0 36
170	Sodero (Na)	175	174 90	174 90	- 0 06
2950	Sodexho ★	3015	2940	3000	- 0 50
108	Sogenal (Ny)	109 50	110	110	+ 0 46
285	Sogerap	304	303	310	+ 1 97
2260	Somm.-Allib. ★	2169	2165	2159	- 0 46
1300	Source Perrier ★	1365	1365	1372	+ 0 51
665	Sovac ★	670	662	670	....
445	Spie-Batignol. ★	417	417 10	420	+ 0 72
760	Strafor ★	777	770	770	- 0 90
310	Suez	306	305	307	+ 0 33
390	Synthelabo ★	382	390	405	+ 6 02
....	Talcs Luzenac ★	1210	1220	1245	+ 2 89
4120	Tél. Elect.	3760	3816	3616	- 3 83
198	Thomson-C.S.F.	219 90	216 50	218 50	- 0 64
305	Total (CFP) ★	344	334	341	- 0 87
72	— (certific.)	74	74 70	75 30	+ 1 76
1120	T.R.T. ★	1380	1379	1360	- 1 45
370	U.F.B.-Locab. ★	349	350	368	+ 5 44
840	U.I.C. ★	834	840	820	- 1 68
545	U.I.F. ★	538	540	563	+ 4 65
825	U.I.S.	857	850	860	+ 0 35
170	U.C.B. ★	181	180	177	- 2 21
705	Unibail	735	725	732	- 0 41
605	Valéo ★	566	566	566	....
240	Vallourec ★	228	226	227	- 0 44
365	Via Banque	357	359 90	345	- 3 36
675	Elf-Gabon ★	703	698	706	+ 0 43
133	Amax Inc.	134 50	133 60	132 90	- 1 19
160	Amer. Express	165	162 50	165	....
184	Amer. Teleph.	181 30	176	175 50	- 3 20
91	Anglo Amer. C.	91 80	92 50	92 50	+ 0 76
415	Amgold	402	403 50	403 50	+ 0 37
930	BASF (Akt)	968	955	962	- 0 62
1010	Bayer	1035	1044	1044	+ 0 87
76	Buffelsfont.	73 80	73 10	73 20	- 0 81
163	Chase Manh.	171	168 50	168 50	- 1 46
89	Echo Bay Mines	84 30	84 05	84 10	- 0 24
62	De Beers	63 80	63 80	63 80	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1740	Deutsche Bank	1927	1918	1902	- 1 30
985	Dresdner Bank	1057	1055	1055	- 0 19
51	Driefontein Cnl	51	50 55	50 55	- 0 88
480	Du Pont-Nem.	528	530	531	+ 0 57
270	Eastman Kodak	277	277 50	277 50	+ 0 18
27	East Rand	25 10	24 05	24 15	- 3 78
280	Electrolux	299 90	296 50	296 50	- 1 13
315	Ericsson	346	350 50	351	+ 1 45
255	Exxon Corp.	278	278 50	278 50	+ 0 18
295	Ford Motors	312	310 50	310 50	- 0 48
47	Freegold	44 90	44 50	44	- 2
90	Gencor	90 30	90 10	90 10	- 0 22
255	Gén. Electr.	279	276 10	276 10	- 1 04
690	Gén. Belgique	750	775	790	+ 5 33
480	Gen. Motors	530	525	524	- 1 13
128	Goldfields	134 90	133 50	134 80	- 0 07
49	GdMetropolitain	47 80	46 50	46 50	- 2 72
36	Harmony	34 90	33 80	33 20	- 4 87
73	Hitachi	78 95	77 80	77 90	- 1 33
1020	Hoechst Akt.	1052	1049	1049	- 0 29
107	Imp. Chemical	107 80	107	108	+ 0 19
685	IBM	743	743	735	- 1 08
290	ITT	314 50	307	318	+ 1 11
199	Ito-Yokado	210 80	210 10	210 20	- 0 28
275	Mac Donald's	289 50	290	290 50	+ 0 35
112	Matsushita	125 50	123 10	122 90	- 2 85
325	Merck	350 50	348 50	348 50	- 0 57
355	Minnesota M.	376 50	378	378	+ 0 40
250	Mobil Corp.	276	275	275	- 0 36
205	Morgan J.P.	222	218 50	218 50	- 1 58
26940	Nestlé	27500	27680	27590	+ 0 33
1220	Nixdorf	985	984	984	- 0 10
88	Norsk Hydro	103 90	107	106 50	+ 2 50
121	Ofsil	113 70	110 50	110 50	- 2 81
2070	Petrofina	2182	2160	2160	- 1 01
555	Philip Morris	603	605	605	+ 0 33
92	Philips	98 65	97 20	97 15	- 1 52
77	Placer Dome	79	79 50	79 50	+ 0 63
375	Quilmès	365	345 70	365	....
420	Randfontein	391	375 50	386	- 1 28
680	Royal Dutch	704	693	693	- 1 56
47	Rio Tinto Zinc	44 15	44 05	43 80	- 0 79
38	Saat. & Saatchi	35 70	35 20	35 30	- 1 12
46	St Helena Co	44 05	44 05	44 05	....
193	Schlumberger	198	195	192 10	- 2 98
104	Shell transp.	110 60	109	109	- 1 45
1620	Siemens A.G.	1825	1810	1815	- 0 55
295	Sony	340	342	342	+ 0 59
46	Telefonica	46 50	46	45 70	- 1 72
196	T.D.K.	232	230	230	- 0 86
47	Toshiba Corp.	50 85	51 40	51 60	+ 1 47
340	Unilever	351	352 80	355	+ 1 14
230	Unit. Techn.	247 10	244	244	- 1 25
410	Vaal Reefs	392 90	390 20	390	- 0 74
335	Volvo	386 80	381	384	- 0 72
155	West Deep	161 50	160 50	160 50	- 0 62
320	Xerox Corp.	352	352	352	....
184	Yamanouchi	209 90	209 80	209 80	- 0 05
2 10	Zambia Corp.	2 16	2 16	2 16	- 0 46

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	124 40	5 111
9,80 % 78/93	102 40	4 350
10,80 % 79/94	105 35	3 196
13,25 % 80/90	104 10	7 297
13,80 % 81/89	100 30	12 857
16,20 % 82/90	107 65	15 182
16 % juin 82	109 94	8 548
14,60 % fév. 83	111 72	12 127
13,40 % déc. 83	118 30	..
12,20 % oct. 84	111 48	2 473
11 % fév. 85	114 34	6 137
10,26 % mars 86	108 38	7 583
ORT 12,75 % 83	2000 50	..
OAT 10 % 2000	108 75	5 699
OAT 9,90 % 1997	108 40	0 217
OAT 9,80 % 1996	108 22	8 729
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	102 14	4 372
CNB Paribas	102 69	4 372
CNB Suez	102 69	4 372
CNI janv. 82	102 10	4 372
PTT 11,20% 85	112 50	0 718
CFF 10,30% 86	105 74	8 510
CNE 11,50% 85	108 30	5 700
CNT 9% 86	100 20	5 726
CRH 10,90% déc. 85	111 20	9 569
C.N.C.A. T.P.	1057	106
Drouot Ass. Obl. conv.	2236	230
Métrologie I. 6% 6/7	....	6 350

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté Fin.)	....	1650
A.G.F. (St Cent.)	....	585
Applic. Hydraul.	....	827
Arbel	500	490
Astorg	235	230
Avenir Publicité	820	820
Bain C. Monaco	322 70	310 o
Banque Hypoth. Eur.	400	400
Béghin-Say (C.I.)	350 50	365
Blanzy-Ouest	....	600
B.N.P. Intercontin.	240	245
Bénédictine	6040	6030
Bon-Marché	....	130
B.T.P.	....	111
Cofi	648	653
Cambodge	....	610
C.A.M.E.	156	159
Carbone-Lorraine	690	690
Case-Poclain	....	30 o
C.E.G.Frig.	....	535
Cerean. Blanzy	....	1605
Centrest (Ny)	215	218
Cerabati	....	166
Champex (Ny)	153 50	158

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.C. (Financ. de)	....	198 10
C.I. Maritime	....	710
Ciments (B)	2015	2015
Clause	....	720
Cofradel (Ly)	1170	1170
Cogifi	....	345
Comiphos	....	349
Cie Industrielle	....	3150
Comp. Lyon-Alem.	....	439 70
Concorde (La)	....	700
C.M.P.	....	15
Créd. Gén. Ind.	516	518
Cr. Universel (Cie)	....	570
Créditel	....	154 90
Derbiay S.A.	....	809
Degremont	....	248
Delalande S.A.	....	1272 d
Delmas-Vieilj. (Fr.)	....	1591
Didot-Bottin	....	901
Eaux Bass. Vichy	....	990
Eaux Vittel	2460	2500
E.C.I.A.	1399	1400
Electro-Banque	....	310
Elf-Antargaz	725	721
E.L.M. Leblanc	....	577
Erafi-Bretagne	....	286
Entrepôts Paris	....	470
Europ. Accumul.	....	86
Europe Soudure Indust.	....	130
Eternit	2550	2550
Finalens	230	225
FIPP	420	....
Fonc.	1175	1165
Foncière (Cie)	485	485
Fonc. Lyonnaise	432	444
Foncina	....	453
Forimer	....	1082
Fougerolle	....	395
France I.A.R.D.	....	268 50
France (La)	....	5620
From. Paul Renard	....	....
GAN	....	690
G.F.I.I.	308 90	308 90
Gaumont	660	....
Gévelot	....	936
Gr. Fin. Constr.	....	382 50
Gde Moul. Paris	....	630
Groupe Victoire	810	795 c
G. Transp. Ind.	540	540
Haribo-Ricqlès-Zan	....	210
Immoinvest	....	....
Immobail	400	402 50
Immobanque	....	750
Immob. Marseille	....	6150
Immofice	480	479
Invest. (Sté Cent.)	....	715
Jaeger	192	192
Lafitte-Bail	450	450
Lambert Frères	....	335
Lille-Bonnières	....	825
Locs-Expansion	....	255
Locafinancière	....	355
Locatel	....	525
Louis Vuitton	729	735
Louvre (Sté)	2200	2180

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Lucia	1420	1430
Machines Bull	....	82 30
Magasins Uniprix	....	133 50
Magnant S.A.	....	....
Maritimes Part.	....	405 50
Métal Déployé	459	....
Mors	....	130 80
Navig. (Nat. de)	....	100 50
Nozal	300	300
Optorg	405	415
Oréal (L') C.I.	2028	2050
Origny-Desvroise	1230	1206
Palais Nouveauté	....	587
Paluel Marmont	....	500
Parfinance	201 90	202 80
Paribas-CIP	374 90	389
Paris France	....	215
Paris-Orléans	....	265
Pernoha	....	320
Patern. Ring. Dir.	1310	1315
Pathé-Cinéma	....	911
Pechiney (cert. inv.)	308	311
Piles Wonder	1400	....
Piper-Heidsieck	1950	1872
P.L.M.	....	176
Porcher	....	474 90
Promodès	....	1400
Providence S.A.	....	....
Publicis	....	3565
Rhône-Poul. (c. inv.)	482	501
Rochefortaise S.A.	....	742
Rochette-Cenpa	73	74
Rosario (Fin.)	670	698
Roudière	192	192
Rougier et Fils	222	226
Sacer	580	580
SAFAA	380	370
Salic-Alcan	....	945
SAFT	....	1580
Saga	....	138 50
Salins du Midi	475	480
Saram	....	70
Savoisienne (M)	211	208
SCAC	510	510
Senelle Maubeuge	....	450
S.E.P. (M)	163	161
Sofi	....	405
Sicotel	....	300
Simnor (Li)	....	....
Siwim	....	305
Siph (Plant. Hévéas)	....	302
Sofal financière	....	1905
Soficel	....	780
Soffo	800	800
Soficomi	....	786
S.O.F.I.P. (M)	190 10	191
Sofragi	1220	1220
Sopagn	173	173
Soudure Autog.	580	579
Sovabail	....	620
Suez (Fin. de)-CIP	258 20	265
Stemi	....	757
Taittinger	2950	2801
Testut-Aequitas	278	278

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Tour Eiffel	....	389
Ulnier S.M.D.	....	637
Ugine A. Chat. Gueug.	250	260
U.A.P.	303	303
U.T.A.	....	2000
Vicat	....	1830
Viniprix	....	1230
Vieux	138 30	134
Waterman S.A.	....	870
Brass. du Maroc	133	133

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	620	....
Akzo	450	449
Alcan Alum.	174	175 20
Algemene Bank	120 10	123
American Brands	325 60	315
Am. Petrofina	400	395
Arbed	600	....
Asturienne Mines	175 10	....
Banco de Santander	358 50	357 50
Bco Pop Espanol	480	486 90
Banque Ottomane	2000	....
B. Régl. Internat.	32770	33000
Br. Lambert	562	562
Canadian-Pacific	96 50	97
Chrysler corporation	181 50	....
CIR	26	25 50
Commerzbank	770	775
Dart. and Kraft	620	....
De Beers (port.)	....	....
Dow Chemical	510	520
Gén. Belgique	750	790
Gevaert	1215	....
Glaxo	110 80	111
Goodyear	290 10	290
Grace and Co	150	153 20
GTE corporation	266	....
Honeywell Inc.	330 50	....
Johannesburg	860	850
Kubota	42	41 10
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	43 10	45 90
Mineral-Ressourc.	85 10	85 10
Noranda	112 80	110 20
Olivetti	24	....
Pakhoed Holding	298	295
Pfizer Inc.	349	342
Procter Gamble	495	485
Ricoh Cy Ltd	54	55 10
Rolinco	270 50	271 90
Robeco	285 90	285 50
Rodamco	473 10	472
Saipem	9 30	9 20
Sema Group	30 50	30
Shell fr. (port.)	....	....
S.K.F. Aktiebolag	378	....
Steel Cy of Can.	103 50	104
Squibb	403	397
Tenneco	282	282
Thorn EMI	89 50	86
Toray indust. inc	40	....
Vieille Montagne	1781	1780
Wagons-Lits	1310	1310
West Rand	8 15	8 15
Whitman Corporation	180	180

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	290	....
Calophos	175	176
Chambourcy (M.)	976	....
Cochery	291	....
Cogephor	115	124 20 d
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	358	363
Gachot	65	66
Guy Degrenne	690	....
Hoogovens	168	....
Merlin Immobilier	240	240
Metroservice (bons)	18	20 d
Nicolas	600	985 d
Particip. Parcier	370	400
Rémy et Associés	282	288
Rorento N.V.	183	182
Sema-Metra	390	390
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	484	....
Sté Lecteurs du Monde	528	506
Ufinex	380	....
Union Brasseries	142	142

SICAV (sélection) 21/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	913 99	891 70
Action	214 14	208 41
Actions France	480 90	463 52
Actions sélectionnées	578 98	558 05
Aedificandi	615 53	593 28
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1080 52	1034 95
A.G.F. 5000	580 56	566 40
A.G.F. ECU	1103 81	1092 88
A.G.F. Foncier	109 21	106 55
A.G.F. Interfonds	434 64	434 04
A.G.F. Invest	112 56	109 81
A.G.F. OBLIG.	1089 48	1084 01
A.G.F. Sécurité	10764 22	10764 22
Agimo	616 51	601 86
Altefi	218 18	210 29
A.L.T.O.	190 38	183 50
Ameri-Gan	5468 48	5221 46
America-Valor	669	652 68
Amplitude	560 39	544 07
Arbitrages court terme	5633 72	5628 09 ◆
Associc	1194 49	1194 49
Atout Futur	320 71	310 16
Aurecic	1358 17	1318 67
Avenir C.I.C.	105 25	102 18
Axa Europe	119 09	113 68
Axa Investissements	115 51	110 27
Axa Valeurs Pér	109 64	104 67
Brad Associations	2681 22	2653 26
Capital Plus	1746 11	1746 11
Cardan-Pierre	29 21	27 95
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptavalor	5152 47	5144 75
Comptavenir	112 93	109 64
Convertimmo	358 64	345 81 ◆
Credinter	499 32	484 78
Drouot-France	706 58	674 54
Drouot-Investiss.	993 22	948 18
Drouot-Sécurité	257 10	245 44
Drouot-Sélection	144 73	138 17
Ecuric	1208 74	1191 86
Ecureuil Monétaire	31162 92	31162 92
Ecureuil Placements	368 59	357 85
Elicash	2028044	2028044
Energie	233 92	223 31
Epanic	2827 94	2827 94
Epacourt Sicav	4295 55	4284 84
Epargne Associations	25411 14	25373 08
Epargne-Capital	8396 30	8312 18
Epargne Court-Terme	509	509
Epargne Croissance	1468 78	1429 47
Epargne-Industr.	76 86	73 39
Epargne Inter	598 49	580 53
Epargne J	55211 49	55211 49
Epargne Long-Terme	181 01	176 17
Epargne Monde	1151 02	1120 21
Epargne Première	12065 29	11965 55
Epargne-Oblig.	201 89	196 59
Epargne-Quatre	1087 89	1058 77
Epargne-Unie	1228 57	1184 16
Epargne-Valeur	434 25	422 63
Eparoblig	1322 30	1319 66 ◆
Epsilon	1132 57	1121 36
Eurocic	9414 24	9275 11
Eurodyn	1080 30	1044 78
Euro-Gan	5529 06	5278 34c
Euro-Mail	26 53	26 14
Finord Placement	61546 79	61546 78
Finord Valorisation	14005 72	13731 10
Fonsicav (div. par 10)	11204 97	11204 97
Foncivel	246 02	238 28c
France-Gan	6830 78	6521 03
France-Garantie	281 51	280 96
France-Investiss.	405 60	387 21
France-Obligations	458 73	454 19
Francic	408 93	397 02

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	103 46	100 47
Francic Régions	1038 25	1008 01
Fructi-Associations	29 21	29 21
Fructi-Epargne	28 27	27 58
Fructicapi	33 01	32 52
Fructicourt	111822 94	111822 94
Fructidor	245 33	241 70
Fructifrance	804 34	784 72
Fructimmo	27 54	26 87
Fructivar	4362 11	4341 26
Fructi ECU	583	574 38
Fructi-Première	11326 48	11198 10
Futurobiig	1137 82	1109 12
Gestilion	59590 15	59840 55
Gestion Associations	151 61	148 27
H.L.M. Monétaire	10165 86	10165 86
Horizon	1126 92	1094 10
Interobiig.	12312	11839 42 ◆
Intersélect France	466 70	453 11 ◆
Invest. net	15373 94	15343 25 ◆
Invest. Obligataire	18822 93	18786 38 ◆
Japacic	191 69	185 11
Jeune Epargne	241 51	237 84
Laffitte-Amérique	236 06	224 40
Laffitte Europe	254 80	243 25
Laffitte-Expansion	272 92	260 54
Laffitte-France	320 24	305 72
Laffitte-Immobilier	242 82	231 80
Laffitte-Japon	388 01	378 05
Laffitte-Oblig.	148 56	138 81
Laffitte—Rend.	210 88	201 32
Laffitte-Tokyo	363 05	346 59
Latitude	5202 18	5194 39
Lion-Associations	11877 16	11877 16
Lion-Institutionnels	24120 54	24080 39
Lorplus	788 73	761 12
Lion Trésor	2119 38	2098 40
Livret Bourse Investiss.	470 74	467 03
Livret portefeuille	666 96	649 49
Méditerranée	170 69	163 13
Mondiale Investissem.	424 04	404 81
Monacic	5706 89	5706 89
Monecien	53042 16	53042 16
Moné J.	56815 41	56815 41
Morgan court terme	14820 29	14820 29
Mutuelle Unie Sél.	152 97	146 03
Natio.-Epargne	14255 96	14114 81
Natio.-Epargne Trésor	6453 61	6440 73
Natio.-Court terme	219835	219835
Natio.-Inter.	1240 34	1207 14
Natio.-Obligations	557 23	552 05
Natio.-Patrimoine	1346 93	1310 78
Natio.-Placements	67308 87	67308 87
Natio.-Revenu	1059 63	1049 14
Natio.-Sécurité	11188 75	11188 75
Natio.-Valeurs	728 44	708 94
Nippon-Gan	6028 78	5755 40
Nord-Sud Développ.	1220 13	1217 68
Normatif	12475 19	12230 58
Obli Association	125 26	125 01
Oblicic Régions	1061 88	1055 89
Obligations Convert.	433 69	414 02
Oblig. toutes catég.	159 90	154 97
Oblilion	1134 86	1123 62
Oblisécurité	10111 09	10111 09
Optimevalor	211 31	205 16
Oraction	1176 31	1137 63
Orvalor	5672 31	5467 29 ◆
Paribas Croissance	596 42	572 11
Paribas Epargne	16341 72	16309 10
Paribas France	98 04	95 18
Paribas Obli-monde	1014 64	999 65
Paribas Opportunités	114 55	111 21
Paribas Patrimoine	526 71	505 24
Paribas Revenu	94 32	93 39
Parnasse-Valor	1110 91	1109 80

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Patrimoine Retraite	176 73	172 28
Pervalor	636 32	617 78 ◆
Phenix Placements	258 55	257 36
Pierre Investiss.	683 05	661 62
Placement A	1004 15	1004 15
Placement crt-terme	73722 41	73722 41
Placement J	56642 46	56642 46
Placement Premier	55301 47	55301 47
Plénitude	114 41	111 36
Première Obligations	10852 83	10830 77
Prévoyance Ecureuil	112 55	109 54
Priv'Association	22977 89	22977 89
Quartz	118 36	114 07
Quatre-quarts Retraite	1 09	1 06
Rentacic	186 06	183 63
Revenus Trimestriels	5532 35	5477 57
Revenu Vert	1189 06	1171 49
St-Honoré Associ.	14675 29	14602 22
St-Honoré Bio-aliment.	788 06	762 34
St-Honoré Pacifique	552 73	527 67
St-Honoré P.M.E.	465 26	444 16
St-Honoré Réal	11899 75	11852 34
St-Honoré Rendement	12064 95	12004 93
St-Honoré Services	505 01	485 59
St-Honoré Technol.	762 55	727 97
St-Honoré Valor	12440 66	12440 66
Sécuric	5585 14	5579 56
Sécuri Taux	10826 45	10826 45
Sélection Croissance	530 83	515 37
Sicaden (Cardan BP)	726 67	715 93
Sicav-Associations	1449 85	1447 69
S.F.I. fr. et étr.	847 56	828 70
Sicav 5000	370 01	360 11
S.I.G.	787 29	751 25
Sivafrance	575 40	560
Silvam	418 64	407 44
Silvarente	214 66	212 53
Silvinter	432 40	420 83
S.N.I.	1157 44	1123 73
Sogeparge	351 67	338 66 ◆
Sogevar	1025 32	978 83 ◆
Sogiinter	1343 91	1282 97
Soleil Investissement	501 71	478 96
Stratégie Actions	1096 73	1054 55c
Stratégie Rendement	1151 30	1115 05c
Technocic	1131 07	1098 13
Techno-Gan	6141 78	5863 27
Transcontinens	84 29	82 63
Talion	5278 21	5225 96
U.A.P. Investiss.	421 13	405 91
U.A.P. moyen terme	107 72	103 63
Uni-Associations	117	117
Unifrance	501 65	483 52
Unifoncier	1238 47	1193 71
Uni-Garantie	1390 22	1382 93
Uni-Régions	2796 64	2695 56
Uniranta	2381 31	2303 01
Univar	190 69	190 69
Univers-Actions	1127 26	1080 19
Univers-Obligations	1619 69	1568 43
Valorem	521 34	508 62
Valorg	1626 58	1624 96
Valrel	41727 43	41706 58
Vauban	23660 66	23637

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

45-55-91-82, poste 4330

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/12	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 074	6 059	5 860	6 260
ECU	7 104	7 099	....	....
Allemagne (100 DM)	341 750	341 590	331 250	351 250
Belgique (100 F)	16 299	16 301	15 700	16 700
Pays-Bas (100 fl.)	302 760	302 580	292	312
Danemark (100 krd)	88 410	88 370	84 500	91 500
Norvège (100 k)	92 270	92 290	87 500	94 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 971	10 946	10 600	11 300
Grèce (100 drachmes)	4 112	4 109	3 400	4 200
Italie (1 000 lires)	4 640	4 641	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	404 380	404 600	392 500	414 500
Suède (100 krs)	98 760	98 770	94 500	101 500
Autriche (100 sch)	48 610	48 570	47 050	50 050
Espagne (100 pes.)	5 286	5 294	4 900	5 400
Portugal (100 esc.)	4 124	4 121	3 700	4 400
Canada ($ can 1)	5 062	5 047	4 850	5 250
Japon (100 yens)	4 852	4 858	4 710	4 930

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/12
Or fin (kilo en barre)	80500	80500
Or fin (en lingot)	80400	80250
Pièce française (20 fr)	471	474
Pièce française (10 fr)	430	.....
Pièce suisse (20 fr)	491	491
Pièce latine (20 fr)	467	466
Souverain	586	587
Pièce de 20 dollars	2695	2710
Pièce de 10 dollars	1390	1360
Pièce de 5 dollars	765	.....
Pièce de 50 pesos	3035	3030
Pièce de 10 florins	478	482
Or Londres	.....	.....
Or Zurich	.....	.....
Or Hongkong	.....	.....
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

ÉTRANGER

3 M. Shamir présente son nouveau gouvernement.
4 M. Gonzalez accorde des concessions aux syndicats espagnols.
5 La troisième candidature du président Chadli.
6 M. Alfonsin refuse d'amnistier les officiers argentins poursuivis.

POLITIQUE

7 La préparation des élections *municipales à gauche.*
— Le sous-marin vert des « rouges » de Seine-Saint-Denis.
8 Les élections européennes divisent l'opposition.
— *Les travaux du Parlement.*
— Le communiqué officiel du conseil des ministres.

SOCIÉTÉ

10 Après l'inculpation de *Me Lombard dans l'affaire* Canson.
11 Nouveaux développements *dans l'affaire Jobic.*

CULTURE

20 Cinéma : *la Petite Voleuse, la Table tournante* et reprise de *Casino Royale.*
22 Louis XIV dans la Cour Napoléon.
— La polémique autour de l'Opéra Bastille.
— *Communication :* Hachette vend « Succès du livre ».

ÉCONOMIE

26 Le gouvernement va accorder 12 milliards de francs à Renault.
27 La Commission européenne cherche à moraliser les OPA.
— Le président de la COGEMA annonce sa démission.
28 - 29 Marchés financiers.

SERVICES

Abonnements 26
Annonces classées 26
Carnet 12
Loto, Loterie 20
Météorologie 24
Mots croisés 24
Radio-télévision 24
Spectacles 23

TÉLÉMATIQUE

● *Automobile : assurance en direct* . . . . . ASSUR
● *Chaque matin : l'actualité vue par le Monde* . . . JOUR
● *Argent : où adresser vos dons ?* . . . . . INT
● *Abonnez-vous au Monde* . . . . . ASO

3615 tapez LEMONDE

Le trafic du métro parisien s'améliore progressivement

Le 21 décembre, en fin d'après-midi, il ne restait plus que... cinq grévistes à la RATP dans les ateliers d'entretien d'Auteuil et de Saint-Fargeau. Partout, le travail a repris et ce sont maintenant les conditions de retour à un service normal qui mobilisent l'attention, à l'issue d'une grève qui aura bloqué le trafic RER *depuis le 14 novembre.*

Pour le métro, la direction générale de la RATP fournit les indications suivantes. La ligne 2 (Nation-Dauphine) est réouverte depuis le 22 décembre *au matin avec un trafic* assuré à 50 % aux heures d'affluence et normal aux heures creuses. La ligne 4 (Clignancourt-Porte d'Orléans) devait rouvrir le 22 décembre à 13 heures avec un trafic à 60 % aux heures d'affluence et normal aux heures creuses. La ligne 11 (Châtelet-Mairie des Lilas), encore fermée, sera réouverte le 23 décembre en début de service avec *un trafic à 50 %* aux heures d'affluence et normal aux heures creuses. La ligne 1 (Vincennes-Neuilly) reste fermée et ne reprendra son service que le 27 décembre au matin avec 50 % des rames aux heures de pointe. Les lignes 10 (Boulogne-Austerlitz) et 13 (Saint - Denis - Asnières - Châtillon - Montrouge) ont été perturbées aux heures de pointe, le 22 décembre, et la circulation était assurée à 60 % et 70 %, respectivement, à 8 heures du matin. Le trafic devrait progressivement redevenir normal sur toutes ces lignes dans les prochains jours.

Pour le RER, les lignes A et B fonctionnent normalement jusqu'au 26 décembre. La semaine prochaine du lundi 26 au vendredi 30 décembre, le trafic sera assuré à 50 % et renforcé aux heures de pointe afin d'accélérer la réparation des rames. Le service redeviendra normal à partir du 31 décembre.

Dans les PTT, la reprise du travail est intervenue le 22 décembre au matin dans les centres de tri encore en grève, à savoir ceux de Marseille. Le centre de tri paquets de Rognac avait été débloqué la veille. Les employés de ce centre, ainsi que ceux des centres de tri automatique et manuel, ont décidé, dans la nuit du 21 au 22 décembre, de cesser le mouvement lors d'une consultation organisée par l'intersyndicale CGT, CFDT et autonomes. De seize à vingt millions d'objets postaux sont en souffrance depuis le 14 décembre et il faudra *dix jours pour résorber le retard.*

En revanche, et toujours à Marseille, les transport en commun sont perturbés par des débrayages. Un préavis de grève a été déposé pour samedi et les arrêts quotidiens sont maintenus.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 22 décembre

Vive hausse

Le premier jour du terme boursier de janvier a débuté sur une vive hausse, l'indicateur instantané gagnant 1 % dès les premiers échanges. En fin de matinée, il progressait jusqu'à 1,4 %. Parmi les plus fortes avances figuraient UCB (+6,2 %), Locindus (+5,5 %), et Euromarché (+5,1 %). Les baisses étaient emmenées par Fichet Bauche (- 4,5 %), Promodès (- 4 %) et Talcs de Luzenac (- 3,6 %).

Les orientations salariales pour 1989

M. Rocard admet une « progression plus importante » des rémunérations

Dans ses *« orientations générales »* sur la politique salariale dans le secteur public en 1989, M. Michel Rocard admet que les hausses salariales puissent être plus importantes que les années précédentes mais écarte tout retour à l'indexation des salaires sur les prix. Cette recommandation avait été adressée aux ministres et secrétaires d'Etat ayant sous leur *« tutelle »* des entreprises publiques, le 29 novembre, après la conclusion d'accords salariaux dans la fonction publique et à EDF (*le Monde* du 20 décembre), et elle a été rendue publique par l'Hôtel Matignon mercredi 21 décembre.

Le premier ministre entend que *« les évolutions positives actuelles ne soient pas compromises. La poursuite de la décélération de l'inflation et du redressement de notre compétitivité sont les conditions indispensables de la reprise d'une croissance durable créatrice d'emplois. A cet égard, un retour aux pratiques d'indexation doit être définitivement écarté »*. M. Rocard poursuit : *« La situation économique générale s'avère cependant aujourd'hui meilleure qu'il n'était prévu en début d'année 1988. (...) Ce contexte rend possible pour les entreprises, et notamment celles dont la situation s'est améliorée, une progression plus importante que les années précédentes des rémunérations sur l'ensemble de 1988 et 1989 »*.

« Ainsi, ajoute M. Rocard, *les salariés pourront-ils être associés aux bons résultats de l'économie et le cas échéant à ceux de leur entreprise par une croissance de leur pouvoir d'achat supérieure à celle enregistrée depuis quelques années. (...) Comme les années précédentes, les hausses de salaires seront prédéterminées pour 1989. »* Le premier ministre précise que *« les clauses de fin de parcours excluront toute idée d'indexation mais pourront prévoir un réexamen des schémas retenus en fin de période en fonction du contexte macroéconomique et des performances de l'entreprise »*. Les ministres sont invités à demander aux chefs d'entreprise de *« tenir compte »* dans leurs propositions des *« contraintes particulières que leur imposerait la situation économique et financière de leur entreprise »*.

Sur le vif

Hargne et grogne

Ce matin, il y a mon amie, Simone, c'est la secrétaire, pardon, l'assistante du chef du service littéraire qui se laisse tomber *dans l'envolée de plumes lâchées* par mon vieux fauteuil éventré :

— J'en ai marre, tu peux pas savoir.

— Marre de quoi ?

— De la goujaterie, de la hargne des Parisiens.

— Ah ! Ne m'en parle pas ! Hier, avec ma fille, on est allées faire des courses pour Noël, on est revenues sur les genoux, on se traînait dans les couloirs du métro avec nos paquets, crevées, bousculées, cabossées, agressées de partout. A commencer par les vendeuses. Tu pousses la porte de leur boutique, et tu te cognes à un mur d'indifférence hostile, méprisante.

— Normal, ça : tu les déranges. Elles sont là, elles sont bien, elles sont au chaud. Elles bavassent avec les copines. Elles appellent leur belle-sœur en province pour s'apesantir sur les préparatifs du réveillon, et tu déboules comme un corniaud dans un jeu de quilles. D'abord, ça fait un courant d'air. Ensuite, t'y vas de tes questions stupides : Vous l'avez en bordeaux, ce sac, mademoiselle ? Ce pull-over, il est à combien ?

— T'as remarqué, plus c'est *cher et plus elles te snobent.* Déjà qu'elles sont pas aimables au Prisu, mais alors, chez Lendtre ou chez Prada, c'est tout juste si elles t'engueulent pas : Voyez pas que je suis occupée !

— A propos, t'as vu un peu la façon dont on nous traite au téléphone. Toi, je sais pas, mais moi, c'est dingue : Allô ! Je voudrais parler à Untel. Ni bonjour, ni s'il vous plaît, ni rien. — C'est de la part de qui ? — Ça vous regarde pas. — Désolée, je peux pas lui passer quelqu'un qui refuse de se présenter. — Pourquoi, c'est qui ? C'est le président de la République ? Si c'est pour un renseignement et que tu le leur *donnes, à peine noté ils te raccrochent au nez.* Ni merci, ni au revoir, ni rien.

— Il en a de la chance, ton chef, dis donc ! Moi, personne me les filtre, mes coups de fil. Tiens, ça sonne... Tu permets, une seconde... Oui, c'est moi. Ah bon ! Vous êtes pharmacien ! et ma chronique du 20 décembre je peux me la mettre où je pense... Moi, je veux bien, mais je suis pas sûre d'y arriver. J'y ai déjà trois boîtes de chocolats, deux flacons d'eau de toilette et un kilo de foie gras.

CLAUDE SARRAUTE.

Après une année dans l'espace

Des cosmonautes frais et dispos

Après un an passé en orbite, les cosmonautes soviétiques Vladimir Titov et Moussa Manarov sont *« en meilleure forme »* que ne s'y attendaient les médecins. Quant à Jean-Loup Chrétien, il souffrait... d'une grande faim en raison des trois heures imprévues passées à bord du Soyouz et du temps qu'il a fallu pour récupérer l'équipage tombé, mercredi 21 décembre, dans une zone que couvrait un épais brouillard.

DJEZKAZGAN (Kazakhstan) de notre envoyée spéciale

« Si vous avez peur du loup, n'allez pas dans les bois », dit un proverbe russe. Les cosmonautes soviétiques Titov et Manarov s'en sont peut-être souvenus, eux qui, après avoir passé une année entière dans l'espace, ont *bien failli* y rester *vingt-quatre heures* de plus. Mais le ciel, en fin de compte, en aura décidé autrement : avec seulement *trois heures et six minutes* de retard sur l'horaire initialement prévu, accompagnés du cosmonaute Jean-Loup Chrétien qui séjournait à bord de la station Mir depuis le 29 novembre, les deux hommes atterrissaient sans dommage mercredi dans les steppes gelées du Kazakhstan qu'enveloppait un épais brouillard. Ils devenaient ainsi les nouveaux héros soviétiques du record de durée dans l'espace : 365 jours, 22 heures et 30 minutes, battant de 39 jours la performance *réalisée l'année dernière par* Iouri Romanenko, resté en orbite autour de la Terre pendant 326 jours.

« Nous avons faim », déclarait sans ambages Jean-Loup Chrétien dès son arrivée à l'aérodrome de Djezkazgan. *« Depuis notre départ à 1 heure du matin, nous n'avons quasiment rien avalé. »*

Le voyage, pourtant, avait commencé sous les meilleurs augures. A 1 h 20, heure française, après les dernières embrassades avec leurs compagnons restés à bord – Alexandre Volkov, Serguei Krikalev et Valery Polyakov, – les trois hommes quittaient la station Mir pour s'enfermer dans le vaisseau spatial Soyouz TM-6 chargé de les ramener à terre.

A 4 h 31, le Soyouz est désamarré de la station Mir. A 350 kilomètres d'altitude, le complexe orbital, devenu libre, dérive dans le cosmos à 32 000 kilomètres- heure. A Arkalyk (Kazakhstan), lieu présumé de l'atterrissage, il est 8 h 31 du matin. Le jour se lève tandis que trois hommes s'apprêtent à tomber du ciel.

Trente et quelque minutes plus tard, en effet, le module orbital du Soyouz doit être placé poupe en avant et ses moteurs de propulsion mis à feu. Le but : permettre au vaisseau, en réduisant sa vitesse de croisière, de « décrocher » de son orbite et d'entamer sa descente.

Une orbite de réflexion

Voilà pour la théorie. Mais dans la pratique, l'informatique allait réserver quelques surprises aux cosmonautes. Quelques minutes avant le déclenchement de la mise à feu, un signal d'alarme s'allume sur l'ordinateur de bord. Indéniablement, quelque chose ne va pas. Dans le Soyouz la décision est vite prise : puisqu'il faut de toute façon attendre d'avoir effectué une orbite de plus pour résoudre le problème et opérer le décrochage, autant s'accorder une « orbite de réflexion » supplémentaire. Volontairement ou non, Jean-Loup Chrétien, Vladimir Titov et Moussa Manarov viennent de gagner trois heures de plus dans l'espace...

Conséquence au sol : l'atterissage ne se fera pas sur le site d'Arkalyk sur lequel, depuis l'aube, trois cents personnes des services de récupération et de sauvetage attendent le retour des héros, mais 300 kilomètres plus au sud, à proximité de la ville de Djezkazgan, vers laquelle s'envolent immédiatement avions et hélicoptères.

« La programmation du vol a tout simplement été déréglée par l'orientation inhabituelle du soleil par rapport à l'axe du Soyouz », expliquait-on quelques heures plus tard au centre d'opérations en vol de Kaliningrad, dans la région de Moscou, où plusieurs dizaines de personnes étaient mobilisées depuis le début de la nuit. Un problème technique qui n'avait pas été rencontré lors des essais. Les responsables du centre de contrôle décident alors de supprimer la partie du programme incriminée, tout en gardant la possibilité de déclencher le pilotage automatique. A 10 h 08, soit deux orbites plus tard que l'heure initialement prévue, les propulseurs de freinage sont mis en route. Quelque part au-dessus des côtes d'Amérique latine, la descente commence.

Dès lors, tout va très vite. A 10 h 21, le module orbital situé à l'avant du complexe se sépare du reste du Soyouz. A 10 h 33, c'est au tour du module de servitude (comprenant les moteurs de propulsion) de se séparer de la capsule qui héberge les trois cosmonautes. 10 h 36 : entrée dans l'atmosphère. Black-out total pendant cinq minutes au cours desquelles la couche de plasma qui entoure le module le rend imperméable aux ondes radio. 10 h 41 : le sol n'est plus qu'à 40 kilomètres ; 10 h 42 : à 30 kilomètres ; 10 h 44 : à 10 000 mille mètres d'altitude, le parachute géant déploie ses 1 000 mètres carrés.

Treize minutes plus tard, la capsule s'est posée sur le sol gelé, dans des conditions météorologiques exécrables, qui expliquent qu'aucun témoin n'ait pu assister à la scène.

Transportés en hélicoptère à l'aéroport de Djezkazgan après un bref bilan médical, ils s'envolaient quelques minutes plus tard pour le « prophylactorium », l'hôtel médical de la Cité des étoiles, à 50 kilomètres de Moscou, où les attendaient leurs familles et le ministre français des postes, des télécommunications et de l'espace, M. Paul Quilès.

« D'après les résultats du premier bilan établi sous la tente médicale, juste avant d'embarquer les cosmonautes dans les hélicoptères, la tension de Jean-Loup Chrétien était de 14/8 et son pouls de 75 à 80 battements par minute, soit des paramètres tout à fait normaux », déclarait quelques heures après la sortie des trois hommes le docteur Nicolaï Vorobiev, chargé de la récupération et du secours médical sur le site d'atterrissage.

Les précisions se font plus rares à propos des deux cosmonautes soviétiques, mais elles aussi sont optimistes : le docteur Vorobiev, s'étonnant de les voir participer activement aux préparatifs de sortie du module, a trouvé Titov et Manarov en *« meilleure forme qu'on ne pouvait s'y attendre. »* A en juger d'après les derniers bilans établis à bord de la station Mir et les quelques pas effectués en souriant par Titov et Manarov à la sortie de l'hélicoptère, on peut donc supposer, comme l'ont indiqué les autorités soviétiques, que leur état est *« satisfaisant »*.

« L'état de santé des deux cosmonautes ne soulève aucune inquiétude », déclarait déjà, deux jours avant leur retour, Anatoli Gregoriev, directeur de l'Institut soviétique des problèmes biologiques et médicaux. *« Vladimir Titov a pris 2 kilos tandis que Moussa Manarov en a perdu 1,5. Leur taille s'est accrue de quelques centimètres et le périmètre de leurs mollets, du fait de l'atrophie musculaire, a diminué d'environ 15 %, mais ces modifications dues à l'apesanteur restent tout à fait conformes aux statistiques. »*

Reste, bien sûr, à mesurer sur les deux cosmonautes les effets à long terme de l'apesanteur – notamment la perte de masse osseuse et le degré d'irradiation cosmique subi par leur organisme.

Quant à Jean-Loup Chrétien, le docteur Comet, médecin des astronautes français au Centre spatial de Toulouse, ne lui donne pas plus d'une semaine pour récupérer sa forme habituelle. *« Lorsqu'il sera à nouveau capable de me battre au tennis, je m'autoriserai à rentrer à Paris ! »* a-t-il promis. Peut-être pour le Nouvel An ?

CATHERINE VINCENT.

(Publicité)

Super Noël 88/89 : Duriez + Hewlett-Packard

DEUX ÉVÉNEMENTS ont marqué cette année le monde des calculatrices scientifiques :

Le premier : Duriez s'est installé place St-Augustin sur 140 m² d'exposition avec le rayon calculatrice le plus étendu de la capitale. Les financiers et les mathem x ne seront plus obligés d'aller bd St-Germain pour Noël.

Le second : Hewlett-Packard a créé 9 calculatrices en un an, de la HP20S (– de 400 F, pour les lycéens) jusqu'aux super calculateurs pour financiers, ingénieurs tels HP19B et HP28S.

Commencez 89 en beauté avec Hewlett-Packard aux prix Duriez.

3, R. La Boétie (8e)
47.42.91.49 et toujours
112-132 Bd St-Germain, 6e (Odéon)

Le numéro du « Monde » daté 22 décembre 1988 a été tiré à 496 703 exemplaires

A B C D E F G

SIGNEZ Cartier

Plume
Bille
Feutre
Mine

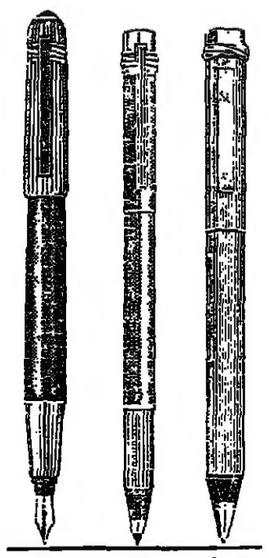

PASHA MUST VENDÔME

must de Cartier
Paris

Pour votre équipement Macintosh, où trouver le meilleur conseil ?

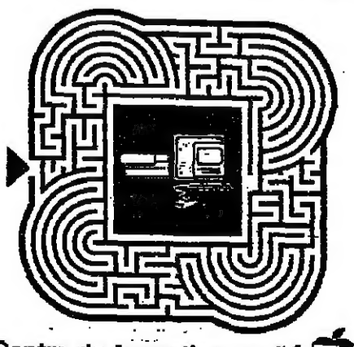

Centre de formation agréé

INTERNATIONAL COMPUTER

LE PLUS COURT CHEMIN VERS MACINTOSH.

26, rue du Renard Paris 4e 42 72 26 26
64, av. du Prado Marseille 6e 91 37 25 03

Paris/Légende